





*(Conseil des Conventions)*

BULLETIN

DE

L'ACADEMIE DU VAR

Sparsa colligo

---

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XVII (1<sup>er</sup> Fascicule)

1893

---

TOULON

IMPRIMERIE DU "PETIT VAR"

ANGLE BOULEVARD DE STRASBOURG  
ET RUE D'ANTRECHAUS



# BULLETIN

DE

# L'ACADEMIE DU VAR

*Sparsa colligo.*

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XVII (1<sup>er</sup> Fascicule)

**1893**

---

TOULON

IMPRIMERIE DU "PETIT VAR"

ANGLE BOULEVARD DE STRASBOURG  
ET RUE D'ANTRECHAUS

Fev 3  
1893



# ACADEMIE DU VAR

---

## BUREAU POUR L'ANNÉE 1893

---

MM. BOURRILLY, inspecteur de l'enseignement primaire, O. I. ♀, président.

REY (Dr), O. ✕, médecin en chef de la marine, en retraite, secrétaire général.

LAFORGUE, notaire, secrétaire des séances.

GINOUX (Ch.), artiste peintre, O. I. ♀, trésorier.

---

# LISTE GÉNÉRALE

DES

## MEMBRES DE L'ACADEMIE DU VAR

---

### PRÉSIDENTS HONORAIRES

---

MM.

- TEISSIER (O.), ♀, ancien archiviste de la ville de Marseille.  
NOBLE (N.), avocat, chevalier du Mérite agricole, O. A. O.
- 

### MEMBRES HONORAIRES

---

MM.

- 1833 COURDOUAN (V.), ♀, artiste peintre, Toulon.  
1847 BARRALIER (Dr A.), O. ♀, directeur du service de santé de la marine en retraite, Toulon.  
1849 MOUTTET (A.), O. A. O., juge de paix, Aix.  
1869 ALLÈGRE (V.), O. ♀, ancien gouverneur de la Martinique, sénateur, Toulon.  
— ARLAU (Dr), C. ♀, directeur du service de santé de la marine en retraite, Toulon.  
— SÉNÈS, ♀, O. A. O., agent administratif de la marine en retraite.  
1876 GAS (C.), avocat, Toulon.  
1877 BRESC (De), propriétaire, conseiller général du Var, Sillans (Var).

## MM.

- DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, O. \*, colonel d'infanterie.
  - 1879 BIANCHI, O. I. ♀, professeur au Lycée, Toulon.
  - RICHARD (Ch.), O. ♀, procureur de la République, Digne.
  - ANDRÉ (H.), O. A. ♀, professeur au lycée, Toulon.
  - 1887 WENDLING, O. \*, colonel d'infanterie de marine en retraite.
- 

## MEMBRES TITULAIRES OU RÉSIDENTS

## MM.

- 1846 THOURON (V.), ancien notaire.
- 1849 GINOUX (C.), O. I. ♀, artiste peintre.
- 1856 RAOULX, C. \*, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien directeur des travaux hydrauliques du port de Toulon.
- LAMBERT (Dr G.), O. \*, médecin principal de la marine en retraite.
- 1869 OLLIVIER (Dr D.), O. \*, O. I. ♀, médecin en chef de la marine en retraite.
- RAT (G.), capitaine au long cours, secrétaire de la Chambre de Commerce.
- 1874 BLACHE (N.), \*, O. A. ♀, avocat, Conseiller général du Var, Toulon.
- 1875 GRÉGOIRE (Dr H.), Toulon.
- BOYER, avoué, Toulon.
- 1877 BLANC, O. \*, O. I. ♀, capitaine de vaisseau, Toulon.
- MOUTTET, avoué.
- ALBERT (P.), commis des services administratifs de la marine.

## MM.

- 1881 LAURE, avocat.  
— MOULARD, avocat, O. A. ♀.  
1883 GUILLABERT, avocat.  
— MARTINENG (J. de), propriétaire.  
— ROCHE, avocat, O. A. ♀.  
1884 ROUVIER (Dr), O. ♀, médecin en chef de la marine.  
— SÉGARD (Dr), O. ♀, médecin principal de la marine.  
1886 NOËL (G.), ♀, capitaine de frégate en retraite.  
1887 GENSOLLEN (L.), avocat.  
1888 REY (Dr), O. ♀, médecin en chef de la marine, en retraite.  
— BOURRILLY, O. I. ♀, inspecteur de l'enseignement primaire.  
— CAPUS (Dr), médecin de la marine.  
— PASTORET (l'Abbé), aumônier.  
1889 ARÈNE (F.), ancien notaire, Pignans (Var).  
1891 LAFORGUE, notaire, Ollioules.  
1893 MOURSOU (Dr), médecin principal de la marine en retraite, ♀.  
— ARMAGNIN, commis à la mairie de Toulon.  
— VIDAL, professeur à l'école de maistrance de l'Arsenal.

---

MEMBRES ASSOCIÉS

---

- M<sup>mes</sup> BEAUSSIER, Toulon.  
CARTIER, Toulon.  
MOURIÈS, Toulon.  
Vve BARTHÉLEMY, Toulon.

- MM. AGNEL (Z. D'), agent voyer principal, Toulon.  
AILLAUD, avocat, Toulon.  
ALIBERT, comptable de la marine, Toulon.  
ANDRÉ, \*, commissaire de la marine en retraite,  
Toulon.  
ARCEL, négociant, Toulon.  
ARNAUD, professeur à l'école Rouvière, Toulon.  
AYASSE, commis principal des contributions  
indirectes, Brignoles.  
ARDEN, consul d'Espagne, Toulon.  
ARÈNE, notaire, Puget-Ville.  
AZAN, \*, ancien président du tribunal de 1<sup>re</sup>  
instance, Toulon.  
ASHER et C<sup>o</sup>, libraire, unter den linden, Berlin  
(Prusse).  
BAILLE, huissier du juge de paix, Toulon.  
BÉRENGER-FÉRAUD, C. \*, inspecteur général du  
service de santé de la marine, Paris.  
BERLUC PERUSSIS (De), avocat, président hono-  
raire de la Société académique des Basses-  
Alpes, à Aix.  
BERTRAND, notaire, Toulon.  
BLOND, pharmacien, Toulon.  
BOUFFIER (Dr), O. \*, médecin principal de la  
marine en retraite, Toulon.  
BRUN (Claude), O. ♀, propriétaire, Bandol.  
BRUN (Ch.), O. \*, directeur des constructions  
navales en retraite.  
CARLE, avocat, propriétaire, Toulon.  
CERCLE DE LA MÉDITERRANÉE, Toulon.  
CHAMBRE DE COMMERCE, Toulon.

MM. CHAUVET, directeur de l'école de Signes.

CRABOL, banquier, Toulon.

CORDA (A.), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Nationale, Paris.

DAUPHIN (E.), peintre du ministère de la Marine, Paris.

DÉCORÉIS, (P). O. I. ♀, artiste peintre, Toulon.

DORIAN, C. ✶, directeur des constructions navales en retraite, Toulon.

DANIEL (l'Abbé E.), vicaire au Pont-du-Las, Toulon.

DOLLIEULE, avocat, ancien magistrat, Marseille.

FABRE, propriétaire, Toulon.

FIOUPOU, ✶, commissaire adjoint de la marine en retraite, Toulon.

FLAMENQ (P.), consul de Turquie, Toulon.

FOUGERET (l'Abbé), curé de Tourves.

GENCE, notaire, Toulon.

GÉRARD (Ch.), négociant, président de la chambre de commerce, Toulon.

GERMAIN (L.), maire de la Valette.

GIRARD, O. A. ♀, professeur à l'école normale, Nice.

GIRAUD, commissaire général de la marine, C. ✶.

GIRAUD, ✶, capitaine en retraite, Toulon.

GRUÉ, avoué, Toulon.

HENSELING, négociant, Toulon.

ICARD (J.), propriétaire, Hyères.

JOUVE, ✶, vice-consul d'Angleterre, de Hollande, d'Amérique, Toulon.

JANVIER, consul de Grèce, Toulon.

- MM. LALANDE, propriétaire, Toulon.  
LATIL, négociant, Toulon.  
LAURE (Dr), O. ♀, médecin principal de la marine en retraite, Cannes (A.-M.)  
LION, notaire honoraire, Pignans (Var).  
LOUGNE, C. ♀, commissaire général de la marine en retraite, Toulon.  
MALESPINE, ♀, pharmacien principal de la marine en retraite, Toulon.  
MARROIN (Dr A.), O. ♀, directeur du service sanitaire, Marseille.  
MASSON (J.), entrepreneur, Toulon.  
MIREUR, ♀, O. I. ♀, archiviste du département du Var, Draguignan.  
MONIER, professeur à l'école Rouvière, Toulon.  
MOUTTET, notaire, maire de Signes.  
NÈGRE, ♀, commissaire de la marine, Toulon.  
PELLOUX (L.), pharmacien, Toulon.  
PASSY, (Jean), archiviste-paléographe, Paris.  
PARET, professeur à l'école Rouvière, Toulon.  
RAIMBERT, entrepreneur, Toulon.  
RAYOLLE (A.), pharmacien, Mourillon (Toulon).  
RÉBUFAT, O. ♀, capitaine de vaisseau, Toulon.  
RENIÉ, juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance, Toulon.  
REVERDIT, ancien avoué, Toulon.  
ROUX (Félix), propriétaire, Toulon.  
TASSY, ♀, ingénieur en chef, Toulon.  
TOYE (Dr), ♀, médecin principal de la marine en retraite, Toulon.  
TUDAL (V.), négociant, Toulon.
-

# LA NATURE MÉDICATRICE

Par M. le Docteur OLLIVIER

---

On lisait dans le *Journal Officiel*, du dimanche 25 octobre 1891, séance de la Chambre des Députés du jour précédent, samedi 24 du même mois, le passage suivant :

**M. Camille Pelletan.** — Il me semble que le rôle d'un gouvernement démocratique, en une pareille matière (réformes budgétaires), ne devrait pas, s'il m'est permis d'employer une comparaison, peut-être familière, rappeler l'homme qui souffre, qui reconnaît la nécessité d'une opération, qui va jusqu'à la porte du praticien et finit par rentrer chez lui, remettant l'opération au lendemain.

**M. Armand Després.** — C'est peut-être ce qu'il fait de mieux. (*On rit.*)

**M. Camille Pelletan.** — Mon collègue, M. Després, a évidemment plus qualité que personne pour nous renseigner sur les périls auxquels on s'expose, en rentrant chez un praticien. (*Nouveaux rires.*)

**M. Floquet**, président.—Je vous en prie, Monsieur Després, gardez le secret professionnel. (*Rires d'assentiment.*)

**M. Armand Després.** — Ce n'est pas le mien.

**M. Camille Pelletan.** — Quand ce serait celui d'un autre, ce n'est pas une raison pour le trahir, etc., etc....

\* \*

..... Cet incident de la discussion générale du Budget pour 1892, a pu paraître plus ou moins spirituel. Mais ce n'est pas, assurément, ce que j'ai à établir ici. J'y relève, seulement, ce qui, de prime abord, paraîtrait une boutade plus ou moins humoristique de la part du fougueux adversaire de la laïcisation des hôpitaux : Cet aveu qu'un patient fait « le mieux, en s'arrêtant à la porte du praticien, sans aller au-delà ». Qu'on le croie bien, ceci n'est pas une simple boutade ; c'est, à mon avis, l'énoncé d'une vraie maxime qui exprime la réalité de la *Nature médicatrice* elle-même.

L'étude de cette force puissante, providentielle, va faire l'objet du présent travail.

N'en déplaise aux jeunes confrères, une plus longue expérience les convaincra que, sans nous et malgré nous, soixante fois, au moins, sur cent, la Nature humaine, telle qu'elle est sortie des mains de son Créateur, sait guérir toute seule. Et fort heureusement pour chacun de nous.

On connaît le mot mémorable d'Ambroise Paré : « Je le pansais, Dieu le guarit », mot qui se passe de tout commentaire.

Dans son traité de « l'Aliment », Hippocrate avait écrit : « La nature suffit seule aux animaux, pour toutes choses ; elle sait elle-même ce qui leur est nécessaire, sans avoir besoin qu'on le lui enseigne, et sans l'avoir appris de personne... Elle est le premier médecin des maladies, et ce n'est qu'en favorisant ses efforts que l'on obtient quelque succès. » *Naturæ medicus minister et interpres.*

Dans le dernier siècle, Bordeu s'exprimait ainsi : « La

médecine a pour principe une vérité de fait bien consolante pour la plupart des malades, et qui est aussi fort utile aux médecins : c'est qu'il est incontestable que, sur dix maladies, il y en a les deux tiers, au moins, qui guérissent d'elles-mêmes et rentrent, par leurs progrès naturels, dans la classe des simples incommodités qui s'usent et se dissipent par les mouvements de la vie. »

Avant Bordeu, Sydenham, avait dit que la maladie n'est qu'un effort de la nature, qui, pour la conservation du malade, s'efforce de rejeter ou évacuer la matière morbifique. Ainsi parlait-il de la maladie aiguë. Et cette matière morbifique ? ... « Certaines maladies proviennent de particules disséminées dans l'atmosphère... Une fois introduites dans le corps et possédant des qualités contraires à celles de nos humeurs (ces particules) se mêlent au sang, d'où le contagé morbifique se répand dans tout l'organisme. D'autres maladies prennent leur source dans des fermentations ou des putréfactions de nos humeurs, suivant divers procédés : soit quantité excessive, soit qualité mauvaise de ces humeurs ; le corps devient incapable de les assimiler, puis de les excréter, et elles y séjournent au-delà du temps convenable. » D'après Sydenham « dans les maladies aiguës, la fièvre vient au secours de la nature pour séparer de la masse du sang celles de ses particules qui ont été corrompues ; elles sont expulsées par les sueurs, la diarrhée, les éruptions ou toute autre évacuation de ce genre... Dans les maladies chroniques, la matière morbifique n'est pas de nature à exciter le processus fébrile, instrument de purification complète ; aussi se fixe-t-elle sur telle partie du corps incapable de s'en débarrasser... ou bien la coction... n'est achevée qu'au bout d'un temps fort long. » (*LABOUBLÈNE : Sydenham et son Œuvre 1624-1689* )

Tel est, en résumé, le Naturisme de celui que l'on a si justement dénommé l'Hippocrate anglais. Dans un siècle où régnait « le délire des hypothèses pour expliquer les maladies », et dans un pays où Wilis et Duncan défendaient l'iatro-chimisme, où Pitcaïrn et Cole introduisaient l'iatromécanisme, Sydenham écrivait excellemment : « Un médecin qui n'a, pour se régler, que son imagination, ne peut guère que se tromper ; celui qui passe son temps à forger des systèmes, sans consulter les faits, perd sa peine, n'avance pas la pratique, et ne saurait manquer de s'égarer lui-même, tout en jetant les autres dans l'erreur. »

Sagace et profond observateur de la nature, Sydenham l'a décrite comme il l'a vue, sans l'altérer, sans passer à côté d'elle. Aussi M. Laboulbène a-t-il pu répéter, après son prédécesseur, dans la chaire d'histoire de la Médecine, Charles Daremberg, « que si les coryphées de l'archaïsme, de la chimie exagérée, de l'iatro-mécanisme, occupent de moins en moins la mémoire de la plupart des médecins, aucun d'eux n'oubliera, même dans les âges futurs, le nom de Sydenham. »

Voici ce qu'a dit, textuellement, Sydenham :

« *Hoc potissimum incumbit medico naturæ conatus effrenes coercent, languidos excitet, inordinatos dirigat.* »

Et plus loin, il ajoute : « *Morbus nihil aliùs est quòm naturæ conamen morbificæ exterminationem in ægris salutem omni ope molientis.* »

\* \* \*

Zimmermann a fait entendre, sur le même sujet, un langage empreint d'une très haute et très forte raison : « La nature, dit-il, toujours attentive à la conservation de ses

productions, semble quelquefois faire des efforts singuliers, et trouver, en elle-même, des ressources que ni le régime, ni la main de l'homme ne trouveraient jamais, etc., etc. » Suit une longue énumération des résultats heureux, que nos forces naturelles peuvent opposer à l'action des causes morbifiques.

Hufeland nous dit : « Toute maladie donne lieu à une activité relative de la nature, qui tend à changer et à corriger l'état anormal et rend seule la guérison possible. »

Il serait trop long de développer les preuves, données à l'appui de cette citation, par lesquelles Hufeland démontre, qu'aussi bien en chirurgie conservatrice qu'en médecine, le praticien ne fait que diriger les actes de la force médicatrice d'une manière convenable, et cherche à éloigner les obstacles créés par les complications, qui surgissent souvent, sous l'influence de causes individuelles ou générales.

Je pourrais multiplier les citations conçues dans le même sens. Mais elles prendraient, dans ce Mémoire, une place déjà bien mesurée.

L'homéopathie ne doit, ce que l'on appelle ses succès, qu'au fait que la plupart des maladies guérissent sous l'influence des seuls efforts conservateurs de la Nature. C'est donc à celle-ci que l'on doit attribuer, en entier, les cures dont ses adeptes lui font gratuitement honneur. L'homéopathie n'est qu'une expectation déguisée sous le voile de prétendues médications, dont les agents cessent d'exister, à force de dilutions. Celles-ci, vont de nos jours, de la 32<sup>e</sup> ou 33<sup>e</sup>, indiquée comme maximum par Hahnemann, jusqu'à la 42<sup>e</sup> et au-delà même. Je ne peux répéter, à cette place, ce que j'ai développé, à cet égard, dans mon *Examen critique de l'Homéopathie*. Je dirai, seulement, que c'est là une

véritable spiritualisation du médicament et un procédé plus spirituel, encore, de médecine expectante.

Ce Système médical n'a de succès que par sa substitution aux pratiques inclairvoyantes de médecins qui, ne comprenant point ce que l'on dénomme *l'indication*, ne savent pas s'abstenir à propos. Au contraire, il échouera, toujours, là où il faut déployer de l'activité, et quand, par son inaction, il fait perdre ce moment opportun, qu'Hippocrate appelait *l'Occasion*. Agir, selon *l'Occasion*, en imitant la Nature, dans ses procédés ; s'abstenir, d'une manière raisonnée, à propos et volontairement, telle doit être la conduite d'un vrai médecin, connaissant, par expérience, la marche naturelle des Actes morbides.

\* \* \*

En médecine, tout réside donc dans ceci : connaître cette marche naturelle ; savoir comment une maladie, abandonnée aux seuls efforts de la nature, doit s'achever, eu égard à son espèce en nosologie, à l'âge, à la constitution, au tempérament du sujet, aux circonstances qui l'entourent, etc. De ce fait, agir, ou, au contraire, savoir s'abstenir. Alors, l'Art ne se trouve point compromis par des tentatives absurdes ou dangereuses, et les chances de succès se multiplient. Ce qui a fait dire, très justement, que la Thérapeutique est la science des Indications : à la fois, pour s'abstenir, ou agir en provoquant des réactions salutaires, au moyen d'impressions curatives.

\* \* \*

On peut, par conséquent, affirmer que la Nature elle-même est le principe de toute guérison. L'Art médical ne

doit avoir pour but que favoriser, imiter, ou provoquer les tendances curatives de celle-ci.

Cependant, il faut éviter de tomber dans une exagération qui pourrait entraîner de graves dangers. Ce serait, en effet, une grande erreur de croire que cette force médicatrice naturelle soit susceptible de contre-balancer la puissance des impressions morbifiques, et ramener, toujours, les fonctions troublées à leur exercice normal. Il est loin, certes, d'en être ainsi. Il y a, sous ce rapport, autant d'erreur, de la part de ceux qui, croyant en elle, exagèrent son influence, que du côté des sceptiques, qui la nient absolument. Comme les Stahliens, les premiers se cantonnent, alors, dans une inaction funeste, lorsque la gravité du mal et l'insuffisance des efforts naturels nécessitent une intervention immédiate et active. C'est là une exagération compromettante, dans la foi en une Doctrine très correcte, au fond.

La machine humaine possède aussi son balancier, lequel en règle et régularise les mouvements. Cet organe si important de son mécanisme se déplace et s'affole bien souvent, à son tour. Dès lors, l'intervention de l'ouvrier compétent devient urgente et s'impose. Par conséquent, l'on ne doit pas perdre de vue, qu'impuissante dans un grand nombre de circonstances, la Nature a besoin d'assistance et de direction dans ses efforts. Tout l'art du médecin est de reconnaître les cas, où cette aide s'impose, en se souvenant du *Quo natura vergit, eō ducendum est*, d'Hippocrate, aphorisme qui doit être, pour lui, un véritable guide, après être devenu sa devise.



Mais, encore une fois, ce que je viens d'énoncer, à l'instant, ne détruit certes pas la réalité de l'action providentielle

de la Nature. En voici, d'ailleurs, plusieurs preuves, et j'entends me borner aux principales.

Les tissus, divisés ou coupés, se réunissent ou se reproduisent, en reformant des tissus normaux et même des organes complets. Selon Textor et Leroy, le cristallin, enlevé sans sa capsule, peut se reformer. Flourens et Blandin ont prouvé qu'il en est de même, pour les os longs, enlevés d'un membre, en ayant soin de conserver leur périoste intact. La peau, les canaux excréteurs de Warton et de Stenon, les cordons nerveux, ont pu renaître, pour ainsi dire, après leur ablation. C'est surtout, chez les animaux inférieurs, que l'on constate ces sortes de renaissances, les crustacés, par exemple, chez lesquels on voit se régénérer les pattes et divers appendices arrachés ou coupés.

Ailleurs, ce sont les forces générales de la vie qui luttent contre les causes de mort. En preuve, le réveil des animaux hibernants, à la cessation des froids excessifs des régions glaciales, qu'ils habitent, où ils passent des mois entiers dans une véritable léthargie, et reviennent à l'existence active, grâce à un pouvoir de résistance vitale, dont chacun a pu être témoin. Nous trouvons une nouvelle preuve de cette puissante faculté, dans le cas de l'accès de fièvre chez l'homme, lequel le fait passer, du frisson glacial, à l'intensité de la chaleur la plus ardente, et dans une lutte où, d'ordinaire, à moins de perniciosité, il recouvre son état normal. Ce sont, surtout, les contractions musculaires du tremblement, caractérisant le frisson, qui amènent cette chaleur.

Les maladies héréditaires ne frappent pas fatallement toute la descendance. Outre l'influence de l'un des procréateurs, lequel peut l'emporter sur l'autre, il y a, dans l'acte

de la génération, ce que l'on a si bien dénommé l'*innéité physiologique et morbide*, qui crée des variétés individuelles transmissibles par hérédité, et qui les détruit, au bout d'un certain nombre de générations. C'est ainsi que disparaissent, entre autres, la scrofule, la tuberculose et diverses dispositions morbides qui, par leur transmission fatale, auraient contribué progressivement, pour la plus grande part, à la destruction totale de l'espèce humaine. Il faut donc voir, dans cette sorte d'intermittence de l'hérédité, un fait conservateur, constant, généralisé, qui n'est nullement de pur hasard, et qui, au contraire, atteste une finalité dépendante de l'ordre préétabli par la Providence.

\* \*

La plupart des maladies guérissent seules, en vertu des lois primordiales qui ramènent la substance matérielle et les forces, qui l'animent, à leur état d'équilibre normal, quand une impression morbigène a pu les en écarter. Rien ne peut être rapporté, dans cette guérison, à une propriété de la matière brute ; elle résulte, tout au contraire, de l'action du corps vivant, en tant que vivant, et l'on découvre, dans cette action, le caractère de prévoyance qui éclate aux yeux, dans toutes les œuvres du Créateur. Ce qui a fait dire que sa préexistence en divinise l'effet.

Voyez plutôt.

Une phlegmasie obstrue les vaisseaux d'une région ; dans l'exsudat s'organise aussitôt une vascularité nouvelle, qui a pour but d'en faciliter la résorption dans l'appareil circulatoire jusqu'à la guérison.

Un autre exsudat inflammatoire a de telles proportions, qu'il ne peut être absorbé par le petit nombre de capillaires

de nouvelle formation; d'après les lois de la nature, il se liquéfie, se transforme en pus, et un travail nouveau le dirige à travers la profondeur des tissus jusqu'à la peau, ou vers une cavité séreuse.

Le système circulatoire général, ou local, est engorgé : des hémorragies supplémentaires ramènent l'équilibre.

Des obstacles s'établissent à l'orifice des viscères creux : dans les parois de ceux-ci se produit un accroissement de force, grâce à ce que l'on appelle une *hypertrophie compensatrice* qui lutte contre l'obstacle et favorise le mouvement; au cœur, par exemple.

Autour de vaisseaux, qui s'oblittèrent, s'organise une circulation nouvelle, collatérale, qui, avec le temps, fait cesser le trouble circulatoire.

Des balles, des aiguilles, des morceaux d'étoffe, un corps étranger quelconque, ont pénétré dans les tissus vivants. Ou bien, il se forme, autour d'eux, une enveloppe kysteuse qui protègera les parties contre leur agression, ou bien ils provoqueront une poussée inflammatoire aiguë, qui les chassera au dehors, par suppuration.

Ce n'est pas l'agent adhésif du chirurgien qui, immédiatement ou secondairement, réunira diverses plaies; c'est la lymphe plastique secrétée naturellement. L'emplâtre n'a été qu'un adjuvant.

Une fracture se produit. Un suc spécial, sécrété entre les extrémités osseuses, les réunit. L'art n'a été, ici comme là, qu'un adjuvant destiné à faciliter le contact.

Des tumeurs fibreuses de l'utérus, grâce à des concrétions calcaires, sont enravées dans leur développement, et ainsi s'arrêtent les accidents, qui s'attachaient à leur présence. Ces mêmes concrétions peuvent combler des cavernes pulmonaires, etc., etc.

Dans une des dernières réunions de la Société médicale des hôpitaux, M. Galliard a rapporté une curieuse observation de kyste hydatique du foie guéri par pénétration de la bile dans la cavité kystique. Quelles ressources, ô mes confrères, s'écrie M. Monin, dans la *Natura medicatrix*, et combien de guérisons ont lieu par l'expectation.

\* \* \*

Je clos ces citations, qu'il serait si facile de multiplier. Je remplirais plusieurs pages, même en me bornant à une nouvelle et simple énumération des opérations, inéluctablement attribuables à la *Nature médicatrice*.

Nous sommes en face, dans notre existence, de deux lois opposées : la *loi de réparation*, la *loi de destruction organique*. Ceux qui nient l'influence providentielle de la Nature sur la terminaison des actes morbides, prétendent que si elle existait en réalité, on ne verrait pas tant de malades mourir, tant de fractures se mal consolider, des abcès amener une mort rapide par leur ouverture dans le péritoine, des hernies s'étrangler, etc., etc. Ces assertions ne soutiennent pas une discussion sérieuse.

Ceux qui, au contraire, admettent le dogme de la *Nature médicatrice* n'ont jamais prétendu qu'elle pût empêcher la mort d'une personne, sous le coup d'une cause morbifique violente ou profonde. Nul n'ignore que notre destinée est, pour ainsi dire, fixée d'avance, et que les lois de conservation de l'espèce humaine ne peuvent que la préserver pendant une période de temps défini. Le médecin guérit des maladies, mais non pas de la mort (selon un proverbe chinois), il est comme le toit qui garantit de la pluie, mais non pas du tonnerre. Il en est de même de la Force médicatrice. (*Vis medicatrix.*)

L'action de celle-ci n'est pas relative à la maladie, en général; elle est spéciale à un désordre corporel, contre lequel elle lutte, et, à ce titre, on la voit se révéler partout, autour des désordres organiques. Un individu est mort d'abcès iliaque, ayant fusé dans le péritoine; un autre d'anévrisme de l'aorte, ouvert à l'extérieur, après usure des côtes. Quel a été, dira-t-on, dans ces cas, la puissance de la *Nature médicatrice*?

Cette action, il faut le répéter, n'est point spéciale à l'individu, mais bien à la cause morbifique et à ses effets matériels. Sans doute, la Nature n'a pas empêché la mort dans les deux cas. Mais en pratiquant l'autopsie, on se convaincra de toutes les preuves d'intelligence et de prévoyance déployées par elle, dans les opérations accomplies de son propre fait. Ainsi, dans le cas d'abcès iliaque, elle avait établi des adhérences avec l'intestin, pour diriger le pus, sans danger, vers le cœcum. Dans le cas d'anévrisme de l'aorte, grâce à elle, encore, une poche s'était formée par superposition de couches sanguines concentriques qui, par une sorte de coagulation méthodique et successive, s'opposaient, depuis un temps plus ou moins prolongé, à la rupture de la tumeur. Tout était ainsi préparé pour amener définitivement la guérison, grâce à ce véritable blindage, qui aurait pu défier les chocs violents des pulsations vibrantes de l'artère atteinte.

De ce fait que le malade a succombé, on le voit, la Nature n'en avait pas moins tout tenté pour empêcher une issue défavorable. Et partout, il en est de même. Chaque assaut morbigène provoque une réaction dynamique ou organique, destinée à en détruire les effets. Dans les cas ordinaires, la guérison se réalise tout naturellement. Mais que l'impression morbide soit trop violente, que les désordres

organiques soient très graves, ou qu'il s'agisse d'une affection épidémique, avec les caractères de gravité exceptionnelle, qu'elle revêt ; alors la réaction ne se produit pas à temps, et le travail de la Nature, à peine commencé, est interrompu par une force destructive opposée.

\* \* \*

Du reste, en admettant l'influence de la Nature dans la guérison des maladies, on ne peut voir qu'un fait palpable, démontré par une observation de chaque jour. Mais la *Nature médicatrice* n'est pas une chose concrète, ou un être spécial, indépendant de l'organisme. Ce n'est pas, non plus, un être imaginaire. C'est l'ensemble des forces de la Nature animée, luttant, d'après la *loi de réparation*, contre la maladie, c'est-à-dire contre les désordres corporels produits par les impressions morbifiques, ou plutôt la résultante de ces forces combinées. Cette loi de *réparation* se trouve aux prises avec la loi de *destruction*. Ces deux lois sont éternelles, comme l'espèce qui, dans le cours de la vie, est le champ clos de leur antagonisme permanent et acharné.

Il faut bien établir ce fait, avant de songer à une thérapeutique active, car il constitue une des bases de celle-ci, et qui l'ignore ne peut réaliser qu'une médecine fort médiocre.

Voilà pourquoi j'ai eu grand tort de ne pas introduire tout ce que je viens d'écrire ici, dans mon Travail relatif aux *Doctrines médicales contemporaines*, au chapitre réservé aux applications pratiques.

La Théorie de la *Nature médicatrice* était en entier, déjà, dans les Œuvres d'Hippocrate. C'est que l'on trouve tout

dans l'œuvre géniale du *divin vieillard*, qui semble avoir tout prévu par une véritable intuition devinatoire. Et je suis de ceux qui, suivant, au jour le jour, les marches et contre-marches de la Science médicale, tout en acceptant ses acquisitions modernes, de bon aloi, n'oublient pas le *Quo natura vergit eō ducendum est*, qu'on ne saurait trop rappeler, car il découle de la plus pure des sources, celle où sont prodiguées, à la fois, la profondeur de vue, la perspicacité et la sagacité d'observation.

\* \*

J'ai tenu à démontrer, dans ce Mémoire, après bien d'autres, mais me tenant ici, à la portée des gens du monde, la réalité de la *Nature médicatrice*. Cette chose niée, reniée, ou dédaignée encore, dans ces temps derniers, remonte à la surface, grâce à l'influence d'un Vitalisme, un moment submergé, mais qui, heureusement, n'avait pas sombré tout à fait.

Le voile jeté sur le Monde, par la philosophie pessimiste d'outre-Rhin, se déchire et s'émette en mille endroits. Le moment est proche, où auront vécu ces opinions désolantes, d'après lesquelles la créature humaine ne serait qu'un corps brut, actionné par un système nerveux, véritable pile électrique qui lui donnerait l'intelligence et la vie, l'âme n'étant qu'une manière d'être du cerveau.

Quand on songe aux personnalités éminentes qui, depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, ont fait rejaillir, dans leurs écrits, la certitude de la *Nature médicatrice*, aucun doute n'est plus permis. Il suffit de citer encore, plus près de nous, les Barthez, les Dumas, les Bérard, les Lordat, et plus près même, les Recamier, les Rousseau, les Auber,

pour en avoir l'inéluctable conviction. Le traité de la *Science Médicale* de ce dernier constitue le plaidoyer le plus éloquent en faveur de cette Doctrine.

Un autre savant et laborieux auteur, le professeur agrégé Bouchut, en défendant avec chaleur les théories Vitalistes, en a fait ressortir, à son tour, la réalité dans plusieurs de ses ouvrages.

Parmi ceux-ci on peut citer, dans ce sens, ses « Eléments de pathologie générale », ses leçons sur « L'Histoire de la Médecine », son Traité de « la Vie et de ses attributs » ; celui du « Nervosisme et des maladies nerveuses », etc., etc,

Bacon appelait la Médecine « la Science de l'âme et du corps ». Barthez l'a désignée plus tard sous le titre de « Science de l'homme ». Ces définitions affirment, en quelques mots, la vraie fusion des deux principes, en apparence si contraires, du Dynamisme humain. Elles en signalent, ainsi, la nature complexe des agressions pathologiques dont notre Economie est le point de mire constant. (Des-curet avait dit qu'aucune de nos manifestations vitales n'est purement physique, ni purement spirituelle.) Elles éclairent les conséquences pronostiques de ces agressions. Elles aident à en déduire le caractère mixte des indications thérapeutiques qui en découlent, pour les combattre à main armée, directement ou par l'intermédiaire des efforts naturels de la *Vis Medicatrix*.

\* \* \*

C'est cette fusion, et si cette expression exagère la réalité des choses, c'est cet amalgame qui m'a fait donner pour titre, à un Travail de plus longue haleine en préparation « Le Bloc Humain ».

Pour moi, la Doctrine de la *Nature médicatrice* répand, autour d'elle, le charme de l'idéal, sans faire perdre le relief de la réalité. Avec elle, rien d'active intervention n'est perdu, mais surtout ne s'égare.

Elle permet de n'user, qu'à bon escient, des armes, à la fois si utiles et si dangereuses, dont dispose la Thérapeutique. Elle en mesure toute la portée, mais aussi les nombreux défauts, grâce à la connaissance plus intime, à notre époque, du support pensant et sentant, auquel elles sont destinées.

Avant d'enseigner la Clinique médicale, j'ai fait pendant plusieurs années un Cours de Thérapeutique et de Matière médicale. C'est dire si j'ai eu à étudier, à fond, toutes les ressources de cette dernière, et si peut-être je n'en ai pas exagéré les applications pratiques. J'ai toujours été et je demeure, pourtant, un croyant sincère en la réalité de la *Nature médicatrice*, avec la réserve toutefois d'en aider au besoin l'évolution avec toutes les ressources de la pharmacologie et de l'hygiène thérapeutique.

\* \*

Oui, l'exclamation de M. Armand Després, laquelle m'a fourni l'occasion de produire le présent Mémoire, dont les documents dormaient, dans mes cartons, oui, cette exclamation est un cri de vérité. Cri poussé par un praticien expérimenté, et ce qui est encore plus significatif, chirurgien aussi entreprenant, qu'audacieux et habile. Du reste, l'aphorisme qu'Heister adressait au chirurgien seul « Magis mente et animo agat, quām manu armatā » doit viser aussi le médecin.

Dans la collection Hippocratique, la Chirurgie est soumise

aux mêmes procédés d'étude et d'appréciation que la Médecine proprement dite. Elle n'échappe pas à l'*Ars tota in observationibus*, bien qu'à cet endroit, nous trouvions une exagération dans le mot *tota*, croyant plus exact le *non numerandæ sed perpendendæ observationes*, de Morgani. La Méthode d'observation n'en est pas, d'ailleurs, amoindrie et le praticien, je le répète, est loin d'être, ici, sans armes. L'attitude du médecin « Naturiste » n'est point celle de l'inerte expectant. Au contraire, son expectation, si c'en est une, reste très armée et ne saurait être, évidemment, celle dont M. Germain Séé a pu dire : « Avec l'expectation vous assistez froidement au drame ; vous attendez la fin de la maladie, le revolver pharmaceutique au poing ; alors, tout à coup, vous achievez le malade par une intervention tardive. Vous connaissez la fable du voyageur qui attend pour se décider que toute l'eau du fleuve ait passé ; voilà l'expectant. »

Non non... Ici, ce ne peut être cela. C'est l'application de l'aphorisme antique : *Medicus naturæ minister et interpres*. Mais sans que le médecin soit, pourtant, un spectateur impassible et inactif des actes de la Nature. Il intervient, au contraire, avec énergie, quand ceux-ci sont ou annulés, ou impuissants, ou pervertis.

Question de sens médical, d'habileté pratique, de valeur professionnelle, de flair inné ou acquis pour dépister la nature du cas morbide, qui exige l'utilisation, plus ou moins développée, des agents nombreux à la disposition d'une Thérapeutique active. Que les gens du monde, auxquels je m'adresse, plus particulièrement, en ce moment, ne l'ignorent point. De nos jours, Voltaire ne répéterait pas, en l'état actuel de l'Art de guérir, que « les médecins mettent des remèdes, qu'ils ne connaissent pas, dans un corps

qu'ils connaissent moins encore. » Il ne serait plus aussi pessimiste, à l'endroit de la science médicale. Et à ce titre, l'optimisme de son « Docteur Pangloss » justifié cette fois, aurait aisément raison contre son scepticisme et ses railleries.

\* \* \*

Avant de conclure, je crois devoir compléter, par quelques additions nouvelles, au risque de me répéter sur quelques points plus importants, ce qui a pu m'échapper dans le cours de cette Etude, écrite bien moins (je l'ai dit) pour les médecins, eux-mêmes, que pour les gens du monde proprement dits. Car ici, comme dans d'autres travaux, du reste, j'ai tenu à intéresser ces derniers à notre science et à notre profession, et à les leur faire estimer. Je me suis déjà expliqué, d'ailleurs, à cet égard, dans mes « Doctrines médicales contemporaines » en y indiquant les motifs qui me guidaient dans cette détermination.

En définitive, la maladie est une conséquence de la lutte qui s'engage entre une affection et une réaction : c'est, pour mieux dire, cette lutte elle-même, dans laquelle déploie son activité ce que l'on a dénommé la *Nature médicatrice*.

Cette force conservatrice agit contre les causes morbifiques, surtout : 1<sup>o</sup> en éliminant celles-ci ; 2<sup>o</sup> en les neutralisant ; 3<sup>o</sup> en réparant le mal produit par elles, ou par les insuffisances ou les erreurs des interventions médicatrices artificielles.

Comme interprète et ministre de la Nature, le médecin a le devoir de faire tous ses efforts pour ramener l'ensemble de la Thérapeutique à la discipline de trois lois pathologiques.

ques artificielles ou artistiques, lesquelles répondent fidèlement aux trois lois médicatrices naturelles, que je viens d'indiquer. C'est la contre-partie des Systèmes, qui ne voient, dans un Etat morbide, qu'une dissociation de symptômes d'inégale importance, et contre lesquels on s'acharne isolément, sans compréhension d'une solidarité, entre eux tous, constituant une unité pathologique avec des reflets plus ou moins variés, c'est vrai, sans que pourtant cette unité puisse être contestée sur de simples apparences.

L'Art médical, qui est guidé par la Nature, produit raisonné de l'observation, de l'expérience, de la méditation et de la science appliquée, trace les règles à suivre pour diriger médicalement les forces radicales de la vie. Evidemment, cette médecine place, avant tout, la force qui préside à l'action vitale, et elle en recherche même, à titre de haute spéculation philosophique, comme a dit E. Auber, l'origine et la nature; mais ce qui commande et fixe surtout son attention, c'est l'action intime de cette force dans les mouvements et dans les luttes complexes de la vie.

« Ramenée à ces propositions, ajoute le même auteur, la Médecine Hippocratique n'accepte plus de guerres de mots, elle est la lumière et la vérité même. Elle est par conséquent à la portée de tous les esprits réfléchis et accessible au plus simple bon sens, etc., etc... »

\* \* \*

Je disais, à l'instant, que l'Art Médical, qui est guidé par la Nature, est le produit de l'observation raisonnée, soutenue par l'expérience et par la science acquise.

La science..... Nul ne peut s'y soustraire. Pas plus que les jeunes, les vétérans profusément chevronnés, grâce à

leur long exercice. Parmi ceux-ci, on en voit malheureusement, dans certains milieux, (ils sont rares, c'est vrai) qui s'imaginent (?) que la science s'est arrêtée au moment de la cessation de leurs études d'initiation. Tout ce qui s'acquiert, chaque jour, et fait l'honneur de la médecine, leur inspire, et pour cause, des sourires de pitié. Leur larynx étant sonore, ils voudraient faire accroire qu'ils donnent toujours l'ut de poitrine, alors qu'un éraillé fausset de tête fait vibrer leurs cordes vocales. Ils sont dangereux, comme exemple, pour les jeunes, et pour le public incompétent, qui les croit sur parole. Ils devraient faire pourtant un large usage des émollients de la modestie, car sans science on reste incrusté dans les à peu près, et plus souvent dans le tout contraire. Ils deviennent ainsi des pharisiens, d'une espèce nouvelle, n'ayant que les dehors de la valeur professionnelle, des hierophantes du culte de la médiocrité, et ils se transforment, sans le vouloir, en sycophantes décourageants, (qu'on me passe le mot), pour les laborieux et les croyants, le vulgaire ne voyant plus, dans ceux-ci, que d'inutiles théoriciens dépourvus de toute valeur pratique.

Evidemment, ces personnages, d'habitude plutôt débonnaires que malicieux, ne peuvent pas être tout cela. Mais, ils ne vous en écœurent pas moins, quand on les voit se transformer, par leur attitude, en véritables bornes opposées à tout progrès.

« La science, a dit Cruveilhier, est le premier devoir du médecin. Lorsqu'il s'agit de la vie des hommes, l'ignorance est un crime ; or, la science ne se devine pas ; elle s'acquiert par un travail persévérant » Et Zimmerman : « Le médecin, le plus occupé, est un médecin dangereux s'il ne lit pas. »

L'expérience... Celle, bien entendu, qui a pour support une instruction théorique solide. Et non l'autre, dont j'ai

parlé, ailleurs, laquelle n'est que la routine, ne donnant aucune sécurité et que le hasard seul peut parfois couronner de succès. L'expérience vraie, solide, éclairée, a pu même inspirer cette idée à un vieux praticien : quelle encore « était une vicille amie qui nous gronde et qu'il fallait être docile à ses leçons... » Et alors, que dire de l'autre ?

Science et expérience forment un bloc que rien ne peut et ne doit émettre. Le médecin a le devoir de posséder la première, pour rendre utile l'autre. Il est donc forcément d'en suivre religieusement toutes les évolutions. C'est pour lui, c'est vrai, un labeur incessant, car « la destinée de la science, comme l'a écrit si justement Réveillé-Parise, est d'avancer sans cesse et de ne s'achever jamais. » Cependant si c'est là une charge pénible, parce qu'elle est continue, le médecin gagnera, en considération et en estime, tout ce qu'il dépense de veilles et de préoccupations, pour mieux sauvegarder les intérêts sacrés qui lui sont confiés.

\* \* \*

Après cette excursion sur le terrain Déontologique, utile pour tout praticien, et rassurante pour ceux qui réclament nos soins, je poursuis par les conclusions suivantes, en faveur de la Doctrine hippocratique.

Dans cette lutte de notre Economie contre les agents morbifiques, que l'on appelle la maladie, il y a donc trois choses à examiner : la cause, l'effet et les conséquences de ce même effet. La cause de la maladie, c'est l'agent morbide, l'effet produit par celui-ci c'est l'affection ; la conséquence de cet effet ou de l'affection, c'est l'effort de la Nature, laquelle a pour but l'élimination, la neutralisation.

ou la destruction de l'agent morbifique. Cet effort de la Nature constitue la réaction, l'action médicatrice, que le médecin, d'après les cas, ou respecte, ou aide, ou remplace, selon qu'elle est régulière, insuffisante ou perversie, ainsi que je l'ai déjà dit et répété.

Cette thérapeutique ne fait pas fi des moyens adjuvants que lui donnent les diverses formes d'expérimentation, mais elle relègue celle-ci au deuxième plan.

Certainement la méthode expérimentale est toute puissante, dans le domaine des sciences physico-chimiques. Mais appliquée à l'étude des phénomènes de la vie, et crue sur parole, elle conduit fatalement aux plus grossières erreurs. Cette médecine de laboratoire n'a rien appris de bien utile pour l'art de guérir, selon l'aveu même de ses plus célèbres adeptes.

L'organisme vivant n'est point, en effet, un récipient inerte, pareil au creuset où s'opèrent des réactions chimiques. Il est doué d'une individualité particulière, variant indéfiniment d'un sujet à un autre, et il n'est pas celui des espèces animales, dont les vivisecteurs font chaque jour des hécatombes. Or, la physiologie expérimentale est incapable de dégager, des faits bruts, qu'elle provoque et observe, cette individualité qui est le facteur prépondérant, lequel reste ainsi méconnu. « La nature d'un être, écrivait Pope, est la force particulière à cet être, et tous les changements, qui lui arrivent, ne sont qu'une suite de sa nature. »

Que dire, alors, quand on songe, qu'en pathologie, le processus morbide, et même la nature de la maladie, dépend de cette individualité rebelle? On voit, tout de suite, les proportions considérables que prennent les erreurs résultant de l'expérimentation brutale. Or, en pathologie, c'est la maladie naturelle, qu'il faut connaître, et non celle que

l'on provoque par les mutilations que commettent, à tout instant, sur « nos frères inférieurs » les partisans de la vivisection. « Le médecin qui ignore la marche naturelle d'une maladie, disait Alibert, est comme un homme privé de la vue : il ne sait où il va, ni où elle va. » Et ce n'est certes pas la médecine artificielle des laboratoires qui pourra dissiper cette cécité dangereuse.

Et en Toxicologie, il est impossible de conclure de l'animal à l'homme. De simples condiments, le persil par exemple, empoisonnent certains volatiles. Le hérisson mange sans danger les cantharides. Divers rongeurs absorbent impunément de fortes quantités de jusquiame, laquelle empoisonne l'homme à des doses relativement très petites. Et de même, pour d'autres substances, et d'autres animaux.

Magendie, qui avait sacrifié des milliers de chiens, avouait que toutes ses expériences ne lui avaient rien appris. Les découvertes de Claude Bernard ont été, pour la plupart, intuitives. L'expérimentation ne lui servit que pour les vérifier, et il abandonna un certain nombre d'idées justes, quand elles se trouvaient contredites par des expériences erronées, lesquelles étaient nécessairement faussées par les conditions dans lesquelles on les pratiquait.

Les mêmes erreurs existent en Thérapeutique expérimentale, comme conséquences, tout au moins, de celles qui pullulent en Toxicologie. Nous ne nions pas, cependant, qu'à ce dernier point de vue, il se soit produit des acquisitions de bon aloi. Mais on se trouve cantonné, ici, dans de très formelles exceptions, rendant impossible toute conclusion générale.

\* \*

Néanmoins pas d'exclusivisme, ici, non plus, si peu partisan que l'on soit d'une méthode ou d'un système. Surtout quand on se trouve en présence de la déclaration suivante, dont l'auteur s'appelle le professeur Hayem :

« On considère souvent, à tort, la pharmacologie comme ayant uniquement pour but l'étude des caractères organoleptiques, chimiques, physiques, etc., des médicaments, de la façon dont ils se comportent entre eux, de l'art de les formuler. Ces notions constituent la pharmacologie appliquée, la pharmacologie pharmaceutique, côté important, mais petit côté seulement de la pharmacologie. Celle-ci comprend également l'étude des rapports des médicaments avec l'organisme et avec l'organisme de l'individu sain, ce qui la distingue de la thérapeutique. Ces rapports sont établis par deux ordres de recherches relevant de la chimie pure et des procédés de vivisection.

» La pharmacologie *chimique* nous apprend comment et sous quelle forme les médicaments pénètrent dans l'organisme, ce qu'ils y deviennent, les modifications qu'ils y subissent, comment et par quelle voie ils sont éliminés ; elle doit s'occuper, en outre, des modifications de nature chimique qu'ils peuvent faire subir aux humeurs et aux tissus.

» La pharmacologie *expérimentale* est l'étude des troubles fonctionnels produits par l'introduction des médicaments dans l'organisme et susceptibles d'être relevés par le procédé des vivisections. C'est la branche qui a été surtout étudiée jusqu'à présent, grâce à l'impulsion donnée par les Magendie, les Flourens, les Cl. Bernard, les Vulpian, pour

ne citer que les noms de savants français ; c'est la mieux connue et celle qui se prête le mieux à un cours démonstratif et élémentaire. La pharmacologie chimique, au contraire, a été jusqu'en ces derniers temps un peu négligée ; c'est une science jeune, encore imparfaitement connue. Et, cependant, tous les jours on voit proposer de nouveaux médicaments, et les progrès de la pathologie générale nous font entrevoir, dès maintenant, des moyens thérapeutiques nouveaux.

» Dans ces derniers temps, les bactériologistes qui ont fait progresser, d'une façon si remarquable, l'étude des maladies dites infectieuses, ont montré que certains produits élaborés par les microbes ont sur l'organisme humain les actions les plus puissantes. Qu'il me suffise de vous rappeler les effets de la lymphé de Koch, de la tuberculine, qui ont si vivement frappé l'attention du monde savant. Tout récemment, M. le professeur Bouchard annonçait qu'il avait pu retirer, des cultures microbiennes, des substances capables d'influencer les nerfs vaso-dilatateurs et vaso-constricteurs. A côté des produits pathogènes les microbes peuvent, vous le voyez, élaborer des produits ayant une action puissante sur l'organisme et susceptibles d'applications thérapeutiques. M. Bouchard les a, d'ailleurs, proposés et utilisés comme médicaments, particulièrement contre les hémorragies.

» Parmi les faits nouveaux et inattendus que nous ont révélés dans ces derniers temps les bactériologistes, mentionnons encore le pouvoir bactéricide du sérum sanguin, milieu défavorable à l'évolution de certains germes et l'irritabilité spéciale des cellules vivantes, notamment des leucocytes dont la vie est particulièrement active, irritabilité qui les fait aller à la recherche de certaines substances et en fuir d'autres.

» Il est donc permis d'entrevoir, dans les progrès de la chimie biologique, la possibilité d'arriver à la découverte de produits nouveaux d'origine organique, susceptibles d'être employés comme médicaments, et à l'élucidation des questions les plus délicates se rattachant à l'action médicamenteuse. Citons parmi ces dernières l'important problème de l'immunité acquise. Aussi la pharmacologie chimique, à laquelle se rattachent directement toutes ces études, par leur méthode et par leur but, a-t-elle devant elle de nombreux horizons nouveaux.

» Au moment où le rôle de la chimie biologique devient prépondérant dans les études de pathogénie et de pharmacologie, il ne saurait être question de faire disparaître du cadre de l'enseignement officiel la pharmacologie chimique.

» Il faudrait plutôt chercher à en élargir le champ et à lui donner une direction nouvelle, si l'on ne veut pas compromettre, au profit de l'étranger, l'avenir de la science française.

» Il serait logique, si l'on voulait réorganiser avec fruit les études de thérapeutique et de pharmacologie, — ce qui serait de la plus grande utilité, — de créer un enseignement clinique de thérapeutique à l'hôpital, enseignement qui reviendrait naturellement à un médecin ; un enseignement de pharmacologie expérimentale et de toxicologie, relevant de la physiologie, confié à un physiologiste, et enfin un enseignement de pharmacologie chimique qui serait donné par un chimiste, et ce dernier enseignement ne serait pas le moins important. »

(Leçon d'ouverture du Cours de Thérapeutique et de Matière médicale, 1891-1892).

On ne peut que prendre en sérieuse considération cette sorte d'éclectisme, qui sait mettre si bien à la place, lui

convenant, chaque procédé d'étude, de recherches et d'investigation, tout en les condensant en un seul bloc absolument indivisible.

Quoi qu'il en soit, le *Naturisme* médical, qui vient de faire l'objet du présent Travail, n'a qu'un besoin très secondaire de toutes ces données *artificielles*, car c'est le *Vitalisme* d'Hippocrate et de Galien, d'abord modifié par Athénée, un peu plus tard par Paracelse et Van Helmont, puis enfin par Sthal, Bordeu et Barthez.

Il est, en Médecine, ce qu'est le Spiritualisme dans l'ordre moral. A ce titre, il donne, à mon avis, toutes les garanties et toutes les satisfactions. Et, en Thérapeutique, il constitue la méthode la plus rationnelle et la plus vraie.

Les coups, que lui ont portés les Doctrines matérialistes opposées, n'ont jamais produit que des éraillures inoffensives. Et quand chacune de celles-ci passe, s'émette ou s'obscurcit, autour de lui, le *Vitalisme* demeure le phare rayonnant dont la lumière éclaire le mieux les sentiers obscurs et accidentés de la pratique médicale. Et de plus, la Doctrine qui permet le plus facilement, de créer, selon son âge, autour du malade, cette atmosphère de tendresse ou de bonté, dont il a tant besoin.

Mais, en finissant, sachons avouer, sans découragement, que même avec le Vitalisme, la Médecine est loin d'avoir conquis son Palladium. Parviendra-t-elle jamais à le conquérir? Ni elle, pas plus que les autres sciences, je le crains, car ici, comme pour toutes les choses humaines, nous restons rélegués dans le relatif et le contingent, sans prétention possible vers l'absolu.

Aussi croit-on rêver, quand on lit, dans la Préface, de

l'histoire de l'Alchimie de M. Berthelot : « Le monde est aujourd'hui sans mystère. » Sans mystère ! Tout, au contraire, n'est-il pas mystère, et tout ne restera-t-il pas mystère, tant que nous ignorerons les causes premières et les destinées, l'origine et la fin des choses : grandes et suprêmes questions que le Positivisme prétend n'avoir pas à connaître. Le Positivisme se tait, donc, et pour cause, sur ce qu'il importera le plus de savoir, préoccupés et obsédés que nous sommes par la pensée de l'Au-delà et par le sentiment de l'Infini !

Au dessous de ces Hauteurs mystérieuses, sachons, au moins, opposer, au terre-à-terre de nos prosaïques milieux, un idéal digne de nous.

D'une manière générale, et au point de vue purement humain, cet idéal doit viser, sans détour, l'amour de la vérité, la sincérité et la franchise, l'enthousiasme pour les grandes choses, l'égalité et la fermeté de caractère.....

Et, en ce qui concerne la profession médicale, la foi en son art, un travail sans relâche, une ardeur constante de recherches, au profit de chacun, et, par dessus tout, la plus profonde sympathie pour ceux qui souffrent et désespèrent. Par les espérances, qu'il peut ainsi faire naître, en eux, le médecin parvient à soutenir et adoucir toute existence, fatallement destinée par la gravité du mal, ou à s'éteindre à bref délai, ou à languir misérablement, au milieu d'implacables tourments !

Alors, on se trouve, ici, en pleine médecine morale, la même, dont Reveillé-Parise a eu raison de dire : « La Médecine morale n'est-elle pas la partie de notre art la plus noble, dans son but et ses moyens ? N'est-ce pas elle qui en constitue réellement la dignité ? »

---

# EVANGÉLINE

Poème de Longfellow

Traduction par Charles SÉGARD

---

A MON AMI LOUIS FRÉCHETTE  
Poète canadien, lauréat de l'Académie française,

*J'offre cette légende de son pays*

CH. SÉGARD.

---

## PREMIÈRE PARTIE

C'est la vieille forêt... — Déjà, voilés par l'ombre,  
Sous leur barbe de mousse, en leur tunique sombre,  
Les pins et les sapins se dressent frémissons ;  
Et l'on croirait, troublé par leurs tristes accents  
Entrevoir dans la nuit les Druides antiques  
Murmurant à mi-voix des hymnes fatidiques.  
Sur les rocs caverneux, fouettés par l'ouragan,  
Avec fracas les flots se brisent ; l'Océan  
Se cabrant et hurlant, comme un coursier rebelle,  
Répond au bois profond par sa plainte éternelle...

C'est la vieille forêt... — Oh ! les cœurs généreux,  
Les cœurs qui tressaillaient sous ces dômes ombreux  
— Tels des faons épourés par la meute sauvage —  
Que sont-ils devenus ? Où donc l'humble village,

Votre premier berceau, fermiers Acadiens ?  
Où sont ceux dont la vie, au milieu de leurs biens,  
S'écoulait, comme un clair ruisseau dont la surface  
Reflète — vrai miroir — la Nature et l'Espace,  
Et, près de noirs taillis, nous montre en son flot pur  
Avec l'ombre des pins un clair lambeau d'azur...

Les champs sont dévastés, les fermiers dispersés...  
Ainsi vont à la mer, par l'orage chassés,  
Les légers grains de sable et les feuilles flétries...  
Tourbillon passager... De ces riches prairies,  
De Grand-Pré, le hameau que Dieu semblait bénir,  
Rien ne reste aujourd'hui, plus rien... qu'un souvenir...  
O toi, dont un frisson parfois ébranle l'âme,  
Et, qui crois au pouvoir infini de la femme,  
A tout souffrir pour elle, ô toi qui serais prêt,  
Apprends ce que tout bas répète la forêt,  
Triste récit d'Amour, doux conte d'Acadie,  
Légende du passé que le Bois psalmodie...

## I

Tout au bord du bassin des Mines, sur la terre  
D'Acadie, isolé, tranquille, solitaire,  
Se perd dans un vallon le hameau de Grand-Prè.  
Vers l'Est — et c'est de là que son nom fut tiré —  
Couverte de troupeaux, s'étale la prairie...  
Pour la mettre à l'abri de la mer en furie,  
Les paysans au prix de labeurs obstinés,  
Ont endigué les flots; aux jours déterminés,  
L'eau franchit librement les écluses ouvertes,  
Couvrant d'un linceul bleu ces grandes nappes vertes.  
A l'Ouest, comme au Sud, les blés chargés d'épis,  
Les lins couverts de fleurs, étendent leur tapis  
Ondulant, à travers les vergers, sur la plaine  
Sans limite... Tandis que la forêt lointaine  
Se dresse au Nord... Là-bas, sur les sommets géants,  
Les brouillards éternels, issus des Océans,  
Déchirant leur écharpe aux crêtes dentelées,  
Semblent n'oser jamais envahir les vallées...  
Et voici le hameau de paix !... Chaque maison  
Peut affronter sans peur la plus rude saison,  
Car le chêne et le pin fournissent la charpente  
Comme au temps des aïeux. — La toiture est en pente ;  
La lucarne, au milieu du chaume, ouvre son œil  
Enorme et vigilant ; sur la pierre du seuil  
Le pignon élancé vient projeter son ombre;  
Et c'est là qu'en Eté, lorsqu'avant l'heure sombre

Les lueurs du couchant doraien les toits, le soir,  
Les filles au jupon bleu, rouge, vert ou noir,  
Minois vermeils perdus sous la coiffe de neige,  
Venaient, près des mamans, s'installer sur un siège.  
Tout en filant le lin, leurs groupes babillards  
Redisaient quelques chants, transmis par les vieillards,  
Et, du fond des logis, les bruyantes navettes  
Scandaient de leur tic-tac les refrains des fillettes...  
Le pasteur s'approchait, paternel et ravi,  
Et les petits enfants, empressés, à l'envi  
Laissant les jeux, couraient, dans leur grâce ingénue,  
Baiser ses mains... D'un mot de douce bienvenue  
Les femmes saluaient le prêtre vénétré...  
Les laboureurs rentraient. — Eblouissant, cuivré,  
Le soleil s'abimait en un vaste incendie...  
Puis, petit à petit, sur ce bourg d'Acadie  
Tombait le crépuscule... En ce même moment,  
L'Angelus, par les airs, perlait son tintement...  
Les toits se couronnaient de nuages bleuâtres,  
Et vraiment l'on eût dit, que, de chacun des âtres,  
Un nuage d'encens s'envolant vers les cieux,  
Montait là-haut, avec l'appel religieux,  
Ces humbles jouissaient d'un sort calme et prospère,  
S'aimaient entre eux, servaient les Lois du Divin Père,  
Sans craindre les rigueurs d'un prince intolérant,  
Fiers de leur liberté ; mais du reste, ignorant  
Les désirs envieux, les luttes fanatiques,  
Et la soif des grandeurs, fille des Républiques.  
Là, tout était ouvert, les cœurs et les maisons :  
Qui donc eût soupçonné haines ou trahisons ?  
Riches, pauvres menaient presque même existence,  
Et le moins fortuné connaissait l'abondance...

Du côté du Bassin des Mines, en sortant  
Du village, vivait, personnage important,  
Le principal fermier, Benoît Bellefontaine.  
L'orgueil de ses vieux jours, la fleur de son domaine,  
L'aimable Evangéline — esprit, grâce et raison —  
Dirigeait, ménagère habile, la maison —  
Si douce qu'au hameau chacun lui faisait fête...  
Soixante-dix hivers avaient blanchi la tête  
Du campagnard qui, ferme et droit, malgré les ans,  
Avec son front hâlé sous ses beaux cheveux blancs,  
Avait l'air d'un vieux chêne à la cime neigeuse,  
Vaillant et vert, bravant la saison orageuse.  
Evangéline avait à peine dix-sept ans,  
Qu'elle était belle avec sa fraîcheur de printemps !  
Quel sourire adorable éclairait sa figure !...  
Ses grands yeux, veloutés et noirs comme la mûre,  
Ce bijou des buissons, brillaient d'un pur éclat...  
Sa joue en fleur avait l'attrayant incarnat  
De la rose — sa sœur — et sa suave haleine  
Evoquait le zéphyr embaumé de la plaine.  
Qu'elle était belle, aux jours brûlants de la moisson,  
Portant aux travailleurs l'apaisante boisson,  
La liqueur couleur d'or, la bière fraîche et blonde,  
Vrai rayon de soleil, qu'on buvait à la ronde,  
Et que l'on préférait si sa main la versait...  
Combien restaient rêveurs, alors qu'elle passait,  
Belle, plus belle encor, les matins de Dimanche,  
Avec son jupon bleu, sa capeline blanche,  
Et les pendants d'oreille, apportés, dans le temps,  
De France, et, depuis lors, transmis, tous les vingt ans,  
De l'aïeule à l'enfant, de la mère à la fille,  
Trésor, pieusement gardé dans la famille...

Chacun lui souriait, quand, du haut de la tour,  
Le carillon sonnant en l'honneur du Saint Jour,  
Elle arrivait, le front rayonnant de jeunesse,  
Portant son chapelet et son livre de messe...  
Puis, lorsqu'ayant reçu le Dieu de pureté,  
Elle quittait son banc, plus d'un était tenté,  
— Tellement sa beauté semblait surnaturelle —  
De se mettre à genoux, maints jointes, devant elle ;  
Un angélique éclat animant ses beaux yeux  
Projettait sur son front comme un reflet des cieux...  
Et tous, jeunes et vieux, aimait Evangeline.

Solidement construite, au flanc de la colline,  
La ferme dominait l'Océan agité.  
Un sycomore auprès du seuil jadis planté,  
— Un chèvrefeuille épars en sa ramure antique —  
Jetait ombre et parfums sur un humble portique  
Qu'un artiste naïf essaya d'ouvrager.  
Là quelques bancs ; en face, et coupant le verger,  
Pour se perdre très loin, dans les prés, une allée...  
A l'abri du soleil, des vents, de la gelée,  
Benoit très prévoyant, sous l'arbre avait dressé  
Un rucher où plus d'un essaim s'était fixé.  
Et partout bourdonnait la chanson des abeilles.  
Les ruches sous leur toit de chaume étaient pareilles  
A ces niches qu'on voit parfois dans les chemins,  
Protégeant une Vierge et Jésus en ses mains.  
Au versant du coteau, plein d'une eau fraîche et douce,  
Le puits profond, avec le seau couvert de mousse,  
Et la chaîne rouillée aux humides anneaux ;  
A côté, l'auge en pierre, où viennent les agneaux  
Boire trois fois le jour. — Granges, hangars, remise,

Forment une barrière, un rempart où se brise  
L'assaut des ouragans. Le fermier à la nuit,  
Y fait rentrer le char que lui-même conduit,  
Les herses, le traîneau qui glisse sur la glace,  
Et la charrue, au soc brillant comme une glace...  
Tout auprès est l'étable, où brebis et bêliers  
Trouvent litière épaisse et vastes râteliers...  
Par la cour, les dindons gloussent et font la roue ;  
Le coq coquericant, perché sur une houe,  
Sultan empanaché, surveille son sérail.  
Dans les granges, — huit... dix... on a tant de bétail ! —  
Le foin déborde en flots dorés, et, sous le chaume,  
Le grenier regorgeant de fruits exquis, embaume,  
Enfin, plus haut encor, dressé comme une tour,  
Le colombier — logis tout frissonnant d'amour —  
Abrite — hôtes charmants — pigeons et tourterelles ;  
Et c'est, soir et matin, un frémissement d'ailes,  
Un long roucoulement qu'interrompt quelquefois  
La girouette folle en grinçant sur les toits.

Sous le regard divin, en ce séjour prospère,  
Vivait Evangéline auprès de son vieux père...  
Ah ! combien de garçons, la voyant à genoux  
A l'église, troublés par ces yeux bons et doux,  
S'étaient pris à l'aimer avec idolâtrie !...  
Au bénitier, combien eurent l'âme attendrie,  
Lorsque sa main d'enfant frôlait leur grosse main !...  
Et combien, fous d'amour, traversant le chemin,  
Favorisés par l'ombre, encouragés par l'heure,  
Etaient allés, le soir, frapper à sa demeure,  
Qui, dès que le marteau retombait avec bruit  
Surpris de tant d'audace, entendaient, dans la nuit,

Leur pauvre cœur troublé bondissant avec rage,  
Et sentaient s'effondrer leurs plans et leur courage !...  
Même, au jour patronal, vers le temps des moissons,  
Plus d'un galant, grisé de danse et de chansons,  
Sans doute avait pressé les doigts de sa danseuse,  
En murmurant tout bas quelque phrase amoureuse ;  
Il était bien perdu, l'aveu simple et loyal,  
Se confondant avec la musique du bal...  
C'est qu'un seul, en effet, possédait sa tendresse,  
Et cet heureux, c'était Gabriel La Jeunesse,  
Le fils du forgeron Basile, — homme honoré  
De tous les habitants, notable de Grand-Prè,  
Car le peuple estima toujours — c'est la coutume —  
L'artisan vigoureux qui martèle l'enclume,  
Et qui semble plus grand aux lueurs du brasier...  
Le forgeron était l'ami du vieux fermier...  
Ensemble, leurs enfants grandirent : Un bon prêtre,  
Père Félicien, fut leur unique maître...  
Le pasteur leur apprit, professeur paternel,  
Alphabet et plain-chant dans le même missel.  
Eux, la leçon bien sue et l'hymne terminée,  
S'échappaient vers la forge, où, sous la cheminée,  
Rougeoyait tout le jour un vrai foyer d'Enfer...  
Basile, sans effort, s'étant muni d'un fer,  
Dans son gros gant de cuir, serrait avec prudence  
Le sabot du cheval et clouait en cadence.  
Les deux petits restaient muets, émerveillés,  
Offusqués par ces grands harnais éparpillés,  
Tout semblables à des serpents lovés dans l'ombre...  
En Automne, à la nuit, dès que tout était sombre,  
Sauf la forge épandant son aveuglant reflet,  
Ils venaient manœuvrer la chaîne du soufflet,

Faisant tourbillonner des gerbes d'étincelles...  
Et c'était, chaque fois, des surprises nouvelles...  
« Voyez, nous avons l'air — disaient-ils bien souvent,  
De ces religieux priant dans leur couvent,  
Où les cierges en feu font briller les chapelles. »  
En hiver, leur traîneau, comme mû par des ailes,  
Sur les flancs du côteau les emportait tous deux.  
Et, plus tard, ils grimpaien jusqu'au nid duveteux,  
Se gardant d'effrayer la pèureuse nichée,  
Dans l'espoir d'y trouver la pierre recherchée,  
Prise par l'hirondelle aux rivages brûlés...  
Caillou qui, seul, permet aux frêles envolés  
De revenir ensuite au toit qui les vit naître :  
Ce talisman, heureux qui peut s'en rendre maître !  
Les mêmes jeux naïfs les charmaient tous les ans...  
Mais un jour—Oh ! prodige!... — ils n'étaient plus enfants...  
Lui — robuste, vaillant, figure intelligente,  
Etais un beau garçon, dont la mine engageante,  
La loyauté d'allure, et le sain jugement  
Vous captivaient d'abord. — Un égal changement —  
De la mince fillette avait fait une femme...  
Epanouissement du corps, du cœur, de l'âme,  
Où de l'enfant d'hier restait le souvenir !  
L'esprit déjà mûri prévoyait l'avenir...  
Et, pensive, elle était encore plus jolie...  
On l'appela « Soleil de la Sainte Eulalie »  
(Le soleil, ce jour-là, féconde le verger,  
Prétend-on) Ce surnom lui donnait à songer :  
C'est que, rêvant tout bas, d'un prochain mariage,  
Elle voulait porter, en ménagère sage,  
L'abondance et la joie au foyer conjugal.  
Comme elle l'aimerait, d'un amour sans égal,

Cet élu de son cœur ! et que de douces fêtes,  
Quand il faudrait veiller sur quelques blondes têtes !...

Et voici maintenant que c'était la saison  
Où la nuit est plus longue et plus gris l'horizon ;  
Le soleil déclinait... Les oiseaux de passage,  
Fendant l'air alourdi, commençaient leur voyage ;  
Abandonnant le Nord et ses havres glacés,  
Par bandes ils fuyaient, prévoyants et pressés  
De retrouver là-bas, par delà l'Atlantique  
Les rivages bénis et tièdes du Tropique,  
Asiles que fit Dieu pour ces chers émigrés...  
Déjà, depuis longtemps, les blés étaient rentrés,  
Et, monceaux d'or croulants, s'entassaient dans la grange ;  
Déjà — comme Jacob autrefois avec l'Ange —  
Le vent et la forêt luttaient tragiquement...  
Déjà tout présageait un hiver inclément :  
Les abeilles, cédant à des lois instinctives,  
Pressentaient ces longs froids, se montraient plus actives,  
Se hâtant d'amasser le doux miel débordant ;  
Les chasseurs Indiens, des grands bois descendant,  
D'avance prédisaient une saison très dure,  
Car les renards avaient leur plus chaude fourrure.  
L'Automne, avant-coureur du gel, s'interrompit  
Pourtant ; ce fut soudain un arrêt, un répit :  
Ce temps qu'on appelait alors en Acadie  
« Eté de la Toussaint. » L'atmosphère attiédie,  
D'un éclat radieux, s'emplissait à présent :  
Décor de rêve ! et, sous ce rayon bienfaisant,  
Comme un pays nouveau sorti des mains divines,  
La campagne, les bois, les vallons, les collines,  
Dans toute leur fraîcheur de site rajeuni,

Se déroulaient au loin, bien loin, à l'infini...  
On eût dit que la paix régnait enfin sur terre ;  
Et subissant, aussi, la trêve salutaire,  
L'Océan, ce farouche au sein toujours gonflé,  
Avait cessé sa plainte et semblait consolé.  
Les sons plus doux formaient une immense harmonie,  
Et joyeuses clameurs de l'enfance bénie,  
Bruits d'ailes par les airs, chants de la basse cour,  
Tout cela se fondait dans un hymne d'amour...  
Ainsi qu'un œil géant dans la brume dorée,  
Le blond Soleil lui-même à la Terre adorée  
Lançait un long regard amoureux et brûlant.  
Dans la vieille forêt, chaque arbre étincelant  
Des mille diamants versés par la rosée,  
Sous sa parure jaune, écarlate, irisée,  
Rappelaient le platane, où jadis les Persans  
Suspendaient leurs joyaux les plus resplendissants  
Et les riches tissus brodés d'or et de soie...

En ce moment c'était enfin l'heure de joie,  
L'heure d'apaisement, d'innocence et d'amour :  
Car la chaleur s'était éteinte avec le jour,  
Et les ombres du soir, jetant sur tout leurs voiles,  
Ramenaient à la fois dans le ciel les étoiles,  
Au berçail les troupeaux lassés. Les bestiaux  
Trottaient ferme, humant l'air frais à pleins naseaux,  
Chaque bête appuyant au dos de sa voisine  
Son gros museau baveux... Secouant la clarine  
Qu'attachait à son col un large ruban blanc,  
Une belle génisse, au pas superbe et lent,  
Celle d'Evangéline — en avant du cortège,  
Marchait, reconnaissable à sa couleur de neige.

On sentait l'animal — à son air triomphant —  
Fier d'être préféré par la mignonne enfant...  
Derrière, le berger (il venait de la plage :  
Car c'est là qu'on trouvait le meilleur pâturage)  
Ramenait ses brebis et ses moutons bêlants...  
Enfin, fermant la marche et dur aux turbulents,  
Affairé, courant sus à tout retardataire,  
Queue en branle, important, d'humeur autoritaire,  
Se prodiguait le chien. C'était lui qui veillait  
Tandis qu'au cœur du jour son maître sommeillait ;  
Et c'était encor lui, qui, dans la nuit profonde,  
Gardien vigilant, protégeait tout le monde,  
Cependant qu'à travers le silence étoilé,  
Au fond de la forêt, les loups avaient hurlé.  
Une heure ou deux plus tard, au lever de la lune,  
Chargés des foins salés, fauchés sur la lagune,  
Tout embaumés, les chars arrivaient lentement.  
Les chevaux saluaient d'un long hennissement  
Le seuil, et les pompons cramoisis de leurs selles  
— Où l'artiste avait mis ses couleurs les plus belles,  
Enluminant le bois de desseins merveilleux —  
Les superbes pompons, cramoisis et soyeux,  
Frisonnaient tout pareils à des roses trémières,  
— Alors que les coursiers secouaient leurs crinières,  
Humides de serein. — Les vaches maintenant,  
A l'étable, debout, placides, ruminant,  
Offraient leurs pis gonflés, réservoirs d'abondance,  
Aux mains de la servante ; et le lait, en cadence,  
Retombait en jets drus dans les seaux écumants.  
De la cour s'élevait un bruit de meuglements,  
De rires frais, de gais refrains, de voix croisées,  
Renvoyés en échos par les voûtes boisées...

Puis, tout à coup, un bruit de serrure et de clefs,  
Choc de porte aux battants lourdement ébranlés,  
Grincement des verroux mis avec vigilance...  
Et plus rien, désormais, ne trouble le silence...

Dans la maison, auprès de son large foyer,  
Assis en son fauteuil, Benoit le vieux fermier,  
Savourait la chaleur qui rend l'âme joyeuse :  
Il s'amusait à voir monter capricieuse  
L'odorante fumée aux anneaux ondoyants  
En lutte avec la flamme. — Assiégés, assaillants,  
S'étreindraient de la sorte au sein d'une incendie. —  
Derrière le vieillard, tremblotante et grandie,  
L'ombre de son profil sur la blancheur du mur  
Dansait, puis se perdait en un coin plus obscur...  
Les bonhommes sculptés au dossier de son siège,  
Maintenant animés, comme en un sortilège,  
Sous la rouge lueur au reflet incertain,  
Semblaient rire, oui, vraiment... Et les grands plats d'étain,  
Posés sur le dressoir par la jeune fermière,  
Propres et reluisants, renvoyaient la lumière  
Comme de boucliers frappés par le soleil.  
Benoît, semi-rêveur pour chasser le sommeil,  
Fredonnait des Noëls d'une voix attendrie :  
Les mêmes que jadis, dans la mère patrie,  
Au bon vieux temps, chez eux, avaient redits, joyeux,  
En pays Bourguignon ou Normand, ses aïeux...  
A côté de son père assise, Evangéline  
Filait; le lin tordu grossissait la bobine,  
Et l'agile fuseau tournoyait, tournoyait...  
Non loin d'elle, au repos, le métier sommeillait ;  
La navette dormait comme lui, la mignonne ;

Les pédales aussi. Le rouet monotone,  
 Tout en marchant, lançait un sourd ronronnement  
 Qui faisait au chanteur un accompagnement.  
 Dans la maison de Dieu, lorsque par intervalles,  
 S'interrompent les chœurs, résonnent, sur les dalles,  
 Des pas mystérieux; l'on distingue la voix  
 Du pasteur à l'autel; de même, chaque fois  
 Que Benoit terminait un air de son enfance,  
 Le tic-tac de l'horloge achevait la cadence...

Mais voici qu'au dehors on entendit marcher,  
 Puis des gens en causant du logis s'approcher,  
 Et soulever enfin le loquet de l'entrée...

En écoutant grincer la chaussure ferrée,  
 Benoit, à ce seul bruit, reconnut à l'instant  
 Le forgeron Basile.... Et rien qu'en écoutant  
 Les sursauts de son cœur ému, dans sa poitrine,  
 A ces seuls battements, de suite, Evangéline  
 Reconnut, sans le voir, qui rentrait avec lui...

« Bienvenus les amis qui viennent aujourd'hui ! »  
 Cria le bon vieillard, d'une voix claire et forte,  
 Aux deux chers visiteurs qui franchissaient la porte;  
 « Bienvenus soyez-vous, reprit-il, tout content.  
 Basile, auprès du feu, cette place t'attend.  
 Sans toi notre foyer n'a plus son air de fête;  
 Il semble vide.... Bien !... au-dessus de ta tête,  
 Sur l'étagère, prends, à côté de ce sac,  
 Ta pipe de bruyère et ton pot à tabac :  
 Car jamais, à mon sens, tu n'es autant toi-même  
 Que lorsque ton visage épanoui qu'on aime,  
 Au sein de la fumée, apparaît rouge et rond...  
 On croirait voir alors, mon brave forgeron,  
 La lune des moissons, la vermeille Diane,

Se levant à travers la brume diaphane. »  
Et Basile, approchant son siège accoutumé,  
En face du fermier, près de l'âtre enflammé,  
Basile répondit avec un bon sourire :

« Ah ! ce Benoît !... il a toujours le mot pour rire !...  
Quel homme heureux, vraiment !... Que de fers à cheval (1)  
Il a dû ramasser, pour rester jovial,  
Quand, tous, nous croyons voir partout deuil et ruine. »

Basile interrompit sa phrase : Evangéline  
Lui tendait un charbon pris au brasier brûlant :  
Il alluma sa pipe, et puis, d'un ton plus lent :  
« Quatre jours sont passés, dit-il, la chose est sûre,  
Depuis que les Anglais mouillant à l'embouchure  
Du Gaspereau, sur nous, du pont de leurs vaisseaux  
Ont braqué les canons... Quels projets déloyaux  
Peuvent-ils méditer ?... Quelle amère surprise ?...  
On ne sait... Mais chacun doit se rendre à l'église,  
Où sera proclamé le Mandement du Roi  
Comme Loi du Pays. Sens, but de cette loi,  
Ignorés jusqu'ici, sèment l'inquiétude  
En bien des cœurs troublés par cette incertitude... »

Mais Benoît protesta : « Bah ! pourquoi tremblez-vous ?  
N'est-ce point en amis qu'ils arrivent chez nous ?...  
La récolte a manqué peut-être en Angleterre :  
La pluie ou la chaleur — l'une ou l'autre est contraire,  
Tu le sais, pardieu bien ! — aura gâté leurs blés..  
Sachant en nos greniers les grains amoncelés,  
Ils viennent y puiser ; et, de là, ce message...  
— J'en doute et ce n'est pas ce qu'on pense au village,

(1) Préjugé populaire, d'après lequel trouver sur son chemin un fer à cheval perdu est un présage de bonheur.

Reprit le forgeron, s'animant peu à peu,  
Et secouant la tête, en tisonnant le feu..  
Va, Benoît, ce n'est pas cela !... Non !... J'imagine  
Autre chose. (Un soupir souleva sa poitrine)  
On n'a pas oublié Louisbourg, Beau-Séjour,  
Ni Port-Royal... Si bien que, sans tarder d'un jour,  
Craignant de deviner ce que serait la suite  
Bien des nôtres vers la forêt ont pris la fuite,  
Cherchant, dès aujourd'hui, des abris assurés  
Dans les sombres halliers, dans les épais fourrés...  
Moi, sans les imiter, je conçois leurs alarmes...  
Le fait de nous avoir dépouillés de nos armes,  
N'autorise-t-il pas la peur et les soupçons ?..  
Les marteaux de la forge et les faux des moissons,  
Nous n'avons rien de plus, rien !.. » insista Basile..

Le fermier répartit, incrédule et tranquille :  
« Vos esprits, je le gage, à tort se sont troublés.  
Nous risquons cent fois moins au milieu de nos blés,  
Au milieu de nos champs et de nos pâturages.  
Moins, à l'abri des flots aux impuissantes rages,  
Nous risquons moins, prétends-je, encor que désarmés,  
Que nos pères jadis, dans leurs forts enfermés,  
Recevant, malgré tout, la mitraille ennemie.  
Bannis donc tout souci. Dans ton âme affermie  
Plus de vaine épouvante, ami. Que, pour ce soir,  
Nulle ombre de chagrin, de deuil, de désespoir,  
Oh ! que rien d'attristant, s'il plaît à Dieu, n'effleure  
Le seuil de mon foyer, le toit de ma demeure...  
C'est la nuit du contrat de ces enfants. Pour eux,  
Nos garçons ont construit, de leurs bras vigoureux,  
La grange et la maison, et défriché la terre  
Tout autour de leur bien... Pour une année entière,

J'ai garni le foyer de vivres ; leur grenier  
Regorge de mon foin récolté le dernier.  
Maitre René Leblanc va venir tout à l'heure  
Portant encre et papiers, sa plume la meilleure...  
Fronts joyeux, camarade, et les cœurs triomphants  
Pour jouir du bonheur complet de nos enfants!... »

A l'écart, et d'amour sentant frémir son être,  
Evangéline, assise auprès de la fenêtre,  
Livrant sa main aux mains de son jeune amoureux,  
Rougit, en entendant son père parler d'eux...  
Et celui-ci venait à peine de se taire,  
Quand la porte s'ouvrit et c'était le notaire.

## II

Ainsi qu'un aviron souple mais résistant  
 Que la vague a ployé sans le rompre pourtant,  
 De même était courbé, mais non brisé par l'âge,  
 Maitre Leblanc. Autour de son calme visage,  
 Et jusque sur son cou, tombant en flots bouclés,  
 Ses longs cheveux soyeux, aussi blonds que les blés,  
 Encadraient son grand front tout sillonné de rides.  
 A cheval sur son nez, à cheval et solides,  
 Des lunettes en corne abritaient son regard  
 Affable et pénétrant... Cet excellent vieillard  
 Avait eu vingt enfants, race saine et prospère :  
 Car, tour à tour, sur les genoux du bon grand-père,  
 Cent petits-fils, au moins, avaient dû chevaucher,  
 Pour écouter sa montre, avant de se coucher.  
 Partisan des Anglais et ne s'en cachant guère,  
 Il fut par les Français jadis, pendant la guerre,  
 Détenue dans un fort. Devenu plus prudent,  
 Moins communicatif, il gardait cependant,  
 En dépit du passé, toute sa confiance  
 Et sa crédulité...

— Chacun l'aimait : l'enfance  
 Près de lui s'empressait : aux petits il narrait  
 Comment les loups-garous dévastent la forêt,  
 Et comment les Lutins mènent, dans la nuit noire,  
 Les chevaux à l'étang, pour les y faire boire...  
 Ils l'écoutaient, muets et frissonnantes d'émoi,  
 Et lui, sans se lasser, leur racontait pourquoi  
 Les Létiches, privés de l'onde du baptême,

Devaient, après leur mort, de par l'ordre suprême,  
Près des berceaux d'enfants — éhâtiment éternel —  
Voler, sans être vus... — Il disait qu'à Noël  
Les bœufs, oui les grands bœufs, parlent dans leur étable...  
Et cela leur semblait vraiment indubitable!...  
On doit porter au cou — leur contait-il parfois —  
Une araignée au fond d'une coque de noix,  
Si l'on veut se guérir d'une fièvre critique;  
Il leur parlait aussi de la vertu magique,  
Infaillible, du trèfle à quatre feuilles; puis,  
Afin que le bonheur visitât un logis,  
Il prétendait qu'il faut — et personne n'en doute!... —  
Quoi?... le fer d'un cheval ramassé sur la route!  
Et je ne dis pas tout :: pour les jeunes cerveaux,  
Toujours il réservait quelques récits nouveaux,  
Contes du bon vieux temps, fables, chansons, que sais-je?...  
Basile, en le voyant, se leva de son siège ;  
Il secoua sa pipe, et, lui tendant la main :  
« Bonsoir, père Le Blanc, n'as-tu pas en chemin  
Fraîchement récolté quelque histoire, au village ?  
Voyons, sur les vaisseaux, leurs plans et le Message  
Peux-tu nous renseigner?...» D'un ton plein d'envoûtement,  
Le notaire lui dit : « A parler franchement,,  
J'ai surpris, en venant, plus d'un sot commérage,  
Mais ne puis, pour cela, t'en conter davantage,  
N'étant ni plus ni mieux renseigné. Quant à moi,  
Je juge inopportuns toute peur, tout émoi,  
Ne devinant pas trop pour quelle perfidie  
Ces navires viendraient aux rives d'Acadie...  
Pourquoi?... Ne sommes-nous plus en paix?

— Nom de Dieu!...

Cria le forgeron — car il était un peu

Colère — faut-il donc chercher en toute affaire  
 Le pourquoi, le comment?.. Est-ce bien nécessaire!...  
 L'injustice ici bas se commet chaque jour...  
 La Force fait le Droit...»

S'animant à son tour,  
 Maître Le Blanc reprit : « Je t'accorde que l'homme  
 Est injuste... Mais Dieu?... Dieu ne l'est pas. En somme,  
 La justice triomphe, et, sur ce sujet-là,  
 Certain conte jadis souvent me consola,  
 Quand j'étais détenu dans ma prison maudite...  
 Ecoutez-le. »

C'était l'histoire favorite  
 Que le captif aimait à redire, en ce temps,  
 Dans le vieux fort français, aux amis mécontents.  
 Le vieillard l'entama d'un ton grave et tranquille :  
 « Il était une fois, dans une ancienne ville  
 (Son nom?... je l'ai perdu : rien n'est moins important.)  
 Une image d'airain, grande, et représentant  
 La Justice debout, immuable et sereine :  
 Dans une main, le glaive, emblème de la peine ;  
 Dans l'autre, la balance, emblème d'équité...  
 La statue enseignait aux gens qu'en vérité  
 Bien au-dessus de nous, suprême protectrice  
 (Même au-dessus des Lois !), s'élève la Justice.  
 Le glaive flamboyait... Qu'importe ! les oiseaux,  
 Familiers, maçonnaient leurs nids dans les plateaux :  
 Oui, dans les deux plateaux, ceci n'est pas un conte.  
 Mais un jour arriva — jour de deuil et de honte!...  
 Qui corrompit les mœurs honnêtes de l'endroit.  
 La Force régna seule ; elle opprima le Droit ;  
 Sous la verge de fer des grands inexorables  
 Les plus faibles, dès lors, vécurent misérables...»

Chez l'un de ces puissants un collier disparut :  
 On ne le trouva point et d'un vol chacun crut  
 Qu'il fallait accuser une jeune servante.  
 Folle de désespoir, de honte, d'épouvante,  
 L'orpheline nia jusqu'au bout, vaillamment.  
 « Mensonge ! on la pendrait ! » conclut le jugement.  
 La pauvre enfant mourut sur l'échafaud infâme,  
 Aux pieds de la Statue... Et, tandis que son âme,  
 Vers le Souverain Juge, au Paradis, montait,  
 Une horrible tempête, à l'instant éclatait,  
 Rugissante et glaçant d'effroi la ville entière.  
 La foudre s'abattit sur l'effigie altière,  
 Arracha la balance et sur le sol lança  
 Les débris des plateaux ; la foule y ramassa.  
 Le collier, dans son nid caché par une pie...  
 Et Dieu, depuis ce jour, maudit la ville impie !. »

Son récit terminé, le notaire attendit  
 Un mot d'assentiment. Anxieux, interdit  
 (Bien que non convaincu), le forgeron Basile  
 Essaya de parler... ce fut peine inutile :  
 Vains efforts ! Sur ses traits, visiblement changés,  
 Ses pensers confondus semblaient s'être figés,  
 De même qu'en Hiver, les vapeurs congelées  
 Se prennent sur la vitre en images troublées...  
 Evangeline alors mit la lampe d'airain  
 Sur la table, et remplit le vaste broc d'étain  
 D'une ale généreuse et couleur de noisette,  
 Dont son père avec soin conservait la recette,  
 Breuvage très prisé par les gens de Grand-Pré..

Maître René Leblanc, d'un geste mesuré,  
 De sa poche sortit ses papiers, l'écritoire,  
 Et, gravement, s'assit devant son auditoire

Debout et recueilli depuis quelques instants...  
Il inscrivit les noms, âges des contractants,  
Détailla tout au long la dot de la future :  
Moutons, bœufs, et son acte achevé — sans rature —  
Comme un brillant soleil, il eut soin d'apposer,  
En marge, le grand sceau pour le légaliser.  
On signa. Bénédict, sans plus de commentaires,  
De sa bourse de cuir tirant les honoraires,  
En trois piles d'argent les remit au vieillard...  
Celui-ci se dressa — car il se faisait tard —  
Il bénit l'amoureux et sa jeune amoureuse,  
Et soulevant le pot de bière savoureuse,  
Il but à leur bonheur complet, et s'en alla  
Après un grand salut. — Lorsqu'il ne fut plus là,  
Les autres, près du feu, s'assirent sans rien dire,  
Méditant. — Mais, avec son plus joli sourire,  
Bientôt Evangéline apporta le damier,  
Passe-temps qui charmait Basile et le fermier :  
Le duel commença, lutte toute amicale,  
Entre les deux rivaux de force presque égale.  
C'était des « Ah !... » des « Oh !... », et de bon rires francs  
Quand l'un d'eux annonçait d'un air malin : « Je prends ! »,  
Allait à dame ou déjouait un coup d'adresse.

Ce pendant, à l'écart, le cœur rempli d'ivresse,  
Les fiancés, rêveurs, causaient à demi-voix,  
Et regardaient, au loin, la lune — près du bois —  
Se levant sur la mer à cette heure calmée,  
Et semant de lueurs la prairie embrumée...  
Dans l'azur infini des prés du firmament,  
Un par un fleurissaient mystérieusement  
Les astres d'or qui sont, en ces jardins étranges,  
Les beaux myosotis cultivés par les Anges...

Ainsi passait le temps... quand l'horloge neuf fois  
Du sommet du clocher jeta sa grosse voix...  
L'heure du couvre-feu. — Gabriel et Basile  
Quittèrent le logis qui redevint tranquille  
Et muet. Mais longtemps encore, oui, bien longtemps,  
Les bonsoirs échangés, les adieux hésitants,  
Qu'on interrompt toujours et que l'on éternise,  
Bourdonnèrent au cœur de la jeune promise.  
Une fois recouvert de cendres le foyer,  
Le pas lourd du fermier ébranla l'escalier,  
Bientôt suivi du pas léger d'Evangéline...  
Elle était radieuse et sa beauté divine  
Semblait à ce moment plus vivement briller  
Que la lampe posée en haut sur le palier...  
Elle embrassa son père et gagna sa chambrette,  
Asile virginal. La petite couchette,  
Sous de longs rideaux blancs se perdait dans un coin :  
Dans les vastes placards, le linge, avec grand soin  
Disposé, s'étalait — douzaine par douzaine —  
Et sur d'autres rayons, les étoffes de laine :  
Tout, œuvre de sa main. — Elle, l'esprit joyeux,  
Regardait ce trousseau comme plus précieux  
Que les riches troupeaux dont la dotait son père...  
Ce trésor la posait en bonne ménagère. —  
Elle éteignit sa lampe. Une douce clarté  
— La lune — ruissela — tel un fleuve argenté —  
Baignant tout, s'épandant jusqu'en son cœur de femme,  
Et, comme l'Océan docile, sa jeune âme  
De l'astre merveilleux subissait le pouvoir !...  
Ah ! chère, chère enfant ! qu'elle est donc belle à voir  
Trottant, pieds nus — ses pieds mignons, blanches comme neige !  
Chaste, pure et priant le Ciel qu'il la protège !...

Elle ignore — et comment pourrait-elle y songer ? —  
Que, tout là-bas, parmi les arbres du verger,  
Veille son amoureux, dans le coin le plus sombre,  
Sur la vitre épant les contours de son ombre...  
Néanmoins c'est à lui qu'elle pense vraiment...  
Ce soir là, plusieurs fois, un noir pressentiment  
Vint assombrir son cœur, pareil à ces nuages  
Vrais fantômes errants, qui, gagnant d'autres plages,  
Voilèrent un instant la céleste clarté,  
Et plongèrent sa chambre en pleine obscurité...  
Alors, elle leva les yeux, notre ingénue :  
La lune s'échappait des replis de la nue;  
Une étoile suivit... Telle, quittant jadis  
La tente d'Abraham, Agar avec son fils !...

## III

Gaiement, le lendemain, versant lumière et joie  
S'est levé l'Astre-Dieu ; généreux, il envoie  
A la terre ses traits féconds ; les vaisseaux  
Balancent mollement leur ombre sur les caux...  
Et la vie a déjà, dans le petit village,  
Partout, depuis longtemps, repris avec l'ouvrage ;  
Déjà l'actif Travail, richesse des humains,  
Aux portes d'or du Jour, frappe de ses cent mains...  
Le soleil est monté : dans le bassin des Mines,  
De toutes parts, hameaux lointains, fermes voisines,  
En habits de gala, les joyeux paysans  
Arrivent à l'envi. Que de discours plaisants,  
Que d'affables bonjours, coupés d'éclats de rire,  
Et d'espriègles propos — trop nombreux à redire —  
Se croisent dans les airs, lancés à plein gosier,  
Tandis que par les prés, n'ayant pour tout sentier  
Que la trace des chars sur le gazon, les groupes  
Débouchent un par un, et trouvant d'autres troupes,  
Se mêlent, pour gagner la route, à flots pressés.  
A Grand-Pré, bien avant midi, furent laissés  
Les travaux. Comme aux jours de fête, dans la rue,  
Passait et repassait cette foule accourue.  
D'aucuns, au bon soleil, devant leur porte assis,  
Bavardant de tout cœur, échangeaient leurs récits.  
La plus humble maison, auberge devenue,  
Des nouveaux arrivants fêtait la bienvenue,  
Et, fraternellement, ce que possédait l'un,  
L'autre le partageait, tout étant en commun.

N'importe, chez Benoît, dans l'affable demeure,  
Cette hospitalité paraissait bien meilleure,  
Car sa fille était là, vous offrant ses souhaits :  
Un sourire de fée illuminait ses traits.  
Si douce était sa voix, sa grâce si charmante,  
Qu'elle semblait bénir cette bière écumante,  
Dont elle présentait une coupe à chacun.....

A travers le verger, où tout était parfum,  
Où les arbres, chargés de fruits, courbaient la tête,  
Sous le dôme du ciel, s'éparpillait la fête  
En l'honneur des futurs. Là, cherchant un abri  
Contre les feux du jour, sous le porche fleuri,  
Le curé paternel rejoignit le notaire ;  
Et là, vinrent bientôt s'asseoir, pour se distraire,  
Le robuste Basile et l'excellent fermier.  
Près des rûches, Michel, le gai ménétrier,  
S'était mis à l'écart; il conduisait la danse,  
A côté du pressoir; et, pour la circonstance,  
Le vieux brave avait pris, voulant être complet,  
Son cœur le plus content... et son plus beau gilet;  
La lumière, filtrant dans l'épaisse ramure,  
Argentait, puis ombrageait sa blanche chevelure.  
Comme brille un charbon, vivement rallumé  
Quand on souffle le feu, tel son visage aimé :  
Sa face étincelait, joyeuse et rubiconde.  
Dieu sait s'il s'entendait à divertir son monde !  
Il leur chanta d'abord, au son de son crin-crin,  
« *Tous les bourgeois de Chartre...* » un sémillant refrain ;  
Puis vint « *Le Carillon de Dunkerque* », à la suite...  
Ce bon Michel ! C'était un artiste émérite :  
Jamais il ne jouait que les airs les plus beaux,

Et, battant la mesure avec ses gros sabots,  
Il empêchait les gens de manquer la cadence.  
Follement, follement tourbillonnait la danse,  
Sur le gazon touffu ; rien de plus gracieux  
Que de voir confondus ainsi jeunes et vieux,  
Et jusques aux enfants se mêlant à la ronde.  
Mais, parmi ces danseurs — convenait tout le monde —  
Le meilleur, le plus noble et le plus vigoureux,  
C'était bien Gabriel, notre fier amoureux,  
De même qu'au milieu des jeunes femmes, celle  
Que chacun déclarait de beaucoup la plus belle,  
C'était Evangéline, allez, n'en doutez pas...

L'après-midi devait s'achever en ébats...

Mais voici que, soudain, provoquant la surprise,  
Un appel s'envola de la tour de l'église,  
Tandis que, dans le pré, sinistres, alarmants,  
Les tambours répandaient leurs graves roulements...  
Ce fut instantané : l'église toute entière  
S'emplit d'hommes ; non loin, dans le vieux cimetière,  
Au milieu des tombeaux, les femmes s'empressaient,  
Et, le cœur défaillant, muettes, enlaçaient  
Les croix des êtres chers dont on pleure la perte  
De feuillages tressés, parure toujours verte :  
— Car, flétrissant les fleurs, saccageant nos jardins,  
L'Automne laisse aux bois la feuille des sapins. —  
Des navires alors débarqua, sur la plage,  
La garde. Les soldats, traversant le village,  
Franchirent, l'arme au bras, le seuil du monument ;  
Le fracas des tambours réveilla brusquement  
Les échos endormis de la voûte sacrée ;

Les verroux furent mis à la porte d'entrée,  
Et la foule attendit, anxieuse, son sort.

S'avancant au milieu d'un silence de mort,  
Le commandant — du pied de l'auteul, comme un prêtre, —  
Leur adressa ces mots, pour leur faire connaître  
Le Mandement Royal, de grands sceaux cacheté :

« Vous êtes convoqués de par Sa Majesté  
Qui vous a témoigné toujours sa bienveillance...  
Or, comment avez-vous payé sa confiance,  
Ces sentiments d'un père et non pas d'un vainqueur ?  
Je ne le dirai point : Consultez votre cœur !...  
La tâche qui m'incombe aujourd'hui m'est pénible,  
Car vous en souffrirez ; mais l'ordre est inflexible,  
Je ne puis qu'obéir... De par la volonté  
Du Souverain, ceci doit être exécuté :  
Seront, dès à présent, acquis à la Couronne  
Vos terres, vos troupeaux, vos biens : Le Roi l'ordonne.  
Quant à vous, pour toujours, loin d'ici, nos vaisseaux  
Vous doivent transporter vers des pays nouveaux.  
Là, fidèles sujets — Dieu le veuille ! — peut-être  
Pour vous paix et bonheur pourront encore renaître.  
Vous êtes prisonniers. De Notre Majesté  
Tel est le bon plaisir..... »

Au solstice d'Eté,  
Parfois, venant troubler l'atmosphère sereine,  
Un souffle impétueux tout à coup se déchaine :  
La grêle couche à bas les blés mûrs, détruisant  
Cette source de vie, et créepte en brisant  
Les vitres. Sur le sol, le chaume s'éparpille  
Haché menu, menu, mieux qu'avec la fauille ;

Le grand soleil se cache au fond des cieux voilés ;  
Et, meuglant de terreur, les troupeaux affolés  
S'échappent de leurs parcs, en renversant les claires...  
De même dans ces cœurs, dans ces âmes si gaies  
Quelques instants plus tôt, cet arrêt désastreux  
Jeta, comme le vent d'orage, un trouble affreux...  
Ce fut un court moment de muette épouvante,  
De silence effrayant... Puis bientôt, émouvante  
— Rage sourde, douleur, désespoir impuissant!... —  
Une plainte monta, grossissant, grossissant...  
Et tous, sollicités par la même pensée,  
Voulurent renverser, d'une folle poussée,  
La porte de l'église aux solides verroux.  
Vains efforts!... Aussitôt les clamours de courroux,  
Les malédictions, les jurons de colère  
Firent frémir d'horreur les murs du sanctuaire.  
Alors, on vit aussi — tel un mât ballotté  
Que ne peut submerger l'Océan irrité —  
Basile se dresser au milieu de la foule  
— Cette mer, dont les flots sont sujets à la houle —  
Ses traits étaient crispés, ses yeux rouges de sang,  
Et d'une voix sauvage et rauque, d'un accent  
Terrible, rappelant les éclats du tonnerre :  
« A bas, s'écria-t-il, les tyrans d'Angleterre!  
Nul de nous ne leur a juré fidélité !  
Mort à tous ces soldats d'un prince détesté,  
Qui viennent nous voler, outre notre récolte,  
Le sol de nos aïeux!... »

A ce cri de révolte

Qu'il allait prolonger, un soldat s'élança  
Vers le séditieux qu'à terre il renversa  
D'un coup de poing brutal asséné sur la bouche.

La lutte s'engageait, furieuse, farouche,  
Quand la porte du chœur s'ouvrit, et, solennel,  
Le vieux pasteur gravit les degrés de l'autel.  
Il étendit sa main, respectée et tremblante,  
Et son geste apaisa cette horde hurlante.  
En termes mesurés, d'un ton plein de regrets,  
D'indicible tristesse, il parla. — Telle, après  
L'alarme du tocsin effarant les demeures,  
Une horloge sonnant paisiblement les heures. —  
« Que faites-vous, mes fils?... dit-il; que faites-vous?...  
Quelle est cette fureur subite?... Etes-vous fous?  
Quoi ? je vous ai prêché, quarante ans, dans ce temple,  
Et, quarante ans aussi je vous ai, par l'exemple,  
Enseigné qu'il fallait s'entr'aimer ici-bas!...  
Des préceptes du Christ ne vous souvient-il pas?  
J'ai donc perdu mon temps, mes prières, ma peine?  
Avez-vous pu si vite, aveuglés par la haine,  
Oublier ces leçons de pardon et d'amour,  
O mes pauvres enfants qui venez, en ce jour,  
Profaner la maison du Dieu de Paix suprême?...  
Regardez, le voilà, ce Jésus qui vous aime,  
Ce Jésus immolé pour vous, le Rédempteur!.  
Il ne se dresse plus en juste accusateur;  
Mais, du haut de sa croix, chez lui, dans son saint temple.  
De ces yeux désolés ce Juste vous contemple:  
Voyez dans ses regards quelle auguste douleur!  
Ses lèvres vont parler : « Père!... pardonnez-leur »  
Eh bien!... répétons-la, sa parole ineffable  
A l'heure où des méchants le pouvoir nous accable,  
Répétons-la, mes fils, en face du malheur:  
A genoux!... à genoux!... Père, pardonnez-leur... »  
Il se tut. Son discours, plein de mansuétude,

Avait ému les coeurs de cette multitude...  
Au débordement fou de sombre passion  
Succédaient les remords et la contrition,  
Et tous, en même temps, murmurant la prière,  
Des sanglots plein la voix, ils répétèrent : « Père,  
Pardonnez-leur!... »

Alors, exposant l'ostensoir,  
Le prêtre, solennel, dit l'office du soir.  
Les cierges de l'autel brillèrent... L'assistance  
A genoux, récita l'acte de pénitence...  
Les mots de repentir montaient du fond du cœur.  
La prière achevée, ils chantèrent en chœur  
Le salut de l'Archange à la Vierge Marie...  
S'élevant par la Foi vers la sainte Patrie  
Ensemble allaient à Dieu leurs âmes et leurs voix...  
De même Elie au ciel s'envolant autrefois ..

Dans Grand-Pré, tout d'abord, vaguement chuchotée,  
La nouvelle de deuil bientôt fut colportée.  
De maison en maison, les femmes, les enfants  
Couraient, le cœur gonflé de sanglots étouffants ;  
Et des cris de douleur secouaient leur poitrine...  
Sur sa porte longtemps se tint Evangéline  
Abritant d'une main ses yeux : car le soleil  
Descendait vers la mer, éblouissant, vermeil,  
Changeant en chaume d'or les toitures champêtres  
Et faisant flamboyer les vitres des fenêtres...  
Sous les derniers rayons de l'astre glorieux,  
Les demeures prenaient un air mystérieux. —  
Depuis quelques instants, pour tromper son attente,  
La jeune fille avait, sur la nappe éclatante,  
Mis le miel embaumé, le pain de pur froment,

Le fromage crémeux, le pot d'ale écumant ;  
Puis, elle avait poussé le grand fauteuil du père,  
A la place d'honneur, tout comme d'ordinaire ;  
Elle revint ensuite au seuil de la maison...

Le soleil déclinait toujours à l'horizon.

Dans les prés parfumés, déjà s'allongeait l'ombre  
Des grands arbres. . Combien son cœur était plus sombre !  
Plus sombres ses pensers !... et de son âme en fleur  
Quel doux parfum montait, en ce jour de douleur :  
Humilité, pardon, amour chaste, espérance,  
Sainte tendresse!... — Enfin, méprisant sa souffrance,  
Calme, de rue en rue, elle alla vaillamment,  
D'un regard ou d'un mot de pitié ranimant  
Le courage abattu des autres, ses compagnes...  
Plus d'une maintenant regagnait les campagnes,  
Car, là-bas, les foyers déserts les réclamaient,  
Et les petits-enfants en leurs bras s'endormaient ..  
Le soleil tout d'un coup s'éclipsa dans l'espace,  
D'un lumineux brouillard auréolant sa face ;  
Tel, Moïse jadis du haut du Sinaï,  
Descendant, flamme au front, vers son peuple ébloui...

Au son de l'Angelus apporté par la brise,  
Evangéline alla du côté de l'église,  
S'avancant, sans frayeur, au milieu de la nuit.  
Du sanctuaire saint ne sortait aucun bruit...  
Elle écouta : non ! rien ne troublait le silence...  
Elle essaya de voir : mais l'ombre était intense  
Partout. — Le cœur serré par un doute cruel,  
Se sentant défaillir : « Gabriel !.. Gabriel ! »  
Cria la pauvre enfant, à travers les ténèbres...  
Egalement muets, également funèbres,  
Le tombeau des vivants et les tombes des morts

Ne répondirent pas à son appel. Alors,  
Elle revint, brisée, à la maison déserte.  
Des mets encore intacts la table était couverte,  
Et dans l'âtre le feu couvait tout doucement...  
Sombres fils de l'effroi, dans chaque appartement,  
Des fantômes semblaient passer à tire d'aile...

Epeurée, elle alla se renfermer chez elle.  
Sur le vieux sycomore, en bas, dans le jardin,  
Elle écoutait le bruit de l'averse... Soudain  
Un éclair aveuglant zébra la nuit obscure,  
Puis un coup de tonnerre ébranla la nature,  
Réveillant dans les bois l'écho silencieux,  
Et sembla rappeler que le Maître des Cieux  
Dans sa puissante main tenait toujours la Terre..

L'enfant se ressouvint du conte du notaire,  
Ce récit consolant entendu, l'autre soir,  
Qui prouvait un Dieu juste et vous rendait l'espoir ;  
Et, son âme apaisée un peu, la fiancée  
S'endormit confiante, avec cette pensée,  
Que le bon droit finit par triompher toujours...  
Bientôt elle rêvait de ses chères amours...

## IV

Et déjà quatre jours de passés!... Dès l'aurore  
Du mercredi, le coq de son clairon sonore  
Saluait bruyamment le lever du soleil,  
Et, réveille-matin, arrachait au sommeil  
Les filles de la ferme. — A travers les prairies,  
Près des bois, par les champs, dans ces plaines chéries,  
Conduisant vers la mer leurs chariots chargés  
Des meubles du logis en grands tas étagés,  
Apparaissent bientôt les femmes d'Acadie.  
Comme un troupeau de gens chassés par l'incendie,  
Leur long convoi passait muet et désolé;  
Et chacune jetait un regard accablé,  
Un regard — le dernier! — sur sa douce demeure,  
Avant que le détour du chemin, tout à l'heure,  
Pour toujours lui cachât le toit qu'elle quittait.  
Courant, poussant les bœufs que leur voix excitait,  
Près d'elles, les enfants étreignaient leurs poupées,  
Avec d'anciens jouets par eux enveloppées,  
Dès la veille, avec soin; dans quelque vieux sarrau...  
La troupe, se pressant le long du Gaspereau,  
Allait vers l'Océan; là, près de l'embouchure  
Du fleuve, les colis gisaient à l'aventure,  
Au milieu des rochers, sur la grève, où les flots  
Se brisaient en mourant. Tout le jour, les canots  
Firent le va-et-vient des vaisseaux à la plage,  
Et, jusqu'au soir, les chars revinrent du village,  
Transportant des paquets et des paquets toujours...  
Le soleil s'abîmait lentement. Les tambours

Dans le champ de repos à cet instant grondèrent ;  
Les femmes, les enfants, tous, se précipitèrent  
Vers la demeure sainte, appelés par ce bruit  
Lugubre, et, tout à coup, la grand'porte s'ouvrit :  
Un long frissonnement — espoir..., inquiétude... —  
Passa, comme un éclair, dans cette multitude.  
Les soldats bien armés sortirent les premiers ;  
Puis, entre eux, défila la foule des fermiers,  
Dont la captivité, la souffrance indicible  
N'avaient pu révolter la nature paisible  
Ils franchirent, pâlis, mais graves, fronts sereins,  
Le portique sacré.

Comme des pèlerins,

Qui, fuyant leur pays pour des rives lointaines,  
Allègent par des chants leur fatigue et leurs peines,  
Pour endormir aussi l'angoisse de leur cœur,  
De même les bannis marchaient, formant un chœur,  
Refoulant les sanglots et les larmes amères,  
En présence des sœurs, femmes, filles et mères.  
En tête s'avançaient d'abord les jeunes-gens :  
C'est eux qui, pour calmer leurs pensers affligeants,  
Entonnèrent, tremblants, un des nombreux cantiques,  
Que leur avaient appris les prêtres<sup>\*catholiques</sup> :  
« *O Fontaine d'Amour, Cœur sacré de Jésus,*  
*Viens, et remplis nos cœurs de force et de vertus !... »*  
Les femmes, les vieillards avec leur voix cassée,  
Reprurent à leur tour l'hymne ainsi commencée,  
Et les petits oiseaux, volant par les airs,  
A ces refrains pieux mêlèrent leurs concerts.  
On eût dit les accents des âmes trépassées...  
Un peu plus loin, l'esprit plein d'amères pensées,  
Mais très calme, très brave, et domptant son chagrin,

La fille du fermier, seule au bord du chemin,  
Du lugubre cortège attendait le passage...  
Mais, quand il fut près d'elle, à l'aspect du visage  
Pâle d'émotion de son cher Gabriel,  
Elle ne put, devant ce spectacle cruel,  
Conserver son sang-froid, la pauvre créature,  
Et des larmes enfin mouillèrent sa figure...  
Elle courut vers lui, mit amoureusement  
Ses deux mains dans la sienne, et, d'un geste charmant,  
Elle appuya son front, incliné sous l'orage,  
Sur le bras tressaillant du jeune homme... « Courage !...  
Oui, courage ! — ces mots, elle les murmurait... —  
Si funeste soit-il, l'avenir ne saurait  
Empêcher notre hymen ni désunir nos âmes ;  
Quel qu'il soit, aimons-nous comme nous aimâmes...»  
Telles, sous la rosée, ont plus d'éclat les fleurs,  
Tel brillait son sourire au milieu de ses pleurs !  
L'enfant se tut soudain, voyant venir son père.  
Hélas ! quel changement !... elle était toujours fière,  
Sous ses beaux cheveux blancs, la tête du vieillard !  
Mais le front se penchait ; mais le feu du regard  
S'était évanoui ; mais la face amaigrie  
Trahissait la douleur de son âme meurtrie,  
Et, de le retrouver ainsi, c'était navrant...  
Evangéline alors souriant, soupirant,  
Se jetant à son cou, lui parla d'espérance,  
Essaya d'adoucir cette auguste souffrance,  
Et bâisa longuement ce visage si cher.

Enfin, les exilés aperçurent la mer  
— La mer qui gémissait, elle aussi, sur la grève —

L'embarquement se fit, confus comme en un rêve,  
 Au milieu du tumulte et dans le désarroi.  
 Des femmes demeuraient, frémissantes d'effroi,  
 Tandis que leurs maris s'éloignaient du rivage  
 Dans les canots de guerre ; et, d'une voix sauvage,  
 Des mères appelaient, les bras levés au ciel,  
 Leurs enfants, leurs petits, restés seuls. Gabriel  
 Se vit brutalement séparé de son père...  
 Benoit avec sa fille étaient encore à terre,  
 Contemplant les vaisseaux d'un regard consterné...

Le soleil s'est couché ; l'on n'a point terminé  
 Le transport des fermiers. — Voici l'ombre profonde  
 Confondant sous son voile épais la plage et l'onde...  
 Puis la nuit, nuit d'horreur !... Et, fidèle au reflux,  
 L'Océan fuit, laissant les varechs chevelus  
 Et mille autres débris sur la grève glissante...  
 En arrière, plus loin, pauvre foule impuissante,  
 Cerné par les soldats et par les flots plaintifs,  
 Ne pouvant s'évader, le restant des captifs  
 Exhale sa douleur ou maîtrise sa rage.  
 Pêle-mêle entassés au milieu du bagage,  
 A côté des fourgons, on les prendrait vraiment  
 Pour des fils de Bohême avec leur campement,  
 Ou pour des assiégeants après une défaite...  
 L'Océan, qui mugit, achève sa retraite :  
 Il s'éloigne, roulant des galets dans ses flots,  
 Abandonnant au sec, échoués, les canots...

Là-bas, comme la nuit gagnait leur pâturage,  
 Les moutons, par instinct, revinrent au village ;  
 Les brebis ballottaient leurs pis gonflés du lait

Que, depuis le matin, nul encor n'avait trait...  
Tous se pressaient, bêlant, dans cette solitude,  
Aux barrières du parc ; puis, contre l'habitude,  
Personne, à cet appel, n'accourant le chercher,  
Le troupeau fatigué finit par se coucher,  
Pour dormir. — Dans la rue, autrefois animée,  
Le silence régnait. Ce soir, nulle fumée  
Ne s'élevait des toits ; pas le moindre filet  
De lumière filtrant au-dessous d'un volet...  
L'Angelus ne fit point vibrer ses notes graves...

Plus tard, les prisonniers, ramassant des épaves,  
Ossements des vaisseaux par les houles brisés,  
Firent des feux... Ceux-ci, par le vent attisés,  
Autour des exilés dissipèrent les ombres ;  
Mais les fronts éclairés semblaient encor plus sombres...  
On entendait des voix de femmes se mêlant  
Aux plaintes des enfants... Le pasteur, consolant,  
De groupe en groupe errait, par ses paroles saintes  
Ranimant bien des cœurs, apaisant bien des craintes,  
Tour à tour bénissant ces pauvres affligés ;  
Ainsi, jadis, Saint-Paul, parmi les naufragés,  
Semait à Mélita la parole divine.  
Aux pieds de son cher père, assise, Evangeline  
Près du feu vacillant, d'un anxieux regard  
Epiait le visage altéré du vieillard,  
Cette figure blême, impassible, astaissée  
Qui ne reflétait plus sentiment ni pensée :  
— Telle une antique horloge aux rouages brisés  
N'indique plus le cours du temps. — Par ses baisers,  
Par de ces mots calins, comme en trouvent les mères,  
Elle le disputait au vol noir des chimères...

« Mange...» Il ne mangeait pas... « Viens, père ; lève-toi...»  
Il ne l'entendait point... « Parle-moi, réponds-moi !...»  
Lui, les sourcils froncés, l'œil hagard, l'air stupide,  
Il semblait regarder devant lui, dans le vide,  
Ou fixer du brasier la mobile clarté !...  
Le Curé, s'approchant, dit : « *Benedicite...*»  
Hélas ! il en eût dit volontiers davantage,  
Mais pour continuer il manqua de courage :  
Son cœur était trop plein ; les paroles de paix  
Ne pouvaient plus sortir de ses lèvres .. Jamais,  
Jamais il n'avait vu scène aussi désolante !...  
Sur le front de l'enfant, il mit sa main tremblante,  
Comme pour la bénir, les yeux levés aux cieux,  
Vers ces astres brillants, mondes silencieux,  
Gravitant à travers leurs insondables plaines  
Sans jamais s'émouvoir des tristesses humaines !...  
Près de la vierge, ensuite, il s'assit, près du feu,  
Avec elle pleurant et tout bas priant Dieu.

Brusquement, dans le Sud, une lueur troublante  
Apparut. En Automne, à l'horizon, sanglante,  
Telle Phœbé, Titan vainqueur, escaladant  
Les grands murs de cristal du Ciel, puis étendant  
Ses mille bras de feu sur la nature entière :  
Elle inonde des flots d'une rouge lumière,  
Fleuves, océans, bois, prés, sables et rochers ;  
Change en lave les lacs, les forêts en bûchers ;  
Couvre le firmament de ses clartés funèbres,  
Dispersant le troupeau des épaisse ténèbres...

De même la lueur montait rapidement :  
Elle éclaira le bourg, la mer, le campement.  
L'immensité des cieux, les galets de la plage,

Et les flancs des vaisseaux endormis au mouillage.  
A son tour la fumée au rougeâtre reflet  
Surgit en tourbillons... La flamme entremêlait  
Les sinistres éclairs aux opaques spirales,  
Se dressant, s'abaissant à de brefs intervalles,  
— Comme des bras crispés de saints martyrisés —  
Et, le vent se ruant sur les toits embrasés,  
Le chaume éparpillé propageait l'incendie...  
A terre comme à bord, les fermiers d'Acadie  
Contemplaient ce décor grandiose et navrant  
Sans qu'un seul mot trahit leur chagrin déchirant !...  
Muets, figés d'horreur !... C'était le coup de grâce !  
Ils gémissent enfin; éperdus, à voix basse,  
Les sanglots refoulés étranglant leurs gosiers :  
« Nous ne vous verrons plus, jamais plus, doux foyers,  
Où nous avions longtemps vécu des jours prospères,  
Où naquirent nos fils, où moururent nos pères !... »  
Un silence ! —

Soudain, surpris dans leur sommeil,  
Les coqs trompés, croyant que c'était le soleil,  
Saluèrent gaîment cette aurore sauvage.  
La brise du matin porta jusqu'au rivage  
Un vacarme confus : C'était des hurlements,  
Des hennissements fous, de rauques beuglements :  
Car le fléau gagnait les parcs et l'écurie...  
Dans les bois du Farwest, à travers la Prairie,  
Près de la Nébraska, les trappeurs dans leur camp,  
Sont parfois éveillés par un bruit d'ouragan.  
Avec une rumeur qui fait frémir les âmes,  
Fauves, chevaux, bisons et cerfs, pris par les flammes,  
Affolés, galopant, piétinant, se cabrant,  
Vont se précipiter, torrent, dans le torrent...

De même on entendit dans cette nuit horrible,  
Du côté du village un vacarme terrible,  
Lorsque les bestiaux, par le feu torturés,  
Renversant leurs prisons, s'enfuirent dans les prés...

Le pasteur et l'enfant, se soutenant à peine,  
Assistaient sans parler, à cette affreuse scène :  
Le fléau grandissait... Ils tournèrent les yeux  
Vers leur vieux compagnon toujours silencieux...  
Oh ! terreur ! il s'était affaissé sur le sable !  
Mort !.. Benoît était mort !... et l'âme impérissable,  
Sans un cri de douleur, sans plainte, sans adieu,  
Avait quitté son corps, pour remonter à Dieu !..  
Le prêtre doucement souleva cette tête,  
Ce beau front de vieillard brisé par la tempête,  
Calme à présent, empreint de grave majesté,  
Tandis qu'Evangéline, accroupie à côté  
De ce mort bien-aimé, baisant sa main glacée,  
Pleurait en gémissant... A la fin, terrassée  
Par l'excès de chagrin, elle s'évanouit...

Longtemps elle resta, bien longtemps, dans la nuit,  
Inconsciente, en proie au sommeil léthargique.  
Quand elle s'éveilla, la foule sympathique  
L'entourait de ses soins. Des larmes plein les yeux,  
Ces visages amis, affligés, anxieux,  
Regardaient tristement la touchante orpheline...  
Le village flambait toujours... Evangéline,  
Voyant par la lueur ces gens transfigurés,  
Tâchait de ressaisir ses esprits égarés...  
Du Jugement Dernier l'heure était donc venue ?...  
Voici qu'elle entendit une voix bien connue  
Disant : « Enterrons-le, mes fils, près de la mer ;

Plus tard, après l'exil, en un temps moins amer,  
Quand nous retrouverons la patrie adorée,  
Nous reviendrons chercher sa dépouille sacrée,  
Pour la porter là-bas, parmi nos autres morts,  
Chez lui, chez nous...» Ainsi parla le prêtre. Alors,  
Les toits en feu servant de torches funéraires,  
Mais sans glas et sans croix, sans les us ordinaires,  
Tout ce peuple inhumea le fermier de Grand-Pré.  
Le pasteur, son ami, d'un ton mal assuré,  
Lut l'office des morts. Grave et mélancolique,  
Comme un chœur formidable entonnant un cantique,  
La grande voix des flots se mêlait aux répons ;  
C'était l'heure où, sortant de ses gouffres profonds,  
L'Océan soulevé revient baisser la grève...  
— L'aube... Un long brouhaha... L'embarquement s'achève  
En tumulte, à la hâte ; on se presse à présent...  
Lorsque tout fut à bord, profitant du jusant,  
La flottille fit voile, en laissant derrière elle  
Le fermier endormi dans la paix éternelle,  
Et le village aimé — tragique dénoûment ! —  
Effondré, ruiné pour toujours et fumant !...

---

DEUXIÈME PARTIE

---

## I

Des ans se sont passés depuis cet incendie,  
Depuis que les vaisseaux quittèrent l'Acadie,  
En ce jour où mourut Benoît, ce jour cruel  
Où, laissant ses foyers pour l'exil éternel,  
— D'un exode pareil les exemples sont rares —  
Un peuple tout entier s'ensuit avec ses Lares.  
Tristement, lourdement, des ans se sont passés...  
Ah ! les pauvres bannis !... ils furent dispersés,  
Bien au-delà des mers, sur différentes plages...  
C'est ainsi que le vent, balayant les nuages,  
Pourchasse les flocons de neige à l'horizon.  
Ils erraient sans espoir, sans amis, sans maison...  
Ils erraient des Grands Lacs aux Savanes brûlées,  
Du littoral glacé des Terres désolées  
Jusqu'aux pays lointains, où le Père des Eaux,  
Le grand Mississipi, pour enterrer les os  
De l'antique Mammouth, dans son lit formidable  
Emporte à l'Océan des montagnes de sable.  
De contrée en contrée, ils allaient de l'avant,  
Vagabonds éternels ; beaucoup ne retrouvant  
Ni parents, ni foyer, pris de désespérance,  
Beaucoup, le cœur, hélas ! brisé par la souffrance,

Fatigués de chercher, d'attendre et de gémir,  
Demandaient à la terre un recoin pour dormir  
Dans le repos sans fin... Les tablettes de pierre  
Redisent leur histoire en plus d'un cimetière...  
Bien longtemps, on put voir avec ces voyageurs  
Une jeune exilée, aux pauvres yeux songeurs,  
Touchante, résignée; elle était grave et belle...  
Presque une enfant encore, et déjà, devant elle,  
Le désert de la vie au loin se déroulait  
Morne, immense, effrayant ! Courageuse, elle allait,  
Sa fière âme fermée à la peur comme au doute...  
Que de tombeaux pourtant refermés sur sa route :  
Malheureux naufragés trouvant enfin le port,  
Espoirs qui se berçaient dans les bras de la Mort ;  
Cœurs enfin libérés des poignantes étreintes ;  
Ardentes passions à tout jamais éteintes !...  
Ainsi des ossements, blanchis et décharnés,  
Des traces, ça et là, de feux abandonnés,  
Indiquent, au Farwest, la route qu'a suivie  
Un convoi d'émigrants disparu.

## Dans la vie

De la triste étrangère, on sentait sûrement  
Une étrange lacune, un brusque événement,  
Idylle interrompue à son aube peut-être,  
Aisée à soupçonner, impossible à connaître...  
— Tel un matin de juin brillant, harmonieux,  
Gai, fleuri, s'arrêtant tout à coup dans les cieux,  
Reviendrait sur ses pas pour aller disparaître  
Doucement, doucement, dans l'Est qui le vit naître... —  
Dans les villes parfois la vierge s'attardait :  
Mais bientôt le secret instinct qui la guidait,  
La fièvre qui mettait en ses yeux une flamme,

Ce besoin, cette faim, cette soif de son âme,  
La poussant de nouveau, lui montrant le chemin,  
Elle recommençait sa recherche sans fin !...  
Elle errait volontiers dans les verts cimetières,  
Interrogeant les croix, interrogeant les pierres,  
Près des tombes sans nom rêvant, leur demandant  
S'il n'y reposait pas, Dieu juste ! l'attendant...  
Ah ! comme elle eût voulu, la chère créature,  
Y dormir près de *lui* !... — Bien souvent, un murmure,  
Un mot vague, un indice, un ouï-dire, un rien,  
Pointant sur l'horizon son doigt aérien,  
Chuchotait : « En avant ! » ou bien — rencontre heureuse —  
Elle trouvait des gens, la dolente amoureuse,  
Qui l'avaient vu passer, un jour, son bien aimé...  
C'était voilà longtemps, longtemps. En résumé,  
Ils ne pouvaient fixer une date précise,  
Ou le nom du pays prêtait à la méprise...  
« Gabriel La jeunesse ?... Un proscrit ?... En effet,  
Nous l'avons rencontré, disaient-ils. Il était  
Avec le vieux Basile... oui... oui... sans menterie.  
Ils comptaient s'en aller tous deux vers la Prairie...  
Ah ! de rudes chasseurs, des trappeurs décidés !..  
De vrais Coureurs-des-Bois... » Et d'autres : « Attendez...  
Gabriel La Jeunesse ? Un beau gars ?... pas de doute :  
Avec lui nous avons, pendant un temps, fait route...  
— Où donc ?... » et son front pur se couvrait de rougeur.  
« Dans la Louisiane ! Un hardi voyageur... »  
Et les siens d'ajouter : « Enfant, pourquoi l'attendre ?..  
Combien de jeunes gens ont un cœur aussi tendre,  
Une âme aussi loyale, un regard aussi franc...  
Le fils du vieux René, tiens ! Baptiste Leblanc,  
Il n'a jamais rêvé que toi pour amoureuse :

Accorde-lui ta main, et sois enfin heureuse...  
C'est un sage conseil ; crois-en tes vieux amis.  
Belle comme tu l'es, fille, il n'est pas permis  
De rentrer dans les rangs de Sainte-Catherine... »  
A ces propos hochant la tête, Evangéline  
Répondait tristement : « Non ! non !... je ne puis pas  
Disposer de ma main, car ma main est-là-bas,  
Là-bas, avec mon cœur, quelque part sur la Terre...  
L'amour va devant nous, en ce monde ; il éclaire,  
Flambeau sacré, la vie et son rude chemin ;  
Il projette sur tout un éclat surhumain  
Et tout se vivifie à ses rayons de flamme....»  
Là dessus, son ami, le guide de son âme,  
— Père Félicien — d'un ton d'autorité  
Continuait : « C'est Dieu, Verbe de Vérité,  
Qui, par ta bouche, enfant, s'exprime... Dieu lui-même.  
Que parle-t-on d'amour détruit ?... C'est un blasphème.  
L'Amour est éternel. Lui, s'épuiser ?... C'est faux...  
S'il ne peut féconder le cœur aimé, ses flots  
Ne s'en vont pas ailleurs se perdre dans leur course,  
Mais, limpides et frais, remontent vers leur source.  
N'écoute pas ces gens : ni faiblesse, ni peur !  
Pèlerine d'amour, accomplis le labeur  
Qui dirige tes pas et t'attache à la terre.  
Va, persévére encor ! S'immoler et se taire,  
C'est le propre des forts : la résignation  
Nous vient d'en haut ; poursuis ta noble mission,  
Jusqu'à ce qu'épuré par la saine souffrance,  
Soutenu par la Foi, l'Amour et l'Espérance,  
Ton cœur sanctifié, plus parfait, plus divin,  
Du Royaume des Purs soit trouvé digne enfin. »  
Par les sages conseils du prêtre encouragée,

Elle persistait donc, ferme, mais affligée,  
Sûre que Gabriel quelque part l'attendait.  
Comme un écho lointain toujours elle entendait  
L'hymne des morts, chantée auprès de son vieux père...  
Une voix s'y mêlait, lui murmurant : « Espère !...  
Plus loin!... Va-t-en plus loin !...» Elle continuait,  
La pauvre âme, en dépit de son chagrin muet,  
Malgré tout ; dénûment, déboires et souffrance,  
Illuminée encor d'un reflet d'espérance...  
Elle continuait, les pieds saignants, les yeux  
Fixés obstinément sur le but radieux,  
Forte, grâce à l'Amour — qui fait mourir... ou vivre !

O Muse, permets-moi d'essayer de la suivre,  
Encor, toujours... jusqu'à la fin ! Je ne veux pas,  
Sans la perdre un instant, m'attacher à ses pas,  
Ni tracer, jour par jour, sa route désolée...  
Mais puis-je la quitter?...

Ainsi, dans la vallée,  
Le voyageur qui longe un ruisseau murmurant,  
Un mince ruisselet... Il en suit le courant,  
S'écarte par moments de ses rives fleuries ;  
Plus loin, il le revoit traversant les prairies ;  
Puis, de nouveau, le perd dans l'épaisseur du bois :  
Il ne l'aperçoit plus, mais distingue sa voix  
Qui répète aux cailloux sa chanson argentine...  
Il se dit qu'il est là, près de lui, le devine,  
Heureux enfin d'atteindre, ayant longtemps marché,  
L'endroit où le cours d'eau trouve son débouché.

## II

Mai rayonne. Partout, parfum, joie et lumière...  
 Assez loin en aval de la *Belle Rivière*,  
 Les bords de l'Ohio dépassés, bien après  
 Le Wabash, sur les flots rapides et dorés  
 Du grand Mississipi, se penchaient sur leurs rames  
 Des marins. Encombré d'enfants, d'hommes, de femmes,  
 Lentement, chaque jour, avançait leur bateau...  
 Toujours nos exilés! — Tel un vaste radeau  
 Porte des malheureux échappés d'un naufrage  
 Et lutte avec les flots jusqu'au prochain rivage... —  
 Ils n'avaient point fini leur tâche d'émigrants,  
 Les bannis ; dispersés sur des points différents,  
 Ils s'étaient retrouvés, grâce à leur patience ;  
 Et, maintenant, liés par la même croyance,  
 Groupés dans le malheur, courageux, sans repos,  
 Ils erraient, se fiant à de vagues propos,  
 Et, se berçant encor d'un espoir chimérique,  
 Recherchaient des parents à travers l'Amérique.

La fidèle promise et le digne curé  
 Voyageaient avec eux vers un terme ignoré...

En avant!... La forêt, plusieurs fois séculaire,  
 Jetait au dessus d'eux son dôme tutélaire ;  
 Sur le fleuve puissant dont les torrents roulaient  
 Des troncs d'arbres géants, ils allaient, ils allaient,  
 Et, quand tombait la nuit, ramenant le mystère,  
 Ils amarraient leur barque et s'installaient à terre  
 Sur la berge où leurs feux se reflétaient dans l'eau.

Ce jour-là, les courants dirigeaient le bateau,

Les menant au delà des chutes écumeuses,  
Parmi de verts îlots, où les cimes plumeuses  
Des cotonniers en fleurs ondulaient mollement,  
— Neige ou duvet de cygne. — Ils longeaient par moment  
Les contours festonnés de larges bancs de sable  
Aux reflets argentés ; là, flottille innombrable,  
Des pélicans pêchaient et prenaient leurs ébats...

Le paysage enfin se découvrit là-bas,  
Et, par dessus la rive, à travers la ramure,  
Au milieu des jardins, océans de verdure,  
Ils virent se dresser les maisons des planteurs,  
Les cabanes des noirs, et, pleins de doux chanteurs,  
Les colombiers.

C'était la fertile contrée  
Où jamais ne finit l'été, Rive Dorée,  
Où — formant de vrais bois — citronniers, orangers,  
En riches massifs d'or transforment les vergers....  
Là, le fleuve décrit une courbe hardie  
Et s'infléchit vers l'Est. Les fermiers d'Acadie  
Ne le suivirent pas, et, changeant son chemin  
Leur barque s'engagea dans un *bayou* (1) voisin,  
Dont les bras sinueux, aux eaux coulant à peine,  
D'un clair réseau d'acier semblaient couvrir la plaine.  
Les rameaux des cyprès, sombres, échevelés,  
S'enlaçaient au-dessus du front des exilés,  
Et, sous leurs noirs arceaux, les longues mousses grises,  
Flottaient au gré du vent : ainsi, dans les églises,  
Se balançant aux murs des drapeaux lacérés.  
Un silence imposant régnait dans ces fourrés,  
Et rien ne le troublait que la voix diabolique,

(1) C'est le nom qu'on donne, dans la Louisiane, à des canaux navigables.

Le rire du hibou — l'oiseau mélancolique —  
Fêtant l'astre des nuits, ou le cri discordant  
D'un héron regagnant son perchoir.

Cependant

La lune étincelait ; sous les voûtes ombreuses,  
Superbe, elle épandait ses clartés vaporeuses,  
Comme à travers les pans dévastés d'un château ;  
La lumière, filtrant, venait argenter l'eau  
Et baigner de lueurs fantastiques et douces  
Les vieux cèdres géants, les cyprès et les mousses.  
Tout était vague, étrange, autour des voyageurs.  
Ainsi que dans un rêve... Ils devenaient songeurs ;  
Un trouble envahissait leurs âmes opprassées :  
Tristesse ?... étonnement ?... tout un flot de pensées  
Leur montait au cerveau, leur présageant un mal  
Qu'ils n'entrevoyaient point, mais qu'ils sentaient fatal ;  
Cela terrifiait ces natures naïves.  
Dans le gazon des prés, les frêles sensitives  
Frisonnent refermant leur feuillage léger,  
Sitôt que, loin encore, présageant le danger,  
Un galop de cheval a fait vibrer la terre.  
C'est ainsi que le cœur de l'homme se resserre,  
Quand sur lui le Destin va peser lourdement ;  
Il frissonne, agité par un pressentiment,  
Se referme, et devant le coup qui vient, s'incline !  
Mais lui ne tremblait pas, le cœur d'Evangéline.  
Sous le dôme embué, dans l'espace imprécis,  
La vierge apercevait des contours indécis,  
Chaste apparition !... Son rêve inaccessible,  
Son espoir, qui prenait une forme sensible,  
Et, fantôme adoré, l'appelait... Autrefois  
Gabriel, avant elle, avait franchi ces bois ;

Sa barque avait fendu les flots du même fleuve...  
Chaque pas en avant abrégeait leur épreuve...  
Elle l'avait bien dit qu'ils se verraiient encor...

Se levant à la proue, un rameur prit le cor,  
Et sonna bruyamment. Ce chant de leurs contrées,  
Peut-être qu'il irait, par ses notes cuivrées,  
A des bannis, comme eux, signaler des amis.  
La fanfare éveilla des échos endormis,  
Retentit au milieu des hautes colonnades ;  
Volant, rebondissant d'arcades en arcades,  
Elle atteignit le faite et, se répercutant,  
A la forêt prêta des voix pour un instant.  
Les mousses qui flottaient, les ondes, la ramure,  
Tout parut tressaillir, et tout eut un murmure ;  
Puis, le bruit s'éloignant toujours, s'évanouit,  
Sans qu'un signal pareil répondit dans la nuit ;  
Et, régnant de rechef après l'appel sonore,  
Le silence profond semblait plus triste encore.

Evangéline alors, rêvant à ses amours,  
S'endormit. Les marins ramaient, ramaient toujours,  
Tantôt muets, tantôt fredonnant en cadence,  
Comme aux beaux jours d'antan, les airs de leur enfance,  
Chansons du Canada, chers refrains familiers,  
Composés et transmis par leurs vieux bateliers...  
Et dès qu'ils se taisaient, s'élevaient des sons vagues,  
Mystérieux, pareils à la plainte des vagues,  
A l'haleine du vent, aux longs soupirs du bois...  
Solitude, c'était ta solennelle voix,  
Mélange de rumeurs de mille autres accrues,  
Que parfois dominait le cri strident des grues  
Ou les vagissements de quelque alligator.  
Un à un s'éteignaient au Ciel les astres d'or.

L'aube parut enfin, qui dissipia les ombres.  
Les voyageurs, sortant de ces retraites sombres,  
Virent se dérouler, quand le soleil brilla,  
L'immensité des lacs de l'Atchafalaya.  
Doucement balancés par le remous des lames,  
Les lis d'eau s'inclinaient à chaque coup de rames,  
Et le lotus vermeil, ce prince des étangs,  
Secouait sa couronne aux fleurons éclatants  
Au devant des rameurs. La brise était légère,  
Et des magnolias versaient dans l'atmosphère  
Le suave parfum de leurs pétales blancs...  
Le ciel bleu s'échauffa sous les rayons brûlants  
Du soleil qui montait; mais des îles nombreuses,  
Vrais parterres flottants, sur leurs rives ombreuses,  
Avec leurs grands berceaux de rosiers enlacés.  
A la halte invitaient les voyageurs lassés ,  
Une surtout semblait belle entre les plus belles :  
De verts saules-pleureurs y formaient des tonnelles,  
Courbant leurs dos noueux pour se mirer dans l'eau.  
On vint, entre leurs troncs, amarrer le bateau,  
Pour goûter un instant de repos salutaire ;  
La troupe, en un clin d'œil, se répandit à terre,  
Et sur l'épais gazon, moelleux comme un bon lit,  
Se coucha tout d'abord, et bientôt s'endormit,  
Perdant tout souvenir des peines de la route.  
Un grand cèdre étendait sur eux sa large voûte ;  
La bignone et la vigne à ses bras vigoureux  
Suspendaient leurs sarments, noués, tressés entre eux,  
Flexibles, élancés. On eût dit une échelle  
Au vieil arbre géant s'accrochant — comme celle  
Qu'en un songe Jacob put contempler jadis,  
Ses échelons chargés d'hôtes du Paradis.

Mais ici remplaçant l'angélique milice,  
 C'était l'essaim, volant de calice en calice,  
 Des colibris mignons, buvant le suc des fleurs,  
 Dont ils semblaient avoir pris aussi les couleurs.  
 Grâce à la vision de la nuit consolée,  
 L'orpheline dormait. Le cœur de l'exilée  
 Etait rempli d'amour. En un rêve charmant,  
 Ses yeux ravis voyaient s'ouvrir le firmament,  
 Et ce ciel glorieux, dans son âme candide,  
 Versait l'éclat divin d'une aurore splendide.

Plus près, toujours plus près, parmi les verts îlots,  
 A cette heure, un léger esquif fendait les flots,  
 Sous l'effort des trappeurs, formant son équipage.  
 Il montait vers le Nord, vers la terre sauvage  
 Que peuplent le castor et l'énorme bison.

A la barre, les yeux fixés sur l'horizon,  
 Se tenait un jeune homme à l'attitude sombre.  
 Ses cheveux noirs bouclés mettaient un nimbe d'ombre  
 A son front obscurci déjà par le malheur,  
 Et ses traits décelaient quelque immense douleur,  
 Ayant ridé trop tôt cette jeune figure...  
 C'était lui, Gabriel !... Courant à l'aventure,  
 Las d'attendre toujours, las d'espérer en vain,  
 A travers le Farwest et son désert sans fin,  
 Il errait, s'acharnant après ce but suprême :  
 L'oubli de son chagrin et l'oubli de soi-même !

Le batelet fila, lancé par ses rameurs,  
 Sous le vent de l'îlot, à cent pas des dormeurs,  
 Qu'un bois de palmiers nains, à la cime touffue,  
 Séparait des chasseurs, dont il bornait la vue,  
 Ils n'aperçurent point, dans les saules caché,

Le bateau par les leurs tout à l'heure attaché,  
 Avant de mettre pied sur cette rive agreste ;  
 Les fermiers par ailleurs tout entiers à leur sieste,  
 S'abandonnaient aux bras des songes reposants,  
 Sans entendre le choc des avirons pesants,  
 Qui les eût attirés vers cette troupe amie !...  
 Hélas !... pour réveiller l'orpheline endormie,  
 Aucun ange de Dieu sans doute n'était là,  
 Aucun doux gardien !...

La barque s'en alla

Plus loin, toujours plus loin, vers quelque autre parage...  
 — Telle, à travers les prés, une ombre de nuage  
 Glisse furtivement... bientôt elle a passé. —  
 Ce ne fut que plus tard quand le bruit cadencé  
 Des rames se perdit, éteint par la distance,  
 Que secouant enfin cette torpeur intense,  
 Cet assoupissement profond, impérieux,  
 Les dormeurs délassés entrouvrirent les yeux.

Se tournant vers le prêtre, alors Evangéline,  
 Tandis qu'un long soupir soulevait sa poitrine,  
 Mit la main sur son cœur, et dit : « A mon émoi,  
 Je sens que Gabriel n'est pas bien loin de moi...  
 Est-ce un pressentiment ou n'est-ce qu'un mensonge ?...  
 Me laissé-je abuser simplement par un songe ?...  
 Un envoyé du Ciel, voulant me consoler,  
 Est-il, dans mon sommeil, venu me révéler  
 La Sainte Vérité ?... Voilà ce que j'espère... »  
 Elle s'interrompit et rougit... « Ah ! mon père,  
 Mon père, pardonnez à ma crédulité,  
 S'il semble à votre esprit sage, expérimenté,  
 Que mes propos ont l'air dictés par le délire !... »  
 Le pasteur répondit avec un bon sourire :

« Trouver qu'à tes discours il manque un fondement,  
Que ce sont de vains mots, les blâmer?... Non, vraiment,  
Ma fille, car l'état de ton cœur s'y reflète ;  
J'y vois l'apaisement de ton âme inquiète...  
Cet indice confus, en nous-mêmes flottant,  
Parfois peut présager quelque fait important :  
De même, Evangéline, une bouée annonce  
Qu'au dessous d'elle une ancre, au sein des flots, s'enfonce...  
Ainsi, ma chère enfant, confiance ! Une voix  
A parlé dans ton cœur ? Ecoute-la bien ; crois,  
A ce que l'esprit fort traite — s'estimant sage —  
D'illusion : Du ciel c'est souvent un message...  
Gabriel n'est pas loin, non, ma fille. Espérons.  
Sur les bords de la Tèche, au sud, nous trouyerons,  
Avant longtemps, Saint-Maur et Saint-Martin, deux villes,  
Où nous pourrons encor vivre heureux et tranquilles,  
Où, leur amour fidèle enfin récompensé,  
La fiancée sera rendue au fiancé  
Qu'elle a cherché partout, forte et persévérande...  
Là, se terminera la rude vie errante,  
Le chemin douloureux et plein de ronces ; là,  
Le pasteur, que le sort loin des siens exila,  
Va retrouver enfin ses ouailles chéries !...  
Avec ses grands vergers et ses vertes prairies,  
Quelle terre splendide!... on dirait un jardin  
Tout constellé de fleurs et s'étendant sans fin...  
Le ciel y semble bleu, bien plus qu'ailleurs au monde :  
Sur les piliers géants de la forêt profonde,  
Il pose, glorieux, sa coupole d'azur,  
De traits étincelants, criblant le bois obscur...  
Doux pays sur lequel le regard de Dieu plane  
Et qu'on nomme l'Eden de la Louisiane !... »

Quand le prêtre eut parlé, leur esprit apaisé,  
L'âme ouverte à l'espoir et le corps reposé,  
Songeant que leur épreuve allait finir sans doute,  
Ils se levèrent tous, et l'on se mit en route.  
Le soir vint doucement, à l'occident vermeil,  
Comme un magicien tout-puissant, le soleil,  
Avant de disparaître étendait sur la terre  
Sa baguette dorée ; à travers l'atmosphère,  
De légères vapeurs montaient en frissonnant...  
Sous les baisers de feu de l'astre rayonnant,  
Air et flots, plaine et monts, le cèdre et le brin d'herbe,  
Tout se fondit dans un embrasement superbe ;  
L'eau sur les avirons en perles ruisselait ;  
Miroir du firmament, le lac étincelait,  
Et, telle une nuée à la frange argentée,  
Entre deux ciels jumeaux dans l'espace emportée —  
La barque des bannis fuyait, fuyait encor !

L'orpheline sentait devant ce beau décor,  
Son être pénétré d'une ivresse adorable :  
Son âme subissait un charme incomparable !  
Aux rayons de l'amour, cet autre Dieu vainqueur,  
L'enchanteur sans rival, — ô jours passés !... — son cœur,  
Son cœur s'illumina d'une clarté soudaine,  
Comme l'onde, les cieux, la montagne et la plaine...

Dans les saules voisins, sur un souple rameau  
Qui, sous ce poids léger ployant, effleurait l'eau,  
Le plus capricieux des ténoirs de l'espace,  
L'oiseau-moqueur — que nul concurrent ne surpassa  
Ou n'égale — entonna son concert enchanteur.  
Les trilles modulés par le petit chanteur  
Se succédaient troublants, et si pleins de mystère,  
Que vagues, bois, rochers, air, tout parut se taire,

Afin d'écouter mieux ces magiques chansons...  
Le prélude fut court et plaintif ; mais les sons  
Se pressèrent bientôt, et leur folle envolée  
Semblait suivre ou guider la ronde échevelée  
Des fêtes de Bacchus. — Sur un rythme traînant,  
Cet improvisateur poursuivit : maintenant  
Les notes gémissaient ; il se reprit encore,  
Etalant tout l'écrin de son gosier sonore,  
Comme s'il eût gardé ces refrains merveilleux  
En réserve — et, brodant sur un mode joyeux,  
Il jeta vers le ciel son délivrant finale.  
L'orage prenant fin, de même une rafale  
— Dernier soupir du vent, le plus puissant parfois, —  
Prend leurs gouttes de pluie aux grands arbres du bois  
Et, perles de cristal, les lance sur la mousse.....  
Poursuivis par l'écho de cette voix si douce  
Nos exilés émus achevaient leur chemin.  
Sur le tard, dans la Tèche ils entrèrent enfin  
Au point où celle-ci vient baigner de ses ondes  
Pâturages épais et campagnes fécondes.  
Un cor, dans le lointain, appelait par moments :  
Ils entendaient aussi les graves meuglements  
Des bestiaux... Bientôt, à travers la ramée,  
Ils virent avec joie un filet de fumée  
S'élevant dans les airs tout embaumés de foin,  
Comme pour leur montrer qu'un toit n'était pas loin...

## III

Aux bords de la rivière, en un merveilleux site,  
La demeure du pâtre avait été construite ;  
Des chênes l'abritaient de leurs bras vigoureux,  
Le long desquels flottaient les vestons vaporeux  
De la mousse espagnole et du gui symbolique.  
Autour de la maison, un jardin magnifique  
Mettant, comme un collier, sa guirlande de fleurs,  
Réjouissait les yeux par ses mille couleurs  
Et semait ses senteurs ; la charpente elle-même  
Fleurait bon : on l'avait, avec un soin extrême,  
Faite en bois de cyprès, au parfum pénétrant.  
La toiture était basse, très large. Entourant  
Ce rustique logis, la vaste galerie,  
De vignes tapissée et de roses fleurie,  
Légère, s'appuyait sur d'élégants piliers.  
Là venaient butiner, convives familiers,  
Les colibris mêlés aux actives abeilles.  
Aux flancs de la maison, au milieu des corbeilles,  
Etaient les colombiers, où, symbole d'amour,  
Des baisers roucoulants succèdent tout le jour  
Aux luttes des rivaux acharnés... A cette heure,  
Un silence absolu régnait dans la demeure.  
Les éclats du couchant cuivré mettaient encor  
Aux cimes des bosquets comme une frange d'or...  
L'ombre avait envahi tout le logis du pâtre.  
Dans les airs, la fumée, en panache bleuâtre,

Montait droit un instant, puis s'évanouissait.  
Un sentier, conduisant jusqu'aux prés, s'enfonçait,  
Par delà le jardin, sous la chênaie obscure.  
Dans cet autre Océan de fleurs et de verdure  
Le soleil paraissait s'enfoncer lentement,  
Jetant à la nature un dernier flamboîment.  
Quelques arbres groupés dans son brillant sillage,  
— Nul souffle n'agitant leur masse de feuillage,  
Et la vigne enlaçant leurs troncs de ses replis, —  
Avaient l'air de vaisseaux par les calmes surpris  
Sous les cieux du Tropique, alors que leur voilure  
Retombe lourdement le long de la mûre.  
Sortant de la forêt, au bord des prés, soudain,  
Se montra le berger, vêtu de peau de daim,  
Haut-guêtré, gouvernant rien qu'avec la parole,  
Sa monture équipée à la mode espagnole.  
Un large sombrero masquait un peu ses traits ;  
Il semblait contempler ce spectacle de paix  
Du regard satisfait qui dénote le maître.  
L'innombrable bétail continuait à pâitre,  
Couché dans le gazon, humant à pleins naseaux,  
Cette humide fraîcheur qui montait des roseaux,  
Se condensant ensuite en vapeur argentine...  
L'homme prit une trompe, et gonflant sa poitrine,  
Dans l'air calme du soir avec force il jeta  
Un son sauvage et clair que l'écho répéta.  
A ce signal connu, dans la prairie houleuse,  
Comme de blanches moutons, sur la mer onduleuse,  
Surgirent les troupeaux. Ceux-ci, disciplinés,  
S'étaient levés, tournant leurs grands yeux étonnés  
Vers le maître ; puis, tous, à la fois, dans la plaine.  
S'enfuirent en meuglant, et leur masse lointaine,

Se perdit, avant peu, confuse, à l'horizon.

Le pâtre revenait au pas vers sa maison,  
Lorsqu'il vit, devant lui, tout-à-coup apparaître  
Dans l'ombre Evangéline escortant le vieux prêtre.  
A bas de son cheval il s'élança joyeux,  
Puis, les bras grand ouverts, courut au devant d'eux,  
En poussant des clameurs de bonheur et de doute.  
Les voyageurs s'étaient arrêtés sur la route,  
Ne sachant que penser d'un tel empressement ;  
Mais quand il fut si près qu'ils purent nettement  
Apercevoir les traits de ce coureur agile,  
Ils reconnurent... qui ? le forgeron Basile ! ..  
Oui, Basile, le vieux forgeron de Grand-Pré !...

« Seigneur Dieu ! c'est bien vous ?... Qui l'aurait espéré ?  
Je vous retrouve donc ?... »

#### Les mots de bienvenue

Sortaient, à flots, du cœur...

« Oh ! je t'ai reconnue,  
Du plus loin, tout d'abord !... Mais, venez au jardin... »

Là, sous les grands rosiers, des questions sans fin  
S'envolaient que parfois coupait une caresse.  
Leur âme débordait de joie et de tendresse ;  
Ils riaient et pleuraient alternativement,  
Sans pouvoir s'arrêter... Mais, après un moment,  
L'ivresse du revoir étant un peu passée,  
Ils se turent, en proie à la même pensée :

« Et Gabriel ?... Pourquoi tardait-il d'accourir?... »  
Des craintes, maintenant, des doutes à mourir,  
Venaient glacer d'effroi la pauvre fiancée.  
L'ex-forgeron reprit, la voix embarrassée :  
« Etrange contre-temps !... puisque vous avez pris  
Par l'Atchafalaïa — Je vous ai bien compris

Et vous ne devez pas vous méprendre sans doute ?... —  
Comment n'avez-vous point croisé — c'était sa route —  
La barque de mon fils, au milieu des bayous ?... »  
L'orpheline pâlit, et ses beaux yeux si doux  
Se voilèrent de pleurs à ces mots : un nuage,  
Une ombre fugitive obscurcit son visage.  
Elle vit à jamais son rêve anéanti,  
Et murmura : « Parti !... Gabriel est parti !... »  
Alors sur sa poitrine, elle flétrit la tête,  
Comme un frêle rosier battu par la tempête,  
Et de son cœur brisé la douleur s'exhala !...  
Mais Basile — et son ton, comme il disait cela,  
Redevenait joyeux et consolant — Basile  
Lui dit : « Courage, enfant... Pleurer est inutile ;  
De nous désespérer ce n'est point le moment.  
Rien n'est encor perdu. Ce matin, seulement,  
Il est parti, ce fou, l'aube à peine levée...  
Que ne pressentait-il ta prochaine arrivée ?  
Il ne m'eût pas laissé, seul, avec mes troupeaux...  
Mais il ne pouvait plus demeurer en repos ;  
Lui, si doux — tu le sais ! — il était irritable,  
N'avait plus goût à rien, trouvait insupportable  
Notre calme existence ; il était incertain,  
Rêveur, pensait à toi du soir jusqu'au matin,  
Et du matin au soir ; d'humeur toujours chagrine,  
Muet, ou s'il parlait, parlant d'Evangéline,  
Le cœur gros d'amertume et le front soucieux.  
Il était devenu tellement ennuyeux  
Pour ceux qui l'approchaient — même pour moi, son père ! —  
Que je me décidai, désirant le distraire,  
Comptant que son chagrin en serait adouci,  
Pour quelque temps du moins, à l'éloigner d'ici...»

Je lui communiquai mon plan, sans plus attendre,  
Nous avions des mulets ; il partirait les vendre  
Aux Espagnols d'Adage... Il s'en irait alors  
Au pied des monts Ozark, capturer des castors,  
Chercher pour passe-temps les rudes aventures,  
Et courant les grands bois, récolter des fourrures,  
A travers les sentiers qu'a tracés l'Indien.  
Tels étaient nos projets, ma fille. Tu vois bien  
Qu'il ne faut plus gémir, mais être gaie. Ecoute,  
Il est tard ; mais demain, nous nous mettrons en route,  
Dès que les premiers feux du matin auront lui ;  
Ton fiancé s'en va ! nous courrons après lui,  
Et nous le rejoindrons, je puis te le prédire,  
Car destins et courants, contre lui, tout conspire,  
Et courants et destins, cette fois, ont raison...  
Nous le ramènerons — sans peine — à sa prison...»

• Elle écoutait Basile, à demi consolée,  
Quand des rires bruyants du côté de l'allée  
Les firent regarder. Et, de se récrier,  
Elle et le prêtre : « Eh ! mais !... c'est le ménestrel !... »  
Oui, lui-même ! L'ayant rencontré près des saules,  
Les autres émigrants l'ont pris sur leurs épaules,  
Et l'amènent ici, comme un triomphateur...  
Brave Michel !... depuis longtemps, le vieux chanteur  
Vivait dans la maison de son ami Basile,  
Toujours bon, toujours plein d'entrain, toujours habile,  
Ayant l'unique charge, en vrai fils d'Apollon,  
D'égayer les mortels avec son violon.  
On renommait, à plus d'une lieue à la ronde,  
L'artiste aux cheveux blancs pour sa verve féconde  
Et son crin-crin fameux... « Longue vie à Michel ! »  
Crièrent les porteurs, « vive le ménestrel !

Qui nous a tant de fois charmés dans la patrie !...»

Lui, ne pouvant parler, l'âme trop attendrie,  
Il les remerciait du geste et du regard.

Evangeline alors s'approcha du vieillard  
Auprès de lui bientôt rejoints par le prêtre.

Dieu sait s'il fut ému !... de les voir apparaître,  
Le bonhomme sentait flageoler ses genoux.

On causa du passé : « Vous en souvenez-vous ?...»  
Ils le complimentaient sur sa verte vieillesse...

Basile, témoignant sa sincère allégresse,  
Donnait un libre cours à sa bonne gaîté,  
Trouvait pour tous un mot de cordialité,  
Et, charmé de revoir tant de chères familles,  
Embrassait, en riant, les mères et les filles.  
Eux, ils s'extasiaient, les pauvres émigrants,  
De le voir posséder des domaines si grands,  
Ces nombreux bestiaux, tant de biens, tant de terre !

C'est qu'il avait tout l'air d'un gros propriétaire,  
Leur ancien forgeron !... ils restaient ébahis !  
Et quand il leur parlait du climat, du pays,  
De ces troupeaux qui sont à qui veut bien les prendre,  
Ils se rapprochaient tous, afin de mieux l'entendre.  
Chacun d'eux, à part soi, songeait qu'il était prêt

A marcher de l'avant et qu'il l'imiterait !...

Sous le charme attrayant de cette causerie,  
Le groupe traversa la fraîche galerie,  
Puis entra dans la salle, où l'on avait dressé  
La table du festin... Dès qu'on se fut placé,  
Commença le souper de franche bienvenue,  
La fête du retour.

La nuit était venue :  
Au dehors, tout était calme et silencieux.

La lune, un peu plus tard, s'élevant dans les cieux,  
De ses flèches d'argent perça les sombres voiles,  
Et partout, des milliers et des milliers d'étoiles  
Brillèrent doucement comme de grands yeux d'or...  
Les yeux des exilés brillaient bien plus encor  
Sous la vive clarté des lampes de la table,  
Et leurs fronts rayonnaient d'un bonheur véritable.  
Le pâtre, rajeuni, présidait le festin,  
Et, n'économisant ni son cœur, ni son vin,  
Pour fêter dignement ses anciens camarades,  
Leur servait, à la fois, gais propos et rasades...  
Ses hôtes souriaient et ne se lassaient pas  
De l'écouter parler... A la fin du repas,  
Il prit sa vieille pipe et, l'ayant allumée,  
Par saccades lança l'odorante fumée ;  
Puis, il dit — et sa voix alors tremblait un peu :  
« Soyez les bienvenus, vous tous, au nom de Dieu !  
Vous, restés si longtemps sans amis, sans asile,  
Soyez les bienvenus sous le toit de Basile,  
Plus sûr que l'autre toit d'où je fus exilé !...  
Ici jamais Hiver inclément n'a gelé  
Dans nos veines le sang, dans leurs lits les rivières ;  
Jamais terrain ingrat, ensemencé de pierres,  
Du fermier épuisé n'excita la fureur,  
Et, sans difficulté, le soc du laboureur  
Fend ce sol généreux, comme un esquif fend l'onde.  
Ici le ciel est doux et la terre féconde.  
Les bosquets d'orangers, conservant douze mois  
Leurs étoiles d'argent et leurs fruits à la fois,  
De leur suave haleine embaument le bocage.  
Le gazon pousse plus en une nuit, je gage,  
Qu'il ne croissait chez nous dans le cours d'un été.

Ici les grands troupeaux vaguent en liberté,  
A travers la prairie, où nul ne les fait paître,  
Je vous l'ai dit déjà : qui les prend est leur maître;  
Il suffit de vouloir... » Et tous de l'écouter  
Dans le ravissement. Mais lui, sans s'arrêter :  
« Désirez-vous avoir des forêts ou des terres ?  
Décidez : vous serez bientôt propriétaires.  
La hache a vite fait d'abattre dans les bois  
La charpente des murs, les solives des toits ;  
Et, lorsque les maisons à la fin sont construites,  
Quand jaunit la moisson dans les champs sans limites,  
Il n'est pas de Roi George, ici, pas de larron,  
(La colère faisait frémir le forgeron !)  
Il n'est pas de brigand qui vienne d'Angleterre  
Vous chasser en vertu d'un pouvoir arbitraire,  
Après avoir pillé le blé de vos greniers,  
Volé votre bétail, et brûlé vos foyers !... »  
De sa pipe, à ces mots, tirant un vrai nuage,  
Basile, hors de lui, sur la table, avec rage,  
Laissa son large poing tomber si bruyamment,  
Que l'auditoire entier sauta d'étonnement ;  
Père Félicien, telle fut sa surprise,  
Resta, les doigts en l'air, sans aspirer sa prise !...  
L'orateur revenu de son emportement  
— Certes, bien excusable, — ajouta : « Seulement,  
Un cruel ennemi, sachez-le, vous menace,  
Mes enfants ; c'est la fièvre : elle est forte, tenace,  
Plus terrible cent fois qu'en nos pays glacés ;  
Elle ne lâche plus ceux qu'elle a terrassés ;  
En vain porteraient-ils, — recette répandue —  
Au fond d'une noix creuse à leur cou suspendue,  
Une grosse araignée ; ils ne guériront pas... »

Il se tut : au dehors on entendait des pas  
S'approcher du logis; puis, un bruit de paroles  
De moins en moins confus. C'était quelques créoles,  
Planteurs improvisés, enfants du Canada,  
Qui, tout en conversant, longeaient la vérandah.  
Ils s'empressaient, en hâte invités par le pâtre  
A venir voisiner gaiment autour de l'âtre,  
Et furent salués par de joyeux hurrahs ;  
L'ami serrait l'ami retrouvé dans ses bras,  
Avec transports, riant, pleurant, l'âme attendrie,  
Et, sur le sol d'exil, songeant à la patrie,  
Ceux qui ne s'étaient point connus, avant ce jour,  
Se sentaient rapprochés par un commun amour :  
Leur culte filial pour la vieille Acadie.

Il fallut s'interrompre ; un flot de mélodie  
De la salle voisine arrivait nettement;  
Michel faisait parler son joyeux instrument,  
Et tous, reconnaissant les airs de leur enfance,  
Allèrent aussitôt prendre part à la danse:  
Regrets, papillons noirs, soucis étaient chassés ;  
La musique emportait les couples enlacés,  
A travers le pays chimérique du rêve.  
Les tourbillons passaient et repassaient sans trêve,  
Dans l'envolement fou des longs habits flottants.  
Le bonheur éclairait leurs yeux...

Pendant ce temps,  
Dans un coin de la salle, auprès d'une fenêtre,  
Etaient venus s'asseoir leur digne hôte et le prêtre.  
Evoquant à mi-voix plus d'un cher souvenir,  
Discutant le présent, calculant l'avenir.  
Plus loin, Evangéline, abattue, esseulée,  
Revoyait tour à tour sa jeunesse exilée,

Ses amours balayés par le vent du malheur,  
Son père, fier vieillard, tué par la douleur...  
Et, dans son cœur, malgré les échos de la fête,  
Elle entendait gronder le bruit de la tempête,  
Les sanglots de la mer sur les rocs se brisant...  
Des présages confus l'assaillaient à présent,  
Une affreuse tristesse, une angoisse mortelle :  
Et comme justement nul ne s'occupait d'elle,  
Furtive, elle s'enfuit jusqu'au fond du jardin,  
Pour rêver à son aise et cacher son chagrin...

Oh ! Majesté des nuits !... Calme !... Beauté suprême !...  
D'un cercle étincelant, céleste diadème,  
La lune auréolait la cime des forêts...  
A travers les rameaux des grands chênes, plus près,  
En maint endroit filtrait un rayon de lumière,  
Qui mettait un éclair d'argent sur la rivière :  
— Tel, dans la nuit humaine, un doux songe amoureux  
Illumine parfois notre esprit ténébreux !... —  
Plus près encor, dans les corbeilles embaumées,  
Les corolles versaient leurs âmes parfumées,  
Et, mignons encensoirs, se dressaient vers le Ciel.  
Mais un plus pur encens aux pieds de l'Eternel  
Montait; il s'envolait de cette âme brisée,  
Par l'ombre de la nuit et l'amère rosée  
Envahie, elle aussi, comme les autres fleurs...  
La lune, lui versant ses magiques pâleurs,  
La lune faisait sourdre en ce cœur d'ingénue  
Un trouble irrésistible, une extase inconnue...  
Toujours du même pas machinal, régulier,  
Dépassant le jardin, elle prit un sentier,  
Aboutissant bientôt à la prairie immense.  
Là, c'était l'infini, le désert, le silence...

Le gazon, emperlé de gouttes de serein,  
 Scintillait à ses pieds plus qu'un royal écrin,  
 Et, dans l'air sillonné, les vols de lucioles,  
 Passaient, bijoux vivants, en longues girandoles.  
 Sur sa tête brillaient, dans toute leur splendeur,  
 Ces beaux astres qui sont les pensers du Seigneur,  
 Verbes de feu par qui sa grandeur se révèle,  
 Au sein desquels jadis une Etoile nouvelle  
 Vint à l'humanité rappeler qu'il lui faut  
 Adorer un grand Roi qui gouverne là-haut...

L'âme d'Evangéline, abandonnant la terre,  
 Se perdit un instant, rêveuse et solitaire,  
 Parmi les mouches d'or et les mondes du ciel.  
 La jeune fille enfin s'écria : « Gabriel !...  
 Gabriel !... — Et sa voix semblait toujours plus tendre —  
 Ne puis-je donc te voir ? Ne puis-je pas t'entendre ?...  
 Oh ! si près l'un de l'autre et pourtant séparés !...  
 Chaque jour, hier encor, tu venais dans ces prés :  
 De tes pas sur le sol je reconnaissais la trace :  
 Que de fois, tu restas, pensif, à cette place,  
 Là-même, interrogeant la profondeur du bois !...  
 Sous la verte chênaie, à l'écart, que de fois  
 Retournant du travail, fatigué par la route,  
 Tu vins te reposer, rêvant de moi sans doute !...  
 Je crois te retrouver : tu n'as fait que passer !...  
 Oh ! revoir tes beaux yeux, mon amour, t'embrasser,  
 T'aimer comme autrefois, quand le pourrai-je encore?...»  
 Près d'elle un *wip-poor-will* (1) lança son cri sonore  
 Aussi doux que le chant d'une flûte ; le son  
 Volà, répercute de buisson en buisson,

(1) C'est une sorte d'engoulevent.

Puis s'éteignit au loin. Alors, dans le silence,  
 Une voix s'éleva, murmurant : Patience ! »  
 C'était la grande voix des vieux chênes géants,  
 Arbres mystérieux, creusés d'antres béants,  
 Que les vents emplissaient de leur puissante haleine...  
 « Oui ! demain !... » bas, très bas, dit à son tour la plaine.

Comme il resplendissait, le lendemain matin,  
 Phœbus, le blond Phœbus !... Les roses du jardin,  
 Les bignones, les lis, toutes ses bien-aimées,  
 Penchant avec amour leurs urnes embaumées,  
 Inondaient de parfums sa chevelure d'or  
 Et versaient à ses pieds leurs larmes, pur trésor.  
 Père Félicien se tenait sous l'ombrage,  
 Près de la porte : « Adieu, fit-il, et bon courage !  
 Vers le but poursuivi Dieu conduise vos pas !  
 Ramenez-nous l'Enfant prodigue, et, dans nos bras,  
 — Pour vous citer encore une autre parabole —  
 Avec lui ramenez aussi la Vierge folle,  
 Celle qui sommeillait lorsque l'Epoux rentrait...  
 — Adieu ! lui répondit en riant de ce trait,  
 L'enfant rassérénée, adieu !... » D'un pas agile,  
 Au bord de la rivière elle suivit Basile.  
 Les rameurs attendaient, la main sur l'aviron.  
 « En route, mes enfants », cria le forgeron.  
 Dans leurs cœurs, comme au ciel, pas trace de nuage...  
 Tout rayonnait. Ainsi commença leur voyage.

Les hardis bateliers font voler leur esquif;  
 Quelle course effrenée après le fugitif !

Inutiles efforts ! Comme une feuille morte,  
Le souffle du Destin le dirige, l'emporte !...  
Sans qu'on puisse l'atteindre, il poursuit son chemin !...

Et le jour s'écoula, la nuit, le lendemain,  
Puis le troisième jour, et bien d'autres ensuite !...  
Nul indice certain pour guider leur poursuite ;  
Mais des on-dit trompeurs et de vagues propos,  
Les entraînant plus loin, au hasard, sans repos,  
De la forêt au lac, du lac à la rivière,  
Les détournant cent fois de la route première,  
Pour les perdre au milieu d'un pays désolé !...  
Les voyageurs sentaient leur courage ébranlé...  
Brisés, anéantis, pourtant ils arrivèrent  
A l'auberge d'Adaye, un soir. Ils y trouvèrent,  
Prêt à les renseigner, un hôtelier bavard.  
« De grâce, un mot, un seul !... Arrivons-nous trop tard ?...  
— Gabriel, dites-vous ?... Gabriel La Jeunesse ?...  
Il n'est personne ici, parbleu, qui le connaisse  
Mieux que moi ! Son trafic de mules terminé,  
Avec ses compagnons il avait amené  
Bêtes et conducteurs dans mon hôtellerie...  
Hier, ils sont tous partis d'ici pour la Prairie. »

## IV

Il est, dans le Farwest, un inculte pays,  
Où des monts escarpés lèvent, enorgueillis,  
Leurs sommets couronnés de neiges éternelles :  
Au Désert Dieu donna ces mornes sentinelles.  
Leurs sombres défilés s'encaissant, s'effondrant,  
Ouvrent seuls une voie au char de l'émigrant ;  
Dans le lit ténébreux de ces gorges profondes,  
De nombreux affluents ayant grossi ses ondes,  
Le superbe Orégon fuit à l'ouest, vers la mer,  
Et, sur l'autre versant, dans les monts Wind-River,  
La Nebraska poursuit sa course déréglée,  
Précipitant ses bonds à travers la vallée.  
Au Sud, dans les sierras, dont ils rongent les flancs,  
Roulant sables et rocs dans leurs flots turbulents,  
Mille torrents grondeurs mêlent leurs voix puissantes,  
Et l'on croirait ouïr les cordes frémissantes  
D'un gigantesque luth. Pleines de majesté,  
Ondulant tour-à-tour dans l'ombre et la clarté,  
Entre tous ces cours d'eau s'étalent les Prairies,  
Océan de verdure, où les grappes fleuries  
Des amorphas pourprés et des rosiers tout blancs  
Forment de gais îlots. — Bisons, chevreuils, élans,  
De ces immenses prés ont fait leurs pâturages...  
Là, rôdent les grands loups et les chevaux sauvages.  
Les nomades tribus des enfants d'Ismaël  
— Grains de sable jetés aux quatre vents du ciel ! —

De leur sang misérable arrosent cette terre.  
Dans les airs, au-dessus de leurs sentiers de guerre,  
Le vautour, décrivant son orbe régulier,  
Monte, monte... On dirait l'âme d'un vieux guerrier,  
Tué dans le combat, qui se perd dans l'espace  
Et plane, en s'élevant, sur les fils de sa race.  
Parfois, à l'horizon, quelque wigwam fumant  
Au trappeur attentif signale un campement.  
De grands arbres groupés sur le bord des ravines,  
Ombragent les ruisseaux, et, fouillant leurs racines,  
L'Ermite du désert, le sombre montagnard,  
L'ours, cherche sa pâture, et vit seul, à l'écart.  
Plus haut que la montagne où la neige flamboie,  
Plus haut que la fumée et que l'oiseau de proie,  
Sur la plaine, le Ciel, éternellement bleu,  
S'étend, comme la main protectrice de Dieu.

A travers ce pays merveilleux et sauvage  
Au pied des monts Ozark, vers le but du voyage  
Gabriel se hâtait... Il ne se doutait pas  
Qu'avec des Indiens pour guides, sur ses pas,  
Son père et sa promise à l'âme inébranlable  
Suivaient, pour le rejoindre, une route semblable...  
Résignés, s'arrêtant, chaque soir, en chemin,  
Eux, répétaient encor : « Ce sera pour demain ! »  
Le lendemain venu, l'aube naissant à peine,  
Ils partaient. Mainte fois, ils virent dans la plaine  
Une fumée au loin spiraler vers le ciel,  
Et songèrent, joyeux : « C'est là qu'est Gabriel !  
La Providence — enfin ! — nous a mis sur sa trace !... »  
Mais, quand ils arrivaient à cette même place,  
Ils ne retrouvaient plus que des charbons éteints...

Cependant, sans jamais maudire les Destins,  
 Ils avançaient, sans trêve, à travers la savane.  
 L'Espérance, là-bas, comme une autre Morgane  
 Les attirait, montrant à leurs yeux éblouis  
 Des lacs étincelants, bientôt évanouis,  
 Lorsqu'ils se croyaient près d'atteindre ce mirage !  
 Qu'importe ?... leur amour soutenait leur courage..

Un soir qu'ils s'installaient pour la nuit, bivouaquant,  
 Une pauvre Indienne arriva dans leur camp.  
 On lisait sur ses traits une peine infinie,  
 Un deuil mortel. C'était une femme Shawnee,  
 Rejoignant sa tribu, délaissée autrefois  
 Pour suivre son mari, rude coureur des bois.  
 Les Comanches, l'ayant pris sur leur territoire,  
 Avaient assassiné le chasseur. Cette histoire  
 Au cœur des auditeurs fit naître la pitié ;  
 Chacun lui prodigua des marques d'amitié ;  
 Près du feu, dans le cercle, on lui fit une place :  
 « Assieds-toi, ne crains rien et goûte à notre chasse. »  
 Et l'on servit, fumants, des quartiers de bison  
 Rôtis sur le brasier, puis d'autre venaison.  
 Tout heureuse et confuse, elle se laissait faire.

Basile et les chasseurs s'étendirent à terre,  
 A peine le repas était-il terminé ;  
 Ils étaient fatigués : on avait cheminé  
 Tout le jour, et l'étape avait paru pénible.  
 Sans une nuit de calme, il était impossible  
 De se remettre en marche au lever du soleil...  
 Ils dormirent bientôt du plus profond sommeil,  
 Le corps enveloppé d'épaisses couvertures,  
 Et les reflets du feu dansant sur leurs figures.

Pour rentrer dans sa tente, Evangeline alors  
Se leva. La suivant, mais restant au dehors,  
Lentement, à voix basse, avec la mélodie  
De son étrange accent, l'Indienne enhardie  
Entama le récit touchant de ses amours :  
Bonheur évanoui, rêves des anciens jours,  
Souffrance, elle dit tout, la veuve inconsolée...  
L'orpheline laissait s'épancher l'esseulée,  
Et, songeant à leur sort pareil, elle pleurait...  
Elle aussi, pensait-elle, elle désespérait ;  
Cette immense douleur, elle l'avait sentie.  
Prise enfin d'un élan subit de sympathie,  
Elle se confia, racontant à son tour  
Comment tout s'acharnait pour briser son amour...  
C'était comme un calmant à sa peine cruelle,  
Que de savoir ce cœur infortuné près d'elle.  
A ses pieds, sans parler ni faire un mouvement,  
La Shawnee écoutait dans le recueillement.  
Elle resta pensive à la fin de l'histoire ;  
Puis, soudain, retrouvant, au fond de sa mémoire,  
Une légende apprise en son pays jadis,  
Elle lui répéta le conte de *Mowis*...  
Il vous épouvantait, ce fiancé de neige,  
Un beau soir devenu, par quelque sortilège  
Obscur, l'heureux époux d'une adorable enfant,  
Et qui, le lendemain, quand, rouge et triomphant,  
Le soleil apparut à l'horizon d'opale,  
Brusquement déserta la chambre nuptiale.  
Elle eut beau l'appeler, s'élancer sur ses pas,  
La crédule épousée... Il ne s'arrêtait pas,  
Il fuyait devant elle ; enfin, sa bien aimée  
Le vit s'évanouir ainsi qu'une fumée,

Aux premiers traits lancés par l'astre radieux...  
Toujours du même ton, grave et mélodieux,  
La veuve dit comment *Lilinau* fut aimée  
D'un fantôme. Caché dans la verte ramée  
Des pins, près du logis de la belle, souvent  
Il mêlait ses aveux au murmure du vent :  
C'était de doux propos que sa voix amoureuse  
Rendait plus doux encor. Sous la forêt ombreuse,  
La vierge, se laissant séduire, le suivit ;  
Et jamais, depuis lors, mortel ne la revit,  
Jamais !...

Evangeline, étonnée et rêveuse,  
S'émouvait aux récits naïfs que la conteuse  
Chuchotait, à mi-voix, comme on dit un secret...  
En un monde irréel son esprit s'égarait :  
Elle s'imaginait qu'on l'avait transportée,  
Loin, dans quelque contrée inconnue, enchantée,  
Dont la pauvre sauvage au visage cuivré,  
Avec son geste lent et son air inspiré,  
Lui semblait, par instant, être la souveraine.  
Les pics s'illuminant d'une clarté sereine,  
Leur neige resplendit, et, sur les monts Ozark  
Soudain, dans le ciel bleu, Phœbé tendit son arc...  
La tente s'éclaira d'une douce lumière ;  
La lune, caressant la plaine tout entière,  
Argentait à plaisir les feuilles des buissons ;  
Le ruisseau, zigzaguant, gazouillait ses chansons,  
Et les arbres du bois, s'inclinant vers la terre,  
Susurraient des aveux d'un air plein de mystère.  
Le cœur de l'exilée à présent s'emplissait  
De rêves amoureux ; pourtant il s'y glissait  
Un vague sentiment de terreur inconnue...

— Dans un nid effaré de même s'insinue  
Un reptile hideux, distillant le trépas ! —  
Cet effroi n'avait rien des choses d'ici-bas :  
On eût dit, qu'à travers la majesté tranquille  
De cette nuit, flottait une haleine subtile,  
Comme un souffle émané du pays des Esprits.  
Evangeline eut peur : elle avait bien compris  
Qu'elle aussi poursuivait, ainsi que dans la fable,  
Un fantôme fuyant, trompeur, insaisissable...  
A la longue, malgré ce noir pressentiment,  
Qui venait assaillir son âme à tout moment,  
Elle put s'endormir, la triste fiancée,  
Et le sommeil chassa cette sombre pensée...

« Debout, les voyageurs, debout !... » — Le lendemain,  
Leur troupe, au point du jour, se remit en chemin ;  
Tandis qu'ils chevauchaient au flanc d'une montagne,  
Sans but déterminé, leur nouvelle compagne  
Leur dit : « A l'Occident, derrière ce côteau,  
Le Chef à Robe-Noire a groupé son hameau.  
Là, prêchant sa doctrine à la foule attendrie,  
Il parle aux Indiens de Jésus, de Marie...  
Ses touchantes leçons rendent les cœurs joyeux,  
Et font même monter des larmes dans les yeux.  
Beaucoup viennent entendre au pied de la colline,  
Cet homme... » Interrompant la veuve, Evangeline  
S'écria vivement, pâle d'émotion :  
« C'est là qu'il faut courir; c'est à la Mission  
Que nous allons trouver des nouvelles, sans faute !... »  
Et, d'un commun accord, ils gravirent la côte.

A l'heure où le soleil baissait à l'horizon,  
Derrière un contrefort, l'écho d'une oraison  
Les salua. Guidés par ces voix en prière,  
Ils baissèrent les yeux : au bord d'une rivière,  
Dans la verte prairie, en un site charmant,  
A leur pieds se montra le pieux campement :  
Les tentes des chrétiens près de celle du prêtre.  
Timides et paissant sous le regard du maître,  
De même, des brebis, autour de leur pasteur. —  
Sous un chêne touffu, surprenant de hauteur,  
Le Chef à Robe Noire, au milieu du village,  
S'était mis à genoux, comme son entourage,  
Devant un crucifix que l'on avait fixé  
Assez haut sur le tronc par la vigne enlacé :  
Le Christ, sur son gibet en proie à l'agonie,  
Les contemplait d'un air de tendresse infinie.  
C'était là leur autel champêtre. Par les airs,  
Sous ce dome imposant de verdure, à travers  
Les branches ressemblant à des arceaux gothiques,  
S'envolaient les accords solennels des cantiques,  
Auxquels la brise, avec son doux bruissement  
Dans les feuilles, faisait un accompagnement.  
Les voyageurs, laissant leurs chevaux à distance,  
Chapeau bas, front courbé, derrière l'assistance,  
Vinrent s'agenouiller, en face de la croix...  
Au chœur qui s'achevait ils mêlerent leurs voix,  
Priant avec ferveur Jésus, le Divin Maître.  
L'office terminé, se relevant, le prêtre  
D'un grand geste donna la bénédiction :  
— Tel le semeur jetant son froment au sillon. —  
Puis vers les étrangers cet homme vénérable  
S'avança, leur disant du ton le plus affable :

« Bienvenu soit chez nous tout hôte inattendu ! »  
Sitôt qu'à ce souhait, ils eurent répondu,  
Et qu'il eut reconnu sa langue maternelle,  
Un sourire de joie éclaira sa prunelle.

« Venez en mon wigwam goûter quelque repos :  
Bien pauvre est le logis ; des nattes et des peaux  
Forment le mobilier ; j'ai pour toute ressource  
Des gâteaux de maïs et l'eau prise à la source ;  
Mais c'est avec bonheur et cordialité

Que je puis vous offrir cette hospitalité. »  
Dans son humble demeure ayant suivi le prêtre,  
En partageant ses mets, ils lui firent connaître  
L'histoire de leurs maux, leur exil éternel,  
Leur course par le monde... Alors, lui, solennel,  
Répondit : « Le Soleil, mes fils, n'a pas encore  
Par six fois ramené sur ces cimes l'aurore,

Et n'a pas disparu six fois à l'horizon,  
Depuis que Gabriel, entrant dans ma maison,  
S'est assis sur la natte où maintenant repose  
La jeune fille, et m'a conté la même chose...

Pour terminer sa course, ensuite il m'a quitté... »  
Le ministre de Dieu, malgré sa charité,  
Torturait, ce disant, la pauvre fiancée.

Plus qu'il ne le pensait ; sur cette âme blessée.  
Le moindre de ses mots retombait froidement...  
Ainsi, quand vient l'hiver rigoureux, inclément,  
La neige à gros flocons — cette manne maudite —  
Comblant un nid soyeux que nul hôte n'habite,  
Recouvre en peu de temps de son linceul glacé  
Ce berceau par la joie à jamais délaissé,  
Asile qu'aux beaux jours égayait la couvée...

« Il allait vers le Nord ; mais, la chasse achevée,

L'automne ramenant les vents et le brouillard,  
Gabriel reviendra, » poursuivit le vieillard,  
« Je compte le revoir à l'époque assignée. »  
Confiante toujours et toujours résignée,  
Evangéline dit : « Au nom du Dieu d'amour,  
Laissez-moi près de vous rester jusqu'à ce jour,  
Mon père, car je suis sans force et désolée... »

Ils l'approuvèrent tous.

L'affaire ainsi réglée,

Basile — à contre-cœur — le lendemain matin,  
De bonne heure enfourcha son coursier mexicain.  
Guides et compagnons lui formaient une suite.  
Il laissait l'orpheline au vieux père Jésuite.  
Tremblant, il lui donna sa bénédiction,  
Et puis, piquant des deux, quitta la Mission,  
Forcé de retourner surveiller ses domaines.  
Lentement, lentement, lentement, les semaines  
Et les mois s'écoulaient. Sans se décourager,  
La promise attendait... Comme un gazon léger,  
A peine le maïs recouvrait-il la terre  
Quand elle était venue habiter chez le Père.  
Maintenant chaque hampe, au dessus de son front,  
Dressait avec orgueil un beau panache blond.  
Aux corbeaux méfiant, après leur grapillage,  
Le champ tout vert offrait ses cloîtres de feuillage,  
Et les écureuils gris, ces larrons délurés,  
Volaien à ce grenier ses grains les plus dorés...  
Plus tard on éplucha le maïs... Les familles  
S'entr'aidaient. Dans le coin joyeux des jeunes filles,  
On babillait; à chaque épi couleur de sang,  
Les sournoises baissaient la tête, en rougissant,  
Et plus d'une restait — pas bien longtemps — pensive,

Cette espèce annonçant — ô jeunesse naïve !... —  
 Quoi donc ?... un amoureux. Mais, un instant plus tard,  
 Qu'un épi contrefait se montrât par hasard,  
 Et le rire fusait en note cristalline...  
 On l'appelait : « voleur, intrus !... » — Evangéline,  
 Malgré l'épi pourpré — cet indice menteur —  
 Ne vit point revenir Gabriel. Le pasteur  
 L'exhortait tendrement : « Arme ton cœur. Espère...  
 Garde, garde ta Foi. Voir, ajoutait le Père,  
 Vois cette plante, enfant, tournée obstinément  
 Au Nord qu'elle signale aussi bien que l'aimant...  
 Elle est la fleur-boussole ; elle indique la route  
 Avec exactitude au voyageur qui doute.  
 Le désert est pareil à la mer : infini  
 Et sans chemins... Mais Dieu (son saint nom soit béni !... )  
 Pour prouver sa puissance et sa sollicitude,  
 Dieu mit cette fleurette en cette solitude.  
 Dans nos âmes aussi — c'est la Divine Loi —  
 Il croit une humble plante : on l'appelle la Foi...  
 La Foi, conserve-la, répétait le vieux prêtre :  
 Elle est le guide sûr. La passion, peut-être,  
 Nous présente des fleurs d'un éclat plus brillant,  
 D'un parfum plus exquis... fuis-les, cœur défaillant.  
 Cet éclat est trompeur et cette odeur mortelle...  
 Pour couronner ton front des fleurs de l'asphodèle  
 Que l'Oubli de ses pleurs bienfaisants inonda,  
 Suis la Foi, la Foi seule... »

A l'été succéda

L'automne... puis l'hiver ramena la froidure...  
 Gabriel ne vint pas ! Après la saison dure,  
 Refleurit le printemps, ce sourire de Dieu.  
 Le petit rouge-gorge et le bel oiseau bleu

De nouveau dans les bois chantèrent dès l'aurore...  
Toutefois, Gabriel ne revint pas encore !...  
Mais quand sur le désert souffla le vent d'été,  
Sur ses ailes, voici qu'un bruit fut apporté,  
Un bruit mystérieux, qui rendait l'âme gaie,  
Bien plus que la chanson des oiseaux dans la haie,  
A la saison des nids, bien plus que les frissons  
Du zéphir courtisant les roses des buissons :  
Il présageait la fin de cette longue attente :  
Gabriel, à l'en croire, avait dressé sa tente  
Dans les grandes forêts du Michigan, au bord  
De la Saginaw, loin, en remontant au Nord.  
Ah ! comme Evangeline accueillit la nouvelle  
Avec transports !... « J'irai le rejoindre, fit-elle ;  
J'irai ! » Cela fut dit sans hésitation...  
Et, peu de temps après, quittant la Mission,  
Heureuse, elle entreprit ce très rude voyage.  
« Courage ! lui cria le Jésuite ; courage !... »  
Aux grands Lacs un convoi de guides s'en allait...  
Elle fut avec eux ; l'espoir la stimulait :  
Dangers, privations, route longue, pénible,  
Elle supporta tout, héroïque, impassible.  
Lorsque ayant parcouru ce chemin fatigant,  
Elle atteignit enfin le fond du Michigan,  
Ce fut pour y trouver — navrante découverte ! —  
La case du chasseur ruinée et déserte...

Des ans !... encor des ans !... Par les âpres hivers,  
Par les étés brûlants, en maints endroits divers,  
Evangéline errait en dépit des entraves :  
Quittant les camps pieux des bons frères Movaves  
Pour les camps agités des soldats ; circulant

Sur les champs de bataille à l'aspect désolant;  
Parfois dans les hameaux aux toits couverts de chaume,  
Dans les cités parfois. — Véritable fantôme,  
Aussitôt entrevue, elle n'était plus là.  
Jeunesse, illusions, fraîcheur, tout s'envola.  
Nul n'aurait reconnu l'allayante épousée:  
Maintenant, elle était hâve, flétrie, usée...  
Elle avait trop longtemps aimé, souffert, lutté.  
Chaque année, emportant un peu de sa beauté,  
Imprimait sur son front une ride nouvelle...  
Symbole avant-coureur de la vie éternelle,  
A ses lourds cheveux noirs, dans le temps si vantés,  
Se mêlaient maintenant bien des fils argentés :  
Telles à l'Orient, apparaissent légères,  
Ces bandes de clartés, de l'aube messagères,  
Qui nous disent, la nuit étant près de finir :  
« Patience ! bientôt le grand jour va venir ! »

## V

La Delaware baigne une riche contrée.  
Cet Etat, honorant la mémoire sacrée  
De Penn, le bienfaiteur qui lui dicta des lois,  
A son nom accola celui de ses grands bois,  
Et l'appellation prévalut sur tout autre.  
Sur les rives du fleuve, un jour, le noble apôtre  
Posa les fondements d'une vaste cité.  
En ce pays mûrit — emblème de beauté —  
La pêche au fin duvet, aux chairs fermes et saines.  
Il y passe dans l'air de suaves haleines,  
Que la brise glana sur les buissons en fleurs...  
Pour calmer le courroux — peut-être les douleurs, —  
Des Dryades dont ils troublaient les habitudes,  
En venant envahir leurs sombres solitudes,  
Les habitants, du nom des arbres des forêts,  
Chênes, bouleaux, sapins, érables ou cyprès,  
Par un naïf scrupule appellèrent leurs rues...  
Mais les Nymphes étaient à jamais disparues !  
C'est là qu'abandonnant sa lutte avec le Sort,  
Evangeline enfin vint débarquer au port ;  
Là qu'elle rencontra, loin des flots en furie  
De l'Océan humain, un toit, une patrie ;  
Là que, René Leblanc, le notaire, ne vit,  
Sur le point d'expirer, au chevet de son lit,  
Qu'un des cent petits-fils de sa race exilée !...  
Pour la première fois, l'éternelle isolée

Ne se sentait plus seule en ce monde moqueur...  
Quelque chose parlait maintenant à son cœur,  
Quelque chose de bon, d'amical, de sincère ;  
Il ne lui semblait plus qu'elle fût étrangère :  
Ce sol, elle l'avait librement adopté,  
Et se trouvait chez elle au sein de la Cité.  
Les Quakers ont pour loi, le vous étant moins tendre,  
De se tutoyer tous : elle aimait les entendre ;  
Cela lui rappelait le village natal,  
Où chaque homme de son voisin était l'égal,  
Où la fraternité régnait en souveraine.  
C'est pourquoi, nul succès ne couronnant sa peine,  
Vers un but qui fuyait, lasse d'aller toujours,  
Chez eux, elle voulut aller finir ses jours.

Sur les monts, fréquemment s'amassent des nuages,  
La nuit... On les croirait précurseurs des orages ;  
Vienne le jour : bientôt il les a dissipés.  
Alors, ayant gravi les sentiers escarpés,  
Le voyageur, debout en haut de la montagne,  
Des brouillards se fondant voit surgir la campagne :  
Fleuves, villes, hameaux, tout est ensoleillé,  
Tout s'illumine... et lui demeure émerveillé.  
De même elle voyait s'enfuir, la fiancée,  
Les brumes qui voilaient jusqu'alors sa pensée ;  
A ses yeux dessillés brillait un nouveau jour ;  
Le monde lui semblait tout rayonnant d'amour.  
Elle l'apercevait là bas, au-dessous d'elle,  
Paré d'une clarté douce et surnaturelle...  
Considéré de loin, le chemin rocailleux,  
Qu'elle avait parcouru, devenait merveilleux.

Gabriel n'était point oublié : son image  
Se dressait dans son cœur, conservant le même âge,

Les mêmes traits chéris, le même chaud regard :  
 Tel il était jadis, à l'heure du départ,  
 Tel elle le voyait — plus jeune et plus beau même,  
 Car l'absence en effet prête aux êtres qu'on aime  
 Mille charmes nouveaux, ainsi que le trépas !.—  
 Les ravages des ans ?... elle n'y songeait pas.  
 Les ans ! que pouvaient-ils sur cette ombre adorée  
 Par son amour fidèle ainsi transfigurée ?..  
 Elle pensait à lui, sans un soupçon d'espoir,  
 Non comme aux voyageurs que l'on compte revoir,  
 Mais comme aux morts aimés, aux morts inoubliables...

Charité, dévoûment obscur à ses semblables,  
 Patience, voilà l'enseignement divin  
 Qu'elle avait retiré de l'existence. En vain,  
 Un sort fatal l'avait, jusqu'au bout, poursuivie :  
 Elle n'eut pas un cri de haine pour la vie...  
 Son amour s'épandait sur ses frères souffrants,  
 Sans s'affaiblir, pareil aux parfums pénétrants,  
 Dont un rien émané, l'impondérable atome,  
 Emplit l'air tout entier du plus suave arôme...  
 Elle ne demandait au Ciel qu'une faveur :  
 Pouvoir suivre — de loin — la trace du Sauveur ;  
 C'était son seul désir, sa suprême espérance.  
 Dès lors, elle vécut, consolant la souffrance,  
 Rendant les soins pieux des Sœurs de Charité,  
 S'asseyant au chevet par le mal visité,  
 Circulant sans dégoût dans ces sombres ruelles,  
 Où se viennent cacher les détresses cruelles,  
 Et montant bravement jusqu'aux noirs galetas,  
 Où des infortunés, cloués sur leurs grabats,  
 D'un regard attendri saluaient cette amie.  
 Chaque nuit, quand la ville était bien endormie,

Le veilleur qui passait, lançant, de temps en temps,  
Son cri : « Dormez en paix ; tout est calme, habitants. »  
Le veilleur, sous les toits voyant une lumière,  
Savait qu'elle était là, la vaillante infirmière.  
Quand grisaillait le Ciel, à l'aube, tous les jours,  
Le fermier Allemand, traversant les faubourgs,  
Pour porter au marché des fruits dans sa voiture,  
Croisait, chemin faisant, la noble créature,  
Qui, pâle et ses beaux yeux par les veilles rougis,  
Furtive, regagnait son modeste logis.  
Ainsi se consumaient ses nuits et ses journées :  
Saintement...

— Et cela dura plusieurs années... —

Mais voici qu'un fléau visita la Cité,  
Empoisonnant les gens de son souffle empesté.  
Des signes merveilleux, d'origine inconnue,  
D'avance en avaient fait pressentir la venue :  
On parlait notamment — spectacle sans pareil —  
De grands vols de ramiers qui voilaient le soleil.  
Ceux d'entre ces oiseaux, dont on fit la capture,  
N'avaient dans leurs jabots qu'un gland pour nourriture ;  
Fuyant vers d'autres cieux plusieurs fois on les vit.

En septembre, souvent la mer sort de son lit,  
Et ses flots débordés refoulent dans la plaine  
Le ruisseau d'argent qu'on distinguait à peine ;  
Ils confondent leurs eaux ; la mer grossit toujours,  
Le ruisseau devient lac saumâtre : aux alentours,  
Tout disparaît bientôt sous sa nappe maudite...  
C'est ainsi que la Mort, dépassant sa limite,  
Et se précipitant, comme un fougueux torrent,  
Sur la Vie, en troubloit le limpide courant ;  
Le fleuve noir s'enflait chaque jour davantage ;

Rien n'arrêtait son cours dévastateur : courage,  
Argent, beauté, pouvoir, tout cédait au fléau.  
Aveugle, il promenait son terrible niveau,  
Entrant dans les maisons, au hasard, à toute heure...  
Les pauvres qui n'avaient ni parents, ni demeure,  
Se sentant pénétrés par le poison fatal,  
Se trainaient pour aller mourir à l'hôpital,  
Triste asile de ceux qui n'ont pas d'autre asile.  
Les hôpitaux alors se trouvaient hors la ville,  
Au delà des faubourgs, en des lieux écartés ;  
Aujourd'hui, nous gardons, au milieu des cités,  
Ces refuges : ils sont plus somptueux ; qu'importe  
Ce luxe tout moderne ? Au dessus de leur porte,  
On peut, comme autrefois, lire les mots sacrés  
De l'Homme-Dieu : « Venez à moi, vous qui souffrez ! »  
La Sœur de Charité, grave et consolatrice,  
Parcourant, tout le jour, les salles de l'hospice,  
Accomplissait, sans peur, son sublime devoir.  
Les gens, près d'expirer, sur son front croyaient voir  
Le nimbe d'or des Saints, l'immortelle couronne...  
Percant l'obscurité qui partout l'environne,  
Une lueur prévient l'étranger dérouté,  
Hésitant, que son but est là... Cette clarté  
Est l'indice certain d'une ville voisine...  
Ainsi l'éclat divin des traits d'Evangéline  
Présageait aux mourants la Céleste Cité  
Dont bientôt ils pourraient contempler la beauté...

Par les faubourgs, changés en morne solitude,  
La sainte fille allait, suivant son habitude,  
Retrouver l'hôpital, la veille au soir quitté...  
C'était un clair matin de dimanche, l'été,

Un de ces jours bénis, où tout semble propice  
A l'homme... Elle franchit la grille de l'hospice ;  
Le jardin était plein d'effluves embaumés.  
Voulant distribuer aux malades charmés  
Leur part du riche écrin dont se paraît la terre,  
Elle eut soin de cueillir les reines du parterre,  
Puis, en hâte, gagna l'asile hospitalier.  
Le vent d'Est s'engouffrait au fond de l'escalier,  
Et le son cristallin des cloches d'une église  
Arrivait, apporté jusque là par la brise ;  
A leur chant se mêlaient d'harmonieuses voix,  
Chœur confus et sacré; c'était des Suédois  
Dans un temple voisin entonnant un cantique.  
L'orpheline écoutait la pieuse musique :  
Son âme se berçait au gré de ces accents ;  
Le calme extérieur s'emparait de ses sens :  
En elle tout était paix, extase, harmonie,  
Comme au dehors...

« Voici ton épreuve finie ! »

Lui murmura tout bas un doux pressentiment.  
Elle entrat dans la salle à ce même moment,  
L'œil rayonnant d'espoir. Comme les autres aides,  
Elle se mit à l'œuvre, apportant les remèdes,  
D'eau très fraîche humectant les lèvres des fièvreux,  
Baignant leurs fronts brûlants, fermant les yeux vitreux  
Des morts, et ramenant le drap sur leur figure :  
Si bien qu'en les voyant dans leur roide posture,  
Voilés par le linceul et gisant sur leurs lits,  
Sous la neige on eût dit des corps ensevelis...  
Puis, elle allait plus loin et rendait l'espérance  
A des désespérés. Oubliant sa souffrance,  
Pour la mieux contempler plus d'un se soulevait.

Les malades aimait la voir à leur chevet...  
Sa présence en leur cœur mettait un peu de joie :  
— Tel, un rayon doré, que le soleil envoie  
Sur un mur de prison, réjouit le captif! —  
Elle continuait : son regard attentif  
Observait chaque lit ; tout en prêtant l'oreille,  
Elle songeait aux cœurs éteints depuis la veille,  
Aux pauvres cœurs dolents, à tout jamais guéris,  
Dans ses bras maternels la Mort les ayant pris !  
Que de gens expirés dans la nuit!... que de vides!  
Que de nouveaux-venus aussi, maigres, livides,  
Qui seraient remplacés peut-être avant demain!...  
Pour tous elle trouvait un mot tendre...

Soudain,

On la vit près d'un lit rester terrifiée,  
Droite, l'air égaré, comme pétrifiée.  
D'horreur... Puis, tout à coup, un long frissonnement  
Agita tout son corps, et, dans ce mouvement,  
Les fleurs qu'elle portait tombèrent devant elle...  
Sa face se couvrit d'une pâleur mortelle  
Et l'éclat de ses yeux un instant se ternit;  
Ses lèvres se crispaient... Pourtant, elle finit  
Par laisser échapper un cri d'angoisse horrible,  
Un sanglot prolongé, si perçant, si terrible,  
Que les agonisants relevèrent, tremblants,  
Leurs fronts plus blancs encor que leurs oreillers blancs...  
Oh ! comme elle souffrait, la pauvre créature !  
Comme tout trahissait son immense torture!...  
Là, près d'elle, à deux pas, sur sa couche, à l'écart,  
Un malade nouveau gisait — presqu'un vieillard —  
Dont les longs cheveux gris encadraient le visage...  
Ses traits étaient flétris par le malheur ou l'âge,

Et les rides avaient creusé leur dur sillon  
Sur son front décharné... Cependant un rayon,  
Un beau rayon doré passant par la croisée,  
Vint métamorphoser cette figure usée,  
Et lui rendre un instant l'aspect des anciens jours :  
Suprême changement qu'on voit presque toujours  
Chez ceux qui vont mourir sous peu ! L'ardente fièvre  
Minait ce malheureux et rougissait sa lèvre :  
On eût dit que la Vie — à l'instar des Hébreux —  
Espérant désarmer l'envoyé ténébreux,  
L'Ange exterminateur qui sème l'épouvante,  
Voulût teindre son seuil d'une marque sanglante !...  
Sur son triste grabat l'homme était étendu,  
Immobile, insensible et sûrement perdu.  
Son esprit, obscurci par les voiles funèbres,  
Poursuivait quelque rêve, au loin, dans les ténèbres,  
— Ténèbres du sommeil, ténèbres des tombeaux !... —  
Et, tandis qu'il errait, sombrant dans ce chaos,  
Il entendit le cri troublant d'Evangeline...  
Presqu' aussitôt après, une voix féminine  
Si tendre qu'il pensa qu'elle venait du Ciel,  
Soupira près de lui : « Gabriel ! .. Gabriel ! ...  
Gabriel, mon amour !... » Puis, ce fut le silence...  
Et le mourant revit les lieux de son enfance,  
Les toits Acadiens, les montagnes, les bois,  
Les ruisseaux ; rien n'était changé. Comme autrefois,  
Assise sur sa porte, au pied du sycomore,  
La fille du fermier lui souriait encore...  
A ce tableau charmant, son cœur se rappela :  
Le passé !... Sur sa joue une larine roula :  
Il entrouvrit les yeux. Ainsi qu'une fumée  
Son cher rêve avait fui... Pourtant, sa bien-aimée

Etait là, près du lit, à genoux — O Dieu bon !... —  
C'était elle !... Il tenta de prononcer son nom,  
Mais sans y parvenir : l'orpheline dut lire  
Sur ses lèvres ce nom qu'il ne pouvait plus dire,  
Ce nom que si souvent il avait murmuré !...

Afin de contempler son visage adoré  
Il voulut se dresser à demi sur sa couche :  
La force le trahit. — Sur sa brûlante bouche  
Evangeline mit son plus tendre baiser :  
Puis, ainsi qu'une mère essayant d'apaiser  
Son enfant, son petit qu'étreint la maladie,  
Prenant entre ses bras cette tête alourdie,  
Elle la reposa sur son sein virginal.  
Gabriel souriait... il oubliait son mal...  
Le Ciel la lui rendait son amie adorée !  
Sa face par l'extase était transfigurée...  
Ses yeux s'illuminaien...

A leur douce clarté

La Mort fit succéder soudain l'obscurité...  
Ses yeux s'étaient éteints. — De même une rafale  
Souffle brutalement les lampes d'une salle ! —

Oh ! tout était fini, bien fini désormais :  
Espoir en l'avenir, crainte de jours mauvais,  
Course vers l'inconnu par les routes ardues,  
Vœux irréalisés et larmes répandues !...  
La pauvre fiancée, immobile et sans voix,  
Pleurait au pied du lit. Une dernière fois,  
Elle pressa ce front glacé sur sa poitrine,  
Puis, soumise, courbant la tête, Evangeline.  
Murmura doucement : « Mon Dieu, soyez béni !... »  
Oui ! tout était fini, désormais, bien fini !...

Et la vieille forêt, plus épaisse, plus sombre  
Est encore debout... Mais, bien loin de son ombre,  
Dorment les deux amants pour toujours rapprochés,  
Sous la dalle — sans noms — côte à côté couchés,  
Dans la petite église, au milieu de la ville.  
Rien n'éveille l'écho de leur suprême asile.  
Les flots humains avec leur flux et leur reflux,  
Roulent au dessus d'eux, mais ne les troubalent plus !.  
Des coeurs souffrent là-haut des misères du monde,  
Et les leurs ont trouvé la paix, la paix profonde !..  
Par les mêmes espoirs et les mêmes douleurs  
Chaque jour des cerveaux sont ébranlés ; les leurs  
Ne ressentent plus rien ! là-haut, des mains alertes  
Travaillent durement ; et les leurs sont inertes !  
Là-haut, des pieds meurtris saignent à chaque pas :  
Les leurs ont achevé leur voyage ici-bas !...

Oui ! la vieille forêt dresse à la même place  
Son dôme ténébreux ; mais c'est une autre race,  
Parlant une autre langue, observant d'autres lois,  
Qui prospère à présent à l'abri des grands bois.  
Sur la plage, où mugit la mer grave et sonore,  
Quelques Acadiens pourtant vivent encore,  
Leurs aïeux, exilés par le décret fatal,  
Etant venus mourir dans leur pays natal.

La roue et le métier, dans leurs humbles cabanes,  
Vont, tout comme jadis ; les jeunes paysannes,  
— Leurs filles — de nos jours, portent fidèlement  
Le jupon de couleur et le bonnet Normand...  
Elles parlent souvent, souvent, d'Evangéline...

Et de même qu'au temps de la triste héroïne,  
Dans les antres rocheux, fouettés par l'Ouragan,  
Les flots avec fracas se brisent : l'Océan  
Se cabrant et hurlant, comme un coursier rebelle,  
Répond à la forêt par sa plainte éternelle !.....

CH. SÉGARD.



# GÉOLOGIE

---

## SECTION PREMIÈRE

# NOTE SUR DÉVËIRÈRI

Quartier du territoire de la commune de Carnoules (Var)  
de l'ère tertiaire

Non marqué sur la carte géologique détaillée de la France  
Avec un plan-croquis

Par **M. Paul GUILLABERT**

Avocat, du barreau de Toulon



## INTRODUCTION

Le quartier rural de Dévëirèri fait partie du territoire de la commune de Carnoules, canton de Cuers, arrondissement de Toulon, département du Var. Il est près de la route qui joint Carnoules et Pignans du canton de Besse-sur-Issole.

J'essaye de garder au moyen de l'accentuation, la prononciation provençale de Dévëirèri. Car, je partage l'opinion de ceux qui sont d'avis de conserver les noms géographiques tels que les anciens habitants les donnèrent.

Or, j'allai, pendant le mois de mai de l'année mil huit

cent quatre-vingt-dix, sur cette partie du terroir de Carnoules, le marteau de l'étudiant en géologie à la main.

D'après l'indication de la carte géologique détaillée de la France, dite aussi du ministère des travaux publics, je devais fouler les rochers du Muschelkalk (mot allemand que je n'aime guère). J'aime mieux celui de franconien. Ce sont deux appellations du second étage ou seconde époque du terrain ou période du Trias, ère secondaire.

Mais je ne reconnaissais nullement la roche franconienne que j'ai vue (je puis dire sous tous ses aspects) dans mes excursions autour de Pignans, et aussi de Toulon où il est classique comme on sait. Très intéressé et intrigué par ces pierres nouvelles pour moi, je suis allé un grand nombre de fois les interroger à coups de marteau. Je donne dans ce qui suit le résultat de mes recherches.

CHAPITRE PREMIER

---

**Promenade sur Dévèrèri<sup>(1)</sup>**

§ 1<sup>er</sup>. — Malgré sa dépendance administrative, Dévèrèri est plus près, dans son ensemble, de Pignans que de Carnoules. Il est bien préférable d'y aller par Pignans où est une gare de chemin de fer presque contiguë au village. Des dernières maisons à l'ouest de celui-ci, on arrive dans dix à douze minutes, au pas de promeneur, sur les confins de ce quartier, en passant devant les portes de l'enclos de Gustave Davin, dit ferme de l'Observance, et en contournant cette propriété.

Dès qu'on a dépassé le mur du sud de cet immeuble, on a sur la droite des terrains cultivés (vignes et oliviers), s'étendant jusqu'à la route de Toulon à Antibes, dont une parcelle appartient à M. Frédéric Castaud. Leur couleur n'est pas rouge franc ; il y a du grisâtre dans ce rouge. Sur la gauche, le terrain, qui est aussi cultivé, a presque la même couleur.

§ 2. — Si on continue d'avancer sur le chemin, qui tourne brusquement vers le sud pendant quelques mètres, et qui prend aussi brusquement la direction de l'est à l'ouest, on arrive près et au-dessus d'un bastidon n'ayant qu'un rez-de-chaussée, qu'on laisse à gauche et en bas. Il

(1) Consulter le plan qui accompagne la présente note.

est ais  de passer devant cette maisonnette ; et vers le sud de celle-ci,   quelques pas, on voit le pied du coteau qui s' l ve au-dessus du sol   six m tres environ, compos  de roches rouge tres ou rouges, d'un   deux m tres d' paisseur, soit de hauteur, sur lesquelles reposent d'autres roches qui n'appartiennent pas au groupe g ologique du Trias.

Je range ce terrain rouge dans le gr s bigarr . Il m'a paru tel en le comparant   ce premier  tage triasique dont j'ai parcouru des  tendues   Toulon,   Pignans et ailleurs. Il est sous-jacent   toute la surface de D v ir ri que j' tudie : il entoure cette surface l  o  elle finit ; il se prolonge vers Carnoules le long du chemin de fer P. L. M. sur la droite dans le sens de Pignans   Carnoules.

Au nord du gr s bigarr , vers Carnoules, hors du plan par cons quent, est le franconien ; et peut- tre au nord de l'angle nord-ouest de l'enclos Davin, au-del  de la route, par cons quent hors du plan aussi, sont des marnes iris es   moins que ce soit le franconien versicolore. C'est pourquoi je dis que ce rouge est du gr s bigarr , autant qu'on peut se prononcer quand on n'a pas de fossiles en sa possession.

§ 3. — Si on revient alors au chemin ci-dessus qui va de l'oriente   l'occident,   la base nord du pied du coteau jusqu'   la s paration d'Ar ne et d'Aude, on a sur la droite un terrain cultiv , grisâtre, jusques et y compris la propri t  d'Ar ne pr s de laquelle la terre serait moins grisâtre, plus blanchâtre ; la culture s' tend jusqu'   la route sus-indiqu e ; et sur la gauche est le coteau inculte.

J'ai trouv  sur celui-ci une roche dure, assez pesante, siliceuse. Dans ce quartier, la roche dure est presque partout siliceuse. Du moins je la qualifie ainsi ne le sachant autre-

ment que parce qu'elle fleure caractéristiquement après le choc du marteau d'acier.

La roche dure est de couleur claire, dans les tons blanches-gris, à cassure plane au premier coup d'œil. Car il arrive quelquefois que si on l'observe avec plus d'attention, elle est comme mamelonnée, le mamelon à arêtes non vives, pas du tout arrondies, plutôt anguleuses ; et quelquefois, sur le plan de la cassure, j'ai vu comme une chaîne minuscule de montagnes ; quelquefois elle a l'aspect esquilleux, les esquilles limitées par des lignes de petits trous. On voit facilement que la pierre en est souvent percée, soit isolés, soit formant des groupes. Ces trous sont arrondis, d'un millimètre environ de diamètre. D'autres ont jusqu'à trois millimètres de diamètre ; quelques-uns ont, sur les parois ou fragments de cylindre, de fines stries longitudinales parallèles entre elles et à l'axe du cylindre. D'ailleurs dans tout le terrain de ce district la pierre est presque toujours percée : mais les ouvertures ont généralement bien moins d'un millimètre diamétralement. On y voit selon le sens de la cassure, de petits cylindres qui apparaissent sous l'aspect de trous selon leur direction par rapport aux plans de l'éclat de pierre.

Au toucher, on sent de petites rugosités ; mais on a une sensation de choses presque douces à la pulpe des doigts.

§ 4. — On trouve aussi non loin de l'endroit sur lequel on vient de s'arrêter (mais toujours sur le sommet) un autre échantillon de roche dure. Elle renferme de nombreuses petites cavités ; elle est cariée.

En suivant à travers les arbres et les buissons jusqu'à l'entrée du golfe dont il sera question plus loin, j'ai trouvé ces deux états différents de la roche.

On voit qu'elle repose sur le terrain rouge, tout le long

du faite jusqu'à l'endroit où la marne grise-blanchâtre recouvre ce terrain rouge..

C'est à cinquante mètres environ du pied du coteau, à partir du point où est situé le bastidon déjà vu, que j'ai trouvé le premier fossile.

Quelle ne fut pas ma joie lorsque, frappant sur l'angle d'un énorme bloc, et au choc l'angle ayant été lancé à quelques pas de moi, apparut soudain à l'éclat du jour, comme par un pouvoir magique, l'image d'une feuille d'arbre, allongée, pointue, aux contours harmonieux, qu'on eut cru avoir été cueillie sur un des arbres de nos vergers. Elle était complète; ses nervures apparaissaient nettement; elle était presque brillante comme le satin de la surface d'une feuille en pleine sève. La perfection de cette sorte d'apparition était telle que si un artiste éminent l'eût créée de son pinceau.

Autour de ce bloc sont d'autres grands débris qui contiennent des fossiles. Ce sont des feuilles dont je parlerai au titre : fossiles.

§ 5. — En continuant d'avancer vers l'ouest, quand on a dépassé la limite entre Aude et Arène, si on quitte le chemin pour aller sur la droite dans la terre cultivée, et allant toujours vers l'ouest, on rencontre une terre grise, marneuse, blanchâtre. Un petit puits ouvert servira de point de repère. Là et devant la bastide Bouisson (de Carnoules) dont je fais mention plus loin, marquée B, la terre est la plus grise-blanchâtre de tout le quartier. Du puits vers le sommet elle est moins grise. Cette roche tendre appartient au même terrain géologique que les roches dures précitées. Car elle est interstratifiée dans ces dernières, et elle apparaît aussi au-dessus d'elles. (Voir golfe, plus loin).

Elle forme une grande surface continue qu'il est facile de voir sur les lieux entourée par la terre rouge, et elle est toujours, dans ce cas, posée sur cette dernière.

Du puits si on va vers le nord on trouve la propriété De Lespinois (vignes) qui confine à la grand'route. La terre perd sa couleur grisâtre pour devenir rouge ou rougeâtre vers cette route.

§ 6. — Si de la limite qui sépare Aude et Arène, on sort du chemin par la gauche pour monter sur le coteau en passant près d'un bloc de roc énorme, j'ai trouvé là des feuilles avec tiges, brindilles, joncs, vers tubicoles.

Si on reprend le chemin pour aller toujours vers l'ouest, on marche alors sur la marne grise, en montant ; là elle est encore en place offrant quelque épaisseur. La voie cesse d'être carrossable, alors que déjà depuis Arène, elle l'était difficilement. Sur la droite un sentier conduit à une source qui tarit en été son onde claire. En montant toujours il n'y a plus qu'un sentier à peine tracé pour aboutir, hors de l'espace inculte (chênes) qu'il traverse, à un olivier et à un noyer marqués sur le plan par les lettres NO.

Si on revient sur ses pas à soixante-quatre mètres environ, vers l'est par conséquent, à partir du noyer, sur le sentier qu'on vient de parcourir, on trouve sur la droite à quelques mètres l'entrée presque cachée du golfe dont je parlerai plus loin.

§ 7. — Au noyer et à l'olivier susdits (sur le plan vers le sommet d'un angle aigu formé par les limites) on entre dans une terre cultivée, grise, marneuse ; et on aperçoit sur la droite la bastide à un étage de Bouisson B. (de Carnoules) ; dans une dépression, non loin et en avant de la maisonnette est un puits fermé. C'est devant cette bastide et le petit puits précédent que la terre est le plus blanchâtre.

Au nord-est du noyer et de l'olivier est un espace inculte (chênes et pins) dans lequel est la source tarissante indiquée plus haut, et dans lequel on trouve, à partir de trente-cinq mètres environ du puits fermé, des rocs calcaires, du terrain marneux grisâtre, qui me paraissent de même nature que celui exploré et que ceux dont la visite est relatée plus bas.

§ 8. — Si de là on va vers le nord jusqu'à la grand'route, on sort du bois et on passe sur une pente douce, cultivée, qui commence à la limite (mur et oliviers) de la propriété De Lespinois et qui monte vers la maisonnette Bouisson B.

En continuant d'avancer vers l'ouest à partir du noyer et de l'olivier, soit des lettres NO, on trouve sur la lisière du cultivé et de l'inculte un double pin ou deux pins rapprochés.

Si des alentours de ce noyer ou de cet olivier, on jette un coup d'œil vers l'est, on voit que le sommet de Dévéri s'abaisse de là presque brusquement et ensuite doucement jusqu'à la terminaison du coteau.

Dans cet espace inculte donc près du double pin, qui est au sud, par conséquent sur la gauche du marcheur, on rencontre des roches un peu tachetées comme poudinguées, les taches pouvant être analogues aux éléments du poudingue; ces roches pourraient être les analogues de celles derrière la bastide Bouisson et au nord de celle-ci; ces roches, quoique tendres et friables, ont aussi une sorte de poudingue encore plus tendre que l'enveloppe.

Il y en a aussi (toujours près du double pin) de marneuses; de calcaires compactes, de couleur blanchâtre comme celle du terrain où l'on vient de passer; de bâtonnets ou vers tubicoles; tout cela de même couleur, même grain, même cassure que les roches plus loin vers l'ouest là où le

sommet, soit le plateau, va se terminer brusquement en pente abrupte sur le chemin ancienne carrière. Des échantillons sont de couleur grise, et près du double pin et sur ce plateau.

D'ailleurs ce terrain au nord duquel est le double pin doit reposer sur la falaise qui ferme le golfe au nord de celui-ci, dans laquelle est une source fermée. La partie supérieure des rocs de cette falaise, qui se réclament par leur aspect, leur texture, leur couleur, être du terrain du sommet de l'est, est de même nature que les parties inférieures. Le sol sur lequel on marche au-dessus doit donc être de même nom géologique que celui qui est à l'est et à l'ouest; étant à remarquer que ces assises de rocs du golfe doivent être la continuation des strates mises à nu par la Compagnie P.-L.-M. (Voir plus loin).

A l'ouest de l'espace qui est au sud du double pin, est un lieu cultivé à terre grisâtre, communiquant avec celle qui s'étend devant la maison Bouisson par un passage dans un amas de pierres formant mur se dirigeant vers l'ouest. Sur cette sorte de mur, dans les roches surtout marneuses on trouve des tiges, ou brindilles, ou joncs, ou vers tubicolées à partir du double pin.

§9.— Si, continuant de marcher, on a ce mur vers la droite, on parvient à l'extrémité du sommet ou plateau inculte, où le roc me paraît avoir le grain, la couleur, la cassure, les caries que j'ai vus à l'extrémité orientale du coteau, là où j'ai trouvé feuilles, jones, brindilles, etc. Avec quelques précautions on peut descendre le long du roc mis à nu par la Compagnie P.-L.-M. et marcher le long de cette falaise.

On y voit que la puissance de l'assise est de cinq à six mètres. Le roc est rougeâtre, tirant sur le blanc, calcaire, quelquefois bien carié. Il repose directement sur le grès

bigarré sur lequel on passe comme au flanc d'un précipice à plusieurs mètres au-dessus de la voie de fer. Il n'y a pas de stratification sauf peut-être sur trois fragments de vingt à trente centimètres environ d'épaisseur sur une longueur d'un mètre cinquante centimètres à deux mètres environ, bien détachés ; il sont presque verticaux. Mais est-ce bien là une stratification ? N'est-ce pas plutôt des fissures ? Cependant j'ai trouvé au-dessus de ces rocs sur lesquels on vient de circuler là-haut, une sorte de lame paraissant verticale, fichée au sol, d'une longueur de vingt à vingt-cinq centimètres et d'une largeur de six à sept centimètres.

Le seul indice de stratification que j'aie aperçu dans tout ce district que j'étudie présentement, est sur le rocher qui se trouve tout à l'extrémité du chemin charretier (dont il sera parlé au sujet du flanc méridional du coteau) contigu, au nord, à la voie de fer, à partir du pont du chemin de fer sous lequel on passe pour aller au quartier des Cansaux ou Campsault et aux Aurèdes. La barrière de la voie est tout contre ce roc. Après cette sorte de parenthèse, je continue à dire ce que l'on voit quand on est sur le flanc de la falaise.

La texture et l'aspect sont ceux d'échantillons trouvés à l'extrémité orientale avec les feuilles fossiles ; il y a des joncs, vers tubicoles, brindilles surtout à la base ; en haut, trous de vers, brindilles. La roche est homogène jusqu'au sommet : par conséquent, là où l'on vient de passer au dessus est bien le même terrain que dessous.

Je dois dire cependant, qu'à l'extrémité occidentale du plateau, parmi les roches de celui-ci, j'ai trouvé des échantillons de couleur un peu plus foncée, à cassure différente, qui paraissent être du franconien. Serait-ce quelque couche de cet étage triasique emprisonnée dans la masse de la roche dont je viens de parler ?

J'ai recueilli aussi à l'extrême sud de la falaise artificielle, au moment où l'on descend le long de la falaise artificielle, des échantillons tachetés où il semble qu'il y a du poudingue ou inclusions ; mais le tout formant roche dure. (Ceci est à rapprocher des échantillons analogues près du double pin et au nord de la maison Bouisson.)

§ 10. — Si on revient vers le double pin, on a près de soi la bastide Bouisson, de Carnoules, adossée à une sorte de plateau. Si de là, on suit la direction du mur de l'est de cette habitation, on longe le côté est du plateau, formé de roches dures, compactes, et un peu siliceuses ; et de roches tendres toutes encore en place, sorte de mur. On trouve sur celui-ci et la partie du plateau qui lui est prochaine : de la terre marneuse formant le sol ; des pierres friables, marneuses avec nodules calcaires et inclusions ou poudingue plus tendres et plus friables que la pâte qui les unit ; une roche presque identique à celle dure, tachetée, dans le terrain voisin du double pin ; une roche à chambres vides, comme si le poudingue avait disparu : une roche à inclusions blanchâtres, tendres ; des pierres à telles inclusions, analogues à celles du plateau terminal et qu'on trouve près de la maison, mais en différant en ce que la pâte qui enserre les inclusions est tendre comme celles-ci.

Une partie de ce plateau ayant pour limites la bastide, le mur naturel, mais ne s'étendant pas jusqu'au mur C, ne dépassant pas les traces du chemin à charrettes marqué sur le plan par une double ligne de petites lignes, est de même nature que le lieu inculte auprès du double pin.

Si on marche dans la direction du mur naturel, on arrive à la grand'route. On remarquera dans cette muraille un gros bloc détaché : poudingue à petits éléments de franconien. On entre dans une dépression cultivée qui s'étend

jusqu'à cette grand'route. Il y a là deux rochers de muschelkalk typique soit couleur noir de fumée ; un troisième est contre le chemin ancienne carraire ; il est dur, de marnes irisées ou de franconien coloré.

Si ces rochers ne sont pas détachés, ils font partie des assises qui se manifestent plus loin, vers cent cinquante mètres à l'ouest avec une grande puissance dans une carrière à ciel ouvert, près de la grand'route.

Si on revient vers le sud en montant les escaliers du mur C fait de main d'homme, à peu près perpendiculaire au mur naturel, on trouve dans l'angle formé par ces deux murs, à l'est, à dix mètres environ de chaque mur, encore un rocher de franconien. Si de là on va vers l'ouest, on rencontre des rocs de marnes irisées ou du franconien coloré.

Continuant vers le sud dans l'espace cultivé ou non, il y a un terrain sur le nom duquel j'indique mes doutes plus loin, contigu à d'autres déjà étudiés.

§ 11. *Le chemin ancienne carraire.* — (Suite de la visite du quartier.) Il est carrossable de la grand'route jusqu'au grand chêne. Mais à partir de celui-ci jusqu'à la voie de fer, je ne crois pas qu'une voiture puisse, sans danger, y passer.

Je n'ai pas étudié ce qui est à l'ouest de ce chemin ancienne carraire (en provençal, *pass d'aré*), parce qu'il n'y a que des *restanques* ou terrasses cultivées, étagées, dont la terre est maintenue par des murs construits en pierres sans ciment.

Je ne dois pas pourtant passer sous silence ce que vers cent cinquante mètres à l'ouest de la mesure, sur un mur de *restanque* (très grand où il y a entassement de grosses pierres) j'ai aperçu un bloc ressemblant aux pierres trouvées au nord de la maison Bouisson, le long du mur naturel.

A l'ouest aussi du chemin carraire, au bastidon à un étage, marqué de la lettre A, le point le plus haut de tout le plan (le plus bas étant sous le pont qui conduit aux Cansaux et aux Aurèdes) il y a marnes irisées ou franconien coloré. Peut-être ce terrain est-il de même nature que celui d'où on a extrait des pierres pour construire des murs sans ciment dans un immeuble au nord de l'angle nord-ouest de l'enclos Davin, où est un chemin ancienne carraire bordé par un de ces murs. Cette observation s'applique aussi aux rocs que j'ai marqués, non loin plus haut, marnes irisées ou franconien coloré.

Au nord, à soixante et dix mètres environ de la grand' route, sur le chemin carraire, au milieu de celui-ci, est un roc, petit, affleurant, d'un poudingue à éléments rares et petits, à ciment compacte, rougeâtre (au point P).

Quand on arrive plus loin au gros chêne, quelques pas faits encore, on a à sa gauche un rocher haut qu'on dirait isolé, que je crois être du franconien. Il y a à cet endroit de la marne grisâtre, qui pourrait être de la marne du franconien. On verra plus loin, dans les parties dont le nom me paraît douteux, que je range cette marne plutôt sous le nom de celle sur laquelle on a marché jusqu'ici.

Quelques pas plus loin il y a des roches marneuses d'une grande puissance, sur la gauche. Et toujours sur la gauche, jusqu'à ce qu'on atteigne la voie de fer, est le grès bigarré en rive escarpée, ou falaise, ou pente abrupte, rouge, sableuse, dure, se délitant, striée de vert, qui soutient l'extrémité occidentale du coteau sur lequel on s'est déjà promené.

A cette extrémité, et non loin de la falaise du chemin de fer, sur la pente du grès bigarré, j'ai rencontré un échantillon (qui m'a paru détaché, errant) compacte, calcaire,

vert. J'en ai trouvé dans le franconien à Toulon et à Pignans. Mais cet échantillon est rarissime. Enfin on atteint le chemin de fer; et si on passe sous le pont on va au mamelon G (Voir plus loin), en prenant la droite, sur le chemin charretier, le long de la voie. On parvient au golfe (Voir plus loin), si on prend la gauche sur laquelle conduit le chemin qui, du pont, se dirige au sud.

A droite du chemin carraire, dans son tiers du sud, la terre cultivée est rouge; et aussi, à droite et à gauche du chemin de fer, dans ce quartier.

§ 12. *Flanc sud du coteau.* — Du pont de la voie P.-L.-M. le plus à l'est qu'on atteint en passant devant les portes de l'enclos Davin déjà indiqué, sans passer sous ce pont, on va par un chemin charretier le long de cette voie, y contigu, sur la droite, de l'est à l'ouest, jusqu'à ce qu'on arrive au rocher contre lequel est la barrière de la voie. Ce rocher est un peu caché, le chemin charretier n'existe plus auprès; il semble qu'on ne peut aller plus loin. Mais, qu'on suive la voie et on s'y heurte, puisque la barrière est contre ce rocher; et là, on ne peut aller plus loin sans être sur le chemin de fer.

En cheminant, à partir du pont, il y a : sur le mur, à droite, une pierre avec feuilles de laurier-rose, le seul échantillon que j'ai trouvé. J'en parlerai plus tard; le terrain cultivé, les *restanques* rouges dans les murs desquelles sont des feuilles-fossiles; près de la borne hectométrique 103,8 du chemin de fer, et passé cette borne, un sentier digne de chèvres qui grimpe sur le sommet; des rochers; et tout à l'extrémité, le roc que touche la barrière. Il est remarquable en ce que c'est sur lui seulement que j'ai trouvé, je crois, de vraies stratifications. Je ne sais s'il est en place. Il est du même terrain que ceux au sommet

du coteau. On trouve aux alentours de ce roc ou sur lui-même des tiges ou brindilles, ou vers tubicoles, quelques feuilles. (1)

Le long du flanc jusqu'au golfe, dont il sera question ci-après, sont des traces d'exactions de pierres; mais ces lieux sont d'un accès difficile, quelques-uns cachés.

A une époque déjà lointaine on venait s'y fournir de pierres à bâtir. J'ai vu dans le village de Pignans ou aux environs, dans les murs des bastides, des échantillons de pierres de Dévêîrèri dont quelques-uns même taillés. Je les ai reconnus sans peine; et, de plus, ça et là, j'ai vu sur ces constructions ou dans des démolitions les feuilles avec vers tubicoles, semblables à ce que j'ai récolté moi-même. Car j'en ai examiné provenant de démolitions. Elles sont très dures. Le sommet et le flanc du nord montrent aussi des traces d'extraction.

Du rocher stratifié contigu à la voie, au golfe ci-après, la distance est très courte; mais alors il faut pénétrer sur la voie de fer ou sinon aller assez loin pour entrer dans ce golfe, soit par le pont édifié à cet effet, soit par le sommet au point que j'ai indiqué.

§ 13. *Golfe.* — Je nomme golfe un espace sur le flanc du sud de Dévêîrèri, dont la plus longue ligne s'étend le long de la voie P.-L.-M., après la borne hectométrique 103,4 jusque vers celle 103,7. Sur les autres côtés il est indiqué sur le plan par des limites.

On y parvient :

Soit par la route des Aurèdes (peut-être trace d'une pe-

(1) Depuis la date de la présente note j'ai trouvé aux alentours et près de ce roc des feuilles de laurier-rose. P. G.

tite voie Aurélienne, assurément de voie romaine) passant sous le pont le plus est du chemin de fer entre les bornes hectométriques 103,8 et 103,9, carrossable jusqu'au pont le plus ouest sous lequel est le chemin ancienne carraire. On passe alors devant les portes de l'enclos Davin ;

Soit par le sommet de Dévêîrèri vers un point qui est à soixante-quatre mètres environ sur le sentier, à l'est du noyer et de l'olivier (NO), le tout marqué sur le plan avec lignes de points indiquant la direction vers le golfe ; l'accès, par là, pour être incommodé, n'est pourtant pas difficile. Il offre cet avantage qu'on n'a qu'à descendre toujours pour visiter cet endroit. C'est en supposant que je suis arrivé ainsi que je vais écrire ce qui suit.

Dès qu'on a mis le pied sur la première *restanque* on voit sur la gauche tout-à-fait au sommet nord-est du golfe, le terrain rouge qui descend presque verticalement jusqu'à la voie ferrée, nettement recouvert de marnes blanchâtres, dans lesquelles j'ai trouvé des feuilles, des tiges, à l'endroit marqué du signe des fossiles. Au-dessus de la marne la roche est dure. La démarcation entre la terre rouge et la marne est nette au-dessous de celle-ci, horizontale. Le terrain est à pic, élevé de quelques mètres.

On verra facilement que quelques *restanques* (les supérieures) sont de terre grise ; et le terrain inférieur, jusqu'au chemin de fer, rouge.

Du nord-est du golfe on va facilement dans le sens horizontal à l'angle nord-ouest, où est une source fermée, avec roches qui s'élèvent verticalement. En les examinant, surtout à leur base, on voit la marne recouverte par les rocs durs ; et que s'il y a des stratifications, ce qui en paraît est horizontal. Le sol est de terre grise. Mais inférieurement jusqu'à la voie de fer, il est rouge.

Revenant à l'angle nord-est on peut descendre par un sentier qui côtoie les roches reposant sur le terrain rouge dont elles suivent l'inclinaison. Elles sont du terrain déjà étudié sur le sommet du coteau. Arrivé presque au bas on va : d'un côté dans les *restanques* à terre rouge ; et de l'autre côté au pied de la falaise. Le long de la voie, à l'est, sont des échantillons du terrain rouge (grès bigarré) tendres ou durs. La falaise du golfe est rouge avec roches tendres, friables, et dures ; terreuse, sablonneuse, se délitant. Mais je n'y ai pas vu de stratification.

## CHAPITRE II

*§ 1. Parties où je doute si le terrain est de même nom géologique que celui qui a été étudié jusqu'ici.* — L'espace délimité par les traces d'un chemin charretier désigné sur le plan par deux lignes équidistantes formées de petites lignes, et par les traits de limite au nord jusqu'au mur naturel, et au sud jusqu'à la maisonnette Bouisson désignée par la lettre B, ne m'inspire aucun doute.

Mais je suis indécis sur les parties indiquées par la lettre D entourées d'une limite.

Car, je n'y ai trouvé aucun échantillon ressemblant assez à ceux déjà étudiés.

De plus, dans une direction perpendiculaire à la grand' route, il y a vers la borne hectométrique 35,3 de l'autre côté de ce chemin où s'arrête le plan, c'est-à-dire hors du plan, des roches dures qui ont la couleur et, on dirait, le grain de celles qui sont dans cette partie douteuse.

Mais d'un autre côté ces pierres sous la lettre D ressemblent quelque peu à celles du lieu inculte près du double pin.

Mais je ne peux pas les ranger dans le franconien, n'ayant rencontré dans mes nombreuses courses sur ce second étage du Trias autour de Toulon ou ailleurs, aucun échantillon de ce terrain qui me rend perplexe.

Mais derrière la bastide Bouisson, au nord, sont des roches analogues à celles de l'autre côté de la grand'route : dans cette dernière partie, il y a, dans la pierre, des inclusions analogues à celles derrière ladite maison : plus grandes, il est vrai, la roche qui les contient étant dure tandis qu'elle est tendre près de cette habitation.

En outre, ce terrain sur lequel je n'ose me prononcer, est carié. Sur le sommet oriental du coteau on trouve des caries avec des feuilles et vers tubicoles.

De sorte qu'on croirait presque que la partie de l'autre côté de la grand'route, appartient par le nom au terrain de Dévèirèri, et la partie que je nomme douteuse, aussi.

J'hésite donc entre ces arguments contraires.

§ 2. *Autre endroit douteux.* — Dans le petit espace D que le chemin carraire sépare du gros chêne, s'il y a du franconien, il y a des roches marneuses, et au moins une roche dure à inclusions marneuses tendres. Mais celle-ci a l'aspect, couleur, grain, sorte de carie ou trous comme j'en ai remarqué sur le sommet de Dévèirèri, à peu près vers l'endroit où on aboutirait si on montait à partir du roc stratifié contigu à la voie ferrée.

§ 3. *Autre endroit douteux.* — Roc isolé, haut, un peu au sud du sommet de l'angle aigu fait par le chemin carraire et le chemin qui va à la maisonnette à un étage F. Mais il est à gauche du chemin carraire si on descend vers le chemin de fer. Je le crois du franconien.

CHAPITRE III

---

**Fossiles.**

§ 1. — J'ai récolté des fossiles (feuilles) sur le sommet oriental à partir de soixante mètres environ de distance du pied de l'est du coteau, et en cheminant vers l'ouest, en suivant le sommet, sans dépasser l'endroit où est la terre marneuse.

J'en ai vu sur le flanc du sud ; sur les pierres des *restanques* de l'est.

J'en ai aussi détaché à l'angle nord-est du golfe.

Les feuilles se trouvent toujours avec les joncs, tiges, vers tubicoles.

On trouve de ces tiges, ou brindilles, ou vers tubicoles, presque partout dans la promenade ci-dessus relatée, entre autres dans les pierres tendres marneuses jetées en forme de mur, au sud de la maison Bouisson et du puits fermé, par ceux qui ont cultivé là ; et aussi dans les calcaires dures. On en voit là où il y a des feuilles ; mais partout où il y a des vers, il n'y a pas toujours de feuilles.

J'ai examiné ces fossiles de concert avec deux pharmaciens principaux de la marine militaire, fort distingués ; ce n'est pas que j'aie voulu faire contrôler les avis de l'un par ceux de l'autre ; mais le premier étant parti inopinément alors que nous n'avions pas tout examiné, j'ai été très

heureux du concours du second avec lequel j'ai achevé cette étude.

Nous avons eu pour guide, dans ces recherches, le merveilleux ouvrage de M. le marquis de Saporta : « Le monde des plantes avant l'homme. »

§ 2. — Nous avons trouvé :

1<sup>o</sup> Viorne (Viburnum), famille des caprifoliacées (n<sup>o</sup> 1 de mes fossiles, en abrégé D. M. F.), ère tertiaire ;

2<sup>o</sup> Viorne, laurier-tin (n<sup>o</sup> 2 D. M. F.), période pliocène ;

3<sup>o</sup> Famille des juglandées (n<sup>o</sup> 3 D. M. F.), ère tertiaire ;

4<sup>o</sup> Laurier-rose, famille des apocynées (pierre dans un mur), ère tertiaire ; (1)

Et 5<sup>o</sup> Tiges, ou brindilles, joncs, vers ou annélides tubicoles (divers échantillons D. M. F.).

Je n'ai pas trouvé de feuilles sur tous les points du terrain. Je n'en ai ramassé que depuis l'extrémité orientale du coteau, en suivant le sommet, jusque là où la marne recouvre les rocs. Mais presque partout j'ai rencontré des brindilles, joncs, vers tubicoles, notamment en face de la bastide Bouisson, comme j'en ai vus là où étaient les feuilles.

#### CHAPITRE IV

---

##### Limites du canton géologique de Dévêîrèri.

##### Conclusions.

§ 1.—En examinant la pierre qui renfermait ces feuilles, j'ai reconnu qu'elle est la même que celle tout à fait à

(1) Voir la note de la page 136.

à l'ouest où il y a des vers sur les assises mises à nu par la Compagnie P.-L.M., assises qui forment le plancher sur lequel on passe au-dessus d'elles.

Par ce qui est au nord du golfe, on reconnaît que là est la continuation de la falaise supérieure du chemin de fer.

Et quand on suit dans la plaine le chemin des Aurèdes on voit que sur tout le long du sommet du coteau reposent ces rocs. C'est donc le même terrain de l'orient à l'occident. Partout où on peut atteindre sur le flanc du sud, on se convainc aussi qu'on touche une roche de même nature qu'aux endroits susdits.

Sur la surface horizontale, soit le plancher, là où est le double pin, où la marne finit quand on monte du levant, sont des échantillons tels que ceux sur le sommet ou plateau terminal du couchant près de la falaise rocheuse plus haut citée.

Près de ces deux arbres, soit du double pin, j'ai trouvé aussi des échantillons gris comme sur le plateau. Ceci me fait douter que ceux gris, récoltés sur ce dernier, soient du muschelkalk ; je les rangerais plutôt dans le tertiaire.

Ce plancher donc est la continuation de strates inférieures que nous venons de visiter, de voir ; rien n'indique de bouleversement à la surface ; de telle sorte que si j'ai reconnu que c'était toujours le même terrain qui, dans la profondeur sous ce qui forme le sol, va de l'est à l'ouest, je reconnais aussi que le sol est de même nature géologique que le sous-sol.

J'ai déjà dit que je tenais le terrain inculte au nord-est du noyer et de l'olivier comme étant de même nom que celui déjà étudié.

Le sol, sur lequel je n'ai aucun doute, au nord de la bastide Bouisson, est le même que celui autour du double pin.

Quant à la marne grise ou grisâtre-blanchâtre je la range aussi dans le tertiaire. Jel'ai vue stratifiée entre des rochers durs tertiaires. Elle recouvre, comme sol, à certains endroits, la roche dure; là où elle est voisine du terrain rouge, elle recouvre ce terrain; elle contient des vers tubicoles; de sorte que là où est la marne, là est le tertiaire.

§ 2. — Par conséquent, en résumé, j'ai reconnu que le plateau terminal occidental était de pierres de même nature que celles qui renferment les feuilles, de l'extrémité orientale du coteau jusqu'à la marne en place sur laquelle on passe pour aller au double pin.

Aux environs de cet arbre double, les échantillons sont ceux de ce plateau; le bosquet au nord-est du noyer et de l'olivier (N.-O.) contient des pierres déjà vues dans ce qui précède; le morceau au nord de la maison Bouisson est semblable à celui autour du double pin; la marne est tertiaire incontestablement; le sous-sol à nu, au sud, est de strates continues de l'orient à l'occident.

Toute cette matière a donc une unité géologique.

Je puis maintenant indiquer les limites du district géologique que je viens d'étudier.

Ce sont : à l'est, les *restanques* rouges et le bastidon le plus à l'est; le chemin au pied du coteau, se dirigeant du levant au couchant, jusqu'à la limite Aude-Arène; cette limite, une partie de la rigole qui conduit l'eau de la source tarissante jusqu'à la limite-oliviers De Lespinois; du point où la rigole atteint cette limite jusqu'à l'extrémité nord du lieu pour moi non douteux au nord de la maison Bouisson; de cette extrémité jusqu'au gros chêne; à peu de chose près le chemin ancienne carraire du gros chêne à la voie ferrée; celle-ci au golfe délimité lui-même, formé de grès

bigarré; et le chemin de fer jusqu'à la limite des *restanques* rouges les plus à l'est.

§ 3. *Conclusions.* — De tout ce qui précède il résulte que le canton ainsi délimité est de l'ère tertiaire, et que certainement y a vécu le monde de la période pliocène : ce qu'indique le viorne laurier-tin contemporain de l'*alnus stenophylla* qui végétait lors du pliocène; les autres fossiles n'indiquant aucune autre période précise, sauf l'ère tertiaire.

Mais je ne suis qu'un élève en géologie. Si cette note a quelque mérite, c'est celui d'avoir appelé l'attention des hommes de science sur un terrain non marqué sur la carte géologique détaillée de la France.

Je crois avoir indiqué, dans les pages qui précèdent, tout ce qui est nécessaire pour que les géologues se prononcent sur les limites définitives à donner à ce district.

C'est pourquoi je leur dis : allez; étudiez; corrigez ce que j'ai écrit.

Car tel est ce que j'ai vu, et ce que j'ai cru voir dans ces débris, témoins de l'existence d'un monde disparu dans la nuit du passé.

Pourtant malgré son grand âge, longtemps encore, vu de la plaine, le coteau du grès bigarré qui, sur le sommet, supporte les grands rocs tertiaires revêtus de chênes-verts, de pins et de buissons, reposera couché de l'orient à l'occident, son profil se relevant graduellement vers l'ouest. Là, il se termine en haut par des roches d'assise puissante, rosées aux rayons du chaud et resplendissant soleil de Provence.

Longtemps encore aussi elles se dresseront comme un front du coteau, posées, non sans quelque fierté, sur leur rouge piédestal en regardant la plaine, jusqu'à ce que les lointains avenirs terrestres l'aient effacé et détruit.

**SECTION DEUXIÈME****CHAPITRE PREMIER****Mamelon G.**

§ 1<sup>er</sup>. — Si venant du chemin carraire on passe sous le pont qui le dessert, on a à la droite une voie charretière le long du chemin de fer. Après une longueur de cent mètres, on atteint un aqueduc passant sous la voie de fer. De là il est aisé de voir à travers les oliviers, à cent mètres, un petit mamelon, couronné de pins, qui apparaît de toutes les parties de cette plaine : je le nomme mamelon G.

Il repose sur le sol rouge qui est élevé au nord comme pour lui faire un piédestal. De ce côté l'éminence peut être de cinq à sept mètres d'élévation sur ce sol. Elle peut avoir vingt mètres de largeur de l'orient à l'occident, autant environ du sud au nord. Vue du sud, elle n'a plus le profil d'une hauteur. Elle s'abaisse pourtant de ce côté et s'étend un peu en plateau. Le bastidon de Louisé Guéït, de Pignans, lui est presque contigu au nord.

De ce côté la roche est surtout marneuse, friable, tendre, il y en a peu de dure ; au sommet aussi.

La tendre renferme très peu de sulfate de chaux, le carbonate de chaux la formant. Au sud, il y a de grands blocs durs, qui ne sont plus en place. Il y a des échantillons d'aspect et de texture semblables à ceux de l'est et du centre du coteau de Dévèirèri.

Au sud-est de la butte proprement dite, vers le haut, la stratification apparaît clairement : les strates ont d'un à trois centimètres d'épaisseur ; elles sont inclinées de bas en haut et du sud-est au nord-ouest à 45° environ.

## CHAPITRE II

---

### Fossiles

§ 1<sup>er</sup>. — 1<sup>o</sup> Laurinée (nº 4 D M F) ;

2<sup>o</sup> Tiges ; feuilles de bambous ou de roseaux ou division du limbe d'une feuille de palmier. Annélides tubicoles (nº 5 D M F) ;

3<sup>o</sup> Feuille allongée ; graminée, roseau ou bambou. (Nº 6 D M F) ;

4<sup>o</sup> Laurier-rose (nº 7 D M F) ;

5<sup>o</sup> Annélides tubicoles et empreinte de tige ou feuille mono-cotylédone (nº 8 D M F) ;

6<sup>o</sup> Capsule silique, fruit du laurier-rose (nº 9 D M F) ;

7<sup>o</sup> Moule de petit fruit présentant à l'extérieur des éminences, des parties en saillie, dessins sinueux comme sur la noix du noyer ; ou bouton de fleur du noyer. En somme fruit du noyer Juglans minor (pliocène) (nº 10 D M F) ;

8<sup>o</sup> Laurier-tin (nº 12 D M F) ;

9<sup>o</sup> Laurier (nº 13 D M F) ;

10<sup>e</sup> Vigne (*vitis*) (n<sup>o</sup> 14 D M F);

11<sup>e</sup> Platane (n<sup>o</sup> 15 D M F).

Il y a aussi des tiges, des échantillons à surface vermiculée, comme à Dévèirèri.

§ 2. — J'ai recueilli ces fossiles de débris écroulés de la partie nord du monticule ; ces débris sont surtout de nature marneuse. Cependant je n'hésite pas à ranger sous le même nom généalogique les rocs qui sont au sud.

La partie septentrionale de la butte est toute du même terrain géologique ; il n'y a pas de bouleversement, tout est en place ; la partie méridionale (rocs) ressemble au terrain tertiaire de Dévèirèri. Or, je vois que le septentrion est du tertiaire aussi.

### CHAPITRE III

---

#### Conclusions

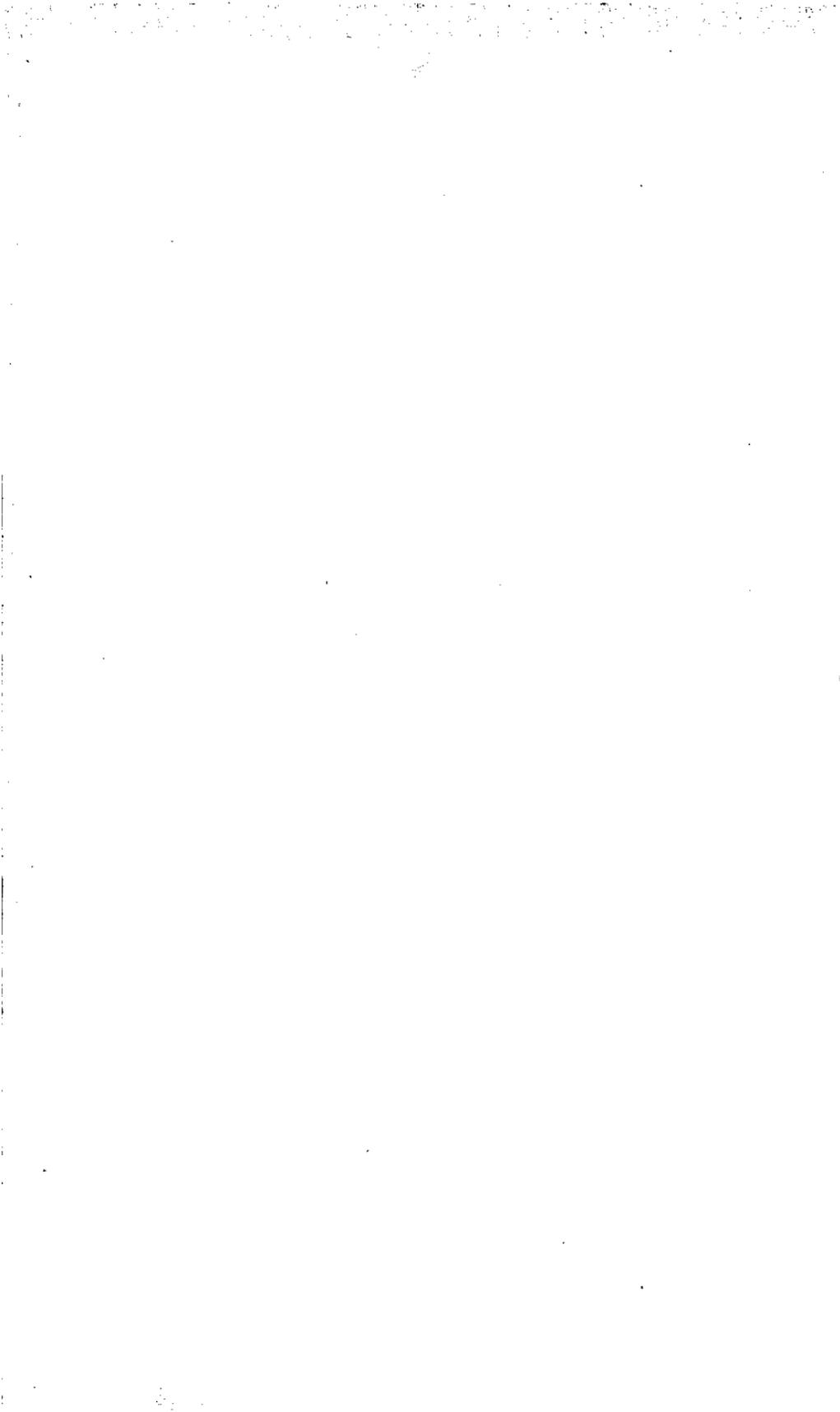
Donc l'éminence et ses dépendances sont de l'ère tertiaire. Les fossiles ci-dessus le disent en effet ; et le *Juglans minor* dit : période pliocène.

De sorte que cet endroit est de l'ère tertiaire ; et certainement y a régné la période pliocène dont il reste ce petit mamelon isolé dans la plaine, couronné de pins, assez élégant ; et qui, à cause de son exiguité, précèdera dans la fin des choses (après une succession de siècles en nombre imposant pour notre vie éphémère, pour l'éternité à peine la durée d'un éclair), la disparition de son contemporain, le terrain tertiaire de Dévèirèri.

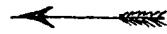
Toulon, 15 mars 1893.

PAUL GUILLABERT.

---



Carnoules.



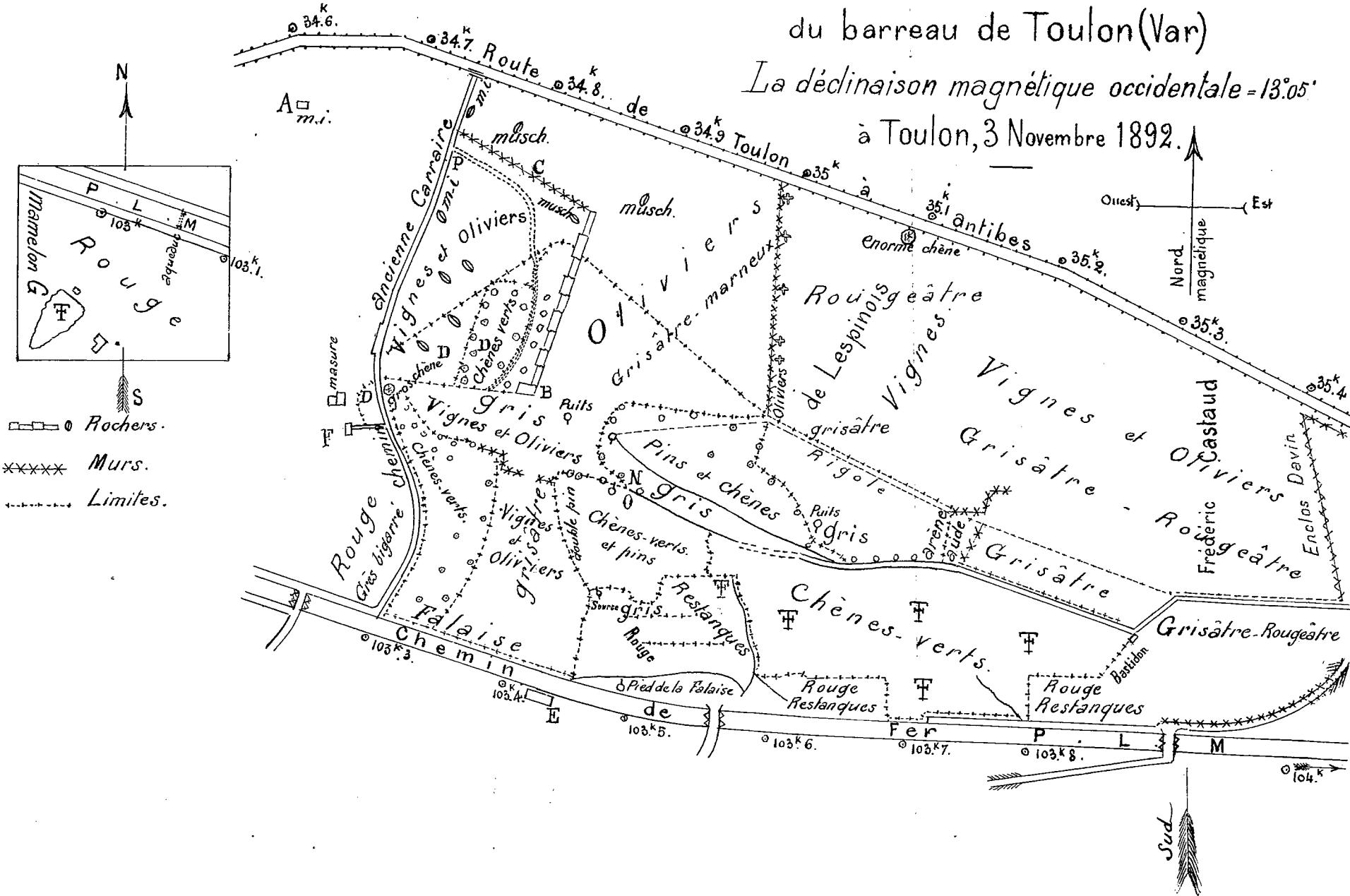
Pignans.



## PLAN-CROQUIS

par Paul Guillabert avocat  
du barreau de Toulon(Var)

La déclinaison magnétique occidentale -13°05'  
à Toulon, 3 Novembre 1892.





# L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## Dans la Région de Toulon

### Sous l'Ancien Régime

Par LOUIS BOURRILLY

Inspecteur de l'Enseignement primaire  
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



#### I. — Les écoles dans l'ancienne Gaule

Il est impossible d'assigner une date certaine à la création des premières écoles dans la région de Toulon et l'on en est réduit aux conjectures et aux généralités à cet égard.

Lorsque le christianisme pénétra en Gaule, il y trouva les anciennes écoles druidiques, sortes de séminaires qui avaient un caractère aristocratique très prononcé et dont l'enseignement comprenait, outre la religion, la poésie et la rhétorique, l'étude des astres, des nombres, des plantes et aussi celle des lois; car les druides n'étaient pas seulement des prêtres et des magiciens, mais des médecins et des juges. Cet enseignement, qui avait pour base générale la croyance à l'immortalité de l'âme, était purement oral et mnémotechnique (1).

(1) *Commentaires de César sur la guerre des Gaules*, livre vi, chap. ii.

Cependant, il y avait aussi des écoles plus facilement accessibles que les premières ; elles étaient confiées à des prêtres d'ordre inférieur appelés eubages ou ovates. Ces écoles étaient en quelque sorte populaires, avec une tendance religieuse très marquée. Elles servaient surtout au recrutement de la classe pauvre des eubages et des bardes. Elles résistèrent sur plusieurs points du territoire, surtout dans la presqu'île armoricaine, à l'invasion germanique et à l'influence de la religion romaine, et, en 658, elles furent condamnées par le concile de Nantes, avec tout ce qui subsistait encore des superstitions et des croyances celtes (1).

A la suite de la conquête romaine, l'instruction publique, en Gaule, prit un puissant essor. Les empereurs avaient

(1) *Summo decertare debent studio episcopi et eorum ministri, ut arbores dæmonibus consecratæ quas vulgus colit, et in tanta veneratione habet, ut nec ramum vel surculum inde audeat amputare, radicitus exicantur, atque comburantur. Lapidès quoque, quos in ruinosis locis et silvestribus dæmonum ludificationibus decepti venerantur, ubi et vota vovent et deferunt, funditus effodiuntur, atque in tali loco projectantur, ubi nunquam a cultoribus suis inveniri possint. Et omnibus annuntietur, quantum scelus sit idolatria : Et quod qui hæc venerantur et colit, quasi Deum suum negat et Christianitati abrenuntiat et talem pœnitentiam inde debet suscipere, quasi idola adorasset. Omnibusque interdicatur, ut nullus votum faciat, aut candelam, vel aliquod munus pro salute sua rogaturus alibi deferat, nisi ad ecclesiam Domino Deo suo. Scriptum est enim : Vovete et reddite Domino Deo vestro. Novimus siquidem quanta Dominus antiquo populo per prophetas suos interminatus est, qui in lucis sacrificabant, et in excelsis immolabant. Si quis hoc transgressus fuerit, fidem perdidit, et est infideli deterior. Et idcirco omnimodo a sanctæ ecclesiæ consortio obscidatur, et nisi digne pœniterit, non recipiatur.*

*(Concilium Namnetense, 658. — De quadam cultu superstitionis abolendo, can. xx.)*

imposé la langue latine aux vaincus. Ceux-ci cherchèrent à parvenir par la science aux honneurs et aux dignités. Les plus riches allèrent à Rome; les autres vinrent en foule aux écoles fondées par les empereurs.

Les écoles gallo-romaines remplacèrent les écoles druidiques, dans les grandes villes. Elles ne dispensaient qu'un enseignement élevé, la poésie, l'éloquence, la médecine, la jurisprudence. Quelques-unes brillèrent d'un vif éclat, telles celles de Lutetia (Paris), Lugdunum (Lyon), Burdigala (Bordeaux), Pictavi (Poitiers), Tolosa (Toulouse), Augustodunum (Autun), Massilia (Marseille), Arelatum (Arles), Arausio (Orange), Narbo Martius (Narbonne), Vienna Allobrogum (Vienne).

Mais, cet enseignement, entretenu à grands frais par les provinces et restreint à un nombre très limité d'élèves, semble avoir disparu lors de l'invasion des Burgundes, des Wisigoths et des Francs, entraîné dans le courant destructeur qui emportait les débris du vieux monde. Il reparaira plus tard, au XIII<sup>e</sup> siècle, avec les universités.

La décadence des fortes études arrachera bientôt ce cri éloquent à Grégoire de Tours : « Malheur à nos jours, parce que l'étude des lettres est morte parmi nous. (1) »

Dès que Clovis eut aidé à la propagation du culte chrétien, des églises s'élèvèrent sur tous les points de la Gaule, des monastères nombreux furent fondés ; ceux qui existaient déjà furent agrandis et dotés. Or, les exercices religieux dans les églises avaient lieu à cette époque avec un grand appareil qui devait frapper les foules. Dans toutes les céré-

(1) Vae diebus nostris quia periit studium litterarum a nobis. *Historia Francorum*, préface.

monies figurait toute une légion de servants, d'acolytes, de lecteurs, d'exorcistes, de chantres, etc. Pour répondre à l'officiant, pour remplir ces divers rôles, très simplifiés aujourd'hui, il fallait au moins savoir lire. C'est pourquoi les évêques, les moines, les prêtres, qui avaient seuls une culture suffisante pour donner un enseignement, ont été les premiers instituteurs de la jeunesse. Les conciles avaient établi de bonne heure des prescriptions sur ce point.

Le premier canon du troisième concile de Vaison, en 529, porte que selon l'usage établi salutairement en Italie, tous les prêtres de la campagne recevront chez eux les jeunes lecteurs qui ne sont point mariés, pour les éléver et nourrir spirituellement comme de bons pères; leur faisant apprendre les psaumes, lire les écritures sacrées, et en les instruisant dans la loi du seigneur, afin de se préparer dans ces jeunes élèves de dignes successeurs et de recevoir pour cette bonne œuvre des récompenses éternelles (1).

Des prescriptions analogues furent édictées par les conciles de Tolède de 531 (2) et de 633 (3), ce dernier ordonnant

(1) *Hoc enim placuit, ut omnes presbyteri qui sunt in parochiis constituti, secundum consuetudinem quam per totam Italiam satis salubriter teneri cognovimus, juniores lectores, quantoscumque sine uxore habuerint, secum in domo, ubi ipsi habitare videntur, recipiant: Et eos quomodo boni patres spiritualiter nutrientes, psalmos parare, divinis lectionibus insistere, et in lege Domini erudire contendant: Ut et sibi dignos successores provideant, et a Domino præmia æterna recipiant.*

(*Concilium Vasense III, canonus I, 529.*)

(2) *In his quos voluntas parentum a primis infantiae annis clericatus officio manciparit, statuimus observandum, ut mox cum detensi vel ministerio clericorum contradicti fuerint, in domo ecclesiæ sub episcopali presentiâ a præposito sibi debeat erudiri.*

(*Concilium Toletanum, can. I, 531.*)

(3) *Prona est omnis ietas ab adolescentia in malum: ob hoc consti-*

que partout où seraient réunis des enfants ou des jeunes gens, un maître devrait être chargé de veiller à leurs mœurs en même temps que de les instruire.

Tous les fondateurs d'ordres religieux, Saint-Cassien, de Marseille ; Saint-Honorat, de Lérins, entre autres, prescrivaient de créer dans chaque monastère une école où l'abbé lui-même ou l'un de ses moines les plus lettrés, devait instruire la jeunesse pendant trois heures chaque jour.

On voit donc que durant la période mérovingienne l'Eglise seule répand quelque instruction au milieu des populations, sans toutefois perdre jamais de vue le côté religieux et, en particulier, le recrutement du clergé.

En effet, les documents ne font mention que des écoles ecclésiastiques : l'école de l'évêque ou de l'archidiacre, les écoles des prêtres des paroisses et celles des monastères. L'évêque, en vertu de cette prescription : *Ite et docete gentes*, avait, dans son diocèse, le devoir de veiller à l'instruction religieuse de ses ouailles et de former des clercs appelés à devenir eux-mêmes des ministres de l'Eglise.

Néanmoins, à cette époque tourmentée, les invasions des Sarrasins dans le midi de la France et la spoliation des biens de l'Eglise par Charles Martel furent deux causes fatales du dépérissement des études dans les écoles épiscopales et monastiques. L'ignorance devint, dès lors, presque générale.

« Sous la première race, dit un auteur qui a étudié de

tuendum oportuit, ut si qui in clero puberes aut adolescentes existunt, omnes in uno conclavi atrii commorenentur : ut lubricæ ætatis annos non in luxuria, sed in disciplinis ecclesiastici agant deputati probatissimo seniori, quem magistrum doctrinæ et testem vite habeant.

(*Conc. Toletanum*, can. xxiv, 633.)

près tout ce qui a trait à la période mérovingienne, malgré le goût de quelques rois et de plusieurs grands du royaume pour la littérature, l'ignorance de la nation était si profonde et l'art d'écrire si peu cultivé, que la chancellerie royale elle-même avait beaucoup de peine à rédiger ses actes dans un style qui ne fut pas absolument inintelligible, comme nous en pouvons juger par les diplômes mérovingiens qui nous sont parvenus en original (1) ».

Charlemagne coordonna et amplifia ce qui existait avant lui. Les chroniqueurs du temps nous apprennent qu'il attira dans sa capitale l'élite des savants de l'époque et qu'il fonda l'école palatine. Mais l'un de ses principaux titres à l'admiration de la postérité c'est le soin qu'il mit à la diffusion de l'instruction populaire.

En 789, mille ans avant la Révolution, il adressait d'Aix-la-Chapelle un capitulaire, *de Scholis per singula episcopia et monasteria instituendis*, par lequel il prescrivait aux prêtres de réhausser l'éclat de leur ministère par de bonnes moeurs et de recruter les clercs parmi les enfants des serfs (*servilis conditionis infantes*) et parmi ceux des hommes libres (*ingenuorum filios*). Il y aura dans chaque évêché et dans chaque monastère des écoles où l'on enseignera la lecture, le psautier, la note, le chant, le comput, la grammaire. On saisit aisément dans cette prescription l'influence du grand empereur qui entendait fusionner à l'école toutes les classes de la société et unifier autant qu'il était possible, par un même enseignement, les populations si disparates de son vaste empire.

(1) B. GUÉRARD, anc. directeur de l'Ecole des Chartes. — *De la formation de l'état social, politique et administratif de la France*, p. 11.

Quelques évêques secondèrent merveilleusement les intentions de Charlemagne. Nous pouvons citer parmi eux Théodulfe, évêque d'Orléans, qui, dans un capitulaire de 797, exhorte les curés à avoir des écoles dans les villes et les villages (*Presbyteri per villas et vicos scholas habeant*). Si quelqu'un, ajoute-t-il, les prie de faire étudier ses enfants — *parvulos*, dit le texte ; ce qui indique bien l'école tout à fait primaire —, ils ne doivent pas s'y refuser. Ils doivent, au contraire, les admettre à l'étude et les enseigner avec grande charité. Les obligations des curés étaient telles qu'ils étaient tenus en allant aux synodes et aux conciles d'emmener avec eux leurs écoliers pour qu'on pût juger de leur progrès (*scholasticos suos comitiis adesse faciat*). Une disposition analogue est formulée dans le 30<sup>e</sup> canon du concile de Paris en 829 (1).

Théodulfe établit en même temps d'une manière assez péremptoire un principe que la législation contemporaine a consacré dans l'enseignement primaire, celui de la gratuité. « Lorsqu'ils instruisent les petits enfants, dit-il ils ne doivent exiger aucune rémunération pour le prix de leurs leçons et ne recevoir absolument rien d'eux, sauf ce que les parents, par reconnaissance, viendront spontanément leur offrir. »

(1) .... Sed super hac ejusdem principis admonitione, imo jussione, a nonnullis rectoribus tepide, et desidiose hactenus actum est. Unde omnibus nobis visum est, ut abhinc postposita totius torporis negligentia, ab omnibus diligentior in educandis et erudiendis militibus Christi et vigilantior adhibeatur diligentia; et quando ad provinciale episcoporum concilium ventum fuerit, unusquisque rectorum, sicut jam in præcedentibus memoratum est, scholasticos suos eidem concilio adesse faciat, ut suum solers studium circa divinum cultum omnibus manifestum fiat.  
(*Conc. Parisiense VI*, can. xxx, 829.)

Aussi, arriva-t-il un moment, dans certaines villes, que les salles de la maîtrise ou du cloître ne suffirent plus pour contenir les écoliers. Alors, il fallut ouvrir des écoles extérieures, soit dans les dépendances des bâtiments épiscopaux ou conventuels, soit dans des maisons spécialement louées ou construites. Telle est l'origine de l'école primaire, distincte de la cathédrale ou du monastère, qui, quoique sécularisée, c'est-à-dire laïque et confiée généralement au premier chantre, appelé *capiscol* (*caput scholæ*), resta néanmoins sous la dépendance absolue du clergé, et, en particulier, sous la surveillance étroite de l'*écolâtre*.

L'*écolâtre* était un ecclésiastique, un chanoine habituellement, attaché à chaque cathédrale et ayant rang supérieur à la prébende théologale. Il était institué par l'évêque avec droit de juridiction, de visite et de contrôle sur les écoles de la ville « pour prévenir les abus des mauvaises doctrines et pour examiner ceux qui se mêlent d'enseigner la jeunesse *in majoribus vel minoribus scholis...*, pour corriger les désordres quand il y en a, pour visiter et exercer les autres actes nécessaires de juridiction, pour la manutention de la discipline (1) ».

En 813, le synode de Mayence arrêta un projet de réforme aux termes duquel chacun devait envoyer ses fils à l'école, ou tout au moins leur faire apprendre le *Symbol* et le *Pater* en langue du pays.

Mais, cet enthousiasme pour l'instruction ne survécut guère au grand empereur, et une décadence rapide et complète des écoles suivit de près sa mort. Dès 817, le capitulaire d'Aix-la-Chapelle décida que désormais on ne

(1) Mémoires du clergé, tome 1<sup>er</sup>, titre v, chap. II.

recevrait plus de laïques dans les écoles des couvents pour cette raison qu'un trop grand nombre d'élèves rendait impossible le maintien de la discipline monacale (1). Malgré les prescriptions du concile de Châlon-sur-Saône (2), aucun successeur de Charlemagne, après l'émettement de l'empire amené par le traité de Verdun, l'édit de Mersen et la diète de Tribur, ne se préoccupa au moindre degré de l'instruction du peuple.

Aussi, durant cette période qu'on a appelée le *siecle de fer*, l'ignorance devient-elle presque générale, même parmi les seigneurs féodaux et le clergé séculier, qui ne comprend plus les livres saints. Beaucoup d'abbés eux-mêmes ne savent plus déchiffrer la règle de leurs couvents, et en profitent pour se dispenser de la suivre. Il y a une sorte d'engouement pour l'ignorance. Ceux qui voudraient s'instruire sont pris en dégoût par le peuple, et s'ils viennent à pécher, c'est à leurs études qu'est imputée la responsabilité du mal. Le latin disparaît de la langue usuelle : en 995, au concile de Mouzon, l'évêque de Verdun est forcé de parler roman pour être compris.

Dans les premières années du xi<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Laon, Adalbéric, avoue que « plus d'un évêque ne savait pas compter sur ses doigts les lettres de l'alphabet » Les

(1) XLII. — Ut schola in monasterio non habeatur, nisi eorum qui oblati sunt.

XI.V. — Clericus secularis in monasterio ad habitandum recipiatur nisi voluerit fieri Monachus.

(Capit. Aquisgraneuse.— *De vita et conversatione monachorum*, 817.

(2) Oportet etiam, ut sicut dominis imperator Carolus..... præcepit, scholas constituant, in quibus et litteræ..... et sacræ scripturæ documenta discantur.

(*Concilium Cabillonense*, can. III, 813.)

notaires publics étaient si difficiles à trouver qu'on en était réduit à passer les actes verbalement. Les seigneurs tiraient même vanité de leur ignorance et n'avaient guère d'autre occupation que celle de batailler entre eux. Les moines échappèrent à peu près seuls à ce naufrage de la science, et ce sont eux surtout qui nous ont conservé les trésors intellectuels des temps anciens.

Néanmoins, un mouvement favorable à l'instruction se produit dans le courant du xi<sup>e</sup> siècle. En effet, après l'an mil, il y eut une sorte de renouveau, et un contemporain, le bénédictin Raoul Glaber, nous fait connaître l'ardeur avec laquelle on se mit à construire des églises et à fonder des écoles épiscopales (1). Les écolâtres, choisis parmi l'élite du clergé, furent investis d'une haute fonction de surveillance et de contrôle, et pendant le reste du moyen âge ce sont eux qui auront pour mission d'accorder ou de refuser aux maîtres la *licence d'enseigner*. Mais, il leur est formellement interdit par le concile de Londres d'exiger aucune rétribution pour prix du brevet par eux conféré (2).

L'ignorance était tellement générale, hormis chez les moines et quelques membres du clergé séculier, qu'un décret du concile de Toulouse, en 1056, porte défense aux laïques, sous peine d'excommunication, de posséder ou de retirer les fruits d'aucun bénéfice ecclésiastique, pas même de sacristain ou de *maître d'école* (3).

(1) *Chronique*, RAOUL GLABER, liv. III, chap. ix.

(2) *Magistri scholarum, si aliis scholas regendas commiserint, prohibemus ne propter hoc quicquam ab eis exigant; quod si fecerint, ecclesiasticæ vindictæ subjaceant.*

(Concilium Londinense, can. 16, 1189.)

(3) *Conc. Tolosanum*, can. VIII, 1056. — R. P. RICHARD, *Analyse des Conciles*, t. II, p. 43, 1772.

En 1179, un canon du 3<sup>e</sup> concile œcuménique Latran rappelle l'obligation d'installer auprès de chaque cathédrale une école gratuite pour les clercs et les écoliers pauvres, et d'établir des écoles monacales et paroissiales. L'Eglise de Dieu, dit le décret, étant obligé, comme bonne et tendre mère, de pourvoir aux besoins corporels et spirituels des indigents, désireuse de procurer aux enfants pauvres la facilité d'apprendre à lire et de s'avancer dans l'étude, ordonne que chaque cathédrale ait un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs de cette église et les écoliers pauvres, et qu'on lui assigne un bénéfice qui suffisant à sa subsistance ouvre ainsi la porte à la jeunesse studieuse. Un écolâtre sera installé dans les autres églises et dans les monastères où il y avait autrefois des fonds affectés à cette destination. Les licences ne devront être conférées, et à titre gratuit, qu'à des maîtres instruits et dignes de remplir des fonctions d'enseignement (1).

(1) Quoniam ecclesia Dei et in iis quæ spectant ad subsidium corporis, et iis quæ ad profectum veniunt animarum indigentibus sicut pia mater providere tenetur : ne pauperibus, qui parentum opibus juvari non possunt, legendi, et proficiendi opportunitas subtrahatur, per unamquamque ecclesiam cathedralem magistro, qui clericos ejusdem ecclesiæ et scholares pauperes gratis doceat, competens aliquod beneficium assignetur, quo docentis necessitas sublevetur, et discentibus via pateat ad doctrinam. In aliis quoque restituatur ecclesiis sive monasteriis, si retroactis temporibus aliquid in eis ad hoc fuerit deputatum. Pro licentia vero docendi nullus precium exigat, vel sub obtentu alicujus consuetudinis, ab iis qui docent, aliquid querat ; nec docere quempiam, petita licentia, qui sit idoneus, interdicat. Qui vero contra hoc venire præsumperit, a beneficio ecclesiastico fiat alienus. Dignum quidem esse videtur, ut in ecclesia Dei fructum laboris sui non habeat, qui cupiditate animi vendit licentiam docendi ecclesiarum profectum nititur impedire.

(Conc. Lateranense, can. xviii, 1179. — Ut prelati provideant magistris scholarum nécessariè.)

Plus tard, quand les laïques seront encore admis à enseigner dans les écoles, on prendra certaines précautions concernant l'instruction religieuse. Ainsi, le Concile d'Oxford, en 1408, défend aux maîtres des arts libéraux de traiter de théologie ou de dogme de foi, et de permettre à leurs écoliers d'en disputer ; et il déclare celui qui agira autrement fauteur de schisme et d'hérésie. (1)

## II. — Les anciennes écoles de la région de Toulon. Traité des municipalités avec les régents.

Le recueil des Chartes de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille nous fait connaître qu'elle possédait au XI<sup>e</sup> siècle une grande partie de la région de Toulon.

Il est probable, quoique nous manquions de documents précis, que les moines de Six-Fours, d'Hyères, les prêtres séculiers qui desservaient les quelques paroisses répandues dans le voisinage de Toulon devaient s'être conformés aux décrets des conciles. Certains auteurs l'affirment, mais sans apporter aucune preuve authentique. L'un d'eux dit que les moines de Saint-Victor, dans un temps où le pays venait d'être ravagé par les Sarrasins et restait en butte aux guerres seigneuriales, s'enfermaient dans leurs couvents et que « seuls dépositaires de la science dans notre pays, ils se faisaient un devoir d'éclairer les peuples et de les protéger ». (2)

En 1032, Aicard, vicomte d'Arles, fils de Guillaume II, vicomte de Marseille, de la famille des seigneurs de Cuers,

(1) *Conc. Oxoniense*, can. v, 1408.)

(2) *Annales de Six-Fours*, par M. le comte d'AUDIFFRET, page 49.

installe dans ce pays des moines de Saint-Cassien dans un *mansus* qui consistait en une vaste étendue de terre où se trouvaient plusieurs grandes maisons d'habitation pour les religieux occupés aux travaux agricoles et pour ceux qui étaient chargés de l'instruction de la jeunesse. (1)

Pour étudier les écoles populaires de cette période du moyen âge où commence la vie municipale les seuls documents que l'on possède sont les comptes des clavaires (2), receveurs municipaux chargés de la comptabilité communale. Leurs livres où ils ont inscrit au jour le jour les recettes et les dépenses, nous font connaître le plus souvent, sous forme de simples nomenclatures, les faits municipaux de cette époque lointaine.

A partir du xv<sup>e</sup> siècle, les contrats des municipalités avec les maîtres d'école figurent souvent sur les registres des conseils de Ville.

Le 14 mars 1427, une somme de cinq florins est votée à Guillaume Peyrad, maître d'école grammaticale à Toulon. Le 1<sup>er</sup> juin de la même année, Guillaume Amic, prêtre de Collobrières, est chargé de régir les écoles de Toulon pendant six ans, durant lesquels le loyer de son établissement lui sera payé. Le régent Amic étant mort avant l'expiration de son bail, il est décidé pour l'utilité publique (*rey publice*), le 15 janvier 1433, qu'un local sera donné à Pierre Gay,

(1) 1032. *Charta Aicardi, vicomes Arelati, filius Guillelmi II, vicomitis Massiliæ, de manso, quem apud Corium castrum excolit homo Garnerius nomine, S. Victori concesso.*

(Chart. cix, *Collection des Cartulaires de France. — Documents inédits sur l'Histoire de France*, t. VIII.)

(2) *Clavariorum cui claves fisci communis commissæ sunt. (Glossaire de Ducange. t. II, v. Clavarius.)*

régent d'école grammaticale (*ad regendum scholam, videlicet hospicio nobile*). Ce maître dut exercer peu de temps puisque le 25 septembre suivant, le Conseil de ville accorde cinq florins à Jauffret Dauphin, prêtre, pour la régence des écoles de grammaire pendant l'année courante. La même somme est payée au maître d'école le 2 août 1442. Quelques années après, l'officier de la cour épiscopale réclame certains droits au prêtre chargé de l'enseignement. Le Conseil prend fait et cause pour le régent et décide de prier gracieusement l'évêque de se désister de la prohibition faite aux vicaires de continuer leurs cours. On ne trouve pas trace de la décision de l'évêque (juillet 1451). Dix ans plus tard, le fils d'Antoine Ruffi, de Six-Fours, est choisi pour la régence des écoles de Toulon (1).

Vers la fin du seizième siècle, il y avait au Puget-de-Cuers deux écoles en plein exercice, l'une à Ville (auj. en ruines), l'autre au Plan (le Puget actuel). « Rien ne nous défend de croire qu'elles existaient depuis longtemps. » (2)

Le 12 septembre 1547, le conseil de la communauté de La Valette décide de faire venir un maître d'école pour bien enseigner les enfants du pays (3).

(1) Registres du Conseil de ville de Toulon, archives municipales : BB 36 f° 32 et 47, BB 37 f° 48; BB 38 f° 33; BB 41 f° 6; BB 42 f° 9, 10 et 247.

(2) *Histoire de Puget-Ville*, par M. le Dr GRÉGOIRE, chap. vi, p. 61.

(3) Conseilh tengut lo 12 dé settembré 1547.

L'an et lo jor ci-dessus esta congregat lo venerabulo conseilh d'aquest present luoch dé La Valette, en l'hostal di Sant-Esprit. Sount presents devant moussu lo luotchenent do jugi Peiré Possel : ....., conseillers, qué, toti ensen, ant desclarat et hordinat qué sera chosi ung magystré per enshenor los enfants dé la villo, douant las comission a mousus lous consus dé l'attrobar (le trouver) au milhor proufit qué sera per la villo.  
(Arch. comm. de La Valette.)

La régence des écoles était généralement concédée pour un an commençant à la Saint-Michel en vertu de contrats publics dont nous possédonss encore plusieurs modèles. C'était un marché à forfait qui s'établissait entre le magister et l'administration consulaire. On ne craignait pas d'entrer dans les détails les plus minutieux (1).

Le Conseil de Ville s'entourait quelquefois de l'avis des pères de famille. Le 25 juin 1590, le sieur Boissière, du Luc, est nommé au Puget de Cuers, « après avoir pris le sentiment des abitans qui ont des enfans à envoyer à ladite escole et qui ont été convoqués au Conseil. » (2)

Le choix du maître n'avait souvent d'autre garantie que sa bonne réputation et ses services antérieurs. L'autorité

(1) Acte de régence des écoles par les consuls de la communauté de Cuers en faveur des sieurs Dollonne et Laugier. — 25 septembre 1658.

« .... Le dit Dollonne sera tenu, comme promet tenir sieur Pierre Laugier, son second, d'enseigner la jeunesse de grammaire, lire et escrire chascun par ordre de ce que pourront être instruit avec les paches (conventions) suivantes :

1<sup>o</sup> Quils seront tenus de faire leçon matin et soir à tous les escolliers capables de la grammaire ; dire leçons à tous les enfans de la Ville, comme fut toujours pratiqué, sans rien prendre de la dicté leçon ordinaire, faire d'exemples et enseigner à escrire ;

2<sup>o</sup> Plus que tous les dimanches et jours de festes, les dits sieurs Dollonne et son second convoqueront leurs escolliers dans le collège, et de là les conduiront à l'église pour ouii la grande messe et vespres et les contenir dans la dessance convenable et bonnes instructions à la dévotion, comme aussi marcher et conduire iceux à toutes les processions le tout avec soin et fidélité.

« Ce bail est fait moyenant les prix et somme de 120 livres, savoir : 90 livres au dit Dollonne et 30 livres au dit Laugier second. »

(*Arch. comm. de Cuers.*)

(2) *Registre des délib. du Conseil munic. de Puget-Ville (arch. départementales BB 16).*

ecclésiastique, forte des décisions des conciles (1) et des édits royaux donnait son agrément à ces nominations qui ne devenaient définitives qu'après l'approbation de l'évêque (2). On appelait parfois un notaire pour passer le bail

(1) « Quod collatores scholarum scholas ipsas personis ætate, scientiâ et moribus probatis committant, et liberaliter ac sine exactione concedantur. »

(*Conc. de Rouen*, 1445, can. XIII.)

« Voluit concilium, ne quis scholarum administrationi præsiciatur hac in provinciâ, publicè vel privatim, nisi prius domino episcopo, seu ejus vicario, aut alii viro ecclesiastico, ad quem jure vel consuetudine institutio perlinet, oblatus fuerit a consulibus, vel iis quorum est offerre : qui eum interroget de vitâ, moribus, fide et doctrinâ. Quem oportet litteras habere a judice ordinario loci, ubi alias erudiendæ juventutis provinciam suscepit ; quibus se virum bonum esse testetur : neque quisquam, nisi idoneus admittatur : cui exactè præcipiatur, ut singulis diebus dominicis et festis ad templum juvenes ducat : orationem dominicam et salutationem angelicam, ut supra symbolum apostolorum, confessionem, Salve Regina, horarias preces beatæ Mariæ, septem psalmos cum litaniis, preces pro defunctis, eos doceat : libris prophanis in sedibus sacris, nec uti, nec gestare permittat.

Magistris et scholarum rectoribus prohibetur, ne sacræ paginæ libros publicè, vel privatim, interpretari audeant. Quæ omnia in litteris licentiae a diocesano concessæ exprimantur, nec pro litteris, quibus de se fidem facient magistri, quicquam diocesani, aut quilibet alii accipiant : sed eas gratis concedant. Quod si his exactè non observatis, ad regendas scholas admissi fuerint, et ipsi scholarum rectores, et qui illos admirerint, pœnâ excommunicationis plectantur. »

(*Concile de Narbonne*, 1551, can. LVI. — *De Magistris et rectoribus scholarum.*)

« Episcopis per suas diœses veteres scholas instaurent et contra occupatores rerum et possessionum, quæ ad illas pertinent, procedant per censuras ecclesiasticas, tam in monasteriis et prioratibus, quam in collegiatis et parochialibus ecclesiis. Et ubi desunt, omnem operam dent, ut aperiantur ad instituendam juventutem in viis Domini et bonis disciplinis. »

(*Concile de Rouen*, 1581. — Titre : *De scholarum et seminariorum fundatione.*)

(2) Abstraction faite de Charlemagne qui, devançant son temps, paraît avoir compris l'importance publique de l'école, on peut dire que

des écoles (1). Il arrivait aussi que la municipalité s'adressait directement à l'évêque pour la désignation d'un maître

L'Eglise seule eut à cet égard de l'initiative. Elle créa des écoles dans les cathédrales, dans les monastères ou à leur ombre, avant tout pour assurer son propre recrutement. Ce fut longtemps le privilège exclusif des évêques et des chapitres d'ouvrir des écoles ; puis, un peu plus tard, d'en autoriser l'ouverture moyennant redevance, d'en régler et d'en surveiller la discipline et l'enseignement quand les particuliers et les villes commencèrent à y prendre intérêt. Avec les corporations religieuses se multiplièrent les écoles ; avec les dissensions religieuses on les vit se diversifier, chaque église, chaque secte ayant passionnément à cœur, non plus seulement de former des clercs pour son culte mais de se préparer des fidèles. Il était notamment dans la logique de la Réforme de favoriser les écoles puisqu'elle préconisait la lecture directe de la Bible. Après que la culture générale et les lettres profanes elles-mêmes eurent profité de cette émulation, le progrès même qui en résulta permit enfin à la société civile de prendre peu à peu d'elle-même une conscience distincte, et l'esprit laïque, prenant son essor à la Renaissance, put entrer en jeu. Dès lors, l'école fut de plus en plus le terrain sur lequel se renconteront l'Etat et l'Eglise, l'esprit civil et l'esprit sacerdotal, soit pour s'entendre et se prêter appui mutuellement quand ils sont unis, soit, quand ils sont en lutte, pour se disputer les âmes. »

(MARION. — *La grande Encyclopédie*, t. xv.)

(1) « Bail des escholles pour la communauté de Cuers, 1591.

« L'an mil cinq cens nonante quatre et le sixiesme jour du mois de octobre, avant midy, scaichent tous que constitués en leurs personnes, par devant nous notaire royal soubsigné, temoings soubsnommés, messire Jehan Barrallery, docteur en medecine, Messire Jehan Baffier, conseul.

« Lesquels par eux et leurs successeurs et desquels ont dict avoyer charge de ce faire, ont baillié à mestre Antoine Revest du lieu du Castellet, présent, acceptant, stippulant, savoir le regime et gouvernement des escholles et jeunesse du dict Cuers pour le tems et spasse d'un an complet, proschain et advenyr, comptable dès le jour de Saint-Michel dernier et semblable jour finissant, au salarye et rechompense de trente escus sol à soixante soulz pièce, payables par la dicte commune au thrézorier par yelle au dict mestre Revest par quartenier de sept escus et demy sol de dicte valeur, chascun à comencement, avec paiche (accord) entre les dictis sieurs conseuls et mestre Revest, qu'il sera

d'école (1). Mais, dans la plupart des cas, l'évêque ne faisait que ratifier le choix du candidat présenté par le Conseil de la communauté. Alors seulement pouvait avoir lieu l'installation officielle (2). Le curé ou le recteur de la paroisse

teneu de bien endoctriner la dicte jeunesse tant du dict Cuers que forains en toute piété et bonne religion comme aussy en bonnes lettres, la mener en l'esglise tous les dimanches et festes, et les veillier a vespres. Aussy que les diets conseuls luy feront avoir et tenyr les dictes escholles le tems durant, que les baillieront à aucun autre. Lequel bail et toutes les choses au present acte contenues ont promises avoyer aggréables, fermes et valables sans jamais y contrevenyre, à peine de payer tous despens qu'a faulte observation des choses susdictes s'en porroient ensuyvre. Et pour ce faire et observer ils ont soubmis et obligé sçavoir le dict mestre Revest tous et chascuns ses biens et droicts presents et advenyr et les dictes conseuls tous et chascuns les droits presents et advenyr de la dicte communauté, aux cours de submissions de la ville d'Hières et toutes aultres de Prouvence.

« Ainsins l'ont promis, juré et requis acte fait et publyé au dict Cuers Présents : Mestre Jacques Cathalan du dict Cuers, mestre Louis Roustang, du lieu de La Cadière, temoings requis soubsignés qui ont sceu escrire. Et de moy Antoine Barry, notere rouyal du dict Cuers ensuyte ai cy soubhsigné. »

(*Extrait des minutes de M<sup>e</sup> Grisolle, notaire à Cuers.*)

(1) « A Messieurs les Consuls de Signes,

Monseigneur a reçu la lettre par laquelle vous lui demandez un maître d'école. Il m'ordonne de vous répondre que si votre demande est pour M. Borel, le père, il est fâché de ne pouvoir vous l'accorder, puisqu'il lui avait défendu d'enseigner, et que les informations qu'il a prises sur le fils ne lui sont pas favorables. On lui a dit que c'était un homme livré à ses plaisirs et aux compagnies, et qu'il était toujours avec des filles. Un pareil exemple n'est pas favorable aux écoliers. D'ailleurs, on n'a pas envoyé d'attestation de ses vie et mœurs donnée par M. le Curé. Cet article le regarde, et c'est sur votre demande et votre attestation que Monseigneur examine sa capacité. Il sera charmé de vous faire plaisir quand vous lui présenterez des sujets capables.

À Marseille, le 25 octobre 1743.

BOVER, prêtre secrétaire. »

(*Archives comm. de Signes.*)

(2) Lettre d'autorisation d'enseigner à Solliès-Pont, du 17 août 1742 :

« Louis Albert, évêque de Toulon, suffisamment informé de la piété,

assistait généralement aux séances du Conseil, et notamment à celles où l'on s'occupait des régents. La signature des curés sur les registres des délibérations précède même celle des consuls, et la présence du prêtre semble devoir assurer l'acceptation des propositions faites à l'évêque ou à ses vicaires généraux chargés de représenter leur supérieur.

Lorsque plusieurs candidats se présentaient pour la même école, le plus capable était nommé après une sorte de concours ou « dispute » présidé par une commission composée de notables. La dispute était parfois fort vive.

En 1561, le sieur Cyprien Coffre, de Toulon, se plaint aux consuls de ce que l'on a arraché les conclusions qu'il avait affichées sur la porte de la cathédrale et qu'il était prêt à soutenir.

Dans les comptes trésoraires de 1612, à Solliès, on trouve la mention du paiement fait à deux avocats chargés par le lieutenant d'Hyères pour venir présider le concours du régent des écoles (1). Et dans une délibération du Conseil de la même commune du 18 septembre 1661 (2) on lit qu'attendu qu'on n'a pu « demeuré d'accord du régent des escoles », il y a lieu de « les mettre à la dispute » devant la personne qui sera envoyée par le supérieur des

bonnes mœurs, etc; permettons au sieur Joseph Arbaud de tenir école au Pont, lui enjoignant d'enseigner la doctrine chrétienne, le catéchisme du diocèse, la fréquentation des sacrements et des offices de la paroisse, *et d'en donner exemple...»*

(*Archives paroissiales de Solliès-Pont.*)

(1) BB 34, Solliès, du 12 novembre 1612, f° 188 (*Archives départementales*).

(2) BB 10, *Registre des délib. du conseil de Solliès*, f° 226 (*Arch. départementales*).

Jésuites de Toulon. Lorsqu'un seul candidat se présentait, il était rarement dispensé d'une sorte d'examen sommaire.

Les baux avec les magisters n'étaient passés que « pour le temps et espace d'une année » ; mais ils étaient susceptibles de renouvellement avec le même titulaire s'il convenait au curé et aux paroissiens. Parfois, le régent devait faire un stage avant d'être agréé définitivement. (1)

Le choix n'était pourtant pas toujours entouré des meilleures garanties ; car « la préférence dit un texte du temps qui présente probablement une certaine exagération est toujours accordée à ceux qui offrent leurs services au moindre prix et qui, lors de la convention, payent le plus à boire à la communauté. »

En 1667, plusieurs pères de famille et quelques conseillers de Collobrières protestent contre le choix qu'a fait la communauté du moins capable, disent-ils, des deux candidats à la régence des écoles et notifient leur protestation aux consuls par exploit du 6 septembre de Veyrier, sergent royal du lieu de Pignans (2). Les consuls répondent

(1) Conseil du Castellet, du 12 juin 1757.

« Le sieur Jean-Baptiste Gantelme s'est présenté pour régenter les écoles pendant trois mois pour voir s'il sera agréable aux habitans, sauf ensuite à l'agrément ou à le renvoyer.

Pendant ce temps, le régent ayant donné les marques d'un homme capable pour l'éducation de la jeunesse, et comme il a obtenu l'approbation de Mgr l'Evêque de Marseille, il est nommé définitivement. »

(Arch. comm. du Castellet.)

(2) « Anthoine Imbert, Pierre Fornier, Anthoine Pellegrin de Pierre, trois des conseillers de la maison commune du présent lieu, Messieurs Gaspard Mounier, Michel Pellegrin, André Portanier, François Martin, Honnoré Condroyer et plusieurs autres, leurs adhérents en grand nombre soubs noumés ou marqués, remontrent à vous Honnoré Pellegrin et Pierre Garron, marchands conseuls modernes dudit Collobrières que le jour dhier

dirent par un refus catégorique à la sommation qui leur était faite (1).

Beaucoup d'esprits éclairés blâmaient cet état de choses

quatriesme du presant mois de septembre, estant le conseil de la maison comune assemblé pour delibérer pour les affaires de la communauté et entre autres pour pourvoir dun regent pour les escholles, se seroient presentés M. André Columbi escrivain et le nomé Barbaroux de la ville de Cuers. Surquoy ayant estés appellés les peres des enfans pour donner leurs voix et suffrages, come les plus intheressés en leslection dun regent suffisant et capable, quel d'entre lesd. Columbi ou Barbaroux debvoit estre passée la deliberation du Conseil, il seroit que nonobstant que la pluralité des voix feusse de passer la deliberation aud. Columbi, come ayant meilleur ecripture et arithmetique que led. Barbaroux ainsi quil sçavent tres bien que vous dits conseuls, portés de complaisance pour led. Barbaroux luy auriez passé dhautorité la deliberation, encore que le nombre des conseilhers et suffrages disceux feusse en partage et deflecteus par le nombre du premier diceux. De laquelle deliberation come nulle et faicte par un evidant support, les susdits només auroient opposé et appellé, et parce que lad. deliberation na deu estre passée aud. Barbaroux par des administrateurs qui nont aucun intherest au choix desd. regens, et avant que de ce pourvoir pour faire casser lad. deliberation, lesd. remontrans somment, requerent et interpellent vous dits conseuls de faire assembler un conseil pour faire revoquer lad. deliberation et pourvoir desd. escholles led. Columbi come plus habile à lescripture et arithmetique que led. Barbaroux. Autrement et a faute de ce faire dans un bref et peremptoire dellai, protestent de ce pourvoir par devant qui s'appartient pour le faire ainsi dire et ordonner et, audit cas, de tous despans, dommages et intherest contre vous dits conseuls, en vostre propre, dont ils protestent et requerent acte de vostre responce. (Suivent les signatures et les croix).

(*Archives paroissiales de Collobrières*).

(1) Réponse des consuls Pellegrin et Garron.

«.. Les dits consuls repondant à la soumission faite par les sieurs Imbert, Fornier et Pellegrin conseillers, et autres, disent que inutillement elle leur est faite pour autant que dud. costé ils nont nul intherest a cet affere et cest plutost par une complaisance qu'ils ont heu pour led. M<sup>e</sup> Collomby a cause de lainytié entre heux de long contractée au moyen du tabac quils pranent ordinairement ensemble, et quils ne savent pas

et étaient d'avis de n'admettre aux fonctions de régents des écoles que des gens dont la conduite et la capacité fussent bien attestées, afin de rendre cet emploi plus stable et moins dépendant du caprice et de l'humeur de chaque habitant ; car, il arrivait que le bail annuel n'étant pas renouvelé, le maître se trouvait dans la plus grande détresse (1) et qu'il devenait impossible de le remplacer pendant un certain temps.

les plaintes que les soussignés, comme consuls, ont heue des habittans, et mesme daucuns couchés en la soumation, que led. Collomby ne sest point tenu assideu a lescolle et que les enfans nont nullement proffité..... que les membres du conseil estoit en partage puisque le plus grand nombre a esté de celluy desd. Consuls quy nont cherché que le bien et avantages de la communauté et habittans; que lhors quil sera de besoing feront les plaintes par heux receus et le feront quy ne seront que à la confusion dud. Collomby. Et partant, la délibération estant passée par la pleuralité des voix aud. Barbaroux, quy est homme fort expérimenté aux lettres, quy enten le latin, et fort assideus, les soumans nont rien à dire et par ainsi proteste de toute indhue poursuite et de tout ce quils peuvent de droit... »

Signé : H. PELLEGRIN, consul. GARRON, consul.

(*Archives paroissiales de Collobrières.*)

(1) Conseil de la communauté de Bormes, du 4 novembre 1657.

« Au présent conseilh c'est présenté Jacques Cotte, lequel nous a remontré qu'il a toujours tenu les escoles de ce lieu, comme enfant de la ville et que néanmoins les presdants (précédents) administrateurs en ont arresté un autre, et lui demeure sans aucun gage, requerant le conseilh lui voulant donner quelques choses.

Sur quoy le Conseilh a ordonné qu'y sera donné au dict Cotte vingt-quatre livres par dessus les gages donnés à l'autre.

(*Arch. comm. de Bormes.*)

### III. — Influence de la Réforme sur l'instruction publique.

Le mouvement des esprits qui détermina et soutint la Réforme religieuse favorisa le développement de l'instruction populaire.

Le principe même sur lequel était fondée la Réforme contenait en germe tous les développements de l'instruction primaire. En effet, l'homme étant responsable de sa foi devant sa conscience devait être en mesure de lire la Bible pour y trouver la règle de sa vie.

A cet égard, les tendances de la Réforme sont nettement formulées dans les lettres de Luther aux seigneurs allemands.

Il convient de citer quelques extraits de sa lettre adressée en 1524 aux conseillers d'Etat pour les engager à créer des écoles chrétiennes.

« ... Il s'agit de s'occuper de l'éducation de notre jeunesse si nous voulons faire du bien à notre peuple et à nous tous... On dépense tant d'argent pour les choses d'utilité publique, pourquoi n'en emploirait-on pas autant pour former de bons maîtres d'école et éléver nos enfants?... Quand il n'y aurait ni âme, ni ciel, ni enfer, encore serait-il nécessaire d'avoir des écoles pour les choses d'ici-bas. J'ai honte de nos chrétiens quand je les entends dire : L'instruction est bonne pour les ecclésiastiques, mais elle n'est pas nécessaire aux laïques. Quoi! il serait indifférent que le prince, le seigneur ou le fonctionnaire fût un ignorant ou un homme instruit, capable de remplir les

devoirs de sa charge ?... Il faut donc en tous lieux des écoles pour nos filles et nos garçons, afin que l'homme soit capable d'exercer convenablement sa profession et la femme de diriger son ménage et de bien élever ses enfants. Et c'est à vous, messieurs, de prendre cette œuvre en main ; car si l'on remet ce soin aux parents, nous périrons cent fois avant que la chose se fasse. »

On ne saurait trouver dans cet écrit rien du langage d'un sectaire.

Le clergé y répondit, en France, par un décret du Concile de Bourges (mars 1528, can. XVIII) prescrivant que « les maîtres d'écoles ne liront point à leurs écoliers des livres qui les puissent éloigner du culte divin et des cérémonies de l'Eglise (1). » En Allemagne, huit ans plus tard, le concile de Cologne (XII<sup>e</sup> partie, art. 1<sup>er</sup>) décrêta que « puisqu'il est de la dernière conséquence pour le bien de l'Eglise de pourvoir à la réformation des petits comme des grands (et surtout dans ce temps où l'hérésie se répand dans toute l'Allemagne, à la faveur particulièrement des écoles) pour en empêcher le mal, il est ordonné que l'on chassera des villages et des villes ces petits maîtres qui, dans des assemblées particulières, se mêlent d'instruire, et que l'on mettra en leur place pour tenir les petites écoles des maîtres qui soient sages, d'une saine doctrine et d'une vie irrépréhensible. » (2)

Les Etats-Généraux de 1560 durent, à leur tour, s'occuper des écoles. Les cahiers des trois Ordres demandaient des

(1 et 2) R. P. RICHARD, *Analyse des Conciles*, t II, p. 496 et 540, 1772.

réformes scolaires, quoique le point de vue ne fût pas absolument le même.

Le Tiers-Etat voulait donner l'instruction aux enfants qui n'avaient pas les moyens de suivre les cours des universités, permettre aux habitants des « bonnes villes » d'ériger des collèges entretenus par des bénéfices affectés aux pauvres étudiants et à l'entretien de la jeunesse ».

Le clergé réclamait aussi des réformes autant dans son intérêt que dans celui de l'instruction. « Toute lumière et toute doctrine, disait-il, tant à l'égard de la religion que des bonnes lettres, provenaient des universités et des écoles quand elles étaient bien conduites ; au contraire, quand elles étaient mal administrées elles produisaient la corruption de la jeunesse qui développait avec l'âge tous les vices. En conséquence, défendre à toutes personnes quelconques l'enseignement public ou privé sans avoir été préalablement examinées et approuvées par les évêques et sans avoir fait une profession de foi, Exempter de toutes impositions les régents, précepteurs et maîtres d'école... Que dans les principales villes et bourgades, il y ait des écoles pour l'instruction religieuse des enfants ; que les magistrats et prélats fassent des recherches pour que dans les maisons particulières les enfants ne soient instruits dans la doctrine réprouvée par l'Eglise. (1) »

Ces dispositions concordaient avec les décrets du concile œcuménique de Trente, qui, à ce moment-là, durait déjà depuis quinze ans, et qui prescrivit de recruter, surtout dans le peuple, des enfants jeunes en vue de la préparation au sacerdoce. C'est l'origine des séminaires diocésains

(1) *Histoire des Etats-Généraux en France*, par THIBAUDEAU. t. I.

et des églises collégiales (1) telles que celle de Six-Fours (2).

D'autre part, l'art. 12 du second cahier de la noblesse réclame la « levée d'une contribution sur les bénéfices ecclésiastiques pour raisonnablement stipendier les pédagogues et gens lettrés, en toutes villes et villages, pour l'instruction de la pauvre jeunesse du plat pays et soient tenus les pères et mères, à peine d'amende, à envoyer les-dits enfants à l'école. »

On voit que le tiers-état et la noblesse demandaient des améliorations dont les riches bénéfices ecclésiastiques auraient particulièrement supporté les frais. Le clergé avait uniquement en vue les intérêts catholiques et cette prépondérance sur l'enseignement qui, dans la tourmente religieuse, risquait fort de lui échapper.

Mais de cette diversité même d'intérêts et d'opinions résulta une sorte de concert d'efforts en faveur de l'instruction qui commença véritablement à se propager dans

(1) «... Sancta Synodus statuit ut singulæ cathedrales, metropolitanæ atque his majores ecclesiæ, pro modo facultatum, et diœcessis ampliudine, certum puerorum ipsius civitatis et diœcessis, vel ejus provinciæ, si ibi non reperiantur numerum, in collegio ad hoc prope ipsas ecclesias, vel alio in loco convenienti, ab episcopo eligendo, alere, ac religiose educare, et in ecclesiasticis disciplinis intituere teneantur.

In hoc vero collegio recipientur qui ad minimum duodecim annos, et ex legitimo matrimonio nati sunt, ac legere et scribere competenter novent, et quorum indoles et voluntas spem afferat, eos ecclesiasticis ministeriis perpetuo inservituros. Pauperum autem filios præcipue eligunt; nec tamen ditiorum excludit, modo suo sumptu alantur, et studium præ se ferant Deo et ecclesia inserviendi...»

(*Concilium Tridentinum, Caput xviii, Sessio xxiii.*)

(2) *Archives de Saint-Victor de Marseille*, an 1648. — *Annales de Six-Fours*, par M. LE COMTE D'AUDIFFRET, p. 149 à 156.

les campagnes comme dans les villes, pour les enfants du peuple, dans les écoles élémentaires ; pour ceux de la noblesse et de la bourgeoisie dans les collèges, les séminaires et les classes de latinité.

#### IV. — Les traitements des régents.

L'extrême modicité des traitements était un grand obstacle au recrutement des maîtres.

Nous avons vu que Pierre Gay, de Toulon, recevait en 1427 « les gaiges habituels de cinq florins (1) par an » et avait, en outre, la jouissance de la salle de classe. Le même bail est fait six ans après, ainsi qu'en 1442. Le traitement fut ensuite porté à 12 florins ; mais, en 1448, le trésor municipal devait se trouver dans une détresse extrême, car, par délibération du 27 janvier, défense est faite aux créanciers de la ville de demander l'argent qui leur est dû (2), les gages du maître d'école sont réduits à 10 florins et le loyer est laissé à sa charge (11 juillet) (3) « attendu que la communauté est sans ressource ». Et lorsqu'il réclame ses gages arriérés (18 août), on lui répond qu'il ait un peu de *patientia*, qu'il sera payé à la Toussaint (4). Cependant, on revient à des émoluments plus sortables, puisqu'en 1481, ils étaient de 20 florins, ainsi qu'on le constate dans l'exposé des charges que supportait alors la communauté de Toulon. Cyprien Turrel, nommé le 19 septembre 1490 (5), jouit aussi de ce traitement ; mais, en 1558, Jacques de

(1) Le florin valait seize sols provençaux.

(2) BB 41 f° 238. (3) BB 41 f° 257. (4) BB 41 f° 264. (5) BB 43 f° 217.

Beauseur, recteur des écoles de la ville, reçoit 40 florins(1). En 1568, les consuls de Toulon, après avoir pris l'avis du Chapitre, confient l'emploi de régent au sieur Fulconis, de Brignoles, qui recevra 120 florins par an. Le 19 septembre 1618, les écoles de la ville sont confiées à Antoine Pitre avec les gages de 60 écus de trois livres (2). Les mêmes émoluments sont votés le 11 septembre de l'année suivante en faveur de Louis Rousse qui avait déjà été régent à Toulon, dans les mêmes conditions de 1609 à 1614 (3). En 1621, la dépense des écoles a considérablement augmenté; elle est destinée à deux sortes d'établissements : 1<sup>o</sup> Il sera employé la somme de 150 livres pour chacun des trois régents et l'établissement d'un collège (31 juillet) (4); 2<sup>o</sup> M. Montméjan, maître d'écriture, sera chargé moyennant 100 livres par an, d'enseigner l'écriture et l'arithmétique aux pauvres enfants de la ville que lui enverront MM. les consuls (30 septembre) (5). Ces émoluments sont réduits d'un quart l'année suivante (7 juillet 1622) (6). En 1572, un traitement de sept écus de quatre florins pièce et l'usage gratuit de la salle d'école sont donnés au magister du Puget-de-Cuers (7). Le sieur Pascallin reçoit, dans la même

(1) BB 48 f° 448. (2) BB 54 f° 278. (3) BB 53 f° 454 et 511; BB 54 f° 28 et 403 (*Registres du conseil de ville, archives comm. de Toulon*).

(4) BB 54 f° 556. (5) BB 55 f° 6. (6) BB 55 f° 71. (*Arch. comm. de Toulon.*)

(7) Conseil du 29 septembre 1572.

« ... Concernant la quomission baillée aux sindics du present lieu de Puget de prouvoir de ung magister pour enseignar les enfans... les dict sindics ont logat Maistre Giraud, de Colmars, pour bien et debuement ensegnar les dictis enfans du d. Puget et lui ont promis pour ses gaiges la somme de sept escus de quatro florins la piesse et les d. sindics sont tenus de lui prouvoir de messon pour tenir escolle. »

(*Reg. des ordonnances. — Arch. comm. de Puget-Ville.*)

commune, huit écus en 1615 (1) ; le régent Nicolas Mouttet a 30 livres de gages en 1642 (2) et Honoré Ausende en reçoit autant en 1650. A Solliès, nous voyons deux paiements de 25 livres chacun, à titre de solde, c'est-à-dire de dernier trimestre au « Père » Jean Tournesy et à Jean Decroix, régents des écoles (18 septembre 1661) (3). Louis Brun a 150 livres six ans après (31 juillet 1667) (4) ; en 1688, les trois régents reçoivent chacun, par quartier, 18 livres et 15 sols (29 août) (5). Les archives de Pierrefeu possèdent un reçu d'Antoine Dosol duquel il résulte que ce régent avait 16 florins de gages en 1576. En 1590 (11 novembre), le Conseil du Puget-de-Cuers délibère d'établir un maître d'école à Ville à 25 florins, et un autre au Plan à 50 florins (6).

La communauté de Bormes payait, en 1646, douze écus à Jacques Cotte et huit à un aide (7). L'année suivante, la régence est donnée à Nicolas Mesureur, à raison de 48 livres, et Jacques Cotte, qui est descendu à la fonction d'adjoint, en reçoit seulement 24 ; mais ces deux maîtres « seront tenus de prendre et enseigner les pouvres enfans orphelins quy vouldront aller à l'escole sans luy faire rien

(1) Puget-Ville, BB 10. — *Arch. départementales*.

(2) Comptes trésoraires de Puget-Ville, 1642, art. 84. — *Archives départementales*.

(3, 4, 5) Solliès, BB 10 f° 235 et 471, BB 14 f° 58. — *Arch. dép<sup>l</sup>es*.

(6) Puget-Ville, BB 5. — *Arch. départ.*

(7) Conseil de Bormes du 4 octobre 1646.

« .... Le Conseil a deslibéré que sera donné douze escus à M. Jacque Cotte et huit à son aide pour regenter les escolles de ce lieu cette année, à condition qu'ilceux enseigneront les *pouvres enfans et ce loueront à ces despens des chambres*, payables (les dictz vingt escus) en deux payes, moitié à Noel et moitié à Sainct-Michel. »

(*Arch. comm. de Bormes.*)

payer (1). » En 1685, la communauté de Pierrefeu alloue 30 livres de gages au régent Jean Berthon (2). Celle du Castellet était plus libérale; elle donnait, en 1694, 180 livres au régent Gaspard Manfroy, et 100 livres à son adjoint Marc Décugis « lieutenant de la jeunesse ». Jean Flory et Jean Gautier sont nommés régents à Ollioules en 1728 aux gages de 60 livres chacun par an. Durant un grand nombre d'années, le magister de Belgentier reçut 100 livres et une rétribution qui devait être bien minime; le traitement fut élevé à 150 livres en 1787 et la rétribution fut fixée, en faveur du sieur Raphaël, à huit, quinze et vingt sols par mois selon que les enfants apprenaient l'alphabet, l'écriture ou l'arithmétique. On n'apprenait alors qu'une matière après l'autre. Le Conseil de Collobrières, en 1714, désigne comme régent « le sieur Honoré Ginouvès aux gages ordinaires de 60 livres que la commune accorde annuellement au maître decolle, et par dessus cela, se fera payer aux enfans qui liront l'alphabet quatre sols par mois, à ceux qui liront le livre *Notre Dame* six sols, ceux qui liront les livres et le françois et qui commenceront à écrire la B. C. huit sols, et ceux qui liront et chiffreront dix sols, et enseignera les pauvres charitablement et gratis... (3) » En 1737, le conseil général de la communauté d'Hyères vota au sieur Roux, régent des écoles, 12 livres 10 sols 10 deniers pour trois mois de ses gages. Il est probable que les maîtres

(1) Conseil de la communauté de Bormes du 1<sup>er</sup> septembre 1647. (*Arch. comm. de Bormes.*)

(2) Conseil de la communauté de Pierrefeu du 24 février 1685. (*Arch. comm. de Pierrefeu.*)

(3) Délib. du Conseil de la communauté de Collobrières du 22 juillet 1714. (*Arch. paroissiales de Collobrières.*)

laïques ne s'éternisaient pas à Hyères à cette époque. Aussi, « le Conseil voulant assurer les bienfaits de l'instruction aux enfans du peuple » prend-il la résolution de s'adresser aux Pères de l'Oratoire.

En 1756, un maître d'école que la communauté de Signes voulait engager fit savoir aux consuls qu'un traitement de trente livres, à charge de payer un loyer, était tout à fait insuffisant, mais qu'il se contenterait de dix livres de plus (1). Le Conseil de Bandol décide le 25 février 1759 que « Pierre Suquet, de ce lieu, et Guillaume, de Pignans, regenteront les écoles de Bandol ; mais, ni l'un ni l'autre ne pourront pretendre à aucun emolumens. » Leurs successeurs furent un peu plus avantageés puisqu'on leur vota des « emolumens. » Ainsi les comptes trésoraires de la communauté font connaître que de 1775 à 1787 les régents de Bandol recevaient trente livres par an. Cependant, en 1787, en raison sans doute de services exceptionnels, le maître Latour vit ses gages portés à 33 livres. Nous bornons là nos citations au sujet du montant du traitement des régents.

Mais, non seulement les gages des éducateurs de la jeunesse étaient en général infimes, ils étaient parfois très irrégulièrement payés.

Nous avons relaté la réponse faite par les consuls de Toulon au régent qui réclamait son dû en 1448. Nous trouvons quantité de faits analogues dans les archives des communautés.

En 1606, le sieur Sigalon, régent à Collobrières, devant

(1) Lettre de M. Blancard à M. Berge, premier consul de Signes.  
(*Arch. comm. de Signes*).

recevoir douze écus de gages, et un mandat de la moitié de cette somme lui avait été délivré par les consuls. Mais, le trésorier au lieu de s'exécuter invitait le maître d'école à se faire payer par quelques débiteurs de la communauté qui n'avaient pas réglé leurs impôts l'année précédente. Sur la plainte formelle de Sigalon, le bailli de Collobrières donna raison à ce dernier, et par exploit d'huissier, saisie d'un *âne* fut faite chez Martin Vallense, trésorier, comme gage de l'arriéré à payer au régent (1).

La première prébende du chapitre de Toulon devait, aux termes d'une ordonnance royale, être affectée à la formation du traitement du régent. Or, le chapitre paya une année seulement et laissa ensuite toute la charge à la communauté qui réclama en 1613 devant le Parlement d'Aix et obtint gain de cause. Nous possédons la requête des consuls de Toulon (2), l'ordonnance du Parlement et

(1) « L'an mil six cens sept et le vingtième jour du mois de janvier, en vertu du décret sy dessus, par copie taxé par Monsieur le bailli de ce lieu de Coulloubrières et à la requeste de M<sup>e</sup> Antoine Sigalon, régent des escolles dud. lieu, avoir fait commandement en tel cas requis à Martin Vallense, trésorier moderne, de payer dans trois jours la somme de six escus mentionés à la susd. requeste et depans aud. imprestant, lequel parlant à son domicyille, et à la personne de sa femme qui a dict qui navoient point dargent pour payer led. mandat.

Certifie je sergant rouyal aud. Coulloubrières sobssigné et prenant son dire pour refus.... Comme pour lors avoir pris un asne de poil gris pour navoroir trouver autre gage plus exploitable, et iceluy desplacé et mis en sequestre entre les mains et pouvoir de Louis Audibert, hoste dud. lieu.... »

(Arch. paroissiales de Collobrières)

Signé : BRÉMOND.

(2) « A nos Seigneurs du Parlement,

Suppliant humblement les consuls de la communauté de Toulon que combien par les ordonnances du Roy, les chapitres des églises cathédrales soyent tenus d'affecter une prebande pour la preceptorale et

l'exploit du sergent royal Dollieules à l'économie du chapitre. Il est hors de doute que pendant que ce litige d'une durée de 44 ans existait entre la communauté et le chapitre, le régent devait être peu et irrégulièrement payé.

Le même fait se renouvelle en 1704. Les religieuses Ursulines se plaignent vainement à la communauté que leurs pensions ne leur sont pas payées, et n'obtenant pas satisfaction, elles adressent leurs doléances à l'Intendant général qui intervient auprès de la municipalité de Toulon. (1)

entretenement d'un precepteur pour l'instruction de la jeunesse aux lettres et bonnes mœurs dans les villes où sont les dictes églises, toutes fois le chapitre de l'église cathédrale du dict Toulon, chanoines et autres ecclésiastiques exigent et perçoivent les rentes sans y pourvoir et se rendent refusans à contribuer pour les salaires et entretienement du regent de la dicta ville, n'ayant, pour raison de ce, payé aucune chose depuis l'année mil cinq cent soixante-huit que l'administrateur du chapitre paya par acte public à un nomé Jean Fulconis, maître des escoles, la somme de 120 florins pour les salaires d'un an, soit pour le peu de bonne volonté que portent au bien et utilité publique que par le support des administrateurs qui ont par le passé administré les affaires de la dicta ville, sur quoy les supliants désireraient leur être pourvu.

« Ce considéré, plairra à la Cour taxer ajournement aux supliants par devant elle, contre l'Economie du dict chapitre pour voir dire et ordonner qu'il sera tenu d'affecter la première prebande vaccante de la dicta église pour la preceptoriale et jusques à ce qu'il payera annuellement les salaires et entretien du régent des escoliers du dict Toulon. Et neanmoins sera condanné au payement des arrérages des salaires payés par la communauté depuis la dicta année 1568 avec depens, et voir prendre toutes autres fins et conclusions que de raison.

(*Arch. comm. de Toulon.*)

Signé : ANDRÈ. »

(1) Lettre de l'Intendant Lebret à Messieurs les Consuls de Toulon.

« Messieurs, les religieuses de Sainte-Ursule de vostre ville se plaignent qu'elles ne sont point payées des pensions qui leurs sont dues par vostre communauté depuis plus de *dix-huit mois* qu'elles sont écheues. Ayant esté obligées d'emprunter pour subsister tant qu'elles ont trouvé de

Le sieur Bonnaud, maître d'école à Cuers, touche en 1720 375 livres à la fois, sans qu'il soit fait mention, dans les comptes trésoraires, de la quantité de quartiers échus. Le même reçoit, en 1723, 200 livres d'acompte sur une somme que lui doit la communauté, pendant que Messire Gardanne, prêtre et régent, reçoit son traitement « pour une année et demy quyluy est deub. » (1) Parfois, l'amélioration du service scolaire s'opérait au détriment des maîtres. Le 27 décembre 1780, il est porté au budget de la communauté de Solliès, pour les régents d'école des trois localités de la Haute-Ville, du Pont et des Toucas, un traitement total de 225 livres. Deux ans plus tard, cette somme est divisée en quatre parts égales par suite de la nomination d'un régent au village de La Farlède dépendant de la commune de Solliès, comme les trois autres. Dès lors, chaque régent voit ses gages réduits de 75 livres à 56 livres 5 sols. (2)

Nous trouvons dans les archives de Puget-Ville un acte de générosité, fort rare apparemment sous l'ancien régime et qui fait honneur autant aux autorités locales qu'à celui qui en fut l'objet. En 1771, le Conseil de la communauté

l'argent, et comme vous sçavez que ces bonnes filles que vous avez fait venir dans vostre ville pour l'instruction de la jeunesse ne peuvent subsister que de leurs pensions ne possédant ny terres, ny bastides et ne jouissant d'aucuns fruits ny denrées, vous voyez bien que vous devez faire tout votre possible pour payer ce qui est deub à ces religieuses et que vous avez double intérêt que cette maison ne tombe comme a fait celle de la Visitation, puisqu'outre que les jeunes filles de vostre ville seroient privées de leur instruction, vous seriez obligez de les nourrir et entretenir suivant leur contrat de fondation.

Je suis toujours, Messieurs, sincèrement et entièrement à vous.

Aix le 19 mars 1704.

LEBRET. »

(1) *Archives comm. de Cuers.*

(2) Délib. du 24 novembre 1782 (*Arch. comm. de Solliès-Pont*).

vota un secours annuel de 90 livres à l'ancien régent Rostant qui, devenu infirme, était dénué de ressources. (1)

Rostant était depuis longtemps instituteur dans cette commune où nous le voyons figurer sur les comptes trésoraires en 1758. Il entra même en conflit quelques années après avec la municipalité, puisqu'il fit sommation aux consuls du Puget de lui payer ses gages et que satisfaction lui fut donnée. On lui paya les 150 livres dues « le papier du mandat, le droit de conterolle et les frais du présent exploit ; » mais il fut destitué sous prétexte qu'il négligeait ses élèves. (2) Cette mesure ne fut que provisoire.

Sa cause devait être juste puisqu'on ne lui gardât aucune rancune de l'avoir défendue si énergiquement.

(1) Délibération du 21 juillet 1771.

« ... Le sieur Maire a dit que le sieur Rostant, ancien régent des écolles, ayant presque perdu la vue, ne pouvant plus exercer la régence a representé qu'ayant pas de moyen pour survenir à la vie, il demande que la communauté luy donne quelque chose pour se subsister, n'ayan t pu s'épargner aucune chose dans le tems de sa régence quoiqu'il aye agy avec toute l'exactitude possible, requérant d'y délibérerer.

Sur la dite proposition, le conseil considérant la nécessité où se trouve le sieur Rostant et de la manière qui a agy pour l'éducation des enfans du lieu, a délibéré de luy accorder, *sa vie durant*, la somme de quatre-vingt-dix livres chaque année payable en deux payements par avance, soubs le bon plaisir, néanmoins, de Monsieur l'Intendant, le conseil donnant pouvoir aux sieurs Maire et Consuls d'envoyer audit Seigneur Intendant l'extrait de la présente délibération et le suplie de vouloir bien l'autoriser.

(*Reg. des Ordonnances. — Arch. comm. de Puget-Ville.*)

NOTE. — Nous n'avons pu trouver aucune mention de la décision de l'Intendant.

(2) BB 20, 19 août 1770 (*Arch. départementales*).

**V. — Ignorance des régents. — Discipline scolaire.**

Avec des traitements nuls, infimes ou inexactement payés, sans la perspective d'un morceau de pain assuré pour les vieux jours, il était impossible, dans la plupart des petites localités, de se procurer des maîtres de quelque valeur. Ils n'avaient, en général — même certains qui s'intitulaient pompeusement *professeurs de belles-lettres* — d'autre instruction que celle qui était strictement nécessaire pour enseigner à lire, à écrire et à compter.

Un document, entre autres, que nous donnons sans aucune retouche ni dans la rédaction ni dans l'orthographe, en fournit une preuve absolument convaincante. C'est une lettre d'un *professeur* au premier consul de Signes (1).

(1) « Toulon le 5 septembre 1772,

Monsieur, par ses deux lignes j'ai l'honneur de vous saluer et en même temps vous faire ressouvenir de ce que nous avions parler à Toulon pour ce qui regarde les écoles. J'ai pensé quand m'aller retirer à Signes pour St-Michel pour faire face à se maître sans doute que lui et ses amis lui conseillerais de mieux faire que pour le passé. Et je serais obligé de retourner à Toulon. Aussi une maison que j'ai arenté ici à Toulon sur mon conte de St-Michel prochain à une année que je n'ai pas peut trouver pour surenter, ainsi il n'y a que vous et moi que nous avons parler de cela. Et comme vous m'avez dit qui a été payé de son cartier pour jusques au premier jour de l'an vous pourriez aviser le conseil suivant comme le peuple le disent que les enfans ne profitent pas pour son trafic et pour son négosse.

Alors on pourrait le congédier, pour lors je me présenterait si je convenais au public en lui montrant ce que j'enseignerais pour instruire la jeunesse, et si on voulait donner la préférence à un homme du pays qu'à tout autre. Ainsi, monsieur, je n'ai parlé à personne de tout cela que vous et moi qui le *chassent*.

Et je suis, etc.

MELCHIOR ROUX, professeur rue des Riaux, à Toulon.  
(*Archives communales de Signes.*)

En 1784, le curé Courtalon a tracé le portrait des maîtres de village : « Un maître d'école ?... C'est un garçon qui sort de l'école et craint le sort de la milice ; il a été enfant de chœur dans son village et sait lire jusqu'à trouver l'office du jour dans un livre d'église ; il chante au lutrin ; il écrit quoique machinalement et sans principes ; il fait tant bien que mal les premières règles d'arithmétique ; il se présente, *il fait éclater une voix de stentor.* On le croit habile, il est reçu avec applaudissements. M. le magister se pavane dans l'église avec une chape sur le dos, et peu s'en faut qu'il ne veuille faire la loi au curé de la paroisse. »

« Les trois quarts et demi des maîtres sont des ignorants qui sont reçus parce que la plupart des communautés ne cherchent qu'à en louer à vil prix. Il n'y a pas de marchandises qu'on puisse dire plus mêlées que les maîtres d'école (1). »

En 1745, Joseph Arbaud, régent de Solliès-Pont, rudoie et maltraite les enfants ; plusieurs pères de famille préfèrent les envoyer aux villages voisins. Son remplacement est proposé ; mais le Conseil général de la communauté se contente de l'admonester et il le confirme dans ses fonctions « à condition qu'il sera plus modéré ».

Deux ans plus tard, les mêmes plaintes sont élevées contre Arbaud qui est toujours un fervent de la férule, mais qui est bien noté à l'évêché. C'est pourquoi l'évêque de Toulon, dans un esprit de conciliation, consent à ce qu'un second maître d'école soit établi pourvu qu'Arbaud soit maintenu. Mais un concert de plaintes pour mauvais traitements envers les enfants recommence en 1760, et dès lors

(1) *Etudes sur les écoles de la Lorraine sous l'ancien régime*, par CREUTZER.

on perd les traces d'Arbaud qui disparaît de Solliès et de la région (1).

Son successeur, paraît-il, n'était pas non plus irréprochable. En effet, le 2 novembre 1760, le Conseil de Solliès-Pont destitue le sieur Rastier « parce qu'il abandonne l'école pour tenir assemblée publique et café ». Ce même Rastier devient prêtre peu de temps après et reparaît dans la localité comme maître de latin.

#### **VI. — Interruption dans le service scolaire.**

L'extrême modicité des gages et de la rétribution, les baux annuels et l'instabilité qui en résultait pour les maîtres étaient la cause de la difficulté et des mauvaises conditions de recrutement ; ils étaient également la cause d'interruptions fréquentes dans le service scolaire et de la faiblesse de l'enseignement.

En 1693, le Conseil de la communauté d'Evenos « donne pouvoir aux consuls nouveaux d'establir une personne capable pour faire la regence des escolles en ce lieu, et ce, pendant une année, aux apointemens nexedant cent livres. (2) » Ce vœu ne fut pas suivi d'exécution faute de régent. Il en arriva de même l'année suivante et jusqu'en 1706. De nouvelles et longues interruptions eurent lieu de 1711 à 1718 et de 1748 à 1767. De sorte que de 1683 à 1789, l'école d'Evenos a été ouverte pendant 44 ans et fermée pendant 62 ; car, nous ne trouvons nulle part la mention qu'une

(1) Solliès. — *Archives Départementales* : BB 21 f° 238, 251, 355 et 382; BB 23, 10 février 1760 f° 165.

(2) *Archives Communales d'Evenos*.

école purement libre et payante ait existé pendant que la communauté retirait sa subvention ou manquait de régents municipaux.

Le 12 février 1769, le Conseil général du Castellet représente aux consuls que « depuis quelque tems il n'y a point de regent d'escole ce qui donne lieu à la jeunesse de se pervertir nayant personne pour les conduire et les éduquer (1) ».

Le Conseil de Puget-Ville, à la veille de la Révolution, se lamente sur la décadence de l'école de la commune et il est bien obligé de reconnaître que pour pouvoir assurer le service scolaire et faire un bon choix il ne faut pas hésiter à faire quelques sacrifices. (2)

(1) *Archives Communales du Castellet.*

(2) Délibération du Conseil municipal de Puget-Ville du 27 février 1780,  
« ... Le sieur Maire a dit qu'un des principaux objets de leur administration étais de veiller à ce qui soit donné une bonne éducation aux enfans; il voit, d'après plusieurs observations qui lui ont été faites, que le vœu public, ni les intentions du gouvernement ne sont remplies au Puget. En effect, chacun s'aperçoit que l'on voyoit autres fois d'enfans bien jeunes qui avoient profité des leçons qu'on leur avoit donné à propos et savoient leur compte à l'âge de 12 ans, mieux qu'on ne voit aujourd'hui à ceux de 15. Les principes de lecture et d'écriture ne sont pas moins négligés de sorte que sous peu d'années, on trouvera à peine en ce lieu six personnes qui sachent seulement signer, parmi cette pépinière d'enfans qui doit un jour former ce conseil et régir cette communauté.

Le sieur Maire s'étant occupé et avant pris l'avis de M. le Curé de ce lieu, de plusieurs autres personnes de connaissance pour découvrir d'où vient cette décadence croit qu'elle ne vient que de la modicité des gages du régent qui ne sont pas suffisans pour entretenir un maître et un bon maître.

En conséquence, il propose au Conseil d'augmenter les gages du régent et de les porter à 300 livres, sans qu'il puisse exiger aucun salaire des écoliers, après en avoir obtenu l'autorisation de Monseigneur l'Intendant.» Adopté.

(*Archives comm de Puget-Ville.*)

### VII. — Les régents sous la dépendance du clergé.

Nous avons vu que le curé donnait le premier son avis sur la candidature du postulant à la régence des écoles. Il résultait de cette situation que le régent était singulièrement asservi au curé. Presque partout, ses principales occupations consistaient à l'assister dans tout ce qu'exige le ministère du prêtre : Messe, vêpres, catéchismes, enterrements, baptêmes, etc. Indépendamment de ces objets à remplir avec décence et édification, il apprenait à la jeunesse la lecture, l'écriture, les éléments du calcul et les principes de la religion.

Outre les décisions des conciles, plusieurs édits livraient d'ailleurs sans contre-poids à la puissance ecclésiastique le sort du maître d'école.

L'un de ces édits, rendu par Louis XIV en 1695, se termine ainsi : « Les régens précepteurs, maîtres et maîtresses d'école de petits villages sont approuvés par les curés des paroisses ou autres personnes ecclésiastiques qui ont le droit de le faire ; et les archevêques, évêques ou leurs archidiacres, dans le cours de leurs visites, pourront les interroger, s'ils le jugent à propos, sur le catéchisme, en cas qu'ils l'apprennent aux enfans du lieu, et ordonner qu'on en mette d'autres à leurs places s'ils ne sont pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs, et même en d'autres tems que celui de leurs visites, lorsqu'ils y donneront lieu pour les mêmes causes. »

L'enseignement religieux catholique était d'ailleurs l'objet principal dans les écoles, à cette époque où l'édit de

Nantes venait d'être révoqué et où les protestants étaient impitoyablement poursuivis.

L'article IX de la déclaration royale du 13 décembre 1698 porte que l'on établira, autant qu'il sera possible, des maîtres et des maitresses dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire tous les enfants, « et nommément ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée. » Ces écoles sont obligatoires : « Dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il sera imposé sur tous les habitans jusqu'à 150 livres par an pour les maîtres et 100 livres pour les maitresses. »

Le droit d'examiner, approuver et instituer les régents et régentes est dévolu aux évêques, aux curés et aux autres personnes ecclésiastiques qui ont ce droit selon les lois et coutumes des lieux. (1)

(1) *Extrait du cahier des synodes diocésains de la Cathédrale de Toulon.* — Synode du 29 octobre 1704, tenu sous la présidence de M<sup>sr</sup> Louis Bonnin de Chalucet, évêque de Toulon.

### **DES ECOLES**

Nôtre devoir pastoral nous oblige de prendre garde que l'Instruction des jeunes enfants ne soit confiée qu'à des personnes d'une vertu et d'une capacité reconue, de peur que ce qui doit servir à les conserver dans l'Innocence et dans la piété ne soit un piège pour les perdre et pour les engager dans le vice, et d'autant que certaines personnes inconnues, sans aveu et souvent dereglées se melent de tenir l'Ecole, et s'ingerent dans cet exercice sans nous avoir donné des preuves de leur Religion catholique, et de leur bonne vie conformement aux ordres de l'Eglise, aux declarations de sa majesté, et arrest de son conseil : nous dessendons a tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de tenir Ecole publique dans aucune ville ou Parroisse de notre dioceze sans nous avoir fait apparoir de leur Religion, bonne vie et mœurs, et capacité d'enseigner la jeunesse, et avoir receu nôtre approbation par écrit, sous peine d'être interdits de l'Entrée de l'Eglise: enjoignons aux curéz et vicaire de s'opposer à ceux qui entreprendroient de faire cette fonction dans leur Parroisse sans

L'article X de la même déclaration enjoint aux pères, mères et tuteurs d'envoyer les enfants aux écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de 14 ans et nommément les fils des protestants. Cette obligation de la fréquentation scolaire fut confirmée par la déclaration du 16 octobre 1700 et par celle du 14 mai 1724. L'article VII de cette dernière est absolument comminatoire : « ... Enjoignons aux curés de veiller avec une attention particulière sur l'instruction des enfants dans les paroisses. Exhortons et néanmoins enjoignons aux évêques de s'en informer soigneusement ; ordonnons aux pères, mères et autres qui en ont l'éducation de leur représenter les enfants qu'ils ont chez eux, lorsque

être approuvés de nous, et s'ils n'obéissent de les avertir juridiquement de trois en trois jours en présence de deux témoins, leur laissant à chaque fois une copie de la monition signée d'eux et des témoins, après quoy ils nous envoyerons les trois monitions pour être procédé contre eux à la déclaration de l'Interdit.

Nous défendons d'admettre sous quelque raison ou prétexte que ce soit les filles aux Ecoles de garçons, ny reciprocurement les garçons aux Ecoles des filles; sous la mesme peine d'interdiction de l'Entrée de l'Eglise pour ceux qui les y recevront, enjoignant aux vicaires d'y veiller avec attention, et à cet effet ils visiteront souvent les Ecoles de leur Paroisse accompagnéz de quelques personnes de piété, ils s'informeront si on y commence les exercices par la priere, s'il n'y a rien d'impur ou d'indecent, si on y est soigneux d'y enseigner aux enfans les premiers principes de la foy, si on les dispose à recevoir les sacrements, si on leur inspire la crainte de Dieu, le respect et l'amour pour leur Religion et pour leur Père et mère, si on les fait assister à la messe et à vespres les dimanches et festes, et si on les Eleve dans l'esprit, et les sentiments de véritables chestiens; et où il n'y aura pas d'Ecole établies pour l'un et l'autre sexe nous enjoignons aux vicaires de s'appliquer à leur établissement dans leur Paroisse par toutes les voyes que la charité leur inspirera, de nous en communiquer les moyens et de considérer cette œuvre comme une des principales et des plus importantes de leur ministère et de leurs obligations.

(BB 1. — *Archives communales de Toulon*).

les évêques l'ordonneront dans le cours de leurs visites, pour leur rendre compte de l'instruction qu'ils auront reçue touchant la religion, et à nos juges, procureurs et aux sieurs qui ont la haute justice, de faire toutes les diligences, perquisitions et ordonnances nécessaires pour l'exécution de notre volonté à cet égard et de punir ceux qui seraient négligens d'y satisfaire, ou qui auraient la témérité d'y contrevénir de quelque manière que ce puisse être par des condamnations d'amendes qui seront exécutées par provision, nonobstant l'appel, à telles sommes qu'elles puissent monter ». Enfin, l'article VIII indique les voies et moyens d'informations : « Voulons que nos procureurs et ceux des seigneurs haut-justiciers se fassent remettre tous les mois par les curés, vicaires, maîtres, maîtresses d'écoles, ou autres qu'ils chargeront de ce soin, un état exact de tous les enfants qui n'iront pas aux écoles, ou aux catéchismes et instructions, de leurs noms, âge, sexe, et des noms de leurs pères, mères, tuteurs ou curateurs, ou autres chargés de leur éducation, et qu'ils aient soin de rendre compte au moins tous les six mois à nos procureurs généraux, chacun dans leur ressort, des diligences qu'ils auront faites à cet égard, pour recevoir d'eux les ordres et les instructions nécessaires. »

Fort de prescriptions aussi nettes et aussi impératives, le clergé se trouvait investi d'un droit absolu sur les écoles, et toutes les délibérations des conseils municipaux et les autres documents qui ont été conservés révèlent cette prépondérance du presbytère sur l'école.

### VIII. — Cumul de fonctions diverses avec la profession de régent.

La situation extrêmement précaire des maîtres d'école les obligeait à cumuler des emplois très divers en dehors des fonctions d'église, d'école et de mairie. Le régent était conducteur de l'horloge paroissiale à Puget-Ville et à Pierrefeu (1); cabaretier, étapier, trésorier de la communauté au Beausset (2).

(1) Délibération du Conseil municipal de Puget-Ville du 23 mars 1780.  
 « ... Davantage le sieur Maire dit qu'il serait à propos de donner la conduite de l'horloge à une personne exacte et soigneuse qui s'en acquitte à la satisfaction du public, proposant pour cela le sieur Roubaud, greffier de cette commune et régent des écoles, avec un salaire de 150 livres pour les écoles, 18 pour l'horloge et 30 en sa qualité de greffier. »

*(Arch. comm. de Puget-Ville).*

Délib. du Conseil municipal de Pierrefeu, 1783.

« ... Le conseil délibère qu'il sera expédié mandat de 36 livres au sieur Audibert, maître descole, pour ses honoraires à conduire l'horloge et 25 livres pour un quart des gages que la commune luy donne. »

*(Arch. comm. de Pierrefeu).*

(2) Délibération du Conseil municipal de la commune du Beausset, du 3 novembre 1737.

« ... Les sieurs consuls et administrateurs représentent que par suite de la délibération du 19 juin 1724, François Gueit avait été nommé régent des écoles; que depuis il a toujours rempli cette place, mais comme aujourd'hui il fait plusieurs négocios — entre autres le dit Gueit est étapier c'est-à-dire qu'il est chargé de loger et nourrir les nombreux soldats et leurs chevaux qui passent en ce lieu — qui l'empêchent de donner l'attention nécessaire à l'éducation des enfans, et que d'ailleurs les sieurs administrateurs reçoivent journallement des plaintes de la part des habitants, cela leur auroit donné lieu de chercher quelque autre personne capable pour faire la régie des écoles. En effet, il auroient trouvé le nomé Arsène Nivière, ermite de l'ordre de Saint-François, actuellement régent des écoles du Castellet, et très propre et très capable pour enseigner et éléver dans la religion, lequel leur auroit offert de se charger des

Dans diverses délibérations du Conseil de Saint-Nazaire-du-Var, relatives à la situation financière, on remarque un article ainsi conçu, en bloc : « Honoraire des magistrats, régents des écoles, vallet de ville, commis du piquet, entretien de l'horloge ». La somme variait au-dessus ou au-dessous de 600 livres. Il est probable que le régent remplissait plusieurs des fonctions ci-dessus énumérées.

D'autres fois, les régents joignaient à leurs occupations très diverses certains travaux manuels. Ils étaient vanniers, cordonniers, tailleurs, cultivateurs, etc. Mais, si la profession de régent fournissait rarement de quoi se suffire à celui qui l'exerçait, il est permis de croire que beaucoup d'autres professions libérales n'étaient guère lucratives dans les petites localités.

Les comptes trésoraires de la commune de Solliès portent en 1618-19 le paiement de 100 livres de gages à un docteur en médecine en qualité de régent des écoles ; ses honoraires comme docteur étaient de 45 livres seulement. L'année suivante, le docteur-régent ne devait pas être en fonds, puisqu'il reçoit un *à-compte* de *cinq livres* sur un quartier de ses gages (f° 33).

En 1656, maître Louis Allamandi, docteur en médecine, « régentait » les écoles de Solliès de concert avec messire Jean Giraudi, prêtre (1).

écoles à la condition que la communauté lui donneroit 210 livres pour son entretien et un logement, ainsi que les tables et bancs nécessaires au moyen de quoy il s'oblige *d'enseigner gratis tous les enfans tant riches que pauvres*, à lire, escrire, l'arithmétique, et qu'il aura soin de les conduire les festes et les dimanches aux offices divins. » (Accepté).

(*Arch. comm. du Beausset*).

(1) Délib. du Conseil municipal de Solliès du 30 juillet 1656 (*Arch. comm.*).

En 1707, le Conseil de Collobrières n'admet pas que le maître d'école soit en même temps greffier du seigneur du pays, par la raison qu'il ne peut remplir convenablement les deux fonctions à la fois, et, après l'avoir mis en demeure de choisir, il le remplace par un autre régent (1).

A Evenos, deux chirurgiens du lieu, Michel François, puis Delau Esprit tiennent l'école de la commune pendant vingt ans (1730-1750) moyennant 150 livres par an (2).

Les comptes trésoraires du Puget, en 1657, mentionnent le payement de 15 livres fait «à Pierre Mouttet, *sirurgien*, pour avoir servi de régent aux escolles du Plan (3)».

En 1767, le sieur Jean Gueit, régent d'Ollioules, est en même temps conducteur de l'horloge, contrôleur et peseur de la viande à l'abattoir.

(1) Délibération du Conseil municipal de Collobrières du 11 septembre 1707. « ... Le sieur Louis Brunet, maire, a proposé qu'il seroit nécessaire de pourvoir d'un autre metre d'escolle pour l'instruction de la jeunesse pour l'année prochaine qui commencera à la Saint-Michel, a cause que le sieur Bonnaud, metre descolle ce trouve presentement greffier du seigneur dudit Collobrières, ce qui est une incompatibilité manifeste, contraire aux arrest et reglemens de la Cour. Led. sieur Bonnaud ne pouvant point vacquer dans un même temps aux deux fonctions, l'une desquelles soufre toujours pour contre. Ce qui a donné sujet a plusieurs particuliers de former plainte aud. sr maire et aux personnes de son conseil, de remedier a cet accident puisqu'il se trouve préjudiciable a la communauté et au bien du public... Le Conseil qui a entendu la susdite proposition, tous d'un commun acord et unanimement a délibéré de casser led. sieur Bonnaud de metre descolle au presant lieu de Collobrières pour lavenir tant qu'il se nommera greffier des seigneurs, le Conseil a nomé pour l'année suivante le sieur Barbaroux du lieu du Luc.... »

*(Archives paroissiales de Collobrières).*

(2) Délib. du 29 mai 1730, du 11 novembre 1744 et du 18 juin 1747  
*(Arch. comm. d'Evenos).*

(3) Comptes trésoraires de Puget-Ville, gg 26 (*Archives département*).

Le Conseil de Puget-Ville choisit, en 1781, pour la tenue de l'école le sieur Rossolin, notaire, « sous condition qu'il tiendra deux escoles de trois heures chascune chasque jour ouvrier... et qu'il ne pourra donner d'autres vacancès que pendant le mois de septembre (1) ».

La communauté de Pierrefeu prend pour régent, en 1786, le sieur Witty, commis à la recette de France du piquet de La Garde (2). Il est hors de doute que Witty cumulait à Pierrefeu son emploi financier et sa fonction d'enseignement.

#### **IX. — Les écoles confiées à des prêtres ou des religieux.**

Les comptes trésoraires de Puget-Ville mentionnent qu'en 1668, une somme de 15 livres est payée « à frère Honoré Audibert, hermitte de Saint Laurans, regent des escolles de Ville (3) ».

Au Beausset, en 1737 (4), au Castellet, en 1735 et 1784, c'est également un ermite qui tient l'école (5).

Mais ce sont surtout les prêtres, les chapelains, les religieux d'ordres divers qui occupent les fonctions d'enseignement, que l'école soit purement élémentaire ou qu'elle comprenne les classes de latinité (6).

(1) Délib. du 29 avril 1781 (*Arch. comm. de Puget-Ville*).

(2) Délib. du 26 mars 1786 (*Arch. comm. de Pierrefeu*).

(3) Comptes trésoraires de Puget-Ville (GG 26, *Arch. départementales*).

(4) Délib. du 3 novembre 1737 (Voir p. 192, n. 2).

(5) Délib. du 13 mars 1735 et du 21 mai 1784 (*Arch. comm. du Castellet*).

(6) Solliès. délib. du 13 décembre 1671 (BB 41, f° 134, *arch. départ.*); du 30 juillet 1686 (*Arch. comm.*). Cuers, délib. des 13 mars 1725, 11 mai 1725, 28 octobre 1725, 22 mai 1727 (*Arch. comm.*).

En 1716, le conseil général de la communauté de Solliès confirme la délibération par laquelle le conseil ordinaire laisse au sieur Vicaire la nomination du régent, et ledit vicaire fait observer que le profit de l'école est indispensable pour trouver des *secondaires*, le casuel étant des plus modiques. Le 11 janvier 1739, le conseil du Castellet accepte comme régent des écoles et recteur de la messe de l'aube le sieur Fouque, prêtre, avec un traitement de 180 livres et la jouissance d'une salle d'école ; plusieurs prêtres sont nommés, à plusieurs reprises, dans cette commune. Le sieur Raynaud, ecclésiastique, régent des écoles d'Hyères en 1741, reçoit une somme 75 livres.

Avant la Révolution, les écoles de Solliès-Toucas, de La Cadière et d'Ollioules sont presque constamment dirigées par des prêtres. En 1632, les P. P. Récollets s'établissent à Cuers et instruisent les enfants moyennant une rétribution mensuelle de 20 sols par élève; en 1634, un religieux Observantin, le P. Mergadier, est nommé régent des écoles publiques d'Ollioules; onze ans plus tard, les P. P. de l'Oratoire prennent la direction des écoles d'Hyères. En 1684, le prêtre Meyrier, régent d'Evenos, quitte inopinément le pays emportant l'avance qui lui a été faite de son trimestre. Aussi, le conseil de la commune décide-t-il que Meyrier sera remplacé par un autre prêtre, Messire Mane; mais qu'à l'avenir, le régent ne sera plus payé à l'avance.

Quelques années après, en 1690, le curé Pol obtient la régence d'Evenos avec un traitement de 100 livres et le logement, puis il plaide contre la commune au sujet de ce logement qu'il ne trouve pas à sa convenance.

En 1681, l'abbé de La Salle fonde la congrégation des frères des écoles chrétiennes. Deux innovations importantes, l'interdiction du latin et la substitution de l'enseignement

simultané à l'enseignement individuel, caractérisaient les nouvelles écoles. Les frères des écoles chrétiennes furent appelés à Toulon, par suite de plusieurs fondations, en 1758 et en 1762, ainsi que nous le verrons plus loin.

#### X. — Les Collèges et les classes de latinité.

Nous avons vu qu'aux Etats-Généraux de 1560, le Tiers-Etat demandait la faculté pour les villes d'ériger des collèges à l'usage des enfants qui n'avaient pas les moyens d'aller suivre les cours des universités. Le même vœu fut renouvelé aux Etats de Blois en 1576 et en 1588.

Le 5 septembre 1623, le Conseil de la communauté de Toulon décida qu'il y avait lieu d'établir un collège dans cette ville. Le Conseiller Couchon fut député vers les Pères Minimes pour les engager à en accepter la direction (1). Le 18 octobre suivant, on revint sur cette question. Il est décidé que les Pères Minimes dirigeront le collège; qu'ils enseigneront depuis l'*a b c d* jusqu'à la philosophie inclusivement et qu'on leur fera abandon du droit de censelage imposé sur les huiles (2).

Mais, les Minimes n'ayant pas accepté, on s'adressa aux Jésuites d'Aix, par suite d'une délibération du 24 juillet 1624 (3), et le consul de Beaulieu dut se rendre à Aix pour faire aboutir cette affaire qui tenait à cœur à la municipalité toulonnaise. Les Jésuites ayant refusé à leur tour, on décida, le 12 novembre 1625, de traiter avec les Pères de l'Oratoire (4) et une subvention communale de 1348 livres leur

(1) BB 55, f° 164; (2) BB 55, f° 170.

(3) BB 55, f° 245-246; (4) BB. 55, f° 345.

fut allouée à titre de premier établissement.

L'Ordre de l'Oratoire était de fondation récente, car il datait seulement de 1611. C'était, a dit Voltaire, « la seule Congrégation où les vœux fussent inconnus et où n'habitait pas le repentir ».

« Une certaine liberté unio à l'ardeur intelligente du sentiment religieux, la réconciliation du christianisme et des lettres profanes, le désir très marqué d'introduire plus d'air et de lumière dans le cloître et dans l'école, le goût des faits historiques et des vérités de la science substitué au culte de la forme, tels furent les mérites essentiels de l'Oratoire et les principes d'où sortit une éducation à la fois libérale et chrétienne, religieuse sans abus de dévotion, élégante sans raffinement, solide sans excès d'érudition, digne enfin d'être admirée comme un des premiers et des plus louables efforts de l'esprit du passé pour se rapprocher de l'esprit moderne. » (1).

Tel était l'ordre fondé, malgré toutes sortes d'obstacles, par le savant cardinal de Bérulle, le protecteur de Descartes.

L'un des statuts imposait au professeur l'obligation de suivre ses élèves dans toutes leurs classes, méthode qui peut avoir des avantages au point de vue de l'influence du maître, mais qui le condamne à une fatigue intellectuelle considérable et, par suite, à une stérilité relative. Malgré ce côté faible, l'enseignement de l'Oratoire fut l'un des meilleurs de l'époque et il eut une vogue extraordinaire.

La communauté de Toulon avait donc été bien inspirée en s'adressant aux Oratoriens ; mais, l'affaire trainant en longueur, le conseil donna l'autorisation aux consuls d'a-

(1) G. COMPAYRÉ, *Histoire des Doctrines de l'Education*.

cheter telle maison qu'ils voudraient pour établir un collège (1) (15 octobre 1629). Enfin, l'établissement s'organisa et l'on ne négligea rien pour assurer une bonne installation tant des classes que des dépendances (délib. du 10 avril 1630 et du 14 juin 1631) (2).

La population se montra tellement satisfaite des services des pères de l'Oratoire que le Conseil de ville décida, le 6 janvier 1640 (3), qu'ils auraient « la régence *perpétuelle* du collège de Toulon. »

Leurs émoluments paraissent avoir été variables dans la période des débuts; mais, ils furent rendus fixes par délibération du 20 février 1645, et la pension annuelle à payer par la communauté fut fixée à 1200 livres (4).

L'année suivante, soit que leur local fut insuffisant ou mal situé, soit qu'ils voulussent une installation définitive, les Oratoriens furent autorisés à transférer leur habitation au cimetière de Sainte-Croix et à y bâtir leur maison, leur église et leur collège. La commune se départit en leur faveur du droit qu'elle pouvait avoir sur cet emplacement (17 décembre 1646); mais, quelques jours après, le Conseil de ville se ravisa et déclara que la délibération ne serait ratifiée que sous la condition expresse « queles Pères de l'Oratoire feront eux-mesmes et non par d'autres les classes et l'instruction de la jeunesse (22 décembre 1646) (5).

Cette condition de ne pas prendre les maîtres en dehors de la congrégation n'était pas toujours observée, malgré une convention catégorique. Aussi, cette obligation leur est-elle énergiquement rappelée par le greffier de la communauté en exécution d'une délibération du 28 septembre 1648 (6).

(1) BB 55, f° 652. (2) BB 55, f° 697, BB 56, f° 91. (3) BB 57, f° 220. (4) BB 59, f° 52. (5) BB 59, f° 168 et 170. (6) BB 59, f° 297.

Le collège profita de l'impulsion littéraire de l'époque et certainement aussi de l'importance que prit le port de Toulon sous l'administration de Colbert. C'est pourquoi la ville fit l'acquisition, pour l agrandissement du collège, de deux maisons contiguës et créa, en 1667, une classe de sixième, aux émoluments de 150 livres (1).

Vers cette époque commence un conflit entre la congrégation et la commune. Le bâtiment du collège se trouvant en mauvais état, on avise aux moyens de l'améliorer. Le Conseil se divise sur la question et, après une vive discussion, la majorité décide, le 10 février 1673 (2), qu'il sera abandonné aux Pères de l'Oratoire, pour subvenir aux frais de réparation du Collège, le restant des sommes dues à la Ville du tiers du roi, ainsi que ce qui est encore dû des frais du blocus d'Ollioules lors de la dernière contagion. Ils devaient exiger lesdites dettes dont le total n'excédait pas 40.000 livres. Cette solution aléatoire qui payait les Oratoriens avec de mauvaises créances ne leur convint nullement, et ils s'adressèrent directement au gouvernement pour obtenir l'obligation par la communauté de bâtir leur maison et un collège. Le Conseil municipal n'accepta pas ces prétentions et il députa plusieurs de ses membres auprès de l'Intendant de Provence afin de lui exposer les motifs qu'ils avaient de s'opposer à la demande impérative faite par les Oratoriens (10 avril 1673) (3). Mais la réponse de l'Intendant ne fut pas favorable aux députés de la ville, et dès leur retour (12 avril), il fut délibéré qu'on ferait dresser le plan et le devis des constructions réclamées.

L'affaire traina longtemps, ainsi qu'en témoignent quel-

(1) BB 63, f° 476. (2) BB 65, f° 46. (3) BB 65, f° 61.

ques délibérations sans grand intérêt, puisque le Conseil décide de nouveau, le 9 avril 1686, que la maison de l'Oratoire servant de collège sera reconstruite (1). Dès l'année suivante (21 avril) (2), un marché fut conclu avec les entrepreneurs pour cette construction ; divers immeubles furent acquis pour être rattachés aux bâtiments du collège, et les travaux furent reçus le 22 avril 1689. Mais le devis ayant été considérablement dépassé, un procès s'ensuivit avec les entrepreneurs (3), et une commission fut nommée pour donner son avis, et sur l'augmentation de la dépense prévue et sur les fournitures diverses faites par les Pères de l'Oratoire (30 décembre 1689) (4).

Il nous faut faire ici un retour en arrière pour parler d'un violent conflit qui éclata à Toulon en 1674 entre les partisans des Oratoriens et ceux des Jésuites, et auquel n'étaient pas étrangères peut-être les tergiversations et la mauvaise volonté évidente que nous venons de relater de la part du Conseil municipal.

Les discussions d'ordre théologique passionnaient vivement les esprits à cette époque. Blaise Pascal, très lié avec les chefs du parti janséniste, avait décoché en 1656-57 ses *Provinciales* contre les Jésuites et leur morale. Le Père Quesnel, supérieur de l'Oratoire de Paris, venait de publier son livre de *Réflexions morales sur l'Ancien Testament*, et préparait d'autres recueils de maximes tirées des *Actes des Apôtres* et des *Epîtres de saint Paul*. La Sorbonne approuva l'ouvrage, qui fut rejeté par l'archevêque de Paris et vivement attaqué par les Jésuites. N'ayant pas voulu signer la promesse de proscrire de l'enseignement des Oratoriens la

(1) BB 68, f° 177. (2) BB 68, f° 277. (3) BB 69, f° 220. (4) BB 69, f° 230.

philosophie cartésienne et les doctrines jansénistes, Quesnel fut obligé de s'expatrier en Hollande (1704), fut déclaré hérétique par un décret de Clément XI (1708). Son livre fut supprimé par le Parlement de Paris en 1711, et enfin la fameuse bulle *Unigenitus*, publiée le 8 septembre 1713, sur les instances de Louis XIV, acceptée en concile par le clergé de France le 25 janvier 1714,acheva de séparer Quesnel de l'Eglise romaine.

Or, tous les Oratoriens étaient jansénistes, et les amis des Jésuites accusaient les régents du collège de Toulon de soutenir et de répandre dans leur enseignement les doctrines de Jansénius. Le professeur de philosophie, le P. Carrier, avait publié, sur la question de la *Grâce*, un ouvrage qui souleva une formidable polémique, et les Pères de l'Oratoire de Toulon furent même dénoncés, dans l'église de la paroisse Saint-Pierre, comme hérétiques, blasphémateurs, parjures, sacrilèges, au grand scandale de la majeure partie de la population. L'émotion fut profonde dans la ville, et l'évêque, Mgr de Forbin, somma le P. Carrier d'expliquer, dans un *Mémoire*, le sens exact qui devait être donné à ses propositions et conclusions. Il le fit d'une façon si nette que l'évêque ne douta plus de l'orthodoxie des Oratoriens, et que dans un mandement où il parlait des propositions et conclusions du P. Carrier, il déclarait qu'on ne pouvait le condamner sans injustice, et il concluait ainsi: « Il est encore plus injuste de condamner la maison et le collège des PP. de l'Oratoire, desquels la ville de Toulon et notre diocèse reçoivent des services considérables, soit par l'instruction de la jeunesse, soit par les missions et prédications qu'ils y font pour la gloire de Dieu et la conversion des âmes. Ainsi, nous déclarons que les invectives de ce prédicateur contre cette communauté

de l'Oratoire sont très mal dites et contre la vérité, et que, par conséquent, son emportement est insoutenable, plein d'imprudence et de témérité. »

Mais l'évêque mourut l'année suivante et les polémiques religieuses se calmèrent difficilement.

L'animosité entre les Jésuites et les Oratoriens éclata de nouveau après la publication de la bulle *Unigenitus*, mais surtout après le fameux procès jugé par le Parlement d'Aix, entre Catherine Cadière, jeune fille de Toulon, hystérique et d'une dévotion extravagante, et son directeur spirituel, le P. Girard, jésuite, accusé d'avoir abusé d'elle pendant ses extases. Ce procès, qui se dénoua par un acquittement en septembre 1731, produisit une effervescence énorme dans toute la Provence, et les populations, à Toulon surtout, se soulevèrent furieusement contre les Jésuites. Les Oratoriens ne furent pas sans en subir le contre-coup, bien qu'ils n'eussent été mêlés en rien aux affaires du P. Girard et de « la Cadière. » Le maire Portalis et l'évêque La Tour du Pin Montauban étaient des amis déclarés et militants des Jésuites qui dirigeaient l'école des aumôniers de la Marine et convoitaient depuis longtemps la direction du Collège.

Portalis interdit aux Oratoriens de continuer leurs classes, et l'évêque (1), après un semblant d'enquête, dont tous

(1).

En premier lieu, M. l'Evesque pourra commencer par demander à ce Supérieur s'il ne croit pas sincèrement qu'une décision Dogmatique du Saint-Siège, acceptée par l'église universelle quoique dispersée et hors du Concile, n'oblige pas tous les fidèles de s'y soumettre de cœur et d'esprit.

S'il ne convient pas que la bulle *Unigenitus* purte ce caractère de décision dogmatique et par conséquent s'il n'y est pas soumis sincèrement par

les détails étaient minutieusement réglés *deux mois à l'avance*, ainsi que les termes mêmes du procès-verbal, le

une soumission intérieure et extérieure, et si Elle ne doit pas estre regardée comme loy de l'Eglise et de l'Etat.

S'il croit l'appel qu'il en a interjetté legitime, s'il y persiste, et s'il ne veut pas le reuoquer.

S'il croit qu'on puisse tenir ou enseigner des propositions contraires à ce qui a été décidé par cette constitution.

S'il pense qu'on puisse permettre la lecture du livre des réflections morales, si on peut le lire dans son particulier quand même il ny aurait point de scandal.

Si l'on s'acquitte suffisamment de l'obéissance qui est due à l'Eglise, en matière concernant le dogme et les mœurs, en gardant le silence respectueux sur les décisions de l'Eglise.

M. l'Euesque pourra demander aussi à toute la Communauté et à chacun en particulier (s'il le juge nécessaire), s'ils ont signé le formulaire d'Alexandre VII purement et simplement sans restriction ni modification même mentale.

Tout de suite M. l'Euesque demandera sans affectation depuis quel temps ils sont établis dans Toulon, en vertu de quels titres, s'ils ont des lettres patentes et de les exibet, si elles ont été duement enregistrées au Parlement, au grefve du sénéchal et de la ville, et tout ce qu'il croira devoir demander à ce sujet sans neantmoins parroître vouloir entrer dans une trop grande connoissance du temporel.

De tout ce que dessus sera dressé procès-verbal de la visite, contenant les interrogations et les reponses, qui sera signé par les Eclesiastiques qui auront accompagné M. l'Euesque, le supérieur sera aussi interpellé de le signer; lequel verbal sera clos etacheué lorsque M. l'Euesque le jugera à propos et il pourra dresser son ordonnance au bas du procès-verbal en la forme qui suit.

Louis Pierre de la Tour du Pin, de Montauban, etc. parmy les deuoirs dont nous sommes chargez par le Ministère qu'il a plu à la divine Providence de Nous Confier, un des plus important est sans doute la vigilance que nous deuons avoir pour la bonne instruction de la jeunesse et surtout a celle qui se trouvant dans notre ville Episcopale, est nécessairement engagée a frequenter le College de cette ville que nous avons trouué estre sous la Direction des Peres de l'Oratoire; et comme les colleges publics sont non seulement destinez a apprendre aux jeunes gens les belles lettres mais qu'on doit encore leur insinuer les vrais

tout formant un curieux mémoire rédigé en août 1732, leur prescrit de se retirer sans délai (16 octobre 1732) (1).

principes de la Religion Catholique, et les former à une véritable et solide pieté, il est absolument indispensable que ceux à qui l'éducation de la jeunesse est confiée soient eux mêmes bien penetrez de ces mêmes principes de la Religion, et que leurs sentiments particuliers ne parroissent jamais reprehensible et ne deuienne pas même suspect pour ne pas exposer les jeunes gens a prendre eux memes dans un âge encore tendre des impressions pernicieuses dont il leur seroit ensuite difficile de se défaire lorsque dans un âge plus avancé ils seroient destinez a servir l'Eglise et l'Etat selon leur vocation, c'est pour cela que jusques ici par nos avis reiterez et nos exhortations particulières, Nous n'auons pas cessé d'inspirer à ceux à qui le College est Confié l'éloignement qu'ils doivent auoir pour toute doctrine reprobée et proscrite par l'Eglise. Nous auons fait observer aux directeur et Regent de ce même college de quelle importance il étoit de former l'Esprit et le Cœur de leurs Eleves a la soumission que tout fidel doit auoir indispensablement pour les decisions de l'Eglise. Mais nos soins n'ont pu auoir tout le succes que nous auons attendu avec patience, et nous voyons avec douleur les funestes progrès que l'Erreur et la mauuaise doctrine ont faits dans notre ville Episcopale. Et ayant voulu nous instruire par nous même des dispositions de ceux qui enseignent la jeunesse dans le collège de cette ville, Nous n'auons été que trop conuaincus de la nécessité indispensable où nous sommes d'eloigner autant que nous le pourrons les dangers d'une instruction pernicieuse dont la séduction peut auoir les suites les plus funestes.

D'ailleurs les administrateurs de ce college n'ont aucunes lettres patentes d'établissement de Sa Majesté, sans lesquelles il n'ont pu s'établir en forme de college public qu'en contrevenant aux loix du Royaume.

*Mémoire sur la conduite que doit tenir M<sup>r</sup> l'Evesque de Toulon, par rapport au Collège de l'Oratoire.*

(GG 55. — *Archives communales de Toulon*).

(1) « ... A ces causes, vu le procès-verbal de notre visite, vu... etc., et le Saint nom de Dieu invoqué,

Nous avons interdit et interdisons aux pères de l'Oratoire toute instruction de la jeunesse dans le collège de cette ville, leur défendons d'y faire aucun exercice des classes publiques, sauf à être pourvu par nous incessamment à la nomination et établissement d'autres directeur et régens du Collège, sous le bon plaisir de Sa Majesté et sera notre

Les Oratoriens protestèrent vivement auprès des consuls, qui se bornèrent à enregistrer leur démarche dans un procès-verbal (18 octobre).

Enfin, les PP. de l'Oratoire en appellèrent au Conseil du roi qui leur donna entièrement gain de cause et cassa la sentence de l'évêque de Toulon, le 10 septembre 1734.

La réconciliation entre l'évêché et les Oratoriens dut être complète dans la suite, car une délibération du Conseil municipal du 25 mai 1759 (1) mentionne un témoignage de reconnaissance « au rhétoricien du collège de la ville pour l'oraison funèbre de feu monseigneur l'évêque de Toulon. »

C'est aussi vers cette époque qu'une classe de septième *gratuite* fut demandée par la municipalité pour la bonne préparation au latin. M. de Latour, intendant de la Provence, par lettre en date du 12 mars 1756, ajourne, à cause de la dépense cette création, qui est néanmoins effectuée en octobre suivant. Une affiche destinée à informer la population a été conservée aux archives de la ville. Elle nous fait connaître le but de cette création et, dans une certaine mesure, le règlement du collège et les idées pédagogiques du temps. Nous la reproduisons textuellement. (2)

présente ordonnance exécutée nonobstant toutes opposition ou appellation quelconque, et signifiée aux PP. de l'Oratoire à ce qu'ils n'en ignorent, à la diligence de notre promoteur.

Fait et donné par nous dans le cours de notre visite à Toulon le 14 octobre 1732.

(BB 85, f° 120. — *Archives comm. de Toulon*).

(1) BB 92, f° 66.

(2) « Etablissement d'une septième dans le Collège de Toulon.

De l'agrément de Monseigneur l'Intendant, et conséquemment aux lettres patentes accordées pour l'éducation de la jeunesse, la communauté de Toulon a établi dans son Collège une *Première classe* où

La direction du collège de Toulon n'offre, dans la suite, plus rien de saillant jusqu'à la Révolution où les Oratoriens furent emportés par la tourmente comme tous les autres ordres religieux.

t

suivant la méthode la plus sûre et la plus abrégée les jeunes gens apprendront les Elemens de la langue latine.

Cette classe sera ouverte le 8<sup>e</sup> novembre de la présente année 1756 ; on y recevra d'abord tous ceux qui sauront suffisamment lire et écrire et on y admettra pendant le cours de l'année ceux qui, sans préjudicier aux premiers venus, seront en état de les suivre.

Pour favoriser les progrès des Etudes dépendans principalement de l'intelligence des premiers principes, outre ceux qu'on recevra en qualité de pensionnaires, on prendra à demi-pension, à toute autre classe exclusivement, ceux qui seprésenteront pour la *septième*.

Les demi pensionnaires se rendront le matin en classe à huit heures, ils suivront tous les exercices du collège et de la pension, en classe, à table, aux récréations, aux heures d'étude, aux promenades les jours de congé, à la Messe, au Catéchisme, à Vêpres, et dans tous les autres exercices, ils seront traités comme tous les autres pensionnaires. Tant les jours de classe que les jours de congé, ils ne retourneront chez leurs parents qu'à six heures du soir, après avoir fait leurs devoirs sous les yeux des préfets de la pension.

Le défaut de principes dans les commençans les rend d'abord traineurs dans leur classe. Un dégoût insupportable pour tout ce qu'ils n'ont jamais compris les fait bientôt désérer. Désormais une méthode simple, uniforme, commune à tous, une attention redoublée à éloigner la dissipation, la perte du tems et le dégoût font espérer des premières études tout le succès qu'en a lieu d'en attendre lorsqu'elles ont été bien commencées.

Cette première et nouvelle classe sera *gratuite*, ainsi que toutes les autres, tant pour les externes que pour les pensionnaires et demi-pensionnaires. On a eu soin de la pourvoir d'un maître aussi expérimenté que l'exige l'importance d'une classe qui fait la base et le fondement de toutes les autres. Elle sera ouverte et fermée en même tems que les autres, mais pendant les vacances elle sera continuée pour les pensionnaires. »

A Toulon, chez Louis Maillard, imprimeur du Roy, de la Ville et du Collège.

Ils s'étaient établis à Hyères à peu près à la même époque qu'à Toulon, et c'est dans leur collège, dont le bâtiment était encore récemment affecté à l'école des filles, que Massillon, plus tard brillant Oratorien lui-même, fit ses premières études.

Aucun document ne prouve que la ville eût des classes primaires. Il est probable pourtant qu'on recevait dans le collège quelques enfants du peuple, auxquels, par charité, on apprenait à lire.

Dès 1689, le Conseil général de la communauté d'Hyères demanda un troisième régent pour enseigner la rhétorique ; mais il ne fut pas fait droit à sa demande parce que l'arrêt de vérification des dettes communales, dressé en 1687, ne permettait pas d'entretenir plus d'un régent ; néanmoins, un deuxième avait été toléré. Mais, en 1746, malgré les réclamations instantes du Conseil municipal, l'Intendant général de la Provence fit défense d'entretenir plus d'un régent à 150 livres de traitement. Il peut être curieux d'apprécier les motifs de cette interdiction (1).

(1) Aix, 20 avril 1746.

« ... L'arrêt de vérification ne passe que 130 livres pour les gages du régent des écoles ; cependant les administrateurs n'ont pas laissé d'augmenter depuis longtemps cette dépense de 450 livres, savoir : 300, pour deux régents de plus et 150 pour un maître et une maîtresse d'école à partager entre eux. Je suis bien éloigné d'autoriser un excédent aussi considérable *sur une partie qui n'entraîne pas avec soy toute l'utilité qu'on peut s'imaginer, l'expérience n'en a que trop prouvé les inconvénients*. Ceux des habitans d'Hyères dont les facultés pourront permettre de donner une certaine éducation à leurs fils n'auront qu'à les destiner à la navigation, au commerce, aux arts mécaniques et à la culture des terres ; ce sont ces vocations qui leur sont propres et il serait dangereux de les détourner de leur état naturel par une trop grande facilité à leur procurer les moyens de faire leurs études.

Mon intention est donc de borner cette dépense annuelle aux cent

Le Conseil municipal, tout en inscrivant l'ordonnance sur ses registres, prit, le 1<sup>er</sup> mai, inutilement d'ailleurs, une délibération répondant préemptoirement aux objections de l'Intendant. (1)

cinquante livres portées par l'arrest pour un seul régent du collège, et de supprimer celle des deux régens et du maître d'école dont l'établissement a été fait depuis le même arrest.

Pour ce qui est de la maîtresse d'école, je suis disposé de la laisser subsister aux gages de la communauté fixés à soixante quinze livres par ta raison que les garçons ayant un régent pour eux, il est juste que les filles aient le même avantage.

Je vous prie de défendre au maire et consuls et aux administrateurs de la Ville d'Yères de faire payer par la communauté au dela des 150 livres réglées par l'arrest pour un seul régent du Collège et de 75 livres pour les gages d'une maîtresse d'école, à peine de répondre des excedens en leurs propres et privés noms.

(Arch. comm. d'Hyères). Signé : LATOUR DE GLENÉ. »

(1) Hyères. — Délibération du 1<sup>er</sup> mai 1746.

« ... Lecture faite de l'ordonnance de Mgr l'Intendant... Le Conseil a unanimement délibéré qu'elle sera enregistrée pour être exécutée selon la forme et teneur, avec la plus rigide exactitude et la plus parfaite soumission, mais que voyant avec regret, *osant même dire avec consternation*, la suppression du Collège qui procurait le moyen de donner aux enfans une éducation convenable à leur état, le Conseil a chargé les sieurs Maires et Consuls de faire de nouvelles et très humbles représentations au seigneur Intendant et supplie sa Grandeur de faire attention que les paysans et artisans ne sont pas les seuls habitans dont cette communauté a le plus de besoin ; que cette ville se trouvant une des affouagées et des plus anciennes de la province, le Roy a jugé à propos de la décorer d'un siège de Sénéchaussée ; qu'il ne sera plus possible, dans la suite, d'en remplir les charges ainsi que les offices de procureurs et notaires, ni former même des sujets propres à être avocats sans le secours d'un *petit collège* sur le lieu, à cause que le plus grand nombre de ceux qui composent ces états se trouvant peu doués des biens de la fortune et ayant des familles nombreuses ne seront pas en état de mettre leurs enfans en pension à Toulon, et que n'y ayant à Yères qu'un petit port *oblique* (sic) à deux lieues de la Ville, à peine suffisant pour contenir quelques petits batteaux, il ne sera pas possible aux habitans du premier et second Etat de destiner leurs enfans au

Le collège n'ayant plus qu'un seul régent végéta pendant sept ans, et les trois maîtres ne furent obtenus de nouveau qu'en 1753, après une requête adressée au roi lui-même. Dès lors, sauf un grave conflit entre les religieux et la communauté, le collège vécut et prospéra jusqu'à la Révolution.

Dans plusieurs écoles importantes, à Solliès, au Beausset, à Ollioules, à Six-Fours, à Cuers, un cours de latinité était annexé aux classes élémentaires. C'étaient quelquefois des maîtres laïques, s'intitulant professeurs de belles-lettres ou maîtres ès-arts, (1) qui étaient chargés de cet enseignement (2). Mais, plus généralement c'étaient des prêtres.

Le recrutement de bons régents latinistes n'était pas toujours facile, ainsi que le prouvent plusieurs délibérations des conseils des communautés (3).

commerce et à la navigation... Le Conseil ose espérer que Mgr l'Intendant voudra bien permettre de continuer la dépense de 300 livres pour les autres deux régents du Collège et de 75 livres pour le maître d'école, attendu que les régents ne montrent pas à lire et à escrire et qu'ils n'enseignent que la latinité et la composition... »

(*Arch. comm. d'Hyères*).

(1) « Le mot *arts* était synonyme de *lettres* dans l'organisation primitive des universités. Le grade de *maître ès arts* était d'abord conféré par le recteur à la suite d'une thèse de philosophie .. » (Chéruel, *Dict. hist. des institutions, mœurs et coutumes de la France*).

(2) «... Il y a eu de toute ancienneté à Toulon des maîtres d'école qui se qualifient de professeurs de belles-lettres et qui enseignent à lire et à écrire, l'arithmétique et le latin et qui répètent les leçons du collège. La direction des classes leur avait été confiée avant l'établissement des PP. de l'Oratoire. Cet état a été pour ainsi dire héréditaire dans certaines familles. Le nombre actuel est d'environ neuf à dix. Ces écoles assez renommées n'étaient point gratuites. »

(Extrait d'un mémoire présenté en 1764 par le consul Granet au conseil de la communauté de Toulon. — CG 54 *Arch. comm.*).

(3) Cuers, délib. du 13 mars 1725.

« ... Et ainsy assemblés a esté représenté par le sieur consul Baral-

## XI. — Les écoles de filles.

Si dès le moyen âge on trouve les traces d'une instruction populaire pour les garçons, il n'en est pas de même pour les filles. De l'examen des registres des paroisses, il ressort que le nombre de femmes sachant signer leur nom ne dé-

lier que par délibération du conseil général de la communauté du 12 avril 1722 pouvoir a esté donné au conseil ordinaire de choisir des ecclésiastiques et laïques pour enseigner le latin, lire et escrire aux enfans, aux gages qu'y sera convenus avec eux et aprouver par une assamblée des plus *apavans* (notables), d'après laquelle délibération il n'auroit pas esté possible de trouver des ecclésiastiques pour enseigner le latin après que messire Gardanne, prestre, qui enseignait eut quitté. Mais à présent le conseil ordinaire ayant jetté les yeux sur messire Secondy, prestre, et fait prier ycelluy de vouloir enseigner le latin aux enfans, il l'auroit accepté en lui donnant des gages convenables et en réglant ce que chaque enfant lui donnera par mois, de quoyle sieur consul donne connoissance au présent conseil pour y délibérer.

« Sur quoyle le conseil soubs l'aprobation de Mgr l'evesque a délibéré de choisir messire Secondy aux gages de 150 livres par an... et outre ce, lui sera donné une livre par mois par chascun escollier qu'il enseignera. »

Cuers, délib. du 11 mai 1725.

« ... Messire Secondy auroit refusé ce qui auroit obligé les sieurs Consuls de donner leur soin d'en trouver un autre. S'etant presanté messire Poitevin, ecclésiastique de la ville de Riez... sur quoyle le conseil a délibéré et choisy ledit messire Poitevin pour enseigner le latin aux enfans... »

Cuers, délib. du 28 octobre 1725.

« ... Et parce que messire Poitevin a quitté et qu'il est de l'interest public qu'il en soit choisy un autre, sieur Pierre Huvé, maistre auzart (aux arts) en l'université de Paris, s'étant presenté pour montrer le latin aux enfans aux mesmes gages et sallaires, le sieur consul requiers d'y délibérer. » (Adopté).

Cuers, délib. du 22 mai 1727.

« ... Le conseil en acceptant l'offre du R. P. Gardien, des Récollets, de procurer un religieux à la ville suffisant et capable pour enseigner

passait pas, au siècle dernier, six ou huit pour cent dans la région de Toulon. Or, on peut signer son nom et ne pas savoir même lire. Les registres, en effet, ne portent souvent, en guise de signatures, que des noms en lettres moulées ou de simples initiales ayant l'apparence de signes cabalistiques.

L'instruction des femmes demeurait des plus rudimentaires, même dans les classes élevées de la société. « Ce sera sans doute un grand paradoxe, disait l'abbé Fleury, en 1686, de prétendre que les femmes doivent apprendre autre chose que leur catéchisme, de la couture et divers petits ouvrages, danser, chanter s'habiller à la mode et faire bien la révérence. Car voilà, à vrai dire, toute leur éducation. »

« Elles sortent du couvent, a écrit Fénelon, comme une personne qu'on aurait nourrie dans les ténèbres d'une profonde caverne et qu'on ferait soudain passer au grand jour. »

Une des principales causes de l'infériorité ou de l'absence

le latin aux enfans jusques en humanité inclusivement a délibéré qu'il sera donné en aumosnes au couvent la mesme somme de 150 livres que la communauté donnoit au feu sieur Huvé, et les escoliers vingt sols par mois chascun pour l'entretien du dit religieux. »

Cuers, délib. du 26 août 1736.

« ... Le conseil général a délibéré et donné pouvoir aux sieurs maire et consuls et au conseil ordinaire d'establir deux ecclesiastiques de cette ville preferablement quan yls sans trouvera de capables et c'est pour enseigner les basses classes du latin et mesme la filosofie sous les honrères et retributions annuelles, sçavoir : ycelluy des basses classes à 120 livres et celui des hautes classes à 180 livres quy seront payées annuellement et par cartier sans que les dits ecclesiastiques puissent retirer aucun salaire des escolliers de cette ville... et révoque l'establissemement des R. P. Recollets pour enseigner les eufans de cette ville, attendu que les dits Pères ont eux mesmes abandonné Ies dites escolles depuis quelque temps. » (*Archives communales de Cuers*).

de l'enseignement des filles dans les campagnes, c'est que les évêques s'opposaient formellement à la tenue d'écoles mixtes. Le Concile d'Aix, 1585, prescrit la création d'écoles spéciales pour chaque sexe (1). Le Synode de Toulon (1704) revient sur cette prescription d'une manière formelle et menaçante (2). Or, il était déjà si difficile d'avoir une seule école que bien peu de localités purent en créer deux. Les écoles mixtes, d'ailleurs, froissaient le sentiment des populations.

En 1641, le sieur Cogne, régent des écoles de la communauté de Bormes, réunissait dans le même local un certain nombre de garçons et de filles et leur enseignait la lecture, l'écriture et les premiers devoirs du chrétien; mais on ne trouve aucune mention de 'traitement municipal. Le maître devait se contenter de la rétribution des élèves.

En 1689, le clergé fait opposition à la tenue d'une école mixte à Puget-Ville parce qu' « il n'est pas licite ni honeste que les filles aillent dans une mesme escole que les garçons. (3) »

« Vers 1680, sur un ordre venu de Rome, le Vice-Légat, par mandement spécial, fit défendre aux communautés des Etats pontificaux de France de réunir les filles dans le même local que les garçons, pour y recevoir l'instruction. Le règlement est appliqué à Vedènes en 1682, à Mazan en 1684 (4). »

(1) Id curet episcopus, ut in singulis diœcesis suæ oppidis et vicis, doctrinæ christianæ sodalitates et scholæ quam primum instituantur tum marium tum seminaruin.

(Concilium Aquisextanum, 1585.—Tit. *De Fidei Rudimentis et Scholis*)

(2) V. page 189.

(3) Délib. du 16 janvier 1689 (*Arch. comm. de Puget-Ville*).

(4) R. REY. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. xi, p. 37, année 1892.

D'ailleurs la plupart des municipalités ne paraissent avoir attaché quelque importance à l'instruction de la femme du peuple qu'à partir du commencement du dix-huitième siècle. Jusqu'alors l'instruction était l'apanage des femmes riches.

« En 1406, sept religieuses bastissent à Hyère un couvent où les filles de Solliès reçoivent l'éducation (1). »

Par acte du 12 janvier 1625, notaire Couchon, la communauté de Toulon consentit à l'établissement des Ursulines, leur donna un emplacement, lesaida dans l'édification de leur monastère, mais ne leur alloua aucun traitement ; elles furent seulement exemptées du droit de capitation, en exécution d'une délibération du 28 décembre 1616 (2) Elles vivaient de la rétribution scolaire.

« On voulut dans la suite faire participer les pauvres à cette éducation, et par délibération provoquée par l'évêque d'alors, du 2 septembre 1686, (3) il fut pourvu à des écoles

(1) *Archives paroissiales de Solliès-Pont.*)

(2) BB 55 f° 275 à 278.

(3) «..... Il a été proposé par les sieurs Consuls et Conseillers que comme il n'y a rien de plus important aux villes et communautés que l'instruction de la jeunesse....., il serait à propos d'établir des écoles publiques pour les petites filles, qui ont le plus besoin d'éducation, à raison de leur sexe et principalement dans cette ville où elles se trouvent exposées à plus de dangers. Vu même que la plus grande partie des petites filles de la ville ne peuvent pas être instruites à cause de l'impuissance de leurs parents. Et comme il y a présentement dans la ville trois jeunes filles qui sont d'une vertu et d'une piété exemplaires, que le seigneur évêque de Toulon a fait venir depuis quelques tems de Paris pour les occuper, comme il a fait jusques à présent, à l'instruction et éducation des petites filles, dont elles se sont si bien acquittées que toute la ville en est très édifiée, ce qui est d'autant plus utile au public qu'elles le font gratuitement et sans aucune rétribution. Mais parce qu'elles n'ont pas de revenus pour survenir à leur entretien et nourriture, et qu'il semble juste qu'en travaillant à une œuvre si pieuse et si avanta-

gratuites, sous la direction de trois sœurs de l'institut du frère Barre, (1) aux gages de 150 livres pour chacune que la commune s'obligea de payer. Elles furent et sont encore nommées Sœurs de l'Evêché, parce que l'évêque fournissait leur logement et le local pour les écoles ; mais, en 1711, pour leur donner une assiette fixe et solide, la communauté, de concert avec l'évêque, acquit une maison dont deux tiers furent payés par la communauté, et l'autre tiers par l'évêque. L'autorité ecclésiastique plus entreprenante que la seculière s'est emparée de la direction de ces écoles, de façon que les sœurs qui en sont chargées n'ont de relation avec les administrateurs de la communauté, que pour retirer leurs honoraires, ou pour requérir des réparations à leur maison. On les a vues lutter avec les administrateurs.

Outre les trois classes gratuites qui existent, cesseuses en ont établi d'autres où les filles sont reçues en payant.

Cet établissement qui a eu, comme tant d'autres, pour but l'instruction des principes de la religion produiroit des

geuse à la communauté, elle suporte pour le moins, la dépense qu'il convient de faire pour leur entretien, au lieu des salaires que les pères et mères des filles seroient obligés de leur donner, et qu'à faute du dit entretien, elles sont sur le point de se retirer, le consul Baussier auroit requis l'Assemblée de délibérer si elle trouveroit à propos d'arrêter les dites filles, et même de régler ce qu'il faudra leur donner pour leur entretien et nourriture, eu égard que le dit seigneur évêque offre de contribuer à cet établissement en leur fournissant un logement dans l'évêché tant pour elles que pour les dites écoles et tous les meubles qui leur seront nécessaires. » (Adopté.)

(1) Né en 1621. Il établit à Rouen, puis à Paris, des séminaires, sortes d'écoles normales pour former des maîtres et maîtresses d'école ; il fonda, en 1678, la congrégation des frères et sœurs des *Ecoles charitables et chrétiennes* et la congrégation des *Dames de Saint-Maur*. Ce sont ces dernières qui furent appelées à Toulon en 1686 et qui dirigent encore quatre établissements scolaires dans cette ville.

avantages plus analogues à la société civile, *si le travail en étoit la baze*. Les mœurs des jeunes filles, plus exposées dans une ville de guerre que partout ailleurs, se maintiendroient plus dans leur simplicité par l'habitude qu'elles contracteroient pour le travail dès le plus bas âge... » (1)

Cette école eut beaucoup de succès dès le début, car une délibération du Conseil municipal du 8 août 1690 décide de faire congédier par les sœurs régentes de l'école des filles les élèves qui sont le plus instruites « afin qu'elles puissent être remplacées par celles qui n'ont pas encore été admises. » (2)

En 1696, le promoteur du diocèse de Toulon, messire Delmas, adressa au premier président et intendant de la de la Provence une requête tendant à imposer à la communauté la moitié de la dépense de location d'une maison pour les classes et pour le logement des sœurs. Le président accueillit favorablement cette demande et, dès lors, la dépense du local scolaire fut payée moitié par l'évêque et moitié par la ville. Cet état de choses dura jusqu'en 1711 où l'on fit l'acquisition de la maison de Breuil, comme nous l'avons mentionné plus haut (3).

En 1634, des religieuses de l'ordre de Sainte-Claire ou Clarisses s'établissent à Hyères.

« Le couvent ne tarda pas à prospérer, grâce aux services qu'il rendait au pays. Les religieuses avaient su conquérir le respect et l'affection des habitants, et s'étaient

(1) Extrait du mémoire de MM. Desorgues et Pascal sur les établissements faits à Toulon pour l'instruction de la jeunesse (1763) (*Arch. communales*).

(2) BB 70, f° 110.

(3) BR 76, f° 108.

fait estimer à très haut prix par les autorités locales. » Aussi lorsqu'un ordre du roi du 20 mai 1746 défendit aux Dames de Sainte-Claire de recevoir des novices et de tenir des pensionnaires pour le motif que la Ville n'assurait pas suffisamment leur existence, le Conseil, dans l'intérêt de l'éducation des jeunes filles, décide de faire « de très humbles remontrances à Sa Majesté » pour qu'Elle rapporte un ordre aussi préjudiciable aux intérêts de cette ville « qui est la cinquième de la Provence, des plus affouagées, composée de dix mille habitans, décorée d'un siège de sénéchaussée, d'un chapitre et de trois communautés de religieux. (1) »

Le roi n'ayant pas agréé la supplique de la communauté, le Conseil insista de nouveau, fit intervenir l'autorité de l'évêque de Toulon, et enfin obtint gain de cause en 1763, en acceptant des conditions un peu rigoureuses exigées par l'Etat pour l'entretien des religieuses.

Une école fut ouverte au Revest en 1708. La maîtresse fut d'abord sans traitement, puis elle reçut 18 livres par an. (2)

En 1710, la communauté de Bormes créa un emploi de

(1) A. BODINIER. — *Histoire d'Hyères*.

(2) Le Revest, délib. du 11 novembre 1708.

«... L'assemblée reconnaissant l'important qu'il y a que les filles du lieu soient enseignées et qu'elles soient instruites dans la croyance de la religion, de quoy on a déjà reçu des effects par les soins que la sœur Catherine Teisseire en a pris jusqu'à présent, attendu qu'elle a témoigné ne pouvoir continuer sans avoir quelque rétribution, cette demande paroissant juste, le Conseil a délibéré qu'il sera payé à la dite sœur Teisseire dix-huit livres de gages chaque année à compter dujourd'hui pour l'enseignement et l'éducation des filles, tant que bon semblera à la communauté.»

(Arch. comm. du Revest).

régente pour « l'instruction et l'éducation des filles », et à partir de cette époque, il y eut toujours deux écoles spéciales dans cette localité.

Le conseil de Belgentier décida en 1727 de faire choix d'une régente « pour enseigner aux petites filles la lecture, l'escriture et surtout *la modestie dont elles ont grand besoin.* » Le traitement alloué était de trente-six livres par an.

En 1730, la dame Magdeleine Gairard prit la régence de l'école du Castellet aux gages de 60 livres. C'est la première institutrice dont les archives de cette commune fassent mention.

La régente du Beausset, sœur Giraude, se plaint, en 1734, qu'elle n'a pas de traitement (elle avait le logement gratuit et avait été exemptée de l'impôt de la capitulation) et qu'elle sera obligée de quitter le pays. Aussi, le conseil « comme elle est un *bon sujet* et élève très bien les petites filles » lui alloue un traitement de 30 livres.

Cependant, les institutrices se succèdent rapidement, et en 1737, les consuls ont « mandé prendre » la demoiselle Nanon, « femme tres capable pour ledducation des jeunes filles soit pour leur apprendre à lire, escrire et tous les travaux de laiguille. » La demoiselle Nanon n'exige qu'un logement ; mais elle se retire deux ans après, et la sœur Mirabelle la remplace aux gages de 30 livres, sans le logement. Ces émoluments, portés à 42 livres en 1742, sont entièrement supprimés à partir de 1751, à cause de la « disette d'argent » que subit la communauté.

Par délibération du 29 octobre 1752, le conseil d'Hyères demande à l'évêque de Toulon d'autoriser la congrégation des écoles chrétiennes à envoyer deux religieuses pour tenir école dans cette ville, apparemment en remplacement

de la régente laïque dont il est fait mention dans la lettre de l'Intendant général du 1<sup>er</sup> mai 1746. (Voir p. 209). Il vote, à cet effet, 150 livres pour chaque sœur et 100 livres pour leur logement (1).

A Puget-Ville, une école avait été d'abord établie en 1689, puis on en perd la trace dans les comptes trésoraires et dans les délibérations, preuve que si l'école continuait à fonctionner, la communauté ne la subventionnait plus. La subvention reparait en 1745 (2) et en 1757 (3); mais l'institutrice quitte la localité (4). L'école ne fut rétablie, non sans opposition, qu'en 1762. L'institutrice recevait 100 livres par an, mais ne devait exiger aucune rétribution (5).

A Cuers, il y avait plusieurs congrégations de femmes qui s'occupaient d'enseignement; mais, une école communale, dirigée par les sœurs des Ecoles chrétiennes, ne fut établie qu'en 1784.

C'est de 1768 que datent les premiers documents relatifs à une école de filles à La Valette. Le conseil municipal d'alors vota 36 livres pour le logement de la sœur des écoles; mais il est permis de croire que bien avant cette époque, la commune possédait un établissement d'instruction pour les filles; car, dans le vote précité, rien n'indique qu'il s'agit réellement d'une création d'école.

Il convient d'ajouter que les ordonnances royales prescrivaient que les régentes, comme les régents, devaient recevoir l'approbation épiscopale.

(1) Délib. du 29 octobre 1752 et du 19 juin 1753. (*Archives communales d'Hyères*).

(2) Comptes trésoraires de Puget-Ville (GG 26), *arch. départem.*)

(3) Délib. du 4 décembre 1757.

(4) Délib. du 4 décembre 1758.

(5) Délib. du 29 novembre 1761 (*Arch. comm. de Puget-Ville*).

**XII. — Gratuité de l'enseignement pour les enfants pauvres.**

Le principe de la gratuité pour les enfants pauvres avait été admis de bonne heure par beaucoup de communautés. Néanmoins, les gages alloués aux régents et régentes d'écoles étaient généralement si minimes qu'ils ne pouvaient suffire sans une rétribution des familles. Mais, dès le seizième siècle, la gratuité paraît avoir été nettement établie à Toulon, par exemple, comme le prouvent divers actes passés pour la régence des écoles. Ainsi, un bail du 1<sup>er</sup> août 1568 passé par les consuls en présence du chapitre qui fournit les gages du maître Fulconis, fixé à 120 florins, oblige ce dernier à instruire les enfants de la ville « tant de bonnes lettres, chascung pour son degré, que bonnes meurs et au service de Dieu, *gratuitement.* »

Une délibération du conseil ordinaire de la commune du Beausset, du 21 juin 1626, porte que maître Claude Fulconis s'engage à servir la communauté pour le prix de 45 livres. Ledit Fulconis est accepté aux gages ci-dessus, moyennant quoi il sera tenu de « bien enseigner les enfans que les particuliers luy envoyront *sans qu'ils soyent tenus de rien payer,* et ledit Fulconis sera tenu de trouver ses conditions pour son entretien. » Ce maître exerce ainsi pendant quatorze ans. Il devait être nourri et logé par les familles ; car on trouve dans une délibération de 1646 que maître Jacque Anthoine, régent de la grande école du Saint-Esprit, recevra la somme de 36 livres, « oultre et pardessus les sallaires quon avoit accoustumé de luy donner pour franchir les particuliers de la *nourriture et maison* qu'il luy donnoient. » Cet état de choses dure quarante années, et en 1686, les gages sont augmentés de quinze livres.

Nous avons vu qu'en 1647, les deux régents de Bormes recevaient un salaire de 48 et 24 livres, mais que ces deux maîtres « seront tenus de prendre et enseigner les pouvres enfans orphelins quy vouldront aller à l'escolle sans luy fere rien payer. »

A Evenos, le régent avait, en 1683, 123 livres de gages pour enseigner la jeunesse « sans aucunz fraits de la part des enfants. » (1) Il est vrai que le régent était alors le curé Meyrier qui quitta furtivement le pays en emportant l'avance de son trimestre.

Au Castellet, la gratuité absolue avait été établie par une délibération du 25 octobre 1739 portant que « le sieur Ginoux, du diocèse d'Embrun, s'est offert de regenter les escolles moyenant 180 livres par an, sans qu'il puisse rien exiger des parens des enfans qui iront à son escole. » (2) Ce principe est rappelé dans un règlement scolaire municipal du 17 juin 1742 (3); mais il ne put être maintenu à cause de la réduction que l'Intendant de la Provence fit subir aux gages fixés. En effet, le 1<sup>er</sup> mars 1745, le sieur Joseph Barthélémy offrit de diriger l'école aux gages de 90 livres (au lieu de 180) par an, « moyenant quoy il seroit libre aux habitans de luy donner ce qu'ils trouveroient bon. » Il fut agréé à cette condition.

Le conseil de Puget-Ville décide, le 27 février 1780, qu'il sera payé à l'avenir 300 livres de gages au régent, sans qu'il puisse exiger aucun salaire des écoliers.

(1) *Arch. comm. d'Evenos.*

(2) *Arch. comm. du Castellet.*

(3) « ... Art. 18. — Le premier consul aura la nomination du Régent des écoles... Art. 33. — Les gages du régent seront fixés à 180 livres moyenant quoy il enseignera gratis tous les enfans de ce lieu sans distinction. » (*Arch. comm. du Castellet*).

La gratuité absolue n'est ainsi nettement formulée que dans quelques localités ; mais, il est permis de supposer qu'elle existait aussi là où l'on ne rencontre aucune trace de tarif pour la rétribution, et que l'allocation municipale avait partout pour but et pour effet l'admission gratuite des indigents.

### XIII. — Les Ecoles de Charité

Les écoles dites de *charité*, les écoles *pies*, les écoles des *filles pauvres* de Toulon n'étaient autre chose que des écoles absolument gratuites.

Le 4 avril 1712, un ami de l'instruction, Raphaël Cordeil, légua à la commune de La Valette une somme de 500 livres pour une école de charité qui devait être tenue par un ecclésiastique nommé par le curé de la paroisse. Les écoles de charité ou écoles pies de Toulon furent fondées plus tard.

« En exécution d'une délibération prise par le Conseil de ville, du 10 may 1751, la communauté reçut de deux bourgeois de la ville, les sieurs Ferre et Cabasson, la somme de 20,000 livres, produisant 1,000 livres de rente, pour être après leur mort employées à l'entretien de deux maîtres d'école qui seroient chargés d'apprendre gratuitement à lire, à écrire, et l'arithmétique aux pauvres garçons de la ville.

» Les conditions du contrat passé par ces deux particuliers avec la communauté sont : 1<sup>o</sup> que ces deux maîtres seront à perpétuité au choix et à la nomination des consuls et approuvés par le Conseil de ville ; 2<sup>o</sup> que la communauté prescrira à ces maîtres les règlements pour le bon ordre et la police des écoles ; 3<sup>o</sup> qu'au cas que la commu-

nauté, par quelque autorité quelconque, fut troublée dans le choix des maîtres, ou à ne pas employer les 1,000 livres, en conformité de l'intention des fondateurs, les recteurs de l'hôpital de la charité pourront en former demande sur le champ.

» Après la mort des fondateurs, la communauté laissa accumuler les intérêts du fonds jusques au concurrent de la somme de 2,386 livres 13 sols 4 deniers qui, en exécution d'une simple délibération de la communauté, dénuée de toute autorisation, furent comptées à un frère nomé Benezat, résidant aux écoles chrétiennes de Marseille, lequel présent à ladite délibération, du 30 octobre 1758, s'obligea de fournir deux frères du même institut, pour la direction desdites écoles et de les ouvrir le 1<sup>er</sup> janvier 1759, à condition que la communauté leur payeroit les 1,000 livres de la fondation en deux payes de six en six mois.

» Ces deux frères parurent à Toulon au tems précis, et affectèrent de choisir un logement hors d'état de contenir au-delà de 100 enfans. La nouveauté, qui séduit toujours la multitude, leur attira des disciples de tous côtés, non-seulement les enfans de la campagne, mais même ceux des villages voisins y accoururent. Les aisés même de la ville voulurent que leurs enfans fussent admis à ces nouvelles écoles. Les administrateurs d'alors fesant céder des lumières supérieures souvent défavorables à pareils établissements aux désirs de la multitude, consentirent sans aucune forme, que ces deux frères en appellassent d'autres à leur secours. Le nombre en fut porté d'emblée à cinq, et, comme les 1,000 livres de la fondation n'étoient pas suffisantes pour leur entretien, on permit une collecte de deniers pour y suppléer. Cette collecte produit annuellement de 8 à 900 livres, qui sont distribuées à ces frères par le collecteur,

parce qu'il repugnerait à leur institut qu'ils reçussent directement des salaires de la part des parents des écoliers. Quant à l'assiette de ces écoles et de leur logement particulier, ils trouvèrent le secret de se glisser dans une maison appelée le Refuge, jadis destinée à y enfermer les filles déréglées, et qui se trouvait vacante.

» Depuis lors et vers la fin de l'année 1762, le sieur Breoule, curé de la paroisse Saint-Louis, par son testament, a légué douze mille livres dont il a prié la communauté de se charger, pour les 600 livres de la rente être employées à l'entretien de deux nouveaux frères qui tiendront leurs écoles sur ladite paroisse. Ce nouvel établissement va incessamment avoir lieu.

» La souplesse de ces pères, secondée par les inspirations des prêtres qui par état sont chargés d'instruire les jeunes citoyens des premiers principes de la religion, et qui aiment à s'en décharger sur des troupes auxiliaires, surtout dès qu'elles ne sont pas à leur solde, ne tarda pas d'attirer à cet institut des fondations nouvelles, toujours au détriment des hôpitaux auxquels ces libéralités seroient appliquées si l'on ne faisoit pas envisager aux testateurs l'accroissement des écoles pies comme un plus grand bien. Au moyen de quoy, Toulon, autrefois renomé par ses maîtres d'école particuliers, s'en trouva absolument dépourvu. Tout passera par les mains de ces frères. » (1)

Cette sorte de réquisitoire, que nous avons reproduit en entier, fut rédigé à l'occasion d'un grave conflit qui s'était élevé entre la municipalité et l'évêque au sujet de la nomi-

(1) Mémoire de MM. Desorgues et Pascal sur les établissements faits à Toulon pour l'instruction de la Jeunesse, 1763. (*Arch. comm. de Toulon.*)

nation des instituteurs et de la police des écoles. La question fut portée devant le parlement d'Aix qui homologua, le 17 mars 1767, les testaments de MM. Ferre et Cabasson, celui du curé Bréoule, ainsi que le règlement des écoles dont nous citerons quelques articles, et donna ainsi pleinement gain de cause à la municipalité de Toulon.

#### RÈGLEMENT DES ÉCOLES DE CHARITÉ DE TOULON

(26 mars 1764)

ART. 1<sup>er</sup>. — La nomination des maîtres qui régissent actuellement les écoles de charité n'ayant pu et dû être que provisoire et par forme d'épreuve, l'Administration se maintiendra à perpétuité dans la faculté de les remplacer en cas de vacance par mort, démission, révocation ou absence. En tous les cas, ils ne pourront être remplacés qu'après un examen préalable des sujets qui se présenteront et une nouvelle nomination de la part des sieurs Consuls pour lors en charge, et l'approbation du Conseil. Ces sujets pourront être choisis dans tous les états : clercs séculiers ou réguliers, laïques, célibataires ou non.

ART. v. — Nul enfant ne sera reçu auxdites écoles qu'après l'examen qui sera fait par deux conseillers de ville, qui seront annuellement proposés à cet effet par le conseil municipal, si le postulant est dans le cas de l'œuvre. Une permission sera, en conséquence, donnée par écrit signée desdits deux commissaires, des quatre consuls et du secrétaire qui sera tenu de les enregistrer. Les maîtres conserveront soigneusement ces permissions pour être présentées lors des revues et visites qui seront faites de temps à autre par les personnes préposées par le Conseil.

viii. — Ceux qui auront été reçus avec les formalités ci-dessus prescrites ne pourront les fréquenter au-delà de quatre ans.

ix. — Les maîtres ne pourront recevoir d'autres enfans que ceux qui seront porteurs de ces permissions, à peine de révocation.

xii. — Ils ne pourront recevoir directement ni indirectement, soit des enfans, soit de leurs parens ou amis, ni salaires ni dons, ni gratifications quelconques, sous quel prétexte ou sous quelque dénomination que ce puisse être, à peine de révocation.

xiii. — Les jours de congé, les temps des vacances et la durée des classes sont fixés ainsi qu'il suit :

Les classes du matin seront ouvertes en tous temps à sept heures et demie et celles du soir à une heure.

Celles du matin seront fermées à dix heures, à laquelle les maîtres conduiront les enfans à la messe.

Celles de l'après-midi, à compter du 1<sup>er</sup> février jusqu'au 15 septembre finiront à quatre heures et demie ; et, du 15 octobre au 1<sup>er</sup> février, à quatre heures.

Les vacances ne dureront qu'un mois et commenceront le 15 septembre. Les congés ordinaires sont fixés au jeudi de chaque semaine quand il ne se rencontrera nulle fête dans son cours ; s'il s'en rencontre une, le congé sera réduit à un demi-jour ; et s'il s'en rencontre deux ou plusieurs, le congé hebdomadaire n'aura pas lieu.

xiv. — Les maîtres seront tenus de conduire tous les matins les enfans à la messe de la Paroisse, et tous les soirs avant de les congédier, de leur faire dire un *De profundis* pour le repos de l'âme des fondateurs. »

.....

(Arch. comm. de Toulon.)

**XIV. — Les Programmes d'enseignement**

En lisant la plupart des contrats, on voit que rien n'est laissé au hasard. Tout est réglé d'avance par les consuls qui s'attardent quelquefois aux détails les plus minutieux. Tels, entre autres, le règlement des écoles de charité de Toulon que nous citons en partie ci-dessus, et celui qui fut imposé aux régents de Cuers en 1712.

Dans la grande majorité des écoles rurales, les matières d'enseignement étaient tout à fait restreintes : lecture à satiété sur l'alphabet ou *Croix de par Dieu* ou sur le psautier, écriture, calcul très élémentaire, rarement un peu de grammaire, mais toujours les Premiers Devoirs du « Chrestien ». Le programme officiel des frères et sœurs des écoles chrétiennes ne portait que la lecture, l'écriture et le catéchisme. C'était conforme à l'édit de 1698 : « Voulons que l'on établisse autant qu'il sera possible des maîtres et maîtresses dans les paroisses où il n'y en a point pour instruire tous les enfans, et nommément ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée, du catéchisme et des prières qui sont nécessaires, pour les conduire à la messe tous les jours ouvriers, comme aussi pour apprendre à lire et écrire à ceux qui pourront en avoir besoin. »

L'idée d'introduire les travaux manuels dans les écoles de filles de Toulon est émise à la fin d'un important mémoire cité plus haut (p. 72).

Les syndics de Solliès-Pont et de Solliès-Toucas obtinrent, le 2 juin 1685, un arrêt par lequel un régent serait établi dans chacune de ces localités. Mais, le Conseil de Solliès-Ville (chef-lieu communal) protesta et dit que « ce sera préjudiciable à l'éducation parce qu'on ne pourra pas

apprendre d'un seul régent la grammaire (*sic*), la lecture et l'escriture » (1), et l'on décida qu'il y aurait toujours deux régents à Solliès-Ville, libre aux sections du Pont et des Toucas de se choisir chacune un régent au prix fixé par l'arrêt qui était de 98 livres.

Les résultats d'un enseignement si limité, qui ne s'adressait qu'à la mémoire sans mettre en activité les autres facultés intellectuelles, étaient médiocres ou insignifiants. D'ailleurs, les régents manquaient généralement d'instruction, de direction, de livres ; et l'instabilité résultant des baux annuels, les changements si fréquents des maîtres n'étaient pas de nature à relever le niveau des écoles populaires.

Dans un petit nombre de localités, les fils des bourgeois aisés avaient à leur disposition des écoles de latin où ils ébauchaient des études classiques, avec cet avantage de n'être obligés de quitter leurs familles que pour compléter leur éducation au collège de la ville.

« En somme, il y avait en France, avant la Révolution, une élite très cultivée et une masse très ignorante. » (2).

#### **XV. — Projets de réforme et mouvement en faveur de l'instruction populaire.— Conclusions.**

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mouvement des esprits s'accuse de plus en plus vers l'instruction. Des plans de réforme sont élaborés de tous côtés.

En 1763, La Chalotais, procureur général au parlement de Rennes, présenta aux chambres du parlement et fit imprimer ensuite son *Essai sur l'Education*. Il voulait faire

(1) Archives paroissiales de Solliès-Pont.

(2) Discours de M. Jules Simon, du 21 janvier 1882, à l'Académie des Sciences morales et politiques.

de l'instruction une œuvre de gouvernement et n'en confier le soin qu'à des maîtres laïques.

« Le principe fondamental des études sera de commencer par ce qui est sensible pour s'élever, par degrés, à ce qui est intellectuel, par ce qui est simple pour parvenir à ce qui est composé. L'âge de l'éducation sera divisé en deux périodes : de 5 à 10 ans, l'enfant étudiera, sous forme de récréation, la géographie, l'histoire naturelle, la physique et les mathématiques ; dans la deuxième période, à partir de dix ans, l'enfant apprendre les langues classiques. » D'une manière générale, La Chalotais ménageait, dans son programme, une large part aux sciences ; il demandait un enseignement pratique. Le 13 mars 1768, le procureur Rolland soumit son fameux compte-rendu aux chambres assemblées du parlement de Paris. De même que La Chalotais, Rolland se prononce avec une extrême énergie contre l'enseignement donné par les ordres religieux ; à n'en pas douter, il visait particulièrement les Jésuites qui venaient d'être expulsés de France pour la seconde fois, comme ils l'avaient déjà été de plusieurs Etats de l'Europe.

Rolland institue quatre degrés d'instruction : les écoles de campagne où l'on apprendra à lire et à écrire ; pour les petites villes, les demi-collèges réduits à deux ou trois classes où seront enseignés les vérités de la religion, les principes de la morale, la langue française, les éléments du latin et de l'histoire ; les collèges de plein exercice où l'élite des jeunes gens élevés dans les demi-collèges iraachever ses études ; enfin, les universités avec leurs facultés spéciales pour l'enseignement supérieur.

Des inspecteurs visiteront chaque année tous les collèges pour assurer l'uniformité de l'enseignement. « Par là, conclut-il, les jeunes gens de toutes les provinces se

dépouilleront des préjugés de leur naissance et se formeront les mêmes idées de vertu et de justice ; ils demanderont eux-mêmes les lois uniformes qui auraient offensé leurs pères. Ainsi renaitra l'amour de la patrie. »

Il nous faut maintenant faire entendre la voix des humbles, des habitants de nos bourgs et de nos campagnes.

Ici, c'est la requête des consuls de Bormes demandant l'autorisation pour la communauté de donner *trente livres* de gages à l'institutrice de la localité, qui ne fera payer aucune rétribution, et le refus de l'Intendant. (1) Là, c'est le conseil de Puget-Ville qui, en 1780, fait une motion chaleureuse en faveur de l'instruction et se lamente sur le triste état de ses écoles (voir p. 187). Plus loin, c'est la municipalité du Revest qui, en 1706, est désolée de n'avoir plus d'instituteur depuis un an et qui fait l'impossible pour se pourvoir d'un bon maître « parce que le deffaut d'instruction de la jeunesse est très préjudiciable au public. »

(1) A Monsieur le Premier Président et Intendant,

Suplent humblement les sieurs consuls et la communauté de Bormes ; *Remontrent que de toutes les dépenses que sont obligées de faire les communautés, il n'en est point de plus indispensables et de plus utiles que celles qui sont employées à l'éducation de la jeunesse. C'est cette première éducation qui développe les bons sentiments et qui est seule capable de former de bons citoyens.* Fautte d'une maîtresse d'école dans le lieu de Bormes, les pères et mères qui d'ailleurs trop occupés de leurs affaires particulières pour porter des soins assidus à l'instruction de leurs filles sont obligés de les laisser languir dans l'ignorance, ce qui est un inconvénient des plus dangereux et anquel on ne saurait trop remédier. Aussi les suplians animés du zèle que tout bon administrateur doit avoir pour la patrie ont-ils assemblé un conseil général de la communauté le sixième juin dernier qui a approuvé pour maîtresse d'école la demoiselle Hémérig dont les bonnes mœurs et l'expérience sont connues, et vu l'utilité d'en avoir une pour l'instruction et education des jeunes filles, a délibéré de lui donner trente livres de gages toutes les années, sans pouvoir exiger autre chose...

Une dépense de trente livres toutes les années pour un objet aussi

C'est la communauté d'Ollioules qui, en 1724, vote un traitement convenable à l'instituteur et qui ne ménage pas les sacrifices, « la jeunesse de ce lieu ayant un extrême besoin d'apprendre la vertu et les belles lettres qui leur procureront plus d'avancement. »

Ailleurs, c'est Carnoules qui, en 1782, demande l'autorisation de maintenir les émoluments du régent à 150 livres, afin d'avoir un maître capable et de bonnes écoles, et qui n'obtenant pas satisfaction proteste directement auprès du ministre des finances, auquel l'Intendant écrit l'étonnante lettre qui suit :

« Je dois, Monsieur le Ministre, vous observer que cette dépense étant à la charge de la communauté, *le peuple y contribue sans en proffiter*, ce qui ne paroît pas juste. *Ces établissements ne peuvent être utiles qu'aux personnes aisées*; elles doivent par conséquent pourvoir en particulier au traitement du maître d'école. *Non seulement le bas peuple n'en a pas besoin*, mais j'ai toujours trouvé *qu'il convenait qu'il n'y en eût point dans les villages*. Un paysan qui sait lire et écrire quitte l'agriculture pour apprendre un métier ou pour devenir un praticien, *ce qui est un très*

important n'est point assurément d'une bien grande considération. Aussi les suplians espèrent-ils que Votre Grandeur voudra bien leur en accorder la permission, et ils ont à cet effet recours à votre justice....

Signé VEYRIER.

Réponse négative de l'Intendant.

« La communauté étant hors d'état d'augmenter ses charges, il n'y a pas lieu d'autoriser la délibération dont il s'agit. Fisons défenses aux consuls et administrateurs de faire payer aucun gages à la maîtresse d'école des deniers de la communauté, à *peine d'en répondre en leurs propres et privés noms*.

« Fait à Aix le 8 octobre 1763.

Signé : De Latour. »

(*Archives communales de Bormes*.)

*grand mal.* C'est un principe que je me suis fait, et je suis parvenu à empêcher bien des établissements de cette nature dans des lieux où ils tirent à conséquence.

» J'ai lieu de croire que vous adopterez cette façon de penser et que vous rejetterez la demande des consuls de Carnoules. » (1)

Le Ministre approuva son Intendant par décision du 14 novembre 1782.

Nous bornons là nos citations.

Ainsi, d'un côté, un mouvement irrésistible des populations, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, vers les choses de l'intelligence; de l'autre, un mauvais vouloir évident, une inertie coupable.

Qui arrêtera le flot montant, à cette heure où la monarchie est acculée à la banqueroute, où la misère est à son comble, où les Etats de la nation vont se réunir et faire entendre leur voix après un silence de deux siècles?

Il est des moments dans l'histoire des peuples où rien ne résiste à la poussée de l'opinion.

L'orage politique et social préparé par les philosophes était condensé dans l'air, menaçant, formidable. Le torrent révolutionnaire, arrachant ses digues, allait bientôt tout emporter devant lui.

L. BOURRILLY.

(1) Lettre de l'Intendant de Provence, du 26 juillet 1782, au ministre Joly de Fleury, contrôleur des Finances, en réponse à la communication d'un mémoire de protestation adressé à ce dernier par la communauté de Carnoules. (*Archives départementales*).

---



HISTOIRE  
DE  
**TOULON**

Par le Dr G. LAMBERT

Depuis les origines de la ville jusqu'à  
la Révolution française

4 volumes in-8°.

PRIX : **20** francs, francs de port.

*S'adresser à M. le Secrétaire général de l'Académie du Var.*

---

PUBLICATIONS DE L'ACADEMIE DU VAR

---

PREMIÈRE SÉRIE

De 1832 à 1865. — 29 volumes in-8°.

DEUXIÈME SÉRIE

1868. — 1 volume in-8° de 358 pages.  
1869. — 1 volume in-8° de 536 pages.  
1870. — 1 volume in-8° de 358 pages.  
1871. — 1 volume in-8° de 391 pages.  
1872. — 1 volume in-8° de 334 pages.  
1873. — 1 volume in-8° de 480 pages.  
1874-75-76. — 1 volume in-8° de 406 pages.  
1877-78. — 1 volume in-8° de 475 pages.  
1879-80. — 1 volume in-8° de 498 pages.  
1881. — 1 volume in-8° de 334 pages.  
1882-83. — 1 volume in-8° de 534 pages.  
1884-85. — 1 volume in-8° de 508 pages.  
1886. — 1 volume in-8° de 332 pages.  
1887-88. — 1 volume in-8° de 480 pages.  
1889-90. — 1 volume in-8° de 508 pages.  
1891-92. — 1 volume in-8° de 480 pages.  
1893. — 1 volume in-8° de 234 pages.